

BENJAMIN SULTE

PAGES D'HISTOIRE

DU

CANADA



MONTRÉAL

(CANADA)

GEORGES FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

1699, rue Notre-Dame

PAGES

D'HISTOIRE DU CANADA

à Messieurs Lavoisier & Berthollet
à Messieurs Lavoisier & Berthollet

Ottawa

1^{er} Décembre

1890.

Berthollet

Remise complaisée faite des presses.

T

PAGES

D'HISTOIRE DU CANADA

PAR

BENJAMIN SULTE

L'Histoire, c'est la loi pour tout
avocat du patriotisme.

B. S.

MONTREAL

GRANGER FRERES

LIBRAIRES-EDITEURS

1699, Rue Notre-Dame

1891

F5057

38

152965

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, par
GRANGER FRERES, en l'année 1891, au bureau du ministre de
l'Agriculture, à Ottawa.

I
P
C
I
S
S
I

AU LECTEUR.

Celui qui commence à l'âge de vingt ans l'étude de l'histoire de son pays et qui ne la néglige jamais, arrive à cinquante ans avec des cartons assez bien remplis. Le mot "étude" veut dire lecture de tous les livres qui traitent de notre histoire, examen des archives et pièces inédites auxquelles nous pouvons avoir accès, découvertes de documents, puis, de longues réflexions qui nous permettent de coordonner tous ces renseignements, afin d'en tirer une philosophie. C'est la mer à boire pour celui qui n'a pas reçu en naissant le goût de ces travaux. Ardue est la tâche de l'historien, même du plus humble, s'il est véritablement digne de l'œuvre qu'il entreprend. Pour lui, plus de repos, plus de tiédeur, plus de satisfaction paresseuse, tant qu'il n'a pas atteint un but, trouvé la clef d'un fait, introduit la lumière dans une page demeurée obscure. Cela mène à la passion, celle des artistes, celle des hommes qui ne font rien comme les autres. Vous connaissez des peintres, des musiciens, des ingénieurs qui sont de cette trempe. Leur vie entière se passe à la recherche de l'inconnu, de l'impossible et tend toujours en haut. Tel est aussi l'historien. Celui-là vit dans le passé, il en creuse

les secrets, il s'exerce à vous les expliquer, et, dans ses préfaces on ne le voit pas promettre plus qu'il ne peut tenir. Sa vocation l'empporte, il fait son œuvre sans s'occuper de la faveur publique, sachant bien qu'elle est trompeuse ; il tremble seulement en songeant à la postérité, attendu que plus savant que lui peut surgir et faire voir qu'il s'est égaré. La conscience doit être son étoile polaire : qu'il donne ce qu'il a, sans s'imposer, sans vouloir briller. C'est de tous les métiers où l'intelligence est en jeu, le plus redoutable—et le travail en est immense.

Ces *Pages d'Histoire du Canada* vous arrivent donc sans prétention, parlant par elles-mêmes, appelant les érudits, ne dictant la loi à personne. Qu'on les feuillette, on y trouvera toujours du nouveau, j'en ai la certitude ; par suite on les conservera. Oubliez l'auteur : il n'a désiré que de se rendre utile, après un rude labeur qui lui a procuré de longues jouissances, car c'est un plaisir de fouiller le passé et de le rendre en quelque sorte nouveau par une exposition qui attire les curieux.

Les gens avides de connaître notre histoire sont nombreux aujourd'hui parmi nous. Tant mieux. Je m'adresse à leur bienveillance. La manière dont il m'ont accueilli dans les journaux m'engage à publier les présents volumes.

Au milieu de ces occupations que j'appellerai charmantes, tant je les aime, il m'est arrivé d'écrire des vers. Passez-moi ceux-là aussi, quand même vous n'y trouveriez qu'un reflet très lointain de l'histoire du Canada. Prose et vers ont

été composés ensemble ; je les offre comme frère et sœur.

Faudra-t-il aussi m'excuser d'avoir parfois cédé au besoin de rire, lorsque je rencontrais la chance de faire un gallon de bon sang ?

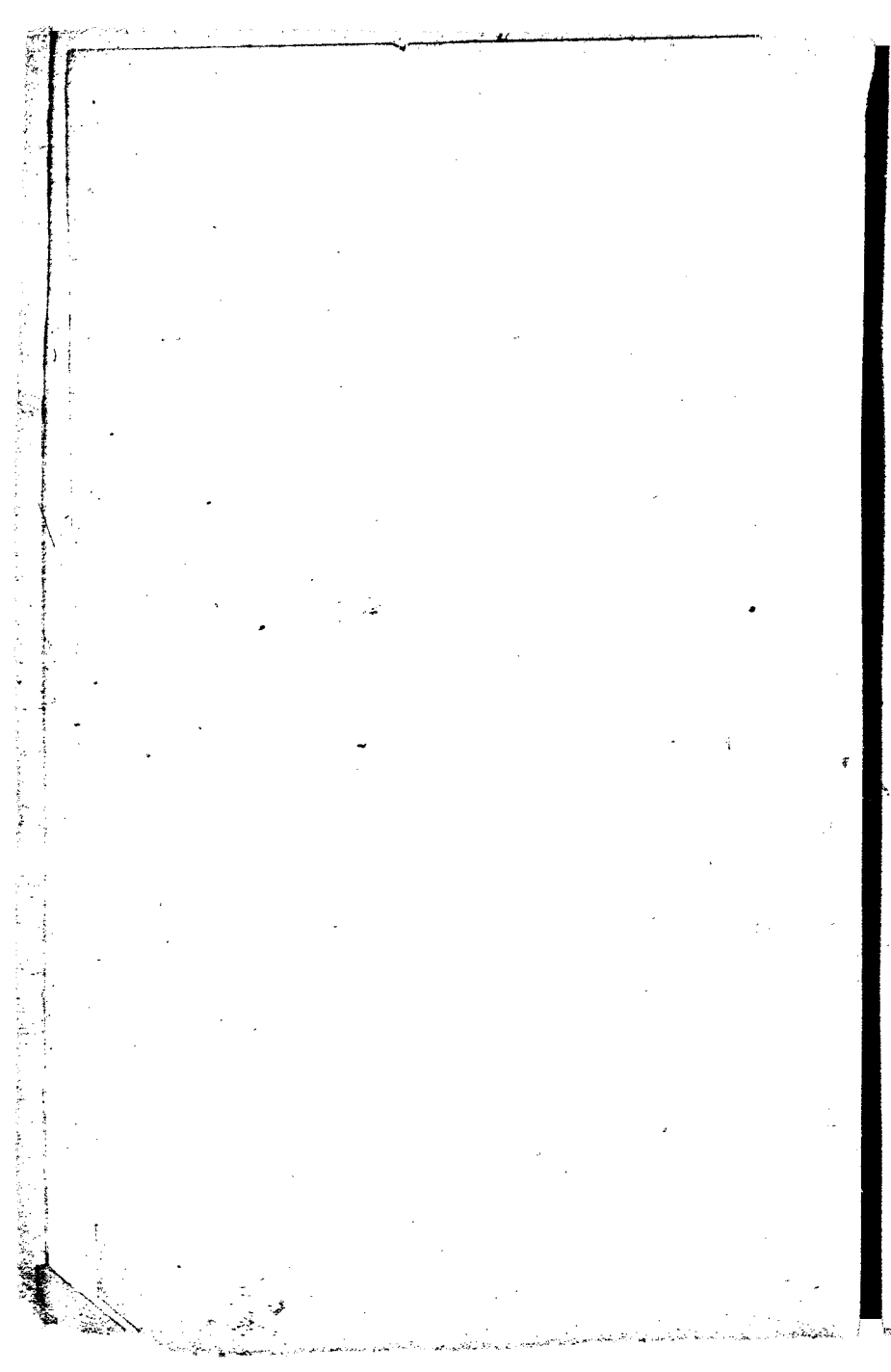
Un livre écrit pour la gloire ou la fortune a bien d'autres allures que les miens. C'est à vous de l'entendre et de m'assigner ma place. L'espérance de faire mieux ne m'abandonne pas.

On sait que la préface d'un ouvrage en est la partie la plus difficile ; elle s'écrit après que tout est imprimé, et alors on tâche de se juger soi-même. Mais moi qui ne suis pas si rusé que de prévenir votre jugement, je vous livre ces *Pages d'Histoire* en toute liberté, leur donnant le baptême d'un nom que je crois approprié et vous priant d'en être les parrains et marraines.

BENJAMIN SULTE.

OTTAWA,

17 septembre 1890.



LES HISTOIRES DU CANADA

Plus d'une fois on m'a demandé quelle est la meilleure histoire du Canada. J'ai répondu : Garneau couvre le plus de terrain et il a très bien compris les événements; il doit vous suffire, à moins que vous ne désiriez faire une étude particulière de certaine période ou de certain fait, alors il est bon de voir plusieurs auteurs, en choisissant ceux qui se sont arrêtés de préférence sur le sujet de votre affection. Il y a des Histoires du Canada pour tous les temps et pour tous les goûts.

L'époque de la découverte du Saint-Laurent nous fournit d'abord la narration de Cartier, assez courte, et les cinq ou six volumes qui ont été publiés en France, dans notre siècle, sur la vie et les actions du grand navigateur. Le *Jacques Cartier* du docteur N. E. Dionne, de Québec, résume fort bien tous ces travaux. Les *Découvreurs Français*, de Paul Gaffarel sont aussi d'un excellent secours. Le *Routier* du pilote Jean Alphonse peut contribuer à nous instruire là-dessus. Charlevoix, Garneau, Ferland, Fillion, parlent de cette période, qui va de 1534 à 1600. Voilà plus qu'il n'en faut pour connaître Jacques Cartier et son temps.

Avec les œuvres de Champlain (1608-1629)

vous entrez dans le détail des choses du Canada, à l'origine de la colonie, et vous admirez les projets immenses du fondateur de Québec, tout en apprenant à connaître le pays.

Le Frère Gabriel Sagard, dans son *Voyage au pays des Hurons* et dans son *Histoire du Canada*, se rend à 1636 ; il est bourré de renseignements, et comme Champlain, mérite confiance dans tout ce qu'il dit.

Marc Lescarbot et Champlain ont laissé sur l'Acadie de 1604 à 1613 nombre de bons ouvrages qu'on doit consulter avant tout. Une lettre du Père Biard, année 1611, qui se trouve dans les *Relations des Jésuites*, parle de l'Acadie et ne doit pas être oubliée. Dièreville, plus tard, puis Charlevoix, ensuite Moreau, Rameau et Casgrain de nos jours, ont ressuscité en quelque sorte les annales de la terre acadienne. Marmette a trouvé en France les greffes des notaires de l'Acadie ; qu'on les imprime !

Les trois gros volumes des *Relations des Jésuites* publiés par le gouvernement canadien, en 1858, sont composés de lettres des missionnaires écrites d'année en année, depuis 1625 à 1672. Ils sont indispensables.

Une brochure intitulée : *Les Vrais Motifs*, nous expose comment et pourquoi fut fondée la colonie de Montréal, 1640-1642. La Société Historique de Montréal l'a réimprimée avec annotations copieuses et savantes ; voyez toutes les publications de cette Société.

L'*Histoire du Montréal*, de M. Dollier de Casson, va de 1640 à 1670 est une suite de rapports

annuels des principales choses survenues à Montréal durant les années en question. Sur Montréal consultez le bel Album publié par M. Beaugrand : *Le Vieux Montréal*.

L'abbé Bressani a été missionnaire chez les Hurons. Ses lettres couvrent la période de 1642 à 1650. Elles sont de toute valeur.

Le Père François Du Creux, qui lisait en France, les Relations des Jésuites, a écrit une *Historia Canadensis* imprimée en 1664, et qui va jusqu'à 1656. Outre que l'auteur se sert uniquement de la langue latine il y a ceci que rien dans son livre ne nous donne du nouveau si on a lu les ouvrages mentionnés ci-dessus.

La Mère Marie de l'Incarnation, de 1639 à 1671, écrivait à ses amies de France, des lettres dont on a formé deux volumes, excessivement instructifs pour quiconque, religieux ou laïque, cherche à se rendre compte des choses de cette époque éloignée.

Le *Journal des Jésuites*, 1645-1668, est riche de détails sur la vie des Canadiens ; ce n'est pas un livre à lire comme un roman, c'est plutôt un magasin de curiosités historiques, un musée à parcourir des yeux et dans lequel on trouve sans cesse du nouveau.

Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, a publié, à Paris, en 1664, un volume intitulé : *Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France dite Canada*. Le mot " naturelle " est juste puisque tout l'ouvrage ne traite que des ressources du pays, alors à peu près inconnues en France ; le terme " véritable " est là pour combattre les

écrits que l'on avait répandus dans les hautes classes avec le dessein de montrer le Canada comme une contrée inhabitable. Si l'on veut savoir quelle était la situation des premiers habitants des bords du grand fleuve, de 1640 à 1663, il faut consulter cet ouvrage. Une édition récente en a été faite à Montréal ; je ne l'ai pas vue.

M. l'abbé de Belmont a écrit une petite *Histoire du Canada* (mal imprimée) qui embrasse les années 1640-1700 et ne parle que de Montréal ; elle est utile pour compléter les détails des grands récits et encore faut-il la contrôler avec des précautions, car elle est souvent inexacte.

L'*Histoire de la colonie française*, de M. l'abbé Faillon s'arrête à 1674. C'est plutôt l'histoire de Montréal, mais quelle richesse de renseignements l'auteur possède ! Pour moi, cet homme est le type du savant : il sait tout et le dit sans rechigner. Ses préférences pour Montréal sont pardonnables : qui n'a pas un coin de terre à révéler par-dessus tous les autres ? Nous lui devons aussi : *Mlle Mance*, *Marguerite Bourgeois* et autres ouvrages qui éclairent d'un jour agréable le premier siècle de Montréal.

M. l'abbé Desmazures a publié un *Colbert* qui restera dans nos bibliothèques. Le Canada et Colbert, durant les années 1664-82, c'est tout un. Belle étude sur le grand ministre, auquel nous devrions élever une statue. Je me permets de donner cet avis au gouvernement de Québec.

Il y a eu le massacre de Lachine en 1689. En 1889 M. Désiré Girouard, reprenant tout ce qui

avait été dit à ce sujet, et y ajoutant de nombreux documents, a publié une brochure qui est digne de prendre la place de plus d'un gros livre. Ne l'oubliez pas à l'occasion.

Je voudrais écrire un long article sur les *Mémoires* de Nicolas Perrot, mais en ce moment il me suffira de vous dire que, pour connaître ce qui s'est passé au-delà des grands lacs, de 1660 à 1700, ce livre est une mine inépuisable.

M. l'abbé Maurault, dans son *Histoire des Abénakis*, s'étend de 1600 à 1760; il est surtout heureux lorsqu'il parle des années 1715-60.

Les Ursulines de Québec ont publié quatre volumes, remplis de matières historiques. Si jamais elles font une réédition, je leur conseille d'y ajouter, non pas un sommaire, mais un index alphabétique qui rendra leur ouvrage consultable, et par là même plus utile.

Les *Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, commençant avec l'année 1663 et se terminant en 1709 ont été publiés récemment par le gouvernement de Québec. C'est une suite de pièces administratives dont la connaissance nous manquait. Je regarde ces volumes comme une photographie de l'existence de nos pères. Ne pas les étudier c'est vouloir se dérober à la lumière. Les faits sont là, ils disent ce que nous avons été sous un autre régime que celui d'à présent. Ces pages enseignent à l'étudiant de notre histoire mille et mille petites affaires qui indiquent le mouvement des esprits d'autrefois comme la marche d'une simple paille nous montre la direction du vent.

Quatre beaux volumes, aussi publiés par le gouvernement de Québec, renferment des pièces historiques importantes, depuis les origines de la colonie jusqu'à 1760, mais il y manque la main d'un homme de science, et tout en consultant ces pages, nous devons nous servir de nos propres ressources. Pourquoi n'avons-nous pas fait appel aux gens du métier avant que de mettre au jour ce coûteux ouvrage ?

M. Gabriel Gravier, de Rouen, a fait un travail canadien dans son *Cavelier de la Salle*. De 1666 à 1687, si vous voulez suivre le découvreur en question, qui se trouva si souvent mêlé aux choses du Canada, lisez M. Gravier. Il abonde en renseignements et en explications nécessaires à l'intelligence du sujet qu'il traite. Je connais cet auteur : il travaille pour la France et pour nous dans tout ce qu'il écrit. Pas un homme en Europe n'est plus au courant de ce qui se passe parmi nous, sauf peut-être M. Rameau.

Le Père Louis Hennepin, récollet, vint en Canada en 1676, à l'âge de trente ans, accompagna Cavelier de la Salle dans l'expédition au Mississipi (1679-1680) visita la contrée où est St-Paul du Minnesota et retourna en France en 1681 où il publia, en 1683, sa *Description de la Louisiane*. Ce livre ne nous renseigne à peu près que sur le pays situé entre l'embouchure de la rivière des Illinois, en remontant le Mississipi jusqu'au saut Saint-Antoine, où est Minneapolis à présent. Hennepin l'a refait pour une seconde édition, de manière à s'attribuer des découvertes qui ne furent jamais de lui. D'un caractère remuant et

aventureux, l'auteur est de plus dévoré du désir de faire parler de lui ; il fausse la vérité avec une désinvolture qui lui ont valu des persécutions de son vivant. On doit le lire pour étudier l'époque et les entreprises de La Salle, mais se tenir en garde tout le temps, car il sort de la ligne droite à tout propos, surtout dans ses dernières éditions.

Le baron de la Hontan, qui arriva de France avec les troupes en 1684, a remonté le Saint-Laurent jusqu'au lac Supérieur, puis s'est dirigé vers le Mississipi, résidant en vingt endroits le long de ce parcours et adressant à ses amis de France des lettres doublement intéressantes au point de vue du style et des observations qu'elles renferment. Il aime à peindre ce qu'il voit et à commenter avec enjouement ; par malheur, il se trompe souvent lorsqu'il traite de ce qui ne s'est point passé sous ses yeux. Il parle surtout de ce qui a eu lieu de 1684 à 1694. Ses lettres, réunies en deux volumes, sous le titre de *Voyages* ont été imprimées dix fois, avant 1735, en France en Hollande et en Angleterre, où on les a traduites.

Sous la rubrique de ~~Notes pour servir à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France~~, M. H. Harisse, un savant américain bien connu, a publié, en 1872, un volume des plus utiles à consulter ; il nous donne la liste, avec commentaires, des principales sources de renseignements pour l'étude de notre histoire, depuis 1545 jusqu'à 1700. C'est la clef d'une vaste bibliothèque. M. Harisse a passé le temps du siège de Paris, 1870-71, à fouiller les archives et les dé-

pôts de livres anciens pour nous préparer cet ouvrage que tous les amateurs de l'histoire du Canada recherchent aujourd'hui et avec raison. Ces notes ont été continuées par G. Marcel.

Bacqueville de la Potherie après avoir fait la campagne de 1697 avec d'Iberville, à la baie d'Hudson, vint séjourner en Canada où il se vit accueillir avec empressement par nos meilleures familles. Les lettres qu'il adressait, au cours de ce voyage, à des personnes de la haute société française, ont été publiées en quatre volumes, en 1753, sous le titre assez peu correct d'*Histoire de l'Amérique Septentrionale*. Il y parle de la baie d'Hudson depuis 1660 à 1700, puis il décrit avec soin le fleuve Saint-Laurent, villes et villages, en 1700 et profite de l'occasion pour récapituler ce que l'on savait alors de l'histoire du Canada. Il raconte ensuite les mœurs et coutumes des Sauvages qui peuplaient les bords de nos grands lacs, leurs guerres anciennes et nouvelles, ainsi que l'introduction des Français dans ces contrées. Sur les Abenakis il a de très bonnes pages. Les lettres se terminent par de longues explications sur la célèbre paix de 1700 où il représente MM. de Frontenac et de Callières comme des gouverneurs du plus grand mérite. Tout ce que dit cet auteur est digne d'être lu, même aujourd'hui où nous avons beaucoup plus de renseignements qu'il ne paraît en avoir possédé. Ses entretiens avec Nicolas Perrot semblent lui avoir fourni ses plus curieux chapitres sur les Sauvages. Il a su puiser aux sources et se tenir en garde contre les interprétations

erronnées qui sont fréquentes chez les voyageurs écrivains. Ces lettres, bien que recommandées au roi pour l'impression, dès le 9 juin 1702, par le censeur Fontenelle, ne parurent que cinquante et un ans plus tard, comme on l'a vu.

M. Pierre Margry a récemment publié quatre gros volumes de documents relatifs au rôle que la France a joué dans l'Amérique du Nord. Ce sont de précieuses trouvailles, touchant à tout ce qui nous intéresse. On doit surtout consulter cet ouvrage pour comprendre les années 1664-1715. Je ne vois rien dans ces révélations de documents officiels qui change la donnée historique exposée par Garneau, par conséquent nous sommes confirmés dans l'opinion que ce dernier écrivain a voulu nous faire adopter.

Sur la ville de Québec nous avons les ouvrages de Lemoine qui a reconstruit, pierre par pierre, presque tout le passé de la vieille capitale. Sur les Trois-Rivières vous avez mes articles, dispersés dans douze cents numéros de nos gazettes.

Le *Dictionnaire Généalogique* de M. l'abbé Tanguay et le *Répertoire du Clergé*, du même auteur, nous sont nécessaires comme un chapeau pour se promener par les rues.

Les *Lettres de Voyages et l'Histoire de la Nouvelle-France*, de Charlevoix, sont excessivement intéressantes pour les années 1666-1720. Outre qu'il puisait aux documents de première main, l'auteur était soigneux, savait tirer profit de ce qu'il possédait. Il a créé en faveur des Jésuites une renommée qui durera probablement toujours et qui est justifiable sous bien des rapports.

Les *Premières Missions des Jésuites* du Père Auguste Carayon trouvent naturellement leur place parmi nos livres d'histoire. Le Père Martin a aussi publié plusieurs Relations anciennes de ce genre, et les vies des Pères de Brébeuf, Jogues, etc.

Il y a un mémoire de M. l'abbé de Latour qui parle au long de Mgr de Laval et de Mgr de St Valier ; un livre a aussi été imprimé par M. le grand-vicaire Langevin sur la vie de Mgr de Laval ; et au moment où je trace ces lignes, on m'annonce un grand ouvrage qui sort des presses, concernant toute la carrière de ce prélat distingué. C'est une grande et savante œuvre, paraît-il.

Une *Histoire de la Louisiane*, imprimée en 1846, à la Nouvelle-Orléans, et dont M. Charles Gayarré est l'auteur, m'a vivement intéressé parce que c'est un chapitre de l'histoire du Canada. La majeure partie de ces deux volumes roule sur les années 1700-1760. Il y a abondance de documents officiels. On y voit les agissements des Canadiens, qui formaient un groupe spécial, et ceux des Français, qui luttaient contre les Canadiens, à la fondation de la Louisiane. Une foule de personnages de chez nous se trouvent mêlés aux événements que M. Gayarré nous raconte. Cet écrivain, bien connu d'ailleurs, est consciencieux, savant et clair dans ses expositions.

Sur la période de 1725 à 1775, nous avons une foule de mémoires qui traitent de tout, chacun pour son compte : commerce, guerres, découvertes, missions religieuses, etc. Les bibliothécaires

res les connaissent et peuvent vous les procurer sur un mot. Lisez aussi la volumineuse correspondance manuscrite des gouverneurs français qui est à la bibliothèque d'Ottawa.

Alfred Sandham, dans *Montreal and its fortifications* expose les diverses situations de cette ville au point de vue militaire. Consultez aussi le *Vieux Montréal*, superbe album préparé par M. P. L. Morin et publié par M. Honoré Beau-grand.

Les *Sagamos Illustres*, de F. M. U. M. Bibaud, racontent la vie de plusieurs chefs sauvages de nos contrées. Les deux Messieurs Bibaud, père et fils, ont beaucoup publié ; voyez les catalogues.

M. l'abbé Ferland, dans son *Cours d'Histoire du Canada* suit Charlevoix jusque vers l'année 1700, et il ajoute partout des notes sur les familles canadiennes qui se trouvent mentionnées dans ces récits. Après 1700 et jusqu'à 1760, il est riche en renseignements, mais n'ayant pu terminer lui-même l'arrangement et la rédaction de cette partie de son ouvrage, elle est restée incomplète par endroits. Nous avons, du même auteur des *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, qui s'arrêtent à 1650 ; de plus un voyage à la Gaspésie qui est un chapitre d'histoire.

L'abbé Brasseur de Bourbourg a publié en 1852, une *Histoire du Canada*, dans laquelle il parle principalement de l'Église, des évêques et du clergé de notre pays. On dit qu'il a cherché à être indiscret et qu'il y a réussi.

Le professeur suédois Peter Kalm, qui visita la Nouvelle-France en 1749, nous a laissé une

narration des plus intéressantes sur les hommes et les choses du Canada. On peut lire aussi le rapport de l'ingénieur Franquet, année 1752, pour compléter Kalm.

Un roman intitulé *The History of Emily Montague*, imprimé à Londres en 1769, en quatre volumes, nous décrit la société de Québec durant les premières années du régime anglais. L'auteur est madame Frances Brooke. On vante ses talents d'écrivain ; ne l'ayant pas lu, je ne puis rien en dire.

La Société Historique de Québec a publié une vingtaine de brochures sur la période française en Canada.

Notre Société Royale imprime chaque année un certain nombre de travaux historiques.

Les archives que M. Douglas Brymner réunit à Ottawa, depuis plusieurs années déjà, sont à la disposition du public. C'est une mine abondante et précieuse.

Le docteur Edmund B. O'Callaghan peut être considéré comme l'auteur de la belle collection de documents publiés par la Société Historique de New-York. On y trouve d'innombrables renseignements sur les Canadiens de 1660 à 1760. Il y a un index analytique qui rend cette petite bibliothèque facile à consulter.

En ce moment, on publie, à Québec, une série de volumes comprenant les papiers de Montcalm et de Lévis, sur les opérations militaires de 1756-60 en Canada. C'est M. l'abbé Casgrain qui a rapporté de France ces trésors historiques. Ne les ayant jamais vus, je me contente de les signa-

ler—mais ils doivent être de toute importance—avis au lecteur. N'oublions pas, sur Montcalm et son époque, les volumes de Dussieux, de Bonnechose, le Père Martin et autres. Je viens de recevoir le *Journal des Campagnes au Canada*, 1755-1760, par le comte de Maurès de Malartic, major de l'armée de Montcalm ; ce sont des pages entièrement nouvelles, publiées par M. Paul Gaffarel, de Dijon.

Les trois volumes des *Edits et Ordonnances* des gouverneurs, intendants, etc., qui ont été imprimés en 1853, renferment sur l'ancienne administration, à venir jusqu'à 1760, une foule de pièces du plus grand intérêt, concernant le commerce, les finances, les coupeurs de bois, les terres, la construction des églises, la voirie, la navigation. Il faut y joindre les cinq ou six volumes des papiers de la tenure seigneuriale, pour la même époque, et les actes du Conseil Souverain. Avec cela nous n'ignorons plus rien des affaires publiques d'autrefois.

Sur le *Règne Militaire*, 1760-64, la Société Historique de Montréal a formé un volume de narrations et de pièces qui nous montrent à la perfection quel était ce régime. Il n'y a plus de tâtonnements, d'ambiguïtés, c'est la photographie du temps. On doit s'en tenir aux hommes du jour qui ont dit ce qu'ils avaient vu.

Les six ou sept ouvrages du baron Francis Mares, publiés de 1770 à 1776, sont indispensables à ceux qui veulent connaître les choses du Canada de l'époque en question. On peut compléter cette lecture en revoyant les écrits de François-

Joseph Cugnet, qui entretenait souvent des vues différentes de celles de Maseres.

Le lieutenant Thomas Anbury, qui visita le pays de 1776 à 1781, nous a laissé deux volumes de *Travels* où il y a de bonnes pages sur le Bas-Canada.

Le volume de la Société Historique de Montréal qui raconte l'invasion de 1775-76 est à consulter avant tous les autres sur cet événement.

Le livre de Du Calvet, *Appel à la Justice*, raconte les difficultés survenues entre l'auteur et le gouverneur Haldimand de 1778 à 1784. Longtemps, nous n'avons eu que ce texte pour nous guider, mais à présent que les papiers de Haldimand sont entre nos mains, il faut lire les écrits des deux adversaires et les comparer. Cette page, restée la plus obscure de notre histoire, s'éclaire enfin pour nous. Du Calvet représentait avant tout l'élément français qui cherchait à agiter le Canada en faveur des Américains ; de là les persécutions qu'il a dû subir.

Isaac Weld, dans ses deux volumes intitulés *Travels through the States of North America and the Provinces of Upper and Lower Canada*, décrit la province de Québec, ses habitants, etc., au cours des années 1795-7. Il donne de curieuses gravures représentant les choses de cette époque. Le livre du duc de La Rochefoucauld, *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique*, même date, mérite aussi d'être lu, bien que l'auteur n'ait visité que le Haut-Canada.

George Heriot a emprunté à Charlevoix une *History of Canada*, mais il est plus original et

plus instructif dans ses *Travels*, qui nous peignent le Canada tout entier au début de ce siècle. Heriot, placé à la tête de l'administration postale, voyageait beaucoup pour son service. C'est un témoin des faits qu'il raconte.

Le docteur William Canniff a un volume intitulé *Settlement of Upper Canada* qui expose parfaitement ce sujet. Il est à propos de le voir pour comparer avec les choses du Bas-Canada.

La Société Historique du Wisconsin a publié onze beaux volumes remplis de documents qui touchent à l'histoire du Canada. Pour connaître la région du Michigan et du lac Supérieur, il faut lire ces ouvrages. A Saint-Paul du Minnesota on imprime aussi fréquemment des travaux de ce genre. Tout l'Ouest a été français ou plutôt canadien, depuis 1660 à 1760 ; c'est donc comme un morceau de notre territoire national qui est resté là-bas en la possession des nôtres durant de longues années après 1760.

M. Joseph Tassé a mis dans ses *Canadiens de l'Ouest* une foule de renseignements, tout à fait nouveaux, sur les familles canadiennes de la région du haut Mississipi, années 1760-1830. C'est un ouvrage unique en son genre et par là même précieux.

John Lambert, officier des troupes, a raconté dans ses *Travels* bien des faits intéressants sur l'état du Bas-Canada en 1806-8. Il donne aussi des gravures qui méritent d'être vues. Les mœurs de nos habitants semblent lui avoir plu.

Sur la guerre de 1812, le lieutenant-colonel William F. Coffin a publié un volume : *Chronicle*

of the War, fait avec soin et par conséquent utile à consulter. Dans une brochure intitulée *Quirks of Diplomacy*, le même auteur explique comment, par suite de l'ignorance des diplomates de France et d'Angleterre, les traités intervenus au sujet du Canada nous ont toujours été désavantageux.

John Palmer, un commerçant, dans son *Journal of Travels*, parle du Canada de 1817 ; il est sympathique à notre élément et demande qu'on ne nous moleste pas.

Le lieutenant Francis Hall, nous parle du Canada de 1816-17.

Joseph Sansom, un Américain, décrit le Bas-Canada en 1817.

Godfrey T. Vigne, avocat de Londres, nous montre le Canada en 1830.

Le capitaine Basil Hall, dans ses *Travels*, nous fait connaître ce qu'il a vu et observé au Canada vers 1830.

L'arpenteur Joseph Bouchette a imprimé à Londres, en 1831, *The British Dominion in North America*, avec une carte qui est la plus belle, la plus savante, la plus rationnelle que je connaisse. Le sol, les cours d'eau, les forêts, les établissements agricoles et industriels du Canada, les routes, les ponts, les villages, les produits de l'agriculture, tout cela est expliqué et chiffré avec une précision mathématique. Bouchette n'a pas reçu la part de gloire qui lui appartient.

Les mandements et circulaires des évêques de Québec, qui ont été publiés récemment sont de précieuses sources à consulter pour apprendre notre histoire, en ce qui touche au côté religieux.

Il y a aussi les livres des Ursulines, des Hospitalières, de Québec et des Trois-Rivières, puis ceux des communautés de Montréal, tous instructifs et véritablement canadiens.

M. Michel Bibaud a une *Histoire du Canada* qui va jusqu'à 1837. La partie qui concerne la domination française n'est pas remarquable; celle qui va de 1760 à 1837 est trop dans le sens des Anglais de ce temps, c'est à dire que Bibaud ne croyait pas à la possibilité de gouverner le Canada par des Canadiens; il était *loyal* avant tout, ou *bureaucrate*, comme on disait alors.

Robert Montgomery Martin a trois ouvrages sur les colonies anglaises, telles qu'on les voyait vers 1836. Il y est beaucoup parlé du Canada.

Joseph-François Perrault a publié en 1836 une *Histoire abrégée du Canada*, en cinq petits volumes, que l'on conserve à titre de curiosité, parce que les travaux de nos autres écrivains sont plus étendus et plus riches en renseignements. M. Perrault a rendu des services à nos compatriotes de plus d'une manière, au cours de sa longue existence.

Robert Christie nous a donné une bonne histoire politique du Bas-Canada, en six volumes, couvrant la période de 1791 à 1841. Sous le titre d'*Histoire de Cinquante Ans*, M. T. P. Bédard a aussi parlé des mêmes événements et de la même époque. M. L. P. Turcotte, dans son *Canada sous l'Union*, 1841-1867, continue la série de ces ouvrages si utiles à ceux qui étudient l'administration du pays.

M. L. O. David a un volume de biographies;

son principal travail roule sur les événements de 1837-8, dont il s'est occupé pendant plusieurs années.

Le rapport officiel de lord Durham est de toute importance, car il indique les moyens à prendre pour réduire la race canadienne-française, ou l'angliciser, afin que son influence distincte disparaisse du Canada.

Sir Richard Henry Bonnycastle a publié quatre ouvrages qui renferment une foule d'observations sur le Canada et les Canadiens de 1836 à 1846.

Dans le *Canada Français*, revue publiée à Québec, on imprime en ce moment un très bon travail d'Antoine Gérin-Lajoie, racontant la marche de la politique canadienne depuis 1840 à 1850. Tout est bien dans ces pages claires et instructives, sauf le titre qui ne signifie rien.

Les ouvrages de Bouchette, de l'abbé F. Pilote, Arthur Buies et Joseph-Edmond Roy sur Tadoussac et le Saguenay méritent l'attention. La Société Historique de Québec a publié des mémoires sur ce sujet.

Pour la vallée de l'Ottawa, nous avons les ouvrages de Bouchette, Vigne, Hall, Buies et Tassé.

Sur le Détroit nous pouvons lire Rameau, Hamlin, Farmer et Roberts, sans compter plusieurs auteurs que Farmer mentionne avec soin. Ce dernier écrivain est le plus complet de tous.

Quant à l'histoire des paroisses, il en a bien paru trente volumes, et ce nombre promet de s'augmenter bientôt.

M. Leblond de Brumath vient de mettre au

jour une *Histoire de Montréal* qui ne manque pas d'utilité. L'*Histoire de Longueuil* de MM. Vincent et Jodoin aussi est bonne à voir. Sur le fort St. Jean, consultez la brochure de M. Lucien Huot.

Le *Panthéon Canadien*, de F. M. U. M. Bibaud, 1858, est un dictionnaire de biographies, embrasant la carrière d'une foule de personnages de notre histoire. Il s'y trouve des erreurs, mais dans l'ensemble, le lecteur peut s'y renseigner sur les hommes d'autrefois de manière à comprendre ce que ceux-ci valaient et quel rôle ils ont joué parmi nous.

La Société des Antiquaires de Montréal a publié dix volumes qui sont un véritable magasin de curiosités. On ne saurait se passer de les voir.

M. J. M. Lemoine n'a pas moins que sept ou huit volumes sur Québec et les environs de cette ville. C'est au point que personne n'ose s'aventurer sur ces terrains qui sont comme sa propriété—historiquement parlant.

En 1872, MM. Gonzalve Doure et Edmond Lareau publiaient *Le Droit Civil Canadien*, selon l'ordre établi par les codes, et s'étendant jusqu'à 1791 à l'ouverture de notre premier parlement. C'est un résumé précieux de tous les actes administratifs de quelque importance qui concernent notre pays. Les pièces y sont le plus souvent citées textuellement pour la partie essentielle, et comme le tout est disposé chronologiquement, il est facile de consulter n'importe quelle époque sans avoir à chercher à travers le volume. Or, bien que ce titre *Le Droit Civil*, donne à croire qu'il ne s'agit que de matières légales, on trouve

en lisant l'ouvrage que c'est purement de l'histoire du Canada traitée à l'aide des documents les plus rares et les plus vrais. On ne saurait connaître notre histoire, surtout de 1664 à 1791 sans avoir parcouru ce livre.

L'*Histoire du Droit Canadien* de B. A. T. de Montigny, date de 1869. Elle divise notre histoire en quatre époques, finissant en 1869. La codification des lois y est expliquée en détail. Si les avocats prisent ce livre parce qu'ils y trouvent la mention de tous les actes et instruments publics qui affectent telle ou telle question, j'y trouve de mon côté abondance de matériaux pour l'histoire en général. Et c'est ainsi que les gens de loi font des livres pour leur usage—mais je les exploite tout de même.

Dans son *Histoire du Droit Canadien* publiée en deux volumes, 1888, 1889, M. Edmond Lareau fait œuvre de maître et œuvre nationale. Le plan de l'ouvrage consiste en groupements des sujets qui peuvent s'étudier ensemble, ainsi la féodalité amène non seulement des explications sur notre tenure seigneuriale, mais encore sur la noblesse et les privilèges des hautes classes, etc. Le commerce d'autrefois, la monnaie de cartes, les applications du Droit français en Canada, les origines du Droit canadien, le règne militaire, le gouvernement responsable, le Droit public anglais, et une foule d'autres études remplissait ces volumes qui vont former partie de notre bibliothèque historique autant, pour le moins que de la bibliothèque légale à laquelle ils sont destinés par l'auteur.

Les ouvrages de Todd et de Bourinot sur le parlementarisme sont d'excellents traités pour ceux qui s'occupent des affaires publiques. Il n'y a rien de meilleur en ce genre dans aucun pays.

La part de M. l'abbé Tanguay dans l'étude de l'histoire, consiste en un dictionnaire généalogique de toutes les familles canadiennes, plus un répertoire donnant les biographies de tous les membres du clergé du Canada depuis l'origine de la colonie. Dans un volume intitulé *A Travers les Registres* il a réuni une foule de notes qui peuvent être utiles à la connaissance de notre passé. Les ouvrages de M. Tanguay sont des œuvres de patience ; en les consultant nous trouvons en moins d'une minute des renseignements dont la découverte a été faite après des années de recherches.

II

Cette liste pourrait être doublée, mais je crois avoir mentionné les principaux ouvrages. Dans ma seule bibliothèque j'ai six cents volumes sur l'histoire du Canada ; il en existe autant que je n'ai pas, car l'argent me manque. Il y a, de par le monde, assez de manuscrits pour composer encore quatre ou cinq cents volumes concernant notre histoire ; on sait où les prendre ; l'argent fait défaut pour les imprimer. Vous voyez qu'il y a du champ. Mettons que vous lisez ou parcourez un volume par semaine—c'est vingt années qu'il vous faut pour tout voir.

Je ne dis pas cela dans le dessein de vous ef-

frayer,, mais pour montrer combien il est facile de s'instruire en se plongeant dans les eaux abondantes de la lecture.

C'est un océan dans lequel on nage comme le poisson; avec délice, avec profit, si bien que, sans écrire, on devient historien, penseur comme malgré soi, et renseigné au point de surprendre notre entourage. L'existence intellectuelle que l'on se compose de la sorte, dépasse en charme et en bonheur tout ce que la vanité du monde peut concevoir.

Il y a la comparaison des styles ; les points de vue auxquels se placent les auteurs ; les tendances qui les poussent. C'est un spectacle !

Tel écrivain voit tout du côté politique, cet autre est absorbé dans la religion. Un troisième ne touche qu'au commerce. En voici un qui ne rêve que de guerre. Voulez-vous de la géographie ? on vous en donnera avec le récit des travaux des découvreurs du centre de l'Amérique. C'est à n'en plus finir. Un océan, vous dis-je ! J'y suis tombé ! J'y vis, je m'en trouve bien.

J'ai lu des romans. Pas un seul ne vaut l'étude de l'histoire, laquelle est le plus long des romans, a-t-on dit. L'intérêt qui vous empoigne n'est pas plus intense dans les *Mousquetaires* de Dumas que dans les campagnes de d'Iberville—et dans ce dernier cas, c'est plus grand et plus vrai.

Nous sommes une grande famille, nous les Canadiens-Français. Nous avons un passé honorable et même héroïque à rappeler. Ce qui nous

concerne a donc double valeur pour chacun de nous. Etudions ces souvenirs.

Nos jeunes gens devraient pénétrer leur esprit de l'histoire des ancêtres. Qui saura jamais autour de nous ce que nous avons été si nous ne le comprenons pas nous-mêmes ?

Et songez-y ! cela rapporte de la considération, cela élève un homme, cela fait que vous êtes quelqu'un. Etant plus instruit que le vulgaire, vous dominez vos semblables sous ce rapport. Un prestige vous accompagne dans la vie. On respecte l'individu qui sait quelque chose.

Soyez sans ambition personnelle, je le veux bien, mais soyez plus complet que ceux qui vous entourent, quand ce ne serait que pour mieux comprendre ce qui nous arrive journellement, car l'histoire nous fournit l'explication de bien des choses !

N'y a-t-il pas du bon orgueil à deviner un peu ce qui va survenir ? Un homme instruit est dans cette condition. Qu'importe qu'il ne brille nulle part ? Il a conquis ce qu'il goûte et quand même il serait seul à en jouir, qu'importe ! Si les autres pouvaient en dire autant, ah ! qu'ils seraient heureux !

Il y a des histoires du Canada pour satisfaire toutes les fantaisies. Du moment où vous voulez étudier—disons lire—rien ne vous empêche de connaître les plaisirs de l'amateur de livres. Tournez vos yeux et vos passions de ce côté. Ni votre esprit, ni votre corps n'en souffriront. Au contraire ! vous vivrez mieux.

III

Vous me demandez quelle est la manière d'apprendre l'histoire du Canada pour s'en rappeler toute sa vie.

C'est bien simple. Faites comme pour l'histoire d'un individu dont vous avez entendu parler. On vous dira qu'il avait étudié à tel collège, que sa première idée était d'être ingénieur, qu'il a penché ensuite vers le commerce, qu'il s'est marié et qu'il fait des entreprises de chemins de fer et finalement qu'il est devenu homme politique. Telles sont les grandes lignes de sa carrière,

Eh bien ! l'histoire du Canada doit s'entendre de même : par les grandes lignes.

Comment était constituée la colonie au début ? Quel changement s'est produit ensuite ? A-t-on retardé ou avancé les progrès de l'idée première ? Vers quelle époque les Canadiens ont-ils commencé à exercer de l'influence dans leur pays. Comment cet esprit national a-t-il été reçu par la mère-patrie ?

Là est toute l'étude. Que nous importe le nom de tel ou tel gouverneur ! de tel ou tel soldat ! Etes-vous obligé de connaître la culotte que je portais à vingt ans ?

Ne surchargez pas votre mémoire de détails qui sont dans les livres d'écoles. Tous cela ne nous apprend rien. Ce qu'il faut savoir c'est la marche des grands événements.

Sachez, par exemple, que de 1608 à 1665 nous n'avons fait que tâtonner sans presque rien éta-

blir ; de 1666 à 1669, grande arrivée de colons.

De 1670 à 1685, nos efforts étaient portés vers la colonisation du Bas-Canada et à la découverte du Mississipi.

De 1730 à 1750, nous tentions de connaître le nord-ouest.

Nos guerres contre les Anglais vont de 1689 à 1713 et de 1744 à 1760.

Nos parlements ont commencé en 1792.

Voilà des faits qui sont plus importants que de savoir en quelle année est mort M. de Mézy ou M. de Frontenac.

La chronologie est l'épine dorsale de l'histoire ; on ne saurait s'en passer, à moins que l'on ne veuille jamais comprendre les événements anciens. Nos journaux commettent fautes sur fautes du moment où ils parlent d'histoire, et cela est dû uniquement à l'absence de chronologie dans les études des rédacteurs. Notez bien que trois ou quatre soirées de travail sont très suffisantes pour connaître le maniement de cette clef mystérieuse : la mémoire de la chronologie.

L'ensemble d'une période historique en dit plus à notre intelligence que les futiles renseignements dont on a bourré tant de livres.

On parle beaucoup aujourd'hui du soulèvement de 1837, mais étudiez aussi les luttes parlementaires des vingt années qui ont précédé ces troubles. Il y a là une page admirable. Avant que de prendre les armes, nos pères avaient combattu par la parole et par le vote.

Non ! pas de détails ! des grandes lignes pour le lecteur ordinaire, des périodes de temps, afin

que nous voyions clair dans le passé. L'épluchage des détails appartient aux historiens et aux écrivains en général.

L'histoire d'un peuple ou d'un pays c'est comme l'histoire d'un individu : vers tel temps, il faisait telle chose. Et c'est tout ce qu'il importe de connaître.

c
r
F

I
C
S
q
E
e
r

d

P
E
l'
je
e
e
P
il
b
ta

lu-
et
est
ps,
im-

HOCHELAGA

L'automne de 1884, comme on parlait de construire à Montréal une bourgade sauvage imitée de l'ancien temps, je publiai l'article qui suit dans l'espérance que le projet serait adopté! Hélas! qui le croirait, on ne trouva pas assez de vrais Sauvages en Canada pour peupler même cette bourgade de carnaval!

Je voudrais revoir les anciens sauvages, avec leurs costumes et leurs habitations, les revoir dans les lieux mêmes où nos ancêtres les ont salués pour la première fois, il y a trois cent cinquante ans. Et parmi eux, il me semble que les Hurons-Iroquois du temps de Jacques Cartier, c'est-à-dire ceux d'Hochelaga, méritent la première place.

Lisons une petite page de notre histoire, afin de nous renseigner un peu sur ce sujet.

Le 2 octobre 1535, le capitaine Cartier arriva près du courant Sainte-Marie. Plus de mille personnes, tant hommes que femmes et enfants, l'accueillirent au rivage avec des marques de joie multipliées. " Les hommes, dit-il, dansaient en bande, et les femmes de leur part, et leurs enfants d'autre, lesquels nous apportèrent force poisson et de leur pain fait de gros mil, lequel ils jettaient dans nos barques, en sorte qu'il semblaient qu'il tombât de l'air. Voyant ce, le capitaine (Cartier) descendit à terre accompagné de

plusieurs de ses gens ; et sitôt qu'il fut descendu ils s'assemblèrent tous sur lui, en faisant une chair inestimable ; et les femmes apportaient les enfants à brassées pour les faire toucher au dit capitaine et aux autres qui étaient en sa compagnie. Et voyant leur largesse et bon vouloir, le capitaine fit asseoir et ranger toutes les femmes et leur donna certaines patenôtres (*Agnus Dei*) d'étain et autres menus objets ; et à une partie des hommes des couteaux ; puis se retira à bord des barques pour souper et passer la nuit, durant laquelle demeura icelui peuple sur le bord du fleuve, au plus près des dites barques, faisant toute la nuit plusieurs feux et danses, en disant à toutes heures *aguiazé*, qui est leur salut et joye".

Avec Cartier étaient Claude de Pontbriand, échanson du dauphin et " fils du sieur de Montreuil " (et non pas Montréal comme on l'a imprimé), Charles de la Pommeraye, malouin, Jean Guyon, Jean Poulet, Macé Jalobert (beau-frère de Cartier) capitaine de la *Petite Hermine*, navire qui était resté à Québec ; Guillaume le Breton, capitaine de l'*Emérillon*, le plus petit des navires qui était resté à Berthier. Tous ces hommes devaient être des malouins.

Sur les distances indiquées par Cartier, il y a à faire quelques observations. D'abord, il compte quarante-cinq lieues entre Berthier et Hochelaga. Il n'y en a que quinze. Je ferai observer que, de son temps, et jusqu'au dix-huitième siècle, les Européens écrivaient indifféremment lieue et mille. Ceci est bien connu. Donc, disons quarante-cinq milles, soit quinze lieues, mesure juste.

Dans son langage un peu embrouillé pour nous, Cartier constate qu'il arrêta ses barques au dessous d'un grand saut d'eau situé à deux lieues de là. Je comprends qu'il parle du saut Saint-Louis. Cela signifierait qu'il jeta l'ancre au dessous du courant Sainte-Marie. La chose paraît d'autant plus probable qu'il dit avoir marché deux lieues pour se rendre à la ville d'Hoche-laga. Deux lieues c'est un peu fort, mais, à pied, jugeant les distances par la fatigue du chemin et s'arrêtant en route pour festiner, comme il le dit, Cartier a dû croire qu'il avait en effet franchi les deux lieues dont il parle. La ville devait être située vers le haut de la rue Bleury, puisque, de cet endroit, Cartier dit qu'il marcha un quart de lieue pour parvenir à la montagne. Écoutons-le parler.

“ Le lendemain (3 octobre) au plus matin (c'était un dimanche) le capitaine s'accoutra et fit mettre ses hommes en ordre pour aller voir la ville et demeure du dit peuple, et une montagne qui est jacente de la dite ville, où allèrent avec le dit capitaine les gentilshommes et vingt mariniers... Et étant en chemin, le trouvâmes (le chemin) aussi battu qu'il soit possible de voir, en la plus belle terre et meilleure plaine, des chênes aussi beaux qu'il y en ait en forêt de France, sous lesquels la terre était toute couverte de glands”.

Je suis porté à croire que Cartier ne suivit pas le rivage mais entra dans les terres, un peu plus bas que le site de la prison aujourd'hui. De cette manière il évita le gros ruisseau qui a été rem-

placé par la rue Craig. Le carré Viger était alors un évasement de ce ruisseau. Le beau chemin battu devait être à peu près sur le tracé de la rue Lagauchetière. La talle de chênes mentionnée par Cartier se voit sur la carte de Champlain dressée soixante et dix ans plus tard.

Suivons toujours le découvreur, qui ne parle qu'à la troisième personne, selon la manière de César :

“ Et ayant fait environ une lieue et demie, nous trouvâmes sur le chemin l'un des principaux seigneurs de la dite ville de Hochelaga, avec plusieurs personnes, lequel nous fit signe qu'il se fallait reposer au dit lieu, près d'un feu qu'il avait fait au dit chemin. Et lors commença le dit seigneur à faire un sermon et prêchement, en faisant chair au dit capitaine et compagnie ”.

Les citoyens de Montréal ont encore l'habitude des repas de corps et des discours de table. Bonnes coutumes ! J'en ai gardé mémoire.

“ Ce fait, marchâmes plus outre et environ une demie lieue de là commençâmes à trouver les terres labourées et de belles grandes campagnes pleines de blé (maïs) de leurs terres duquel ils vivent ainsi que nous faisons du froment. Et au parmi (milieu) d'icelles campagnes est située la dite ville d'Hochelaga près et joignant une montagne qui est à l'entour d'icelle, bien labourée et fort fertile, de dessus de laquelle on voit fort loin. Nous nommâmes icelle montagne le *Mont-Royal* ”.

Les sauvages de Hochelaga appartenaient à la race huronne-iroquoise, peuple industriel et adonné à la culture du sol, bien différent de ce

qu'étaient les tribus algonquines de l'Ottawa et du Saint-Laurent qui vivaient de chasse et méprisait l'agriculture.

“Ainsi, comme fûmes arrivés auprès d'icelle ville, se rendirent au devant de nous grand nombre des habitants d'icelle, lesquels à leur façon de faire, nous firent bon accueil et par nos guides et conducteurs (ils étaient trois sauvages qui s'étaient offerts pour ce service) fûmes menés au dedans d'icelle ville, où il y a une place entre les maisons, spacieuse d'un jet de pierre, en carré.

“La dite ville est toute ronde et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut, ayant la rangée du parmi (milieu) en façon de ligne perpendiculaire, puis rangée de bois couchés de long, bien oints et cousus à leur mode, et est de la hauteur d'environ deux toises (vingt pieds de hauteur). Et n'y a en icelle ville qu'une porte et entrée, qui ferme à barres, sur laquelle en plusieurs endroits de la dite clôture y a manière de galerie et échelles à y monter, lesquelles sont garnies de roches et cailloux pour la garde et défense d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas au plus chacune, et onze ou quinze pas de large, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures des dits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode; et par dedans icelles, y a plusieurs aires et chambres; et au milieu d'icelles maisons y a une grande salle par terre, où ils font leur feu et vivent en communauté, puis se retirent en leurs

dites chambres les hommes avec leurs femmes et les enfants. Et pareillement ont greniers au haut de leur maisons où ils mettent leur blé, duquel ils font leur pain qu'ils appellent *caraconi*".

Cette description s'ajuste avec le dessin de Ramusio qui travaillait sur le texte même de Cartier, et elle s'accorde suffisamment avec celle des villages hurons visités par Champlain en 1615. Dans le croquis que ce dernier explorateur nous a laissé et qu'il avait fait aux pays des Hurons et des Iroquois, en 1615-16, la bourgade n'est pas ronde, elle est à six faces, voilà toute la différence. On y voit aussi une clôture qui entoure le groupe des maisons et laisse une espace libre entre elle et la muraille extérieure ou fortification dont un flanc touche à la rivière. Sur le sommet de la rue Bleury de Montréal passait un cours d'eau ; c'est probablement le long de ce rivelet qu'était situé Hochelaga. Les rues (plan de Ramusio) étaient fort bien alignées. D'après le plan de Champlain elles sont tracées selon la fantaisie de la tribu, mais non pas à la façon d'un damier. La place centrale était entourée de pâtés de maisons plus petits que les autres, afin d'avoir plus de voies de communications vers la zone excentrique. La couverture des maisons était ronde, ayant l'apparence d'une chaloupe renversée. Les portes et fenêtres étaient pratiquées sur les flancs de la maison et non pas aux extrémités où pignons.

Dans cet article, j'ai tâché d'expliquer deux choses : 1o où était située la bourgade d'Hochelaga ; 2o comment elle était construite.

Nulle part dans le Bas-Canada il n'existait un poste de ce genre. Les Montagnais du Saguenay, les Algonquins de Québec, ceux des Trois-Rivières, ne connaissaient pas ce genre de demeures. Bientôt après Cartier, la guerre chassa de notre province les Hurons-Iroquois, desorte que le grand navigateur a vu la dernière de ces villes, qui dataient on ne sait depuis quand dans le Bas-Canada. Le témoignage de Champlain, quatre-vingts ans plus tard, confirme pleinement la description de Cartier et la rend tout à fait historique.

L'histoire de nos races sauvages est facile à comprendre, si tout d'abord l'on observe leurs mœurs et coutumes. Les Algonquins, nomades, chasseurs, aimant la guerre, ne se préoccupaient jamais du lendemain ; l'idée d'une organisation quelconque ou d'un gouvernement n'entraînait point dans leur cervelle. Les Iroquois, stables, cultivateurs, prévoyants, sachant se gouverner et obéir aux lois, devait nécessairement être supérieurs à leurs adversaires, au moins dans l'art de vivre et de se loger. Leurs villages étaient des petites villes.

Cette chose qui disparaissait des bords du fleuve, il y a trois siècles et demi, nous pouvons la refaire et, au milieu des splendeurs de notre Montréal, montrer aux étrangers le spectacle de la vie de ces pauvres sauvages qui nous ont cédé leur patrie et sont eux-mêmes à peu près tous disparus. La métropole commerciale du Canada est assez riche pour payer sa gloire : qu'elle fasse un effort. On veut du nouveau — eh bien ! en voilà — du vieux nouveau.

Ces maisons de cent vingt-cinq pieds de long sur une trentaine de pieds de largeur devaient renfermer chacune cinquante personnes, étant donné les coutumes de ces sauvages si bien expliquées par Champlain dans son premier voyage chez les Hurons. Cartier dit qu'il y en avait à peu près cinquante. Ce serait donc un total de deux mille cinq cents âmes pour toute la ville. Construisons une quinzaine de maisons de cette espèce, ce sera autant qu'il faut pour reproduire une idée exacte de la chose.

S
c
t
C
e
c
a
q
a
s
d
s
le
F
d
e
ép

LA PETITE HERMINE

Dans son intéressante étude sur Jacques Cartier, le docteur N. E. Dionne s'exprime comme ceci au sujet du navire appelé le *Courlieu*, nommé par Cartier la *Petite Hermine* et abandonné près de Québec au printemps de 1536, faute d'un équipage suffisant pour le manœuvrer : "Trois cent sept ans plus tard, en 1843, l'on a prétendu avoir découvert, à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel, les restes de ce vaisseau. Ce cours d'eau est situé à environ cinq cents pas du ruisseau Lairet, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, en remontant vers l'ouest, à sept arpents environ. Des clous, une carvelle, un boulet de canon, quelques pierres trouvées dans la coque assez bien conservée de ce navire, démontrèrent qu'il appartenait à une époque déjà reculée. Les antiquaires d'alors envoyèrent à Saint-Malo plusieurs des objets détachés de ce vaisseau, tels que des clous, des pierres qui avaient sans doute servi de lest, et des substances employées dans le calfatage. Le maire de cette ville, M. Louis Hovius, nomma une commission spéciale chargée d'examiner attentivement ces objets, et celle-ci en vint à la conclusion qu'ils appartenaient à une époque contemporaine de Jacques Cartier. De-

puis lors, le public, rassuré par l'opinion des savants archéologues de France et du Canada, n'a pas cessé de croire que c'était bien certainement la *Petite Hermine* qui venait d'être extraite des vases du ruisseau Saint-Michel. Après cette découverte, qui prit les proportions d'un événement, on fit deux parts de la *Petite Hermine*; l'une resta à Québec, et fut brûlée dans l'incendie du parlement; l'autre fut envoyée à Saint-Malo. Là, on en a fait une espèce de trophée ou monument en forme de pyramide. Au sommet se trouvent une poulie et des clous; au dessous, des débris de genoux ou courbes. Le corps de la pyramide consiste en morceaux de bordage et de ferrements. Sur la pièce principale on lit l'inscription suivante:—A la mémoire de Jacques Cartier et des braves marins, ses compagnons— Et plus bas:—Débris du navire la *Petite Hermine*, de Saint-Malo, que Jacques Cartier fut contraint d'abandonner au Canada en avril 1536; la carcasse de ce navire, qui n'était que de 60 tonneaux, a été retrouvée, après 300 ans d'abandon; elle a été recouverte par un mètre 66 centimètres de vase.—Souvenirs présentés par la Société Historique de Québec à la ville de Saint-Malo en 1845.

M. Dionne ajoute: " Bien que nous ne voudrions pas nous inscrire en faux contre une opinion reçue et à laquelle une tradition, déjà vieille de près de cinquante années, a donné un cachet d'une plus grande respectabilité, nous est avis que le public a accepté un peu hâtivement les conclusions précitées. Le seul fait d'avoir trouvé une coque de vaisseau enfouie sous quelques

les
da,
ne-
ite
ette
ne-
ne ;
en-
int-
ou
net
us,
de
et
lit
ues
is—
ine,
aint
car-
ux,
le a
: de
sto-
345.
rou-
opi-
eille
zhet
avis
les
uvé
ques

pieds de vase, ne constitue point une preuve qu'elle appartient à la *Petite Hermine*. Quant aux vieux clous, carvelles, etc., la découverte qu'on en a faite, à trois cents ans d'intervalle, semblerait indiquer que les Sauvages de Stadin ne voulurent point accepter le cadeau que Cartier leur en avait fait avant son départ pour la France, ce qui est peu probable car nous lisons dans la relation du voyage : " Et pour ce qu'ils furent avertis que ceux de Stadin allaient et venaient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du navire que laissions pour avoir les vieux clous ". Quand on connaît l'avidité des Sauvages de cette époque pour ces ferrailles, qu'ils estimaient plus précieuses que l'or et l'argent, on se demande comment il avait pu se faire que les habitants de Stadin eussent négligé d'extraire du navire que Cartier leur avait abandonné, tout ce qui pouvait leur servir, vieux clous, carvelles, etc. D'après le texte même de la relation, on serait porté à croire qu'ils se mirent à la besogne, même avant le départ des autres vaisseaux. Les Sauvages de Stadaconé voyant que ceux de Stadin restaient autour des navires de Cartier, furent deux jours sans s'approcher d'eux, contrairement à leur habitude. Ces allées et venues de Sauvages de Stadin ne pouvaient avoir d'autres motifs que de travailler à l'extraction des clous et fiches qui liaient les unes aux autres les pièces de la charpente. Comment peut-on supposer, après un tel travail, que la *Petite Hermine* ait pu conserver assez de solidité pour résister pendant trois siècles, non seu-

lement à la décomposition, mais surtout à la dislocation de sa charpente ? Si encore on eût trouvé la *Petite Hermine* à l'endroit même où les Sauvages la dépouillèrent, c'est à dire à l'entrée du ruisseau Lairet ! Mais non, c'est à cinq cents pas plus loin, à l'embouchure d'un autre ruisseau, beaucoup plus rétréci que l'autre, et où la marée montante ne pouvait pas facilement la transporter, et les Sauvages encore moins. Il va de soi que si les flots montants de la rivière Saint-Charles devaient remuer ce fond de navire, ce ne pouvait être qu'en l'enfonçant en amont de la rivière Lairet. En supposant qu'il aurait suivi la marée descendante, après avoir remonté le cours du Lairet, il allait se perdre dans le Saint-Laurent. Nous sommes loin du ruisseau Saint-Michel, comme on voit, et cependant l'on a affirmé que la *Petite Hermine* était allée s'enfouir dans l'embouchure de ce ruisseau, qui aujourd'hui ne pourrait pas donner passage à un navire de soixante tonneaux. Était-il plus large du temps de Cartier ? Nous l'ignorons, mais nous ne le croyons pas, vu que les berges de ces ruisseaux ne se modifient pas sensiblement. Champlain, dont les récits sont toujours circonstanciés, nous parle de l'endroit où Jacques Cartier se fortifia et mit ses vaisseaux en hivernage, de manière à ne laisser aucun équivoque sur les travaux accomplis à l'embouchure du ruisseau Lairet, non par des indigènes, mais par des chrétiens. Or, il est impossible de retracer le passage en ces lieux avant Champlain d'autres Européens que Jacques Cartier *au temps de ses découvertures* et ses compa-

gnons. Champlain a tout vu de ses yeux : fossés, débris de fortifications, vestiges de cheminée et de logement, et bien qu'il semble établi que ce fut l'endroit où Jacques Cartier hiverna, il n'aperçut pas de carcasse de navire. Le Frère Sagard Théodat parle de l'endroit appelé communément le *Fort de Jacques Cartier*, mais aucunement de la *Petite Hermine* ou de tout autre vaisseau abandonné en cet endroit. Que conclure de là ? Il nous serait agréable de croire à la résurrection d'un des vaisseaux qui servirent à la découverte du Canada, mais en présence des arguments qui s'y opposent, nous sommes un peu tenté de regimber contre les idées reçues... Tous les historiens, en commençant par le Frère Sagard, récollet, sont d'accord à dire que le fort de Cartier fut à l'embouchure du ruisseau Lairet, qui vient se jeter dans la rivière Saint-Charles, du côté nord ”.

Après cette dissertation instructive, examinons ce que disait M. Amable Berthélot devant la Société de Discussion de Québec, le 15 juillet 1844: “ L'année dernière l'on a découvert à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel, qui se jette dans la rivière Saint-Charles, les restes d'un vieux bâtiment presque tout couvert de terre. Un vaisseau ainsi enfoui, est un fait sans exemple en Canada. De mémoire d'homme, l'endroit où on l'a trouvé ainsi placé, n'était plus navigable pour un bâtiment de son port ; ce qui doit lui faire supposer plusieurs siècles d'existence. Quelques personnes prétendent que c'est le vaisseau que Jacques Car-

riet a abandonné en 1536, après son malheureux hivernement en Canada : mais cette opinion n'est pas sans contradicteurs. Je vais donner les raisons qui me font croire que ce vaisseau est celui que ce célèbre navigateur a abandonné lors de son second voyage en ce pays. Ma manière de voir les choses m'entraînera nécessairement dans quelques digressions que je voudrais bien éviter: j'espère donc que vous voudrez me les pardonner.

En 1830, je publiai une brochure, intitulée *Dissertation sur le canon de bronze que l'on voit dans la musée de M. Chasseur, à Québec*. Voici à quelle occasion je composai cet ouvrage. La *Gazette de Québec* du 23 avril 1827, avait annoncé que M. Chasseur avait dans son musée un canon de bronze d'une forme extraordinaire, qui avait été trouvé à l'embouchure de la rivière de Jacques-Cartier. Charlevoix ayant dit que c'était dans le pays une tradition que ce navigateur avait perdu un de ses vaisseaux en cet endroit, on en conclut que ce canon avait appartenu à ce vaisseau; et une inscription gravée sur ce canon l'explique ainsi. Mais quelque temps après, M. Colin Campbell, qui avait fait présent de cette pièce à M. Wood, informa M. Chasseur, que ce n'était pas à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, qu'il avait trouvé cette pièce, mais sur un banc de sable, vis-à-vis de la paroisse Champlain.

Cette dissertation est divisée en deux parties. Dans la première j'entreprends de prouver que Jacques Cartier n'a pas fait naufrage sur ce qu'on appelle la roche de Jacques-Cartier; et dans la

seconde je conjecture que ce canon a appartenu à Vêrazani.

Cette production fut favorablement reçue du public ; plusieurs journaux en parlèrent avantageusement ; M. le grand juge Sewell en fit la lecture dans la société littéraire et historique de Québec ; et la *Gazette de Québec* publiée par autorité, du 4 mars 1830, dit que cette société me vota, le 2 du même mois, des remerciements pour cette publication ; et cette dissertation se trouve insérée dans le second volume des transactions de cette société en 1831. *

Depuis cette époque, j'ai vu quelques écrits, où des esprits plus portés à la contradiction qu'à la recherche de la vérité, semblent me reprocher de n'avoir pas fait une preuve complète relativement à ce canon. Je n'ai qu'une chose à répondre ; c'est que je ne prétends nullement me placer sur le champ des démonstrations, mais tout humblement sur celui des conjectures. Que ceux qui découvriront des faits capables d'établir que ce canon a appartenu à toute autre personne qu'à Vêrazani, nous offrent les résultats de leurs recherches, je serai le premier à les approuver : car avant tout c'est la vérité qui est l'objet de mes désirs. Depuis cette publication j'ai lu bien des voyages et bien des écrits sur l'Amérique, mais je n'ai rien trouvé qui puisse me faire changer d'opinion : tout au contraire j'ai recueilli quelques faits qui rendent mes conjectures encore plus probables. Je me hâte donc de laisser cette seconde partie de ma dissertation pour revenir à la première qui se rattache à la question sur la-

quelle je désire attirer particulièrement votre attention, savoir : si les restes du vieux bâtiment découverts l'année dernière, par M. Joseph Hamel, inspecteur de la cité de Québec, sont ceux du vaisseau que Jacques Cartier abandonna en 1536.

Dans cette première partie de ma dissertation, j'avais un obstacle à surmonter, c'était de prouver que Jacques Cartier avait passé l'hiver de 1535 à 1536 à la rivière Saint-Charles, au nord de Québec, et non à la rivière de Jacques-Cartier, comme le prétend Charlevoix dans son histoire de la Nouvelle-France. Il ne me fut pas difficile, en suivant attentivement le texte du second voyage de Jacques Cartier, tel que nous le donne Lescarbot, de prouver, jusqu'à l'évidence, que ce navigateur malouin avait réellement passé l'hiver à la rivière Saint-Charles, et non à celle qui porte aujourd'hui le nom de Jacques Cartier ; et je crois que depuis ma dissertation il n'est resté en ce pays aucun doute sur ce sujet. Il est bien vrai que je n'ai pas cherché l'endroit particulier où Cartier a hiverné, mais mon sujet ne l'exigeait pas alors.

Vers la fin de l'été de l'année 1835, j'appris que quelques messieurs de cette ville avait exploré l'embouchure de la rivière Saint-Charles afin de déterminer positivement l'endroit où Cartier avait hiverné pendant son second voyage en Canada ; je lus l'inscription suivante sur une plaque de cuivre fixée sur une croix de bois. Cette croix est plantée au sud-est de la vaste cour située au devant de l'hôpital de marine de Québec :

“ Erigée le 15 septembre 1835, en mémoire du débarquement du célèbre navigateur Jacques Cartier, natif de Saint-Malo, le jour de l'exaltation de la sainte Croix, le 14 septembre, A. D. MDXXXV.”

Lorsque je vis cette inscription, je regrettais de n'avoir pas eu l'occasion de communiquer aux explorateurs du local occupé par les vaisseaux de Jacques Cartier pendant son hivernage à la rivière Saint-Charles, mes idées relatives à cet objet, avant qu'ils eussent fait planter leur croix. Comme c'est moi qui, au sujet du canon de bronze précité, ai tiré cette question de la poussière des bibliothèques, et que j'étais vivement impressionné par l'étude spéciale que j'avais faite du voyage de Cartier, il me semblait que ce n'était que quelque part au nord-ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Charles, vers le nord de la presqu'île sur laquelle est bâti l'Hôpital de Marine et de l'autre côté de cette rivière, que l'on devait fixer ce local. Je ne prétends pas diminuer en aucune manière quelconque le mérite de M. Hamel pour sa découverte des débris de la *Petite Hermine*, tout au contraire je crois qu'il a bien mérité de la science en général pour toutes les peines qu'il a prises afin de constater l'identité de l'objet de ses recherches archéologiques et particulièrement pour s'être mis en correspondance avec M. le maire de Saint-Malo, dont il a obtenu des renseignements précieux pour nous. Mais comme je réclame jusqu'à un certain point un droit de paternité ou de priorité d'invention sur cette question, je me flatte que

l'on ne prendra pas en mauvaise part la liberté que je me donne de faire quelques observations fondées sur le texte du journal de Cartier, afin de démontrer que c'est véritablement à l'endroit où l'on a découvert ces restes d'un vaisseau, que Cartier a passé l'hiver de 1535 à 1536. Lorsque je composai la dissertation précitée, j'avais en ma possession le second voyage de Cartier, tel qu'on le trouve dans l'histoire de la Nouvelle-France par l'Escarbot, mais maintenant je me sers du second voyage de Cartier tel que publié l'année dernière par la société Littéraire et Historique de Québec, comme étant la meilleure édition de cet ouvrage que l'on puisse se procurer, à raison des cartes topographiques, et des notes historiques dont elle est enrichie.

Messieurs, après ces préliminaires, peut-être trop longs et ennuyants, auxquels mon sujet m'a condamné, je sollicite vivement votre attention. Nous allons examiner quelques faits rapportés par Cartier, et, en quelque manière interroger comme témoins irrécusables de ces faits, les lieux qui nous ont vu naître et que nous avons journellement sous les yeux. Considérez-vous pendant quelques instants comme *des jurés* sous serment qui doivent rendre un verdict. Ce n'est que de votre profonde conviction que je désire obtenir votre assentiment à l'opinion que je vous émettrai relativement à ces restes du navire en question. L'endroit particulier où nous devons déterminer que Cartier hiverna, se trouve inclus dans tout cet espace qui est borné d'un côté à l'est par une ligne tirée de la pointe de la Canar-

dière à l'extrémité est de la rue Saint-Paul, et de l'autre côté à l'ouest par le sol tel qu'il se montre à découvert pendant les hautes marées du mois de septembre, c'est l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Vous connaissez comme moi les vastes grèves qu'elle offre à nos regards pendant le reflux, ou pendant que la mer est basse. Venons aux faits historiques.

Le 7 septembre 1535, Cartier part de l'île aux Coudres pour remonter le fleuve Saint-Laurent. Il voit 14 îles distantes de la première de sept à huit lieues. Il donne à la plus grande environ dix lieues de long et cinq de large. Il mit ses navires à l'ancre entre cette grande île et la terre du nord. Il alla à terre, y débarqua Taiguragny et Domagaya, deux sauvages qu'il avait pris en son premier voyage. Il y trouva plusieurs gens du pays qui commencèrent par fuir, mais qui ayant reconnu ces deux sauvages, les accueillirent avec de grandes démonstrations de joie. Cartier reçut de ces gens du gros mil ou bled d'Inde, des anguilles et autres poissons en présent, et en retour il leur donna quelques bagatelles dont ils parurent fort contents.

Le lendemain, 8 septembre, Donnacona, chef ou *Agouhanna* de Stadaconé, vint avec douze barques ou canots, accompagné de plusieurs gens au devant des navires de Cartier. Donnacona fit retirer dix de ses barques, et se rendit à bord des navires, avec deux seulement et les hommes qu'elles contenaient. Je n'ai pas le temps de raconter toutes les politesses que l'on se fit des deux côtés et le collation de pain et de vin que

Cartier présenta au chef de Stadaconé et à ses gens, et comment on se laissa réciproquement satisfait. Dès que Donnacona fut parti avec ses barques, Cartier fit apprêter les siennes pour remonter le fleuve avec le flot afin de chercher, dit-il, “ hâble et lieu de sauveté pour mettre les “ navires ; et fusmes outre le dit fleuve environ “ dix lieues, cotoyans la dite isle, et au bout “ d’icelle trouvasmes un affourc d’eau for beau “ et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière, “ et hâble de barre marinant de deux à trois “ brasses, que trouvasmes lieu à nous propices “ pour mettre nos navires à sauveté.”

Faisons ici quelques remarques. Cartier vient de nous dire qu’il alla avec le flot, ou la marée montante, environ dix lieues cotoyant la grande île, que par la suite il nomme l’île de Bacchus, et que nous nommons maintenant l’île d’Orléans ; et, quelques pages après, il donne douze lieues de longueur à cet île : de quelque manière qu’il compte ses lieues, il les fait certainement trop courtes ; car il est constant, si l’on veut s’en rapporter à la description topographique du Bas Canada, par M. Bouchette, que l’île d’Orléans a environ vingt milles de longueur, ou sept lieues moins un tiers. Lescarbot, dans une note en marge du second voyage de Cartier, dit que *hâble de barre* signifie un havre qui assèche de basse mer. Cet écrivain ne nous donne pas de définition du mot *affourc* ou *affourg*. Quant à moi, l’homonymie me dit que par ce mot l’on entendait du temps de Cartier ce que nous entendons, de nos jours, par celui de *fourche* : ce qui corres-

pond parfaitement à la fourche d'eau que présentent à la vue le havre de la rivière Saint-Laurent, entre Québec et la Pointe-Lévi, lorsque l'on entre, à haute mer, dans le bassin de Québec, par le chenal du nord de l'Île d'Orléans.

Après cette exploration, Cartier retourne à ses navires et de là avec ses barques, il alla visiter la grande île, dont nous venons de parler. Il en admira les arbres, et surtout ses belles vignes, à raison desquelles il la nomma l'Île de Bacchus. Tout le monde sait que c'est aujourd'hui l'Île d'Orléans.

Le 13 du même mois, Cartier part avec ses navires pour se rendre au havre qu'il avait visité; il y arrive le lendemain, et il nomme ce lieu Sainte-Croix, parce que ce jour était la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix; et la suite de son journal constate qu'il donna le même nom à la rivière que nous nommons aujourd'hui Saint-Charles.

Le 15 septembre, Cartier accompagné de plusieurs de ses gens, alla à terre pour faire planter des balises et merches (ou marques), " auquel lieu, dit Cartier, nous trouvâmes entre autres les dits Donnacona, nos deux hommes, et leur bande, et se rendirent au devant de nous grand nombre de gens du pays, et lesquels se tinrent à part *sous une pointe de terre qui est sur le bord du dit fleuve*, sans qu'aucun d'eux vint environ nous, comme les autres qui étaient de leur bande faisaient. Et après que le dit capitaine fut averti qu'ils y étaient, commanda à partie de ses gens d'aller avec lui, et furent vers eux *sous la dite*

pointe, et trouvèrent le dit Donnacona, Taiguragny, Domagaya, et autres. Et après s'être entre salués, s'avança le dit Taiguragny de parler, et dit au capitaine que le dit seigneur Donnacona était marri dont le dit capitaine et ses gens, portaient tant de bâtons de guerre, parce que de leur part n'en portaient nuls, à quoi répondit le dit capitaine, que pour sa marrison (*son déplaisir*) ne laisserait à le porter, et que c'était la coutume de France, et qu'il le savait bien. Mais pour toutes ces paroles ne laissèrent le dit capitaine et Donnacona de faire grande chère ensemble ; et lors aperçusmes que tout ce que disait le dit Taiguragny ne venait que de lui et de son compagnon ; car avant de partir du dit lieu, firent une assurance le dit capitaine et seigneur de sorte merveilleuse. Car tout le peuple du dit Donnacona ensemblement jettèrent et firent trois cris à pleine voix que c'était chose horrible à ouïr, et à tant prirent congé les uns des autres, et nous retirasmes à bord pour icelui jour.

“ Le lendemain, seize du dit mois nous mîmes nos deux plus grands navires dedans le dit hâble et rivière, où il y a de pleine mer trois brasses, et de basse eau demie brasse, et fut laissé le gallion dedans la rade pour mener à Hochelaga.” Les mots qui suivent disent positivement que ces deux navires furent mis à sec. Ces deux grands navires, étaient la *Grande Hermine*, d'environ 120 tonneaux, la *Petite Hermine*, d'environ soixante, et ce gallion était l'*Emérillon* du port d'environ 40 tonneaux. Comme mon objet est de déterminer le lieu particulier de l'embouchure de la

rivière Saint-Charles où hiverna Cartier, je vais rassembler toutes les circonstances qui peuvent éclaircir ce point. Ce que j'ai dit jusqu'à présent est tiré du premier chapitre et du second de son second voyage en Amérique. Dans le 13e chapitre, Cartier après avoir raconté son voyage d'Hochelaga et diverses autres circonstances, parle encore de l'île de Bacchus, de la terre double et de bonne hauteur de Stadaconé, que tout le monde sait être ce que nous appelons maintenant la ville de Québec ; " sous laquelle haute terre, dit-il, vers le nord est la rivière et hâble de Sainte-Croix : auquel lieu avons été depuis le quinzième jour de septembre jusqu'au sixième jour de mai mil cinq cent trente-six : auquel lieu les navires demeurèrent à sec."

Avant que Cartier eût mis ses deux vaisseaux à sec, le 16 septembre, il devait en avoir jeté les ancres dès le 14, jour de son arrivée. En quel endroit étaient-ils à l'ancre ? nous ne parlons que de ses deux plus grands vaisseaux, car il avait laissé l'*Emérillon* dans la rade.

Lescarbot dit que l'objet de Cartier était de continuer les découvertes de Vêrazani, dans le dessein de fonder des colonies en Amérique. Ce dernier avait péri dix ans précédemment dans des lieux inconnus ; et des bruits couraient que les sauvages l'avaient dévoré. Cartier devait donc être très circonspect. Dans ce qui s'est passé le 15 septembre au sujet des armes que portaient les Français, nous avons pu apercevoir des semences de défiances mutuelles entre ceux-ci et les sauvages, et le récit du second

voyage de Cartier, décèle ses appréhensions continuelles. L'histoire nous apprend que du temps de Cartier Stadaconé était beaucoup plus peuplé que du temps de Champlain, qui vint se loger à l'endroit de Québec, où est maintenant le marché de la Basse-Ville. Ce dernier dit dans ses voyages que les Sauvages, de cet endroit craignaient tant leurs ennemis qu'ils en perdaient le sommeil. C'était l'effet des guerres survenues depuis ce voyage de Cartier, entre les Sauvages du Canada et les Iroquois. Je présume que telles furent les raisons qui déterminèrent ce navigateur à se placer vers le nord du havre de Sainte-Croix. Si nous prenons à la rigueur les expressions de Cartier pour désigner le lieu situé vers le nord de Stadaconé, où il hiverna, nous dirons que ce fut à l'endroit où la rivière Sainte-Croix, que nous nommons actuellement Saint-Charles, se jette dans le havre ou embouchure de cette rivière ; plus haut ce serait purement la rivière Sainte-Croix, plus bas ce serait purement le havre ou embouchure de cette rivière, au lieu que le texte dit la *rivière et Hable de Sainte-Croix*, et plus bas vers l'est il aurait été hors de la portée d'un jet de pierre, circonstance dont nous allons bientôt voir l'importance.

Rappelons-nous que les deux grands navires de Cartier étaient à l'ancre le 15 de septembre et que ce jour-là Cartier alla à terre pour planter des balises et des marques, et qu'il rencontra sur une pointe de terre Donnacona, Taiguragny, Domagaya et autres Sauvages venant de Stadaconé, et qu'à cette pointe se firent ces trois grands cris

dont nous venons de parler sous cette date. Dans quelle partie de l'embouchure de la rivière Saint-Charles, telle que nous l'avons décrite au commencement de ce discours, placerons-nous cette pointe de terre ? Messieurs, réfléchissez-y bien, et dites-moi s'il est possible de la placer ailleurs qu'à l'extrémité septentrionale de la péninsule ou langue de terre sur laquelle est maintenant l'hôpital de marine. Ainsi nous pouvons dire que les deux grands navires de Cartier étaient à l'ancre au nord de cette pointe de terre ; et dans le fait il n'y a point d'autre pointe de terre dans cette embouchure.

Mais est-ce sur l'extrémité nord de cette langue ou pointe de terre, que les navires de Jacques Cartier furent mis à sec, ou de l'autre côté de l'eau, c'est-à-dire sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis de cette pointe de terre ? Le journal de Cartier va répondre à cette question-là. Notre navigateur désirait emmener avec lui Taiguragny, à Hochelaga, célèbre village placé à peu près où est maintenant la ville de Montréal. Ce Sauvage avait promis d'y aller ; mais ensuite, pour s'excuser, il disait à Cartier que Donnacona ne le voulait pas, par ce que la rivière ne valait rien, et aussi parce que leur dieu Cudouagny leur avait dit qu'il y avait tant de glaces et de neiges qu'ils mourraient tous. On peut supposer que Cartier et ces Sauvages avaient de la peine à se communiquer réciproquement leurs pensées. Ces Sauvages désespérant de se faire comprendre par des paroles, jouèrent une pantomime, qui suivant moi avait rapport au

malheureux sort de Vêrazani, et que Cartier ne comprit pas faute de connaître le climat du Canada. Mon sujet m'ordonne de laisser cette réflexion sur le sort de Vêrazani, qui convenait à ma dissertation sur le canon de bronze précité, pour ne considérer le fait que je vais rapporter, que sous le point de vue qui a rapport à la question actuelle.

Le 18 septembre, temps auquel les deux navires étaient à sec, comme nous venons de le voir, Donnacona, Domagaya, Taiguragny, et une bande de Sauvages de Stadaconé se rendirent comme de coutume auprès des navires de Cartier, sans s'en approcher aussi près qu'ils avaient coutume de le faire. " Et commença Taiguragny, dit le texte, à saluer le capitaine, lequel lui demanda s'il voulait avoir le bateau, à quoi lui répondit le dit Taiguragny que non sur l'heure, mais que tantôt il entrerait dedans les dits navires. Et incontinent arriva une barque où étaient trois hommes vêtus de peaux de chiens noires et blanches, ayant cornes aussi longues que le bras, et le visage peint de noir comme charbon, et apparaissant être trois diables, et faisait celui du milieu un merveilleux sermon, et passèrent le long de nos navires avec leur dite barque, sans aucunement tourner leur vue vers nous ; et allèrent asséner et donner en terre avec leur dite barque et les dits hommes, lesquels s'étaient laissé choir au fond d'icelle, comme gents morts, et portèrent le tout ensemble dans le bois, qui était distant des dits navires d'un jet de pierre."

Qui, d'après ce passage, ne voit pas clairement

que la rivière se trouvait entre l'extrémité nord de cette pointe de terre, qui est une vraie presqu'île, et le rivage où les deux plus grands navires de Cartier étaient à sec ; et que si les gens de Stadaconé se fussent rendus à l'endroit où est maintenant la croix de bois dont nous venons de parler, Cartier n'aurait pas pris la peine d'offrir un bateau à Taiguragny pour venir à ses vaisseaux, s'ils eussent été à sec du côté de la rivière où étaient ces Sauvages. Quant à la rivière qu'il fallait traverser le ch. XII nous offre une autre preuve. Ces Sauvages de Stadaconé alarmés des nouvelles précautions que Cartier, après son retour d'Hochelaga, prenait à son fort, allèrent, dit le texte, " plusieurs fois parler au dit capitaine, *une rivière entre eux*, et le dit capitaine leur répondit qu'ils n'étaient que traîtres"... Ces passages nous offrent deux circonstances qui peuvent faire juger de la distance qu'il y avait entre ces deux vaisseaux ainsi mis à sec, et l'extrémité nord de cette pointe de terre ; la première circonstance est que l'on pouvait se parler de l'un à l'autre côté de la rivière, et la seconde est que cette distance n'était qu'à un jet de pierre, ou de laquelle on pouvait atteindre en lançant une pierre. Ces circonstances sont de la plus grande importance, puisqu'il faut qu'elles s'appliquent à l'endroit où l'on prétend que les deux navires étaient à sec, et particulièrement au local qu'occupait les restes du navire que l'on prétend avoir appartenu à la *Petite Hermine*.

Nous avons démontré que l'endroit où Cartier a hiverné pendant son second voyage en Canada

est de l'autre côté de cette partie de la rivière Saint-Charles qui est au nord de la pointe de terre ou presque île sur laquelle est actuellement l'hôpital de Marine. Maintenant il est temps que nous parlions de la terre qui est de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis de l'extrémité nord de cette pointe. C'est sur cette terre que demeuraient autrefois les Jésuites depuis environ 1625, jusqu'à l'édification de leur collège à Québec. En entrant sur cette terre par le côté est, l'on trouve d'abord la petite rivière de Larey sur laquelle il y a un assez beau pont avec une barrière. En se dirigeant à l'ouest vers la terre des Dames de l'Hôpital-Général, en faisant cinq cents pas, à partir du pont précité, on trouve une autre petite rivière connue sous le nom de ruisseau Saint-Michel, à l'embouchure duquel on a découvert la carcasse de l'ancien vaisseau en question, dont il ne reste plus rien sur les lieux. Il eut peut-être mieux valu pour la science, la laisser durer autant que possible, pour la satisfaction de la présente génération, et de celles à venir. Mais c'est une destruction accomplie, et l'expression de plus de regrets serait superflue.

Lorsque l'on a visité les embouchures de ces deux petites rivières, en ne s'attachant qu'aux deux circonstances que je viens de mentionner, savoir, que Cartier a parlé de son vaisseau à Taiguragny qui était de l'autre côté de la rivière, et le bois dans lequel ces sauvages portèrent ces trois autres qui jouaient le rôle de morts, qui n'était distant de ses navires que d'un jet de pierre, on est d'abord porté à trouver que ces

deux circonstances s'appliquent mieux à l'embouchure de la rivière de Larey, qu'à celle du ruisseau St-Michel : parce qu'il y a en effet plus de distance de l'endroit où était cette carcasse de vaisseau à aller à cette pointe de terre ; mais la distance n'est pas assez grande pour la considérer comme hors de la portée d'un jet de pierre et de la voix. D'ailleurs, toutes les terres adjacentes sont très évidemment d'alluvion, et tout porte à croire qu'il s'est fait bien des changements dans ces localités. Comme ces deux entrées de rivières sont les seules où l'on puisse raisonnablement supposer que Cartier hiverna, car on n'irait pas loin à l'est sans perdre le jet de pierre, et ensuite sans être hors de la portée de la voix, en prenant les choses telles qu'elles sont maintenant il faudrait faire des suppositions peu probables, la première que ce bâtiment a plutôt dérivé en remontant vers la source d'une rivière qu'en descendant, ce que l'on ne doit pas admettre sans preuve positive ; la seconde est que, actuellement, il serait très difficile, sinon impossible, de faire entrer un vaisseau du port de celui en question, dans l'embouchure du ruisseau St-Michel. Je vais donc, sans supposition de choses improbables, tâcher d'expliquer par quels moyens naturels se sont passés les phénomènes qui accompagnent la découverte du vaisseau en question. Il est certain que Champlain, qui est venu en Canada environ 72 ans après Cartier, plaçait le lieu où hiverna celui-ci, dans l'endroit même où mes recherches fondées sur le récit de ce dernier m'ont conduit. Il est également constant que les

Jésuites qui sont venus à Québec vers 1625 ont longtemps habité dans une maison située sur les bords de la rivière St-Charles, vis-à-vis la pointe de terre dont nous parlons. On voit encore quelques pierres que l'on prétend avoir appartenu à une cheminée de cette maison, et l'emplacement où était cette maison est situé entre les deux petites rivières ou ruisseaux dont nous parlons. Entre ces deux rivières, à partir du pont dont je viens de parler, en allant à l'ouest, il y a environ sept arpents, ou 500 pas. D'après ce que dit Champlain, qui paraît avoir exploré ces lieux dans le dessein de déterminer le point occupé par les vaisseaux de Cartier, il n'a pas vu cette carcasse de la *Petite Hermine*, dont nous nous occupons aujourd'hui ; et les PP. Jésuites qui avaient ce ruisseau St-Michel sous les yeux, n'ont rien vu de semblable à cela, pendant le long séjour qu'ils y ont fait.

Il est temps maintenant de donner l'explication du phénomène de la disparition et de la réapparition du vaisseau de Cartier, appelé la *Petite Hermine*. Si l'alluvion peut cacher un corps sous la terre, elle peut aussi le découvrir. Ce sont donc deux opérations de la nature très distinctes. Laquelle des deux avait lieu lorsque l'on a découvert les restes du vaisseau en question ? Il y a plus de trois siècles que Cartier a abandonné ce bâtiment. Si le phénomène, qui se passe maintenant, est celui qui tend à enfouir ce vaisseau sous terre, il s'ensuivrait que du temps de Champlain et du séjour des Pères Jésuites, ce vaisseau n'était caché que dans la proportion d'environ un

tiers de ce qu'il était lorsqu'on l'a dernièrement découvert. Dans ce cas là, ce vaisseau eût été visible à tous les yeux, puisque le lieu où il était ne produit ni arbres ni arbustes, mais seulement une herbe courte et clair-semée ; et Champlain et nos savants Jésuites n'auraient pas manqué de nous en signaler la découverte. Il faut donc conclure de la récente découverte de l'objet de nos recherches, que nous en sommes à un phénomène d'alluvion qui tend à découvrir un objet caché sous terre. Il est bien vrai que dans les fastes de la géologie, le fait qui nous occupe n'aura pas dans les siècles à venir l'éclat qui se rattache au rapport des terres produit par les débordements du Nil, qui a formé le Delta, et placé à deux lieues de la Méditerranée, Damiette, où St-Louis en 1249, aborda avec sa flotte. L'objet de nos recherches quoiqu'indifférent sans doute aux autres nations, n'en est pas moins très intéressant pour nous. Pardonnez-moi donc, messieurs, si je vous occupe encore quelques instants.

Pour achever l'explication que j'entreprends de vous donner, il faut observer que l'entrée du ruisseau St-Michel, est maintenant fort étroite ; qu'en remontant vers le nord, elle s'élargit, et forme une espèce de bassin ovale, lequel a un peu plus d'un arpent de long, et un peu moins de large. Le fond de ce bassin tel qu'on le voit aujourd'hui, est à huit ou dix pieds au-dessous des terres qui l'entourent et à un peu plus du côté de l'ouest et du nord. C'est à cinq à six pieds au-dessous de la superficie actuelle de ce bassin que reposait le fond du vaisseau que, d'après les

proportions de ses restes, l'on suppose être de la *Petite Hermine*. Lorsque l'année dernière on la découvrit, on ne trouva que la partie de la poupe, ou supposée telle, parce qu'elle était du côté de la rivière St-Charles (car d'ailleurs elle était méconnaissable par la quantité du bois qui en avait été enlevée), qui fut un peu hors de terre : l'autre extrémité, supposée la proue, était couverte de quelques pieds de terre ; ce qui peut nous faire croire que ce bâtiment a été autrefois tout à fait couvert de terre. En cet état le vaisseau était si peu visible que M. Hamel, accompagné de quelques personnes, étant allé l'année dernière, à la recherche de la *Petite Hermine*, ne découvrit rien en cet endroit. Ce ne fut que quelques jours après, qu'il découvrit l'objet de ses explorations.

Observons que le fond du ruisseau Saint-Michel, avant d'arriver à ce bassin, est à peu près de niveau avec le fond de ce bassin tel qu'il se trouve actuellement, et que par conséquent il devait y avoir là une cascade de six à sept pieds de hauteur, qui correspondait au fond de ce bassin tel qu'il devait être du temps de Cartier. Si l'on déblayait le fond de ce bassin jusqu'à la profondeur de l'endroit où reposait le fond de ce vaisseau, il est probable que l'on y trouverait les ossements des vingt-cinq Français morts du scorbut, que Cartier fit cacher sous la neige. Car on ne doit pas supposer que les sauvages de Stadin, à qui Cartier avait abandonné ce vaisseau pour qu'ils en prissent les vieux clous, rendirent à ces défunts les honneurs de la sépulture. D'après

l'idée que nous avons des préjugés de ces *barbares* ou malheureux enfants de la nature, nous devons penser que cet endroit leur fut longtemps en horreur, et que, par conséquent, ils ne s'occupèrent ni à rendre des devoirs à ces morts, ni à extraire les vieux clous de ce vaisseau.

Je n'entends pas vous démontrer la cause qui a favorisé la réapparition des restes de la *Petite Hermine* : que l'on attribue au défrichement des terres, à la diminution des eaux en général, ou à tout autre cause, un écoulement plus rapide des eaux qui tend à enlever la superficie du fond de l'entrée du ruisseau Saint-Michel, après l'avoir comblé, comme il est évident que la chose a eu lieu : ce fait me paraît constant, une action de la nature a couvert de terre la carcasse de ce bâtiment, et une autre action de la nature l'a mise en partie à découvert.

Cependant il s'offre une raison bien simple et bien évidente qui peut expliquer comment la terre autrefois transportée par le ruisseau, est insensiblement emportée hors de ce bassin. Par les dépôts que laissent les hautes marées, on voit que l'eau s'élève de plusieurs pieds au-dessus du fond du bassin. Ainsi, en se retirant, elle doit emporter une légère superficie de terre, mais d'une manière si faible qu'elle ne peut être sensible qu'à la suite d'une longue série d'années. Mais toutes les hautes marées ne sont pas égales, et originairement lorsque ce ruisseau transportait les terres, avec probablement plus d'abondance que maintenant, le dépôt devait être d'abord plus élevé vers l'extrémité nord du bassin

que du côté sud de ce bassin ; ce qui peut expliquer pourquoi l'extrémité du vaisseau placée du côté de la rivière Saint-Charles, était découverte avant la proue ou l'autre extrémité de ce vaisseau du côté du nord ; car dans tous les cas l'action de l'eau qui amollit les terres et qui les enlève est plus prolongée vers le bas que vers le haut de ce bassin. On peut ajouter à ceci l'action de la pluie qui doit produire à peu près le même effet.

D'après ce qui précède il ne peut y avoir de doute que la carcasse de vaisseau trouvée à l'entrée du ruisseau Saint-Michel ne fut les restes de la *Petite Hermine*, laquelle est restée là depuis le 16 septembre 1535, jusqu'à l'année dernière, temps auquel M. Hamel les en a fait enlever, pour les conserver soigneusement. Qui voudrait nier le fait serait obligé de prouver bien positivement que ces restes ont appartenu à un autre vaisseau. Rien dans l'histoire du Canada, ni dans la tradition, ne peut justifier cette assertion. Quelque convaincu que je sois que ces restes de vaisseau sont ceux de la *Petite Hermine* en question, j'ajouterai quelques observations à celles que j'ai déjà faites.

L'état de conservation dans lequel était le bois de ce vaisseau n'a rien de surprenant, parce qu'il était dans un fond de glaise humide ; et l'on découvre souvent des bois conservés dans des circonstances semblables, après un séjour bien plus longtemps prolongé.

Voici une carvelle de fer que j'ai vu extraire de cette carcasse, vous voyez comme elle est pro-

fondément rongée par la rouille, et voyez comme elle a exactement la même apparence que les pièces de fer attachées au canon de bronze dont je viens de vous parler. Or, ce canon est présumé avoir resté dans l'eau pendant plus de trois siècles. Voici en outre un boulet de canon que M. Rhéaume, un des membres de cette société, a trouvé dans le coque de ce vaisseau. Ce boulet a deux pouces et demi de diamètre. Le fer en est aussi rongé par la rouille que la carvelle que je vous ai présentée. La forme de ce boulet vous prouve combien le moule dans lequel il a été coulé, était grossier, et démontre qu'il n'a été fondu qu'à une époque très reculée, où l'art de la fabrication des objets de cette espèce n'était encore qu'à son enfance. Ainsi montrez ce boulet à une personne versée dans ce genre de connaissances, et elle vous dira que ce boulet a plus de trois siècles d'existence. Ce boulet est un grand témoin, il nous prouve qu'il appartenait à un bâtiment armé en guerre tels qu'étaient ceux de Jacques Cartier.

Ajoutons à ceci les inductions que l'on peut tirer du rapport de la commission nommée par M. Hovius, chevalier de la légion d'Honneur, maire de St-Malo. Cette commission après avoir pris en considération la communication de M. Hamel, et différents objets détachés de cet ancien vaisseau, tels que quelques morceaux de bois, quelques clous, quelques substances qui avaient servi au calfatage, quelques pierres trouvées dans la coque du vaisseau, et une description de ses restes, se prononce en faveur de la présomp-

tion que ces restes sont ceux de la *Petite Hermine* que Cartier a abandonnée en 1586, comme nous l'avons déjà dit. (*Voyez les numéros du Canadien du 3 juin dernier, et du 25 août 1843.*)

Eh bien, Messieurs, avais-je raison de dire que si l'on m'eût consulté on n'aurait pas posé cette croix avec l'inscription dont nous avons parlé, au devant de l'hôpital de Marine ? mais à l'entrée de l'une de ces petites rivières dont nous avons parlé, ou peut-être en désespoir de cause auprès de ces pierres, restes d'une cheminée de la maison qu'habitaient autrefois nos savants Pères Jésuites. Mais, maintenant, convenons que cette croix devrait être placée sur l'éminence qui est au nord de l'endroit où étaient les restes de la *Petite Hermine*, et que le ruisseau Saint-Michel devrait prendre le nom de Jacques Cartier.

A présent que je crois m'être acquitté de ma tâche, je vous demande, messieurs, si je n'ai pas quelque droit de priorité d'invention sur cette question ; si je n'ai pas quelque raison de me plaindre de l'espèce de voile que l'on paraît avoir jeté sur ma dissertation relative au canon de bronze dont nous avons parlé, dans une circonstance où tout annonce que c'est cet écrit qui a été le mobile de ces recherches pour trouver les restes de la *Petite Hermine*. Mais je connais trop bien l'histoire du cœur humain pour ne pas me contenter de terminer, en disant avec le poète latin, *sic vos non vobis...*"

A mon tour, j'ai un mot à dire au sujet du canon de bronze dont parle M. Berthelot et qui

ine
ous
ien

ue
tte
lé,
en-
ous
ise
de
its
ns
en-
les
au
ies

na
pas
tte
ne
ait
on
ir-
ui
es
op
re
te

lu
ui

avait été trouvé dans le fleuve, sur une batture de sable, devant la paroisse de Champlain. Cette arme était d'un modèle si primitif qu'on ne voulut pas même la supposer contemporaine du fondateur de Québec et que l'on rétrograda jusqu'à Cartier et à Vêrazani pour en fixer l'existence active. On argumenta pour prouver qu'elle avait dû tomber des vaisseaux de l'un ou de l'autre de ces navigateurs.

“ L'histoire du Canada, dit en terminant M. Berthelot, ne mentionne aucun naufrage dans ces temps si reculés, d'où je conclus, &c.”

Commençons par citer un naufrage bien constaté, entre Québec et les Trois-Rivières, dans le cours du dix-septième siècle, plus de cent ans après Vêrazani et Cartier :

“ Le 21 novembre 1646, arriva à Québec la nouvelle assurée du plus grand désastre qui fut encore arrivé en Canada, savoir : la perte ou débris du brigantin qui allait de Québec aux Trois-Rivières, dans lequel était une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et habitants des Trois-Rivières.”

Ce bâtiment non-seulement fut perdu avec toutes les marchandises qu'il portait, mais aussi neuf hommes, passagers ou employés à sa manœuvre y périrent. Le naufrage eut lieu, dit le registre de Québec, “ vers le Cap-à-l'Arbre.”

En 1646, il n'y avait pas d'habitations françaises entre Québec et les Trois-Rivières, sauf celle de M. de Chavigny à Sillery et celle de M. de la Poterie à Portneuf ; en remontant, il y avait deux endroits connus des mariniers et des voya-

geurs généralement: le Cap-à-l'Arbre, au bas de la seigneurie de Saint-Jean d'Eschaillon, et l'Arbre-à-la-Croix dans la seigneurie du Cap de la Madeleine. Ce dernier endroit (fief Hertel) pouvait être habité alors ; on y avait opéré des défrichements et bâti une maison.

En disant que la catastrophe eut lieu vers le Cap-à-l'Arbre, le registre ne désigne certainement pas un site compris entre le Cap-à-l'Arbre et Québec, puisqu'il y avait Portneuf et même Silbery que l'on pouvait aussi nommer dans un voisinage peu étendu. C'est plutôt entre le Cap-à-l'Arbre et les Trois-Rivières qu'il faut chercher le théâtre du désastre en question. Il n'en est pas de plus proche, croyons-nous, que la batture de Champlain, et c'est là que fut trouvé, deux siècles plus tard, la pièce de bronze qui nous occupe.

A quelle époque cette arme a-t-elle été en usage et par conséquent transportée jusqu'en Canada où elle s'est perdue ?

Ce canon, d'un modèle répandu dès le temps de François I (1525-1530) devait être en effet semblable à ceux dont Vêrazani et Cartier se servaient, mais il ne s'en suit pas qu'il ait été perdu par l'un ou l'autre de ces découvreurs. La trace de Vêrazani nous échappe en 1525 ou 1526 ; tout ce que l'on peut dire après cela se résume à la probabilité d'une visite de ce marin dans le St-Laurent. Cartier dont les écrits sont si bien remplis de détails de navigation, ne mentionne pas qu'il ait subi des avaries ou même des contretemps entre Québec et les Trois-Rivières. Rien

ne nous invite à rattacher à ces voyages la trouvaille de 1826.

Done, ni le naufrage de Vérazani, qui est tout-à-fait problématique, ni les expéditions de Cartier ne peuvent nous renseigner à ce sujet. Mais la perte du brigantin de 1646 vient à propos fixer l'attention, parceque ce vaisseau a péri non loin du lieu où le canon de bronze a été repêché.

On dira qu'il y a cent ans entre François I et l'année 1646. Selon nous, cela importe peu, car si la fabrication des bouches à feu de large dimension a été créée, en quelque sorte, durant cette période, on est assuré par de bonnes autorités que les canons de petit calibre, comme celui qui nous occupe, n'ont pas changé du tout et que l'on s'est contenté de les reléguer sur de moindres bâtiments.

Dès l'année 1600, ou même auparavant, les Français remontaient le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, sinon au delà, pour traiter avec les Sauvages. De Tadoussac, où ils laissaient ordinairement leurs navires de mer, ils naviguaient au moyen de chaloupes ou barques montées par une demie douzaine d'hommes au plus, et armées de un ou deux canons légers que l'on trouve souvent cités sous les noms de *pierriers* ou *espoirs*. Ces bouches à feu étaient d'un maniement facile, commodés par leur forme et leur poids, et montées sans frais sur des pivots à l'avant ou à l'arrière des embarcations. Après la fondation de Québec (1608), des Trois-Rivières (1634), de Sorel et de Montréal (1642), on s'en servait encore journellement, et ainsi pendant nombre d'années

plus tard. Le fait est incontestable. On sait aussi, que à cette époque, les mêmes canons n'étaient plus employés en France que pour les bâtiments côtiers et dans les ports ; les navires de long cours en emportaient avec eux afin de les placer sur des chaloupes pour opérer des descentes. Que leur modèle ait été dès lors suranné, cela est évident, mais on s'en servait en divers lieux et surtout on devait s'en servir dans les rivières d'une colonie où l'on avait besoin de se précautionner contre les Sauvages, sans se mettre en peine d'édifier ces barbares par la montre d'armes de prix ou améliorées dont ils ne comprenaient pas la valeur artistique. Si toutefois, il existait alors des pièces perfectionnées de cet ordre dans la marine française, nous serions encore prêts à soutenir que les intéressés dans la traite et la colonisation du Canada n'allaient pas jusqu'au point de se les procurer et qu'au contraire ils se trouvaient bien aise d'obtenir au rabais celles d'une autre époque dont ils pouvaient faire bon usage, puisqu'il n'avaient à les utiliser que contre des hordes bien inférieures dans l'art de la guerre aux nations européennes.

Les brigantins, comme celui dont il est parlé en 1646, étaient des bateaux de transport pour le service des côtes et des rivières, portant bas bord, voiles et rames de cinq et six hommes d'équipages. C'est de l'une de ces barques que le " canon de bronze " a dû choir dans le fleuve.

Depuis 1826 on a retiré de l'eau deux ou trois autres petites pièces du même genre entre Montréal et Québec ; et ce qui fait bien voir qu'elles

appartenaient à la navigation fluviale, au cabotage, c'est qu'elles ne peuvent être comparées par la forme et par les dimensions aux grandes pièces trouvées plus bas que Québec où règne la navigation océanique.

Disons, à propos, comment était fait le " canon de bronze."

Longueur : trois pieds et quatre pouces et demi. Bouche ou âme : trois pouces de diamètre. Au lieu du bouton, une cheville ou levier en fer de dix pouces trois quarts placé à la culasse pour pointer. Un pivot en fer appelé "chandelle," divisé en deux branches comme une fourche, servait de monture ; c'est le support des pierriers, et cela va de soi puisque le canon de bronze était de la classe des pierriers. Le bronze de l'arme était d'un beau métal, irrégulièrement travaillé ; c'est l'enfance de l'art de la fonderie des canons. On en voit la preuve en la comparant avec les descriptions et les gravures des pièces du seizième siècle que l'on rencontre dans les ouvrages sur l'artillerie. Mais où il est curieux de s'arrêter devant ces premiers produits d'un génie évoqué par l'invention de la poudre, c'est en ce qui concerne leur mode de chargement. La gargousse entraînait par la culasse, n'en déplaçait à nos modernes qui croient avoir trouvé cela. A l'endroit où est la "lumière" de nos canons et la "cheminée" de nos fusils (mettant de côté les innovations des dernières trente années) le " canon de bronze," comme tous ceux de sa classe en son temps, possédait une ouverture dans laquelle on glissait une boîte ou chambre mobile qui y était

retenue solidement par une cheville de fer. Le coup parti, on enlevait la cheville, on retirait la boîte dans laquelle se plaçait une charge nouvelle — et le tout était remis en place pour un second feu.

Cette relique ne nous a pas été conservée. Le musée LeChasseur qui la contenait a été détruit par le feu de Québec.

Que sont devenues les autres pièces trouvées plus récemment dans le fleuve et que l'on dit semblables au " canon de bronze ? "

Après cette dissertation, revenons à la *Petite Hermine*.

M. Paul de Cazes disait tout récemment en présence de la Société Royale qu'il n'arrivait pas aux mêmes conclusions que le docteur Dionne : " J'affirme, dit-il, que la flotille de Jacques Cartier n'a pas passé l'hiver de 1535 à 1536 dans la rivière Lairet, et que le fort que Jacques Cartier a élevé sur le bord de la rivière Saint-Charles n'était pas placé à l'est de la rivière Lairet. Selon mes prétentions, les navires de Cartier ont passé l'hiver dans une petite anse située dans la rivière St Michel, non loin de l'endroit où elle se jette dans la rivière Saint-Charles. Cette anse, presque à sec à marée basse, est assez spacieuse et suffisamment profonde à marée haute pour contenir commodément trois navires dont le plus gros ne jaugeait pas plus de cent vingt tonneaux. Le navigateur malouin a dû être frappé par les avantages que lui offrait ce petit port naturel où ses navires trouveraient un abri sûr et dans lequel ils n'auraient rien à craindre de la débâcle au

printemps. Cette seule considération devait lui faire préférer la rivière St Michel à la rivière Lairet dans laquelle, loin de trouver la même protection, sa petite flotille aurait été mise en danger par les glaçons charriés par la rivière St Charles, que la marée refoule, pendant les crues du printemps, dans l'embouchure de ce cours d'eau, presque aussi large alors que la rivière St Charles elle-même... On aurait tort d'invoquer l'action destructive du temps pour prouver que la carène trouvée dans le lit de la rivière St Michel ne pouvait appartenir au navire de Cartier, si on tient compte de ce que, étant faite de chêne elle était, de plus enfouie sous cinq pieds six pouces de vase, car personne n'ignore que dans de telles conditions et privés du contact de l'air, certains bois, le chêne surtout, ne subissent pas les effets de la décomposition... La pointe située entre la rivière St Michel et un petit ruisseau qui se trouve à environ deux arpents et demi plus à l'ouest, s'imposait à Cartier comme l'endroit le plus favorable pour y placer un fort. Cette pointe, très étroite, plus élevée que les terrains environnants, n'ayant guère que cent cinquante à deux cents pas de largeur, était le point stratégique le plus avantageux des environs..." Tout le travail de M. de Cazes est à lire et à méditer.

M. Berthelot pensait que Cartier avait hiverné à l'entrée du ruisseau St Michel, où le navire a été trouvé. M. Garneau accepte cette donnée dans la première édition de l'*Histoire du Canada*. M. de Caze se range aussi de ce côté. M. Dionne

veut que la chose ait eu lieu au ruisseau Lairet; c'est à ce dernier endroit que l'on a planté, en 1889, un monument en l'honneur de Cartier—et les anciennes discussions se ravivent à ce propos.

L'examen des localités me porte à croire que les navires de Cartier ont dû remonter la rivière Saint-Charles au delà du ruisseau Lairet afin de se mettre hors de l'influence de la marée et se ranger près d'une terre assez haute pour servir d'assiette à un fort. Ces conditions se rencontrent à l'entrée du ruisseau Saint-Michel, aussi bien que sur le sol qui s'étend de là jusqu'au petit ruisseau qui coule un peu au sud et se jette à la rivière Saint-Charles. M. de Cazes place les Sauvages de Stadacona entre les ruisseaux Saint-Michel et Lairet, ce qui cadre parfaitement avec la narration de Cartier.

Ainsi donc, après avoir planté une croix près de l'hôpital de marine, pensant marquer le lieu où hiverna Cartier, on a compris qu'il fallait remonter plus haut dans la rivière Saint-Charles, et l'on s'est arrêté au ruisseau Lairet. Remontez davantage et transportez le monument au ruisseau St-Michel.

UNE ANCIENNE CARTE DU CANADA

Les Découvreurs Français, du XIVe au XVIe siècle, par Paul Gaffarel, ouvrage publié à Paris chez Challamel & Cie., 5 rue Jacob, en 1889, me tombe sous la main et je le lis avec plaisir. L'auteur de ce volume a beaucoup étudié les voyages des Français au delà des mers ; il a lutté avec courage contre les écrivains des autres pays d'Europe qui cherchent à s'approprier la gloire de certaines grandes découvertes—tout comme nous avons combattu en Canada pour réfuter les livres de nos adversaires et remettre en lumière les hauts faits de nos ancêtres. La Guinée, le Brésil, le Canada font le sujet du nouvel ouvrage.

“ Le mot *découvreur* ne figure pas encore dans le dictionnaire de l'Académie. Litttré ne le cite que par le scrupule d'exactitude, ” observe M. Gaffarel, et il ajoute : “ Nous n'hésitons pas à demander droit de cité pour ce mot si bien fait, si clair, et qui répond à une idée si précise. ”

Les Canadiens se servent du même mot, et de quelques autres expressions à eux propres, tout en plaignant l'Académie, qui est toujours la dernière à s'instruire.

Selon ce que disaient les nègres de la côté de Guinée au XVe siècle, les navigateurs français avaient eu des comptoirs dans leur pays dès 1380,

peut-être même avant cette date ; la tradition paraît prouvée par les mots de notre langue que ces pauvres gens avaient retenus, qu'ils se transmettaient de génération en génération, et qu'ils étaient heureux de prononcer lorsque nos marins retournèrent chez eux, vers l'époque où Colomb préparait la découverte de l'Amérique. Les longues guerres que la France avait eu à supporter au XVe siècle, expliquent le regrettable abandon du commerce de la côte d'Afrique, commerce si productif, en ivoire, poivre et poudre d'or, qu'il avait créé, dans la Normandie, des fortunes principales.

A la reprise des grands voyages au sud de l'Atlantique, vers 1460, on retrouve les navires de Dieppe, et autres lieux du nord de la France, occupés à de véritables découvertes, dans l'espoir d'acquérir de grands revenus.

Le pilote, le capitaine qui savaient où aller échanger leurs marchandises de fabrique européenne contre les précieuses "denrées des îles," comme on s'exprimait alors, s'en voyaient récompensés non pas par la gloire, car ils tenaient leurs opérations secrètes, mais par des bénéfices tangibles, proportionnés aux risques de ces entreprises où leur vie était sans cesse en danger.

Jean Cousin, de Dieppe, fut poussé un jour, du large de la côte de Guinée, jusqu'au Brésil. C'était, dit-on, quatre ans avant le voyage de Colomb. Un capitaine nommé Pinson, qui servait sous Cousin, fut renvoyé de son service et s'aboucha avec Colomb. Le lecteur voit ce qui pouvait en résulter. Sans vouloir soutenir que tout ceci

est la vérité pure et simple, M. Gaffarel démontre que la part des Normands dans la connaissance de ces navigations lointaines a été grande et qu'ils ont certainement contribué autant que les Portugais, sinon davantage, à précipiter le mouvement qui amena Colomb, en 1492, dans le golfe du Mexique.

Les écrivains ont souvent discuté sur ces propositions : savoir si l'Afrique a été fréquentée par les Français au XIVe siècle ; savoir si les Français ont vu l'Amérique avant Colomb. M. Gaffarel résume clairement tout ce qui s'est dit là-dessus — c'est pourquoi son ouvrage est utile.

Plus occupés de leur propre histoire que de celle des autres peuples civilisés, les Canadiens verront avec plaisir que les deux tiers du livre traitent de la découverte du Canada, et bien qu'il n'y ait là que peu de détails inédits pour nous, le fait d'avoir étudié ces renseignements et d'en publier le résultat dans la vieille France, attire notre gratitude. Premiers colons de la nouvelle France, nous avons l'orgueil des anciens possesseurs du sol, et quand un écrivain du pays de nos pères s'occupe de nous, je suis toujours fier d'enregistrer cet acte de rapprochement. Ouvrons nos bibliothèques à celui qui répand notre nom dans le monde.

La biographie de Jean Verrazano, par M. Gaffarel, est la plus complète qui existe. Ce personnage a longtemps échappé aux recherches des historiens et il reste encore des points obscurs dans son existence. En résumé, il paraîtrait que lors de son premier voyage aux côtes de l'Améri-

que du Nord, en 1523, ses découvertes se bornèrent à capturer les deux vaisseaux que Fernand Cortez (qui venait de conquérir Mexico) envoyait en Espagne chargé de richesses et d'objets de curiosité. L'or, les navires et ceux qui les montaient furent amenés captifs en France ; la cour s'émerveilla à la vue des trésors de tous genres que le pirate espagnol envoyait à son souverain, mais que le pirate français avait su faire passer au roi de France.

En 1524, Verrazano parcourut les côtes depuis la Virginie jusqu'à Terre-neuve. C'est là son grand voyage, son titre au souvenir de la postérité. Deux ou trois ans plus tard, il reprit la mer, pillà les Espagnols, fut capturé par ceux-ci et mourut la corde au cou. Cette dernière-assertion peut être combattue ; toutefois elle repose sur plus de fondement que la légende qui fait naufrager Verrazano dans le Saint-Laurent.

En ce qui concerne la géographie du Canada, nous devons à ce navigateur les noms qu'il a imposés aux divers endroits de la côte de l'Atlantique depuis le Maine jusqu'à Terre-neuve—et surtout le nom de *Nouvelle-France* donné à toute la contrée dont ces rivages forment la bordure.

Pour un Canadien, la pièce principale du volume de M. Gaffarel est un extrait de la mappe-monde dite de Henri II. Elle a été dressée à Arques, en 1546, au lendemain des voyages de Cartier, par un prêtre, Pierre Desceliers, l'un des créateurs de l'hydrographie française. Il est visible que l'auteur y a travaillé avec conscience, tout en se trompant parfois. Les rivages de nos

provinces maritimes sont chargés de noms. Les formes de l'Acadie et de la baie de Fundy sont mal déterminées. L'ensemble du groupe, y compris le Nouveau-Brunswick, porte le nom de "terre des Bretons". Le "cap Breton" y est ainsi nommé. Le cap "Despoir" est placé près de l'entrée sud de la baie des Chaleurs.

En remontant le fleuve, rive sud, on voit le mot "Canada" inscrit dans les terres, au sud de l'île d'Orléans. A la rivière Chaudière est le mot "Languille." Le mot "Cap" figure à peu près où se trouve le cap à la Roche ou Cap à l'Arbre.

La rivière Chambly est indiquée. Vis-à-vis ce que je crois être l'île Ste. Hélène; on lit "St. Malo"; c'est Longueuil aujourd'hui.

L'île de Montréal n'est point indiquée, mais la jonction de l'Ottawa avec le St. Laurent est nettement dessinée; ces deux cours d'eau ne remontent pas loin au-delà de Montréal sur la carte en question. Il va sans dire que les grands lacs sont inconnus.

En descendant le fleuve, rive nord, la première inscription qui se présente est "Le Sault," c'est-à-dire le courant Sté. Marie, entre l'île Ste. Hélène et la terre ferme. Vers Lanoraie est écrit "terre Jacob". Les îles du lac "d'Angoulême", à présent St. Pierre, sont au nombre de dix. Une rivière, qui doit être la Maskinongé, entre assez avant dans les terres et se décharge au lac en question.

Ensuite vient "Mont de proy" comme pour désigner les côteaux des Trois-Rivières vus de la

Pointe du Lac. La désignation "R. de Fouez", tel que le donne l'orthographe du journal de Cartier, se lit à l'endroit où devrait être marquée la rivière St. Maurice, mais ce cours d'eau a été omis dans la carte. A mi-chemin entre Trois-Rivières et Québec, on voit "Ochelaga"; c'est plutôt le lieu que Cartier nomme "Achelacy".

Ensuite vient "Franceroy", aujourd'hui rivière Jacques-Cartier; à son embouchure était le fort ou campement de Roberval. Tout auprès, mais plus dans les terres, est esquissé un château fort, évidemment bien plus pompeux que ne l'étaient les palissades de Roberval. Au rivage, il y a "Ste. X", voulant dire "Sainte-Croix", nom donné alors à la rivière Jacques-Cartier.

"Stadac" est mis pour l'abréviation de "Stadaconné" aujourd'hui ville de Québec. Avant que de descendre jusqu'à "Ye de Coudre", que Cartier avait appelée "L'Isle ès Coudres", on rencontre "Ageb...arda", que je ne puis lire autrement. La "R. du Saguenay" est fortement tracée et se prolonge jusque derrière Lanoraie. C'est là que se trouve la figure en pied de Roberval, commandant une compagnie de soldats. Je suppose que, faute de place autour de "Franceroy" le dessinateur a choisi un endroit blanc de la carte pour mettre son petit tableau. Sous les pieds des soldats est écrit: "Le Sagnay" en grosses lettres. On croyait alors que le Saguenay était un royaume du nord, situé entre la rivière Saguenay et la rivière Ottawa.

En arrière de ce que nous appelons à présent Tadoussac se voit le mot "Ochelaga" en grandes

lettres. Le cartographe aurait dû le placer à Montréal, comme le veut le texte de Cartier, lequel est très précis à cet égard.

On retrouve le mot "Canada" dans le voisinage de la rivière Betsiamite. C'est là, en effet que Cartier signalait le commencement du "pays de Canada," lorsqu'il entra dans le grand fleuve en 1535.

En voilà assez pour faire comprendre la valeur de la carte en question. Il serait très facile d'en lever une copie conservant les proportions qu'elle a sur l'original. De cette manière nous pourrions lire facilement les noms dont elle est chargée et qui ne manquent pas d'intérêt pour nous. Notre bibliothèque fédérale, qui possède déjà des cartes manuscrites, devrait se procurer celle-ci pour enrichir sa collection et faciliter l'entente de l'histoire de notre pays au XVI siècle.

Disons un mot au sujet de la mort de Roberval. J'aime mieux croire Thevet que la tradition. Thevet est reconnu véridique lorsqu'il parle de ce qu'il a vu ; lorsqu'il parle sur ouï-dire, il est sujet à caution. Comme il était très lié avec Roberval, et qu'il dit que ce dernier fut assassiné la nuit près du charnier des Innocents, à Paris, je ne m'arrête plus à la légende qui le fait mourir en Amérique.

Faisons des vœux pour que, de plus en plus se rencontre dans nos familles canadiennes le goût des livres qui nous instruisent de l'histoire du Canada ! Il existe ce goût, mais il me semble qu'il ne se développe pas assez rapidement. Les lectures frivoles dominent trop partout. Les

jeunes gens n'ont pas honte de dire qu'ils ne lisent rien de l'histoire de leur pays, de leur race, de ce qui les touche de plus près enfin ! En apercevant les présentes *Pages d'Histoire* il y en a plus d'un qui passera au roman, pour éviter d'apprendre ce qu'il devrait savoir.

Telles sont les pensées qui s'emparent de nous en parcourant un ouvrage bien fait, comme celui de M. Gaffarel : on regrette de ne pas le lire tout haut devant des milliers de personnes.

LE GOLFE SAINT-LAURENT

Avant le premier voyage de Cartier (1534), les trafiquants français fréquentaient le golfe Saint-Laurent. La pêche et la traite des pelleteries y attiraient les armateurs. Lors de la visite de Champlain (1603), on troquait déjà dans le fleuve jusqu'au lac Saint-Pierre, et les nations situées plus à l'ouest en avaient connaissance.

Nous avons pris l'habitude de concentrer notre attention entre Montréal et Québec, durant la période de Champlain. Je me propose de reporter un instant la pensée du lecteur sur le bas du fleuve, principalement dans le golfe, au cours des années qui s'écoulaient de 1600 à 1632.

Si je ne soulève pas de problème intéressant, je pourrai du moins offrir un tableau des choses alors les plus ordinaires dans ces parages, et montrer que la lutte—car il y a toujours lutte en ce monde—avait lieu plutôt pour le commerce qu'en faveur de la colonisation. Le vaste et riche domaine maritime de la Nouvelle-France était tout, aux yeux des navigateurs et des hommes employés au négoce. L'établissement de Québec et le Canada proprement dit n'entraient point dans les idées du temps. De cette manière les efforts de la France, ou plutôt des Français, s'arrêtaient à la porte de notre pays. Le

champ ainsi exploité satisfaisait les ambitions du grand nombre. Au-delà se trouvait l'avenir, que peu de personnes étaient en état d'apprécier. Une Nouvelle-France non seulement maritime mais terrestre—colonisée en un mot—paraissait comme un rêve aux yeux du vulgaire ; aussi Champlain fut-il peu écouté, encore moins secouru.

L'amiral de Coligny, reprenant (1555) le travail de Roberval, avait voulu fonder une colonie stable. Il obtint l'assentiment d'Henri II ; mais on s'occupait alors de la Floride et du Brésil, d'où André Thevet revenait chargé de renseignements. Le Canada fut négligé encore une fois. Nicolas Durand de Villegagnon conduisit ses compatriotes vers l'Amérique du Sud sans pouvoir les y fixer. Cet échec qui parut inexplicable, dans un pays regardé comme supérieur au Canada, ne pouvait que faire reculer l'idée coloniale, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Mézeray, parlant de Villegagnon, dit qu'il "commença de faire voir aux Espagnols qu'ils ne seraient pas tout seuls les maîtres du nouveau monde." L'impression de Mézeray date de la fin du gouvernement de Richelieu, 1640 ; il est douteux qu'elle ait existé à la cour de France vers 1560. Toutefois les Bretons, et avec eux la famille de Cartier, persistaient à se diriger du côté du Saint-Laurent, mais pour les fins du commerce uniquement. Les Anglais faisaient de même, sur une assez grande échelle, se tenant de préférence à Terre-Neuve, tandis que les Bas-

ques allaient au Cap-Breton, et les marins de Saint-Malo jusque dans le fleuve.

Pontgravé, Chauvin, de Chatte, Champlain, tentèrent en 1603 de créer un mouvement en faveur du Canada. L'année suivante, Henri IV permit à toutes les classes de la noblesse de se livrer au négoce sans déroger, aussi commencèrent-elles à entrer dans les compagnies anciennes ou qui se formaient dans cette vue ; elles y coudoyaient les gens de robe et les marchands-bourgeois—ce qui était un spectacle nouveau.

Les Basques débitaient beaucoup de poisson sur les marchés de France. Ils tournèrent les regards des armateurs vers la région de l'Acadie. Le golfe Saint-Laurent était redouté des pilotes à cause de ses côtes dangereuses et des tempêtes qui y sévissent. De deux maux on choisit le moindre : l'Acadie fut préférée.

L'expérience personnelle des navigateurs tenait lieu de renseignements écrits ou publiés. Les cartes, s'il y en avait, étaient la propriété secrète de ceux qui les dressaient, à la suite de leurs propres voyages. Telle maison de commerce payait les services de pilotes et de capitaines qui possédaient des connaissances spéciales dans cet ordre de choses, et parvenait à réaliser de forts bénéfices en perdant moins de vaisseaux ou en trafiquant sur les côtes peu ou point connues de ses rivales. Tout était mystère pour les marins de l'Europe dans ce golfe immense, dans ces baies profondes, dans ces rivières étonnantes, dans ce fleuve rempli d'écueils et balayé par les ouragans. L'amitié des Sauvages ne se parta-

geait pas non plus également entre les races civilisées qui cherchaient à traiter avec eux. Chaque capitaine exerçait un prestige plus ou moins direct sur l'imagination des diverses tribus. C'est pourquoi la palme du succès revenait au plus habile marin et au plus adroit négociateur. La bravoure sous les armes et le génie militaire dans les combats devenaient ainsi des qualités de rigueur. Le pavillon de certains navires était plus respecté que celui des autres, à cause du chef d'équipage qu'il annonçait aux matelots étrangers comme aux indigènes.

Le trajet entre les deux continents se faisait rarement en ligne droite. Le P. Biard, parti de Dieppe en 1611, raconte qu'il toucha d'abord deux ou trois fois aux côtes d'Angleterre, puis descendit en longeant les terres de France jusque vers La Rochelle, où il fut tout surpris de voir le navire continuer sa route au sud jusqu'aux îles Açores, après quoi, virant de bord, il se dirigea vers le Cap-Breton. Ces zigzags se rencontrent dans plusieurs voyages de l'époque. Les marins m'ont dit, ajoute le P. Biard, que pour trois raisons ils descendent ainsi aux Açores : pour éviter la mer du Nord, pour s'aider des vents du sud, pour mieux calculer leur marche sur le soleil ; mais, dit-il de nouveau, je n'en veux rien croire. Ils descendirent jusqu'à 39° 30' sans voir les Açores, et tournèrent, pour atteindre le grand banc de Terre-Neuve, qu'il estime large en quelques endroits de vingt-cinq lieues. " Sur le bord de ce grand banc, dit-il, les vagues sont d'ordinaire fort furieuses trois

ou quatre lieues durant, et ces trois ou quatre lieues on appelle les Açores.....(1) Nous entrâmes dans les glaces sur les Açores du banc, degré du nord 46... et le cinq mai nous descendîmes à Canseau."

Le petit tableau qui suit met en regard quelques localités européennes et américaines qui se trouvent sur une même latitude tout en jouissant de températures très différentes :

- 50 ° — Ville de Dieppe. Milieu de la pointe nord de Terre-Neuve. Passage entre l'île d'Anticosti et la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Ville de Winnipeg.
- 47 ° — Ville de Nantes. Sortie de la Loire. Passage entre Terre-Neuve et le Cap-Breton. Ville de Québec.
- 46 ° — Ville de La Rochelle. Pointe est du Cap-Breton. Ville de Sorel. Michillimakinac.
- 46 °, 45 °, 44 ° — Grand banc de Terre-Neuve. La Nouvelle-Ecosse. Montréal. Kingston.
- 43 ° — Saint-Jean-de-Luz, pays des Basques. Pointe sud de la Nouvelle-Ecosse. Portsmouth, entre Portland et Boston.
- 40 ° — Ville de Lisbonne, Portugal. Iles Açores. Ville de Philadelphie, Pennsylvanie.

Donc, le P. Biard alla du 50 ° au 40 °, et remonta au 46 ° pour arriver à Canseau, Cap-Breton. Ayant, si l'on veut, cent lieues à parcourir du nord au sud, il en avait fait quatre cents.

(1) L'imprimé que j'ai sous les yeux dit bien *Açores*, mais je pense qu'il faut mettre *accores*, contour d'un banc sous-marin ou d'un écueil. On dit aussi *écoces*.

Au printemps de 1604, le sieur de Monts, partant pour fonder un poste en Acadie, confia un navire au capitaine Pontgravé, avec instruction de chasser de Canseau et des alentours du Cap-Breton les Français qu'il y rencontrerait faisant la pêche ou la traite. Pontgravé captura quelques Basques, mais on sait que cela ne suffit pas pour arranger les affaires de son maître, lesquelles se gâtaient fort en ce moment. L'année suivante, le fondateur de Port-Royal se recommandait aux pêcheurs de morue pour se procurer les moyens de retourner en France ; ils lui brûlèrent la politesse, et de plus portèrent plainte à Henri IV, qui leur donna gain de cause.

Poutrincourt, qui obtint le privilège de de Monts, ne manqua pas, dès 1606, de recommander au même Pontgravé la saisie des bâtiments qu'il trouverait au Cap-Breton. Les navires de de Monts qui fréquentaient encore le golfe Saint-Laurent, à la suite d'une entente avec Poutrincourt, furent pillés à cette époque par des corsaires hollandais.

Sully, ambassadeur d'Henri IV, baissait pavillon, à trois lieues des rives de France devant la menace d'un simple brigantin de Londres. La marine anglaise tenait la mer, les Hollandais venaient en second lieu, les pirates d'Alger et de Tunis s'en mêlaient, les entrepreneurs de colonie, comme de Monts, avaient des vaisseaux armés ; et de tout cela résultaient des hostilités continues.

Dans l'été de 1608, Pontgravé, se rendant à Québec, voulut arrêter des commerçants basques

qui trafiquaient sur son chemin ; mal lui en prit car ils résistèrent, capturèrent son bâtiment, et blessèrent Pontgravé lui-même d'un coup de feu. La situation n'en était que plus mauvaise ; à peine commencées les colonies de Port-Royal et de Québec se voyaient entourées d'ennemis appartenant à quatre ou cinq nations aventureuses et braves.

Pontgravé est le marin qui a le plus souvent parcouru le golfe Saint-Laurent, de 1600 à 1630. Sur des coquilles de quarante à cent tonneaux, il se lançait à travers l'océan et les dangers du grand fleuve, bravant le froid, les glaces, les vents, les compagnies hostiles, les corsaires, la famine, les révoltes de ses propres matelots, et faisant passer les Malouins partout, selon son cri de guerre connu (1). Si ce capitaine avait laissé des mémoires écrits, ne serait-ce qu'un journal de bord, nous saurions beaucoup de choses qui se sont effacées du souvenir des hommes. A défaut de tels renseignements, tâchons de reconstruire une partie de ce passé déjà lointain.

Poutrincourt raconte que, retournant en Acadie, en 1610, un navire de forban fit mine de

(1) " Pon-Gravé était un de ces capitaines demi-Bretons, demi-Normands, également propres au commerce, à la navigation, au combat, et qui, lorsqu'on les hélait sur l'océan, au lieu de hisser comme sauvegarde le pavillon de France, criaient *Malouins !* et passaient sous la protection de leur courage ". (Emile Souvestre ; *Loin du pays.*)

l'attaquer, (1) et ne se retira qu'après avoir constaté les forces du bâtiment français.

Il existait des pirates dans ces parages antérieurement à Poutrincourt. Remarquons cependant que la mort d'Henri IV, survenue le 14 mai 1610, inspirait une audace nouvelle aux écumeurs de mer. Jusque-là le roi de France était parvenu à contenir, dans une certaine mesure, les forbans des Etats barbaresques, ainsi que d'autres qui leur aidaient dans les entreprises de ce genre. Lui mort, et la terreur de son nom dissipée, les pêcheurs du Saint-Laurent offraient une proie facile aux coups des Tunisiens et des Algériens.

Par le traité intervenu entre le sultan et Henri IV, "les Vénitiens, les Anglais, les Espagnols, les Portugais, les Catalans, les Ragusois, les Genevois, les Anconitains et les Florentins, et généralement toutes nations" pouvaient librement trafiquer dans l'empire turc "sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle, dit le traité, ils porteront comme leur sauvegarde... obéissant aux consuls français... et d'autant que les corsaires de Barbarie, allant par les ports et havres de France, y sont reçus et secourus, et aidés à leur besoin de poudre et plomb et autres choses nécessaires à leur navigation, trouvant des vaisseaux français à leur avantage, ils ne laissent de les piller et saccager, en faisant les personnes

(1) Lescarbot dit que c'était vers les Casquets, un peu à l'ouest de Dieppe. Ne pas confondre cette localité avec Conquet, petite ville de la basse Bretagne, pays des Cornouailles, que Champlain mentionne à la page 349 de ses Œuvres.

esclaves, contre notre vouloir et celui du défunt empereur Méhémet notre père... commandons que les Français pris contre la foi publique soient remis en liberté... Si les corsaires continuent leurs brigandages, à la première plainte qui nous en sera faite par l'empereur de France, les vicerois et gouverneurs des pays de l'obéissance desquels seront les voleurs et corsaires seront tenus des dommages et pertes qu'auront faits les Français, et seront privés de leurs charges... Si les corsaires d'Algers et Tunis n'observent ce qui est porté par cette capitulation, que l'empereur de France leur fasse courir sus, les chastie... nous approuvons... Se trouvant par notre empire des esclaves français, étant connus pour tels des ambassadeurs et consuls (1), ceux au pouvoir desquels ils se trouveront faisant refus de les délivrer, qu'ils soient obligés de les amener ou envoyer à notre Porte, afin d'être jugés à qui il appartiendra... Déclarons ceux qui contreviendront à ce notre vouloir, rebelles, etc." (2)

Cette situation changea notablement après l'assassinat du roi de France, car un enfant placé sur le trône, au milieu des factions italiennes et françaises qui se disputaient le pouvoir, n'avait rien de redoutable aux yeux des Turcs.

Le capitaine Foulques (ou Foucques, ou Fouque), de La Rochelle, commandait un navire à

(1) Un frère de Poutrincourt vivait en Turquie et s'était fait musulman.

(2) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, série 1, t. XV, pp. 411, 414, 419 et 421.

destination de l'Acadie, dans la société du sieur de Monts, en 1604 ; il commandait aussi le *Jonas*, qui partit de La Rochelle, en 1606, avec la colonie de Poutrincourt. C'est lui sans doute qui nous a laissé le rapport suivant, daté de 1612 :

“ Memoires portants plvsievrz advertissemens presentez av Roy par le Capitaine Foucques, Capitaine ordinaire de sa Majesté en la marine du Ponant, apres estre deliuré de la captiuité des Turcs, pour le soulagement des François, et autres nations Chrestiennes, marchands et matelots qui trafiquent sur mer.

“ Sire :—Il me serait mal seant, suyvant mon petit jugement, si je n'avoï adverty Vostre Majesté des tyrannies et cruautez qui se commettent journellement sur vos pauyres subjects françois, Dieu m'ayant de sa grace retiré de cette mesme peine afin de vous en donner advisement, pour en prendre la vengeance, ayant la force et la puissance en la main, que Dieu vous a donnée pour ce faire contre tous payens et infidelles, lesquels pensent aller librement à leur trafiques et navigations ordinaires, sur l'assurance de la continuation de la paix accoutumée entre Vostre Majesté et le Grand-Sultan, qui néanmoins ne laisse à présent, et tous autres de la nation chrestienne et voyager, d'estre pris et menez captifs dans la ville des Thunes (Tunis), par le Carossemen ou ses adhérens, qui est un homme ture de nation, aagé de cinquante-cinq ans ou environ, homme bazanné, fort Grand et puissant à l'advenant, qui estoit soldat pour le grand Sultan sous le baschat (pacha) que le dit

Sultan tient ordinairement au royaume de Thunes ; et ce dit Carossemen estant natif de la dite ville de Thunes, estant soldat genissaire, est si bien parvenu depuis quinze ans qu'il a assujetty tous les grands de Thunes sous son obéyssance, pour avoir acquis l'amitié de tous les genissaires et baschats. Et il n'y a que douze ans qu'il n'avoit que deux esclaves dont l'un est François de Croisy, lequel il tient encore en son pouvoir, et à présent a sept cens esclaves à luy seul, tant Italiens que François, Espagnols et Flamans ; et a deux galères bien armées, des meilleures qui se peut voir, avec six grands vaisseaux, dont le moindre est de trois cens tonneaux, et deux pataches, par le moyen de quoy il s'est rendu seigneur et supérieur dans tout le pays... Ses vaisseaux prennent sur tous, tant François que Flamans et autres, soit terreneviers ou pescheurs venant de la Terre-Neufve, ou navires marchans, sans exempter aucune nation. Il y a trois ans (1) qu'il n'y avait rien de cecy ; en toute la force de Thunes il n'y avait que deux galliotes ou trois au plus ; ils ne prenaient point sur les François comme ils le font à présent. S'ils prenaient quelque chose, ils ne captivaient point les hommes, si ce n'est que, depuis les dits trois ans, un meschant forban anglois, nommé Gardes, et un autre Flaman, ou forban ou voleur, qui est marié à Marseille, nommé de Haüs, lequel s'est retiré à présent dans la ville d'Arges (Alger), ne captivant nuls François, mais prenant et pillant leurs

(1) C'est-à-dire avant la mort d'Henri IV.

marchandises. Et est dans un navire à luy de six cens tonneaux et quarante pièces de canon, avec trois cens hommes, et deux autres moyens navires prenant sur toutes nations ; et un appelé Biche, un appelé Sanson, un appelé Antoine et un nommé Glandfil, tous capitaines voleurs et forbans, anglois de nation, lesquels ont esté bien venus avec Carossemen et ses associés turcs. Lesquel Anglois ont instruit les Turcs à armer et mettre vaisseaux sur mer, prendre et captiver sur toutes les nations chrétiennes... Et avec toute ceste force destruiront la chrestienté, si on n'y met remède, et la France qui en patira le plus, comme n'ayant eu jusques à présent aucune defence en la coste... Quant au roy de France, il (le Carossemen) dit qu'il est plus fort que luy, et qu'il ne scauroit avoir mis deux gallères en mer, et qu'avec les siennes il ira jusque dans les ports de France... Le consul des François qui est à Thunes est l'un des traistres ; il a de chacun François qui est là captif dix escus pour consentir et dissimuler avec le Carossemen... Il est marié à Marseille, et s'appelle Hugues Changet... Il y a aussi un appelé Soubéran, qui est natif de Nimes, avec ses consors, qui sont un appelé Anthoine Lovic, Corse, marié à Marseille, et ses deux beau-frères, les Martins de la dite ville, et Antoine Belanger et Servien, commissaires de l'artillerie de Provence, et monsieur Nicolas, maistre fondeur de Marseille ; ceux-cy ont mené un nommé Guillaume, fondeur de son estat et nepveu de ce maistre fondeur du dit Marseille, qui est fondeur du Carossemen à Thunes, pour

faire des canons... A la fin de juillet dernier, ils avaient achevé de fondre la quatrième pièce de batterie et coursiers de gallères..." (1)

On le voit, la situation n'était guère rassurante. Pour les colonies de la Nouvelle-France elle se compliqua de l'hostilité des armateurs anglais. Samuel Argall détruisit en 1613, (2) les postes de Saint-Sauveur et de Port-Royal, les seuls établissements français de l'Acadie. C'était un acte de brigandage, commis en pleine paix et sans l'excuse d'une provocation. Voilà bien les mœurs du temps.

De nombreux vaisseaux de toutes les nations sillonnaient le golfe, à la recherche de la morue et autres produits de la pêche. Chacun s'en tirait avec peine et misère, et les agressions allaient leur train. J'ai raconté, il y a deux ans l'existence de Biencourt et de ses gens en Acadie, après 1615. Deux compagnies françaises commencèrent (1619) à exploiter les côtes de la péninsule. On dit que, en 1621, il circula dans le golfe huit cents navires de traite et de pêche. Les Anglais s'établissaient en 1620 au Massachusetts. Biencourt et Latour érigeaient des forts. Sir William Alexander tentait de créer une colonie écossaise sur les ruines de celle de Poutrincourt.

(1) *Archives curieuses de l'Histoire de France, série 1, t. XV, p. 363.*

(2) Les princes français étaient en pleine révolte contre le jeune Louis XIII et son ministre Concini. L'influence française devenait nulle en Europe.

Tout cela ne se faisait pas sans amener des conflits, et, comme le désir de s'emparer des meilleurs endroits de ce nouveau monde grandissait à Londres et à Paris, le recours à la force brutale suivait le développement des ambitions mises en jeu pour y parvenir. Biencourt, Latour et Champlain, qui visaient plus haut que le simple commerce, ne recueillaient presque aucun avantage; ils étaient même exposés à beaucoup de contretemps et de tracas par suite de ces animosités. On les voit s'en plaindre fréquemment. La lettre admirable de Biencourt (3) (1618) nous en fournit une preuve assez tangible. Paris, qui s'approvisionnait de poisson dans notre golfe, se voyait menacé d'en manquer par suite des périls que couraient les navires français dans ces parages où les haines nationales s'exerçaient ouvertement, tandis que la France était en proie aux guerres civiles et religieuses.

La lutte du parlement et des princes contre Marie de Médicis, le soulèvement des Huguenots de Guienne et du Languedoc (1615), l'arrestation du prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France (1616), l'envoi de trois armées royales contre le parti des princes, l'assassinat de Concini (1617), la révolte du Béarn, les débuts de la guerre de trente ans en Europe (1618), la guerre

(3) Mon ami Alfred Garneau dit qu'il attribuerait cette lettre à Marc Lescarbot, si elle ne portait une autre signature. En effet, c'est le style de Lescarbot. Je crois qu'il l'a écrite, et que Biencourt l'a signée, car il n'y a pas d'apparence que ce dernier fût un écrivain.

entre Louis XIII et sa mère (1619), la réunion de la Navarre à la France (1620), la prise d'armes des calvinistes du royaume (1621), la guerre de la Valteline (1623), la guerre contre Gênes, une autre insurrection des protestants français (1625),—il n'en fallait pas davantage pour empêcher Louis XIII de s'occuper du Canada, si toutefois il en avait eu le désir.

Richelieu, entré au Conseil (1624), était mal vu du roi, et d'ailleurs ce ministre s'occupait trop des affaires du dedans pour songer à celles du dehors.

Depuis 1605, Jacques I, fils de Marie Stuart, régnait paisiblement sur l'Angleterre d'où il avait chassé les jésuites après la célèbre "conspiration des poudres." Ses sujets profitaient de la tranquillité publique pour créer des colonies sur le littoral de l'Atlantique, et supplanter les Français dans le golfe Saint-Laurent, où ils venaient pêcher en eau trouble—c'est le cas de le dire, puisque la France ne protégeait plus ses nationaux dans ces parages. Au moment où Richelieu pesa décidément dans la destinée de son pays, et parla tout haut de surveiller les affaires de l'Amérique, le roi d'Angleterre maria son fils aîné, Charles I, avec Henriette, fille d'Henri IV, et mourut aussitôt (1625), laissant le trône à ce fils désormais allié de la France, croyait-on.

Le frère Gabriel Sagard, se rendant au Canada, dans l'été de 1623, nous fournit une peinture assez vive de ce qui se passait sur l'Océan à cette époque. Citons quelques lignes de sa description :

“ On se plaint avec raison du grand nombre de voleurs et de larronneaux, qui en guise de chenilles couvrent aujourd’hui presque toute la surface de la terre, dont les uns semblent honnêtes gens et passent pour de gros messieurs, et ceux-là sont les pires de tous, car ils dérobent beaucoup et font pendre ceux qui prennent le moins. Les autres, moins dangereux, sont ceux qui comme hiboux ne vont que de nuit, sont assez mal couverts et aussi peu courtois... De ces pirates vous en voyez qui font les honnêtes marchands pour n’être point soupçonnés, et surprendre quand ils trouvent leur coup disposé... et ce fut un de ceux-là qui nous vint menacer à deux ou trois cents lieues en mer... mais il nous laissa aller, ayant bien opinion qu’allant en Canada on n’avait pas grand richesse... Nous rencontrâmes un petit navire anglais... Il pouvait s’esquiver, mais comme nous étions assez bons voiliers, nous allâmes à lui et lui demandâmes, selon la coutume de la mer usitée par ceux qui se croient les plus forts : “ D’où est le navire ? ”—Il répondit : “ Angleterre. ”—On lui répliqua : “ Amenez ! ” c’est à dire abaissez vos voiles, sortez votre chaloupe et venez nous faire voir votre congé... En cela il se commet souvent de très grands abus, pour ce que tel feint d’être marchand, et avoir bonne commission, qui lui-même est pirate et marchand tout ensemble, se servant des deux qualités selon les occasions et rencontres. De même nos mariniers eussent bien désiré la rencontre de quelque petit navire espagnol, où il se trouve ordinairement de riches marchandises,

pour en faire curée et contenter aucunement leur convoitise, comme si prendre le bien d'autrui sur mer n'était pas larcin et volerie obligeant à la damnation éternelle, aussi bien que le prendre sur terre... Nos Anglais vinrent à nous, savoir : leur maître, un vieil gentilhomme... ils appréhendaient le même traitement qu'ils sont accoutumés de faire aux Français, quand ils ont le dessus, c'est pourquoi leur chef offrit en particulier à notre capitaine tout ce qu'ils avaient en marchandises en leur navire, pourvu que la vie sauve on les laissât aller en leur pays avec un peu de vivres, ce que notre capitaine refusa... Néanmoins il nous fit accepter un baril de petun et un autre de patates : ce sont certaines racines des Indes, en forme de gros naveaux, rouges et jaunes, mais d'un goût beaucoup plus excellent que toute autre racine que nous ayons par deçà".

Si l'on veut savoir comment se gouvernaient les affaires du golfe et du fleuve Saint-Laurent, de 1621 à 1625, lisons les mémoires de Champlain, dont voici quelques extraits :

En 1621, le roi et le duc de Montmorency adressèrent des lettres au fondateur de Québec pour lui recommander de faire bon accueil à la nouvelle compagnie dirigée par les sieurs de Caen, sur quoi Champlain fit l'observation suivante : "Pendant qu'une société, en un pays comme celui-ci, tient la bourse, elle paye, donne et assiste qui bon lui semble. Ceux qui commandent pour Sa Majesté sont fort peu obéis, n'ayant personne pour les assister que sous le bon plaisir de la compagnie, qui n'a rien tant à contre cœur".

Le 23 juillet 1623, Champlain écrivit de Québec: "Ce jour même arriva le pilote Doublet, lui sixième, dans une double chaloupe qui venait de l'île Saint-Jean et Miscou, où était le sieur de la Ralde en pêcheurie, qui donnait avis au sieur de Caen que des Basques s'étaient retirés à la dite île Saint-Jean pour se mettre en défense si on les allait attaquer, ne voulant subir aux commissions de Sa Majesté, et qu'ils s'étaient saisis d'un moyen vaisseau où était un nommé Guers (ou plutôt Guérard), qui l'année d'au paravant était venu à Tadoussac... Ces Basques avaient donné de mauvaises impressions de nous aux Sauvages des côtes. Le premier du mois de juin, (1) arriva à Québec un canot de Tadoussac qui nous dit qu'aux environs du Bicq il y avait un vaisseau rochelais qui traitait avec les Sauvages, que dans ce vaisseau était un puissant homme qui y commandait, étant toujours masqué et armé... L'on empêche les autres vaisseaux de venir traiter avec les Sauvages." Ceux-ci, ajoutait-il, se procuraient des marchandises à meilleur marché des Rochelais et des Basques que de la Compagnie du Canada. Ce même printemps, l'un des vaisseaux des sieurs de Caen fut pris par les Hollandais ou Flamands. Le 19 septembre 1624, Champlain retournant en France, aperçut dans

(1) Vers cette date, le capitaine Charles Daniel, qui commandait un navire de Dieppe en destination du Canada, soutint sans désavantage un rude combat contre des bâtiments anglais. (Julien Félix: "*Voyage du capitaine Charles Daniel.*")

le golfe Saint-Laurent, un navire de La Rochelle et lui donna la chasse, mais sans pouvoir l'atteindre. Le frère Sagard, qui était du voyage, dit que ce navire était "un pirate rochelais qui nous "était venu reconnaître." Il ajoute que les équipages de Champlain parlaient avant ce moment d'attaquer onze bâtiments basques, vers Miscou, et d'aller ensuite s'emparer des vaisseaux espagnols aux îles Açores. "Dieu "sait quelle prouesse nous en eussions faite, "dit-il, n'ayant pu prendre un forban de "soixante tonneaux!" Le 27 septembre, sur les bancs de Terre-Neuve, une petite barque où commandait Canané se sépara de Champlain, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en avait. "Depuis, nous sûmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la côte de Bretagne, qui amenèrent les hommes qu'ils y trouvèrent et les firent esclaves".

Dans la commission que le duc de Ventadour accorde à Champlain, le 15 février 1625, il autorise celui-ci à saisir hommes, vaisseaux et marchandises, de provenance française qu'il trouvera trafiquant notamment depuis Gaspé jusqu'au cinquante-deuxième degré nord, et à les livrer à la justice. Champlain ajoute: "Il y a un lieu dans le golfe Saint-Laurent qu'on nomme la Grande-Baie, proche du passage du nord de l'île de Terre-Neuve, à cinquante-deux degrés, où les Basques vont faire la pêche des baleines".

Dans l'été de 1626, Champlain étant à Québec raconta que le sieur de la Balde lui envoya des

nouvelles de Miscou, (1) portant qu'il avait trouvé plusieurs vaisseaux qui traitaient avec les Sauvages, contre les défenses du roi, et demandant des secours armés pour en opérer la capture. (2)

Ainsi marchait l'établissement du Canada, c'est-à-dire que rien de durable ne se faisait. Champlain en avait un chagrin continuel. La morue, le hareng, le castor, l'original signifiaient tout—il paraissait impossible de sortir de là. Le projet de cultiver les terres se mettait sur le papier, et y restait. Ce qui ne rapportait point de bénéfice immédiat pouvait être approuvé en haut lieu, mais non exécuté. L'heure allait venir néanmoins où une politique moins aveugle serait invoquée par les hommes d'Etat.

Fouillez les archives de France et les livres imprimés, vous ne trouverez pas deux auteurs de la force de Lescarbôt et Champlain sur l'idée coloniale, à venir jusqu'au moment où Richelieu prit la direction des affaires. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eût en France, avant 1625, des hommes éclairés et tout à fait bien disposés en faveur de ce mouvement ; certes, nous n'aurions qu'à citer le président Jeannin et son groupe pour affirmer d'honorables exceptions ; mais pris comme ensemble, le monde administratif fran-

(1) En 1627, il y avait parmi les Cent Associés un nommé Guillaume Martin, et c'est son fils, je crois, qui acheta, vers 1680, le titre de marquis de Miscou (voir le *Magasin Pittoresque*, année 1849, p. 247).

2 *Œuvres de Champlain*, pp. 996-7, 1045-6, 1059, 1061, 1075, 1088 et 1113.

çais était très en arrière des Espagnols sous ce rapport.

Dans la *Revue de géographie* de Paris, 1885, M. Léon Deschamps a publié une étude dont j'emprunte ici des passages, sous forme de citations ou d'analyses. Il dit : " Avec cette promptitude de jugement et de pessimisme à notre égard qui nous sont particuliers, les contemporains de Champlain et Lescarbot—quelques-uns du moins—ont préféré l'aventure de Villegagnon à l'expédition de Champlain ou de beaucoup d'autres, pour asseoir leur jugement. Mais il s'est trouvé heureusement des patriotes éclairés, comme Basilly, pour faire voir que ce sont vieilles chimères". Basilly, ajoute-t-il, écrivait en 1626 : " Plusieurs personnes de qualité et même du Conseil m'ont dit et soutenu que la navigation n'était point nécessaire en France, d'autant que les habitants d'icelle ne voyant toutes choses que pour vivre et s'habiller, sans rien emprunter des voisins : partant, que c'était pure erreur de s'arrêter à faire naviguer—et que l'exemple est que l'on a toujours méprisé au passé les affaires de la mer comme étant de tout inutiles ; et outre que les Français ne sont pas capables d'entreprendre de voyages de long cours, ni planter colonies. A quoi je répons que ce sont vieilles chimères de croire que la navigation ne soit pas nécessaire en France, et que les Français ne soient propres à naviguer, et je prétends faire voir le contraire... J'ai le cœur tout serré quand je viens à considérer les discours que font tous les jours les étrangers quand il parlent de la France, et

même j'ai eu dispute pour soutenir l'honneur du royaume".

Le 10 septembre 1626, Richelieu écrivait à Rasilly : "Quand votre frère Launay Rasilly sera ici, nous parlerons particulièrement ensemble" du projet des colonies.

Jean de Lauzon adressait au cardinal, le 26 novembre 1626, une lettre dans laquelle, s'exprimant au nom des négociants de Rouen, il dit que ces derniers remercient le roi de l'intérêt qu'il porte au commerce et du souci qu'il a de le protéger contre les corsaires, mais ils lui remontent qu'il n'a pas pris, à leur avis, la meilleure voie pour aller au but. D'abord l'achat de navires aux Hollandais n'aurait pas dû être fait au nom du roi, à cause "de l'appréhension qu'ils ont (les Hollandais) que le roi ne devienne puissant sur la mer". Et ils ajoutent que, si l'on avait emprunté le nom des négociants, le roi serait servi avec plus de diligence. Ce n'est pas assez ; il faut que le roi fasse construire les vaisseaux en France, "non pas en si grand nombre à la fois, mais tant il y a qu'il pourrait être servi avec contentement". Une partie de ces vaisseaux pourraient être employés "à l'assistance des navires marchands", à la condition qu'on donne aux négociants la liberté entière d'y préposer "telles personnes de probité et valeur reconnues qu'ils pourront choisir eux-mêmes. Ils fourniraient des vaisseaux, les tiendraient en état de servir le roi. Quant à la dépense, ils proposaient une répartition à prendre sur les marchandises convoyées". A aucun prix ils ne veulent de ca-

pitaines nommés par le roi. Les continuelles pertes souffertes durant les dernières années font que les négociants refusent de contribuer à la construction des navires ici mentionnés, mais ils indiquent un moyen d'y pourvoir : c'est de faire comme le roi d'Angleterre qui " l'an passé fit par forme d'emprunt de grandes levées sur les étrangers de nouveau établis en son royaume jusqu'à faire payer vingt mille écus à tel d'entre eux". On est, disent-ils, d'une tolérance inouïe pour les étrangers qui habitent la France ; on leur accorde des lettres de naturalisation, sans même exiger qu'ils possèdent ou contribuent en ce pays. " Ils n'y font aucunes acquisitions d'immeubles, n'y font construire aucuns vaisseaux, et ayant tous leurs biens en une cassette le transportent quand il leur plaît". Bien plus, on leur donne les mêmes droits et faveurs qu'aux Français, tandis que les autres nations se réservent chez elles certains privilèges, comme en Angleterre, par exemple, où les Anglais ne paient que moitié des droits imposés aux Français qui les fréquentent.

La plupart de ces citations conviennent encore à l'état des choses en France, deux siècles et demi après Richelieu. Cependant, l'opinion se forme aujourd'hui dans les hautes classes françaises en faveur du développement de la marine et des colonies.

Les grandes compagnies datent de 1626.

Après avoir cité les textes ci-dessus, M. Léon Deschamps continue : " Il est important de savoir d'où est venue l'idée des grandes compa-

gnies dont le monopole et les privilèges ont tant nuï au succès de nos établissements. Richelieu a exposé toute sa politique coloniale devant l'assemblée des notables en 1626, et ses mémoires donnent l'analyse de son discours : "Il n'y a de royaume si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer. Pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, et il faut faire de grandes compagnies, obliger les marchands d'y entrer, leur donner de grands privilèges comme ils font ; faute de ces compagnies, et parce que chaque petit marchand trafique à part, et partant pour la plupart en de petits vaisseaux et assez mal équipés, ils sont la proie des corsaires et des princes non alliés, parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts comme aurait une grande compagnie, de poursuivre leur justice jusqu'au bout. Ces compagnies seules ne se voient pas néanmoins suffisantes si le roi de son côté n'est armé d'un bon nombre de vaisseaux pour les maintenir puissamment au cas qu'on s'opposât par force ouverte à leurs desseins. Outre que le roi en tirerait cet avantage qu'en un besoin de guerre il ne lui soit pas nécessaire d'avoir recours à mendier l'assistance de ses voisins".

Cette année, 1626, le cardinal-ministre achetait des Hollandais vingt navires et avait obtenu, non sans supplications, qu'on les lui cédât avec la permission de les faire monter et commander par des Français, comme il a été dit plus haut.

M. Deschamps explique encore ce fait : "Richelieu a été amené, par l'imitation des Espa-

gnols, des Anglais et surtout des Hollandais, à choisir le système des compagnies privilégiées comme mode unique de fondation et d'exploitation des colonies; et ce système a pesé depuis lors et jusqu'à la Révolution sur notre histoire coloniale." Il veut toutefois que l'on rende hommage au génie du cardinal : "C'est Richelieu qui a réellement inauguré la politique coloniale, en lui donnant une place et un rôle dans le jeu de sa politique continentale. Après lui, malgré la pauvre administration de Mazarin, qui laissa nos vaisseaux pourrir au port, malgré la Fronde et malgré les déprédations financières la tradition fut suivie. Les actes et mémoires du gouvernement et des particuliers ne sont pas moins nombreux de 1642 à 1660 que dans la période précédente".

En 1626, dans son mémoire au roi, Richelieu demande de relever la puissance maritime de sa patrie, sans laquelle, dit-il, il ne fallait plus faire état d'aucun trafic. Se voyant au pouvoir, il annonce qu'il est résolu à consacrer un million et demi de francs par année à l'entretien de trente vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes. Il songeait à créer une nouvelle France—même plusieurs Frances en Amérique. Il lui semblait que l'Europe devait agir comme tête du mouvement universel—donner l'impulsion et garder la suprême puissance sur des colonies qui seraient le dédoublement des nations du vieux monde—et il voulait que la France eût sa part de ces entreprises à la fois glorieuses et profitables. M. Deschamps l'en félicite : "La marine et les colo-

nies ont été l'une des constantes et principales occupations de Richelieu. Dès le début de son ministère, il s'est donné la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce du Canada. Son brevet de grand-maître est du mois d'octobre 1626, mais déjà, en 1625, il adressait à Louis XIII un "Règlement pour la mer" et un "Mémoire" qui contenaient des idées novatrices... Il mérite la première place, moins parce qu'il est le premier en date, que parce qu'il est le véritable initiateur de la politique coloniale; Colbert en a seul la gloire devant la postérité. Il serait injuste de contester à Colbert son mérite, mais il est certain qu'il n'a été que l'élève de Richelieu. Il a fait analyser et classer toutes les pièces du cabinet de son devancier, les a étudiées et s'en est servi. L'examen des documents gardés aux archives des affaires étrangères ne laisse aucun doute à cet égard".

C'était donc un nouveau courant d'idées qui traversait la France en 1625-26. Richelieu a eu la gloire de le comprendre et d'utiliser sa force. S'il n'a pas réussi tout à fait, imputons-en la faute à cette politique de conquête ou de domination européenne dont il fut saisi peu d'années après 1626, tout comme Louis XIV en 1673, au moment où il venait, avec l'aide de Colbert, de préparer les plans les plus beaux et les plus exécutables en faveur du Canada. Dès que l'ambition d'un grand ministre ou d'un grand roi se repliait sur la seule Europe, il rétrécissait son rôle sans le savoir, et renvoyait à la postérité ou à

un autre peuple que le sien, la noble tâche de dominer le monde entier par l'expansion coloniale.

C'était plutôt par gloriole qu'autrement que le duc de Montmorency acceptait le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, le 10 février 1620; il se figurait peut-être aussi que le commerce des pelleteries lui rapporterait des revenus, puisqu'il avait versé à son beau-frère, père du grand Condé, la somme ronde de onze mille écus pour l'obtenir de lui (1). Champlain, son lieutenant à Québec, continua de travailler seul, pour ainsi dire, car le duc, tout à son penchant pour la carrière des armes, et sans cesse mêlé aux intrigues de la haute politique, était plus souvent à cheval que dans son cabinet à lire les papiers de sa colonie. Vers 1624, il disait à qui voulait l'entendre que la charge de vice-roi du Canada lui rompait la tête, plus que les affaires importantes du royaume. En écoutant les récits malheureusement si vrais de Champlain, il sentit s'évanouir le reste de son enthousiasme à l'égard du Saint-Laurent, et, le 15 février 1625, passa le titre à son neveu, Henri de Lévy, (2) duc de Ventadour, lequel confirma Champlain dans le

(1) Voir *Société Historique de Montréal*, IIe livraison, p. 107.

(2) Montmorency a laissé son nom à la belle chute d'eau qui est près de Québec, et Lévy à la Pointe-Lévy, où est la ville de Lévis, ainsi nommée en 1861, à l'instigation de notre poète Louis Fréchette, en souvenir du chevalier de Lévis, qui servait sous Montcalm, et qui appartenait à la famille de Henri de Lévy.

poste de lieutenant au Canada, par lettres en date du même jour.

En ce moment, les Basques donnaient le cauchemar à la compagnie du Canada en allant traquer et pêcher dans le fleuve jusqu'à l'île Verte. Leur quartier général était l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard. Le vaisseau de pêche de Guers, l'un des subordonnés de Champlain—le seul vaisseau que possédât ce dernier pour la pêche du golfe—avait été capturé par les Basques en 1623, et amené sous les canons de l'île Saint-Jean, car ces hardis coureurs de mer avaient su se fortifier (1623) en toute règle pour ne pas être pris à leur tour au milieu de leurs opérations. Ils ne reconnaissaient pas les ordres du roi qui accordaient le privilège de la traite et de la pêche uniquement à la compagnie du Canada. Un de leurs principaux capitaines, nommé Guérard avait même été jusqu'à Tadoussac en 1622. Celui-ci s'était associé avec un Hollandais ou Flamand, comme on disait alors. Ils étaient armés de quatre pièces de canon d'environ sept ou huit cents livres pesant chacune, et de deux breteuils ; le navire portait vingt-quatre hommes. Un bâtiment espagnol, de deux cents tonneaux rôdait dans ces parages. Plusieurs Flamands faisaient la pêche dans le bas Saint-Laurent. Un vaisseau de la Rochelle, commandé par un homme masqué, traitait au Bic avec les sauvages. Le Baillif, commis à Tadoussac, vivait dans des inquiétudes continuelles. Ce port, si commode pour les Français, n'eût pas suffi à contenir tous les aventuriers qui le recherchaient,

et par conséquent, LeBaillif comprenait qu'on l'en chasserait pour prendre sa place. Dans un récent travail sur Tadoussac, dû à la plume de M. Joseph-Edmond Roy, nous lisons : "Les anciens écrivains ont répété tour à tour que c'était un bon port que celui de Tadoussac, où vingt-cinq vaisseaux de guerre pouvaient se tenir à l'abri de tous les vents. Cette capacité a été grandement exagérée. C'est tout au plus si cinq ou six vaisseaux de moyenne taille y pourraient mouiller". Champlain, très-alarmé aussi, ne se voyait pas en mesure de braver le péril, car il n'avait pas même une quinzaine d'hommes pour faire au moins la patrouille aux environs du Saguenay.

Guérard partit de Tadoussac presque en même temps que Raymond de la Balde, lieutenant d'Emeric de Caen. De la Balde se trouvait avoir le commandement maritime et avait ainsi pour premier devoir de chasser les intrus, Basques, Espagnols et Flamands, du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Il était à Miscou en 1623 lorsque les Basques se fortifièrent à l'île Saint-Jean. Sa situation devenait embarrassante. Catholique, toutefois très attaché à ses maîtres protestants, les de Caen, il exerçait son pouvoir sur les sujets des deux religions, mais que pouvait-il faire contre les "étrangers" nombreux qui résistaient à ses ordres? Ce personnage devait s'identifier bientôt avec l'histoire du golfe Saint-Laurent, et rendre de bons services à la cause du Canada. En 1623 donc, il envoya à Québec le pilote Doublet informer de Caen de ce qui se passait vers

Miscou. Le 23 août, de Caen et Pontgravé s'embarquèrent pour la France, et prirent chemin faisant à Gaspé, des renseignements nécessaires à la politique qu'ils auraient à suivre pour parer aux circonstances du moment. Examinons ce qui se passait à Québec.

Voyant que le vice-roi était changé, Louis Hébert demanda la rectification du droit de propriété que le duc de Montmorency lui avait accordé en 1623. Le 28 février 1626 on lui fit cette concession.

La situation de la colonie n'était guère enviable. Si d'un côté Champlain parvenait à faire comprendre aux marchands la nécessité de certains petits travaux de défense ou de logement, il ne gagnait absolument rien du moment qu'il parlait d'établir des familles sur les terres à titre de simples cultivateurs. En dix ans, de 1617 à 1627, on ne voit que Louis Hébert jardinant un peu, et semant quelques poignées de blé, après avoir bêché le sol. Il n'y avait pas de charrue aux mains des colons. Marsolet, Hertel, Nicolet, Le Tardif, les trois Godefroy étaient encore interprètes ou employés de la traite. Peut-être Couillard, Martin, Pivert, Desportes, Duchesne cultivaient-ils, mais rien ne l'atteste, et tout nous fait supposer le contraire. La cause de l'agriculture a toujours été mal vue des compagnies qui se succédèrent à Québec, de 1608 à 1627. Les premières tentatives de culture dans la Nouvelle-France avaient eu lieu à la baie de Fundy, sur l'île Sainte-Croix (1604), et à Québec (1608). Ces travaux ne dépassaient pas ceux d'un jardin

potager ; leur objet n'était point de nourrir les émigrés, mais de procurer à de Monts et à Champlain des échantillons de ce que le nouveau sol pouvait produire. En 1613 et en 1615, Champlain, à Québec, agrandit cette petite exploitation. Louis Hébert, qui arriva en 1617, avait dû faire comme en Acadie, c'est-à-dire attaquer la terre avec la bêche pour tâcher de la connaître. Il possédait un " labourage " en 1620, mais il n'avait pas les outils essentiels à ces sortes de travaux, puisque Champlain dit positivement que la veuve Hébert fit usage de la charrue, pour la première fois, le 26 avril 1628. Hébert était mort le 25 janvier 1627. On élevait des vaches et des moutons. Quant aux chevaux, ils ne vinrent ici qu'en 1665. En 1622, sur l'invitation de Champlain, quelques sauvages s'étaient mis à défricher et à semer du blé-d'Inde, à la Canardière, joli endroit englobé, quatre ans plus tard, dans les limites de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près Québec.

Le P. Charles Lallemant, écrivant de Québec, le 1er août 1626, dit : " Nous sommes si éloignés de la mer que nous ne sommes visités par les vaisseaux français qu'une fois par année, et seulement par ceux qui en ont le droit, car cette navigation est interdite aux autres. Ce qui fait que, si par hasard, ces vaisseaux marchands périsaient, ou s'ils étaient pris par les pirates, nous ne pourrions compter que sur la Providence de Dieu pour pouvoir nous nourrir. En effet, nous n'avons rien à attendre des Sauvages qui ont à peine le strict nécessaire." L'un des capitaines

qui visitèrent ainsi le poste de Québec en 1624 se était Charles Daniel, de Dieppe ; c'est probablement sur son bord que Champlain et sa femme s'embarquèrent, le 15 août de cette année, pour repasser en France. Les vaisseaux des capitaines Pontgravé et Gérard ou Guérard étaient alors à Miscou.

Le sieur de la Ralde était resté à Miscou et à Gaspé. Au commencement de septembre 1624, il accompagna Champlain en France, ainsi que Pontgravé et le pilote Canané.

Emeric de Caen était resté à Québec l'hiver de 1624-25 en qualité de commandant. Cinquante et une personnes, tant hommes que femmes et enfants, composaient toute la population blanche du poste. Emeric retourna en France, l'été de 1625, avec son oncle Guillaume de Caen. Comme celui-ci était huguenot, il se vit refuser la direction de la flotte du Canada, laquelle passa au sieur de la Ralde, ayant Emeric de Caen sous ses ordres. La *Catherine*, de cent cinquante tonneaux, commandée par de la Ralde, et la *Flègue*, de deux cent soixante tonneaux, commandé par Emeric de Caen ; l'*Allouette*, de quatre-vingts tonneaux, appartenant aux jésuites ; un bâtiment de deux cents tonneaux, un autre de deux cents vingt, mirent à la voile à Dieppe, et arrivèrent à Québec le 5 juillet 1626, ramenant Champlain avec Eustache Boulé, son beau-frère, et le sieur Destouches, enseigne de Champlain, qui retourna en France au bout d'un an. Champlain rencontra (1626) des pêcheurs basques dont le navire avait été brûlé par accident. De Caen et de la

Ralde s'occupèrent du golfe, tandis que Champlain se rendait à Québec. Pontgravé avait commandé à Québec durant l'hiver de 1625-26. On souffrait tellement du manque de provisions qu'on avait envoyé une chaloupe à Gaspé pour en obtenir ; la plupart des hivernants voulaient abandonner Québec. Le P. Charles Lallemand écrivait le 1er août 1626 : " Il n'y a que trois ou quatre familles (de Sauvages) qui ont défriché deux ou trois arpents de terre, où elles sèment du blé d'Inde, et ce depuis peu. On m'a dit que c'étaient les RR. PP. récollets qui le leur avaient persuadé. Ce qui a été cultivé en ce lieu par les Français est peu de chose ; s'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre, c'est tout le bout du monde."

Le 25 août 1626, dit Champlain : " Pontgravé sa délibéra de repasser en France... Cornaille de Vendremur, d'Anvers, demeura en sa place, pour avoir soin de la traite et des marchandises du magasin, avec un jeune homme appelé Olivier Le Tardif, de Honfleur, sous-commis qui servait de truchement."

Le premier soin de Champlain fut de restaurer les bâtiments de Québec. Voulant aussi tirer avantages des prairies naturelles situées près du cap Tourmente, où l'on faisait des foins depuis deux ou trois ans, et où l'on élevait du bétail, il y fit construire sans retard une habitation, et y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme (Mme Pivert ?), et une jeune fille. " Les récoltes, écrivait plus tard le P. Leclercq, allaient à une petite mission formée au cap de Tourmente, à sept lieues au-dessous de Qué-

bec, où l'on avait construit un fort avancé, non seulement contre les Sauvages, mais principalement contre les ennemis (venant) de l'Europe."

En 1625 étaient arrivés les premiers pères jésuites. L'année suivante, ceux qui étaient dans la colonie se nommaient Enemond Masse, Jean de Brebeuf, Anne de Noue et Charles Lallemant, sans compter les frères Gilbert Burrel, Jean Goffestre et François Charreton. Le P. Lallemant disait, le 1er août 1626 : " Pour nos Français, qui sont ici au nombre de quarante-trois, nous ne nous sommes pas épargnés ; nous avons entendu leur confession générale."

Voyant ce qui se passait alors en France :

Après avoir dit que, du temps de Henri III, Henri IV et Louis XIII (de 1575 à 1640), la littérature française ne daigna point s'occuper de l'idée coloniale, M. Léon Deschamps fait observer que, pourtant, Montluc et Montaigne, sous Henri III, avaient formulé des arguments, plutôt contre que pour la colonisation, et il ajoute : "Au XVII^e siècle, l'unanimité est absolue ; aucune voix discordante ne se fait entendre et ne produit d'écho dans la littérature. Une seule question provoque une courte discussion et deux ou trois livres ; c'est celle de l'origine des Américains, soulevée par Hugo Grotius en 1642. Elle est importante, puisqu'elle recèle la question de l'esclavage, que nous retrouverons plus tard ; mais elle ne crée pas en ce moment un courant littéraire. Notons ce point important : Au début, et jusqu'à Champlain, l'action s'est manifestée surtout par des voyages d'exploration,

qu'il n'était pas besoin de taire, qu'on divulguait bien plutôt par orgueil national ; chacun voulait avoir sa part dans cette œuvre surtout scientifique. Mais quand on eut compris le profit qu'on pouvait tirer de ces terres vierges, quand la question d'économie eut été soulevée—et nous avons vu que ce fut en France, aux temps de Bodin et de Lescarbot—on changea de sentiment et de méthode. L'action devint commerciale et politique, c'est-à-dire qu'elle se cacha (1). On ne la retrouve que dans le fait accompli ou dans les documents d'Etat. Cela explique le silence des littérateurs ; au XVIIe siècle, et trop souvent depuis, on a laissé en France, au gouvernement, au roi, le soin des choses d'Etat ; c'eût été crime, et un crime promptement puni, d'en raisonner (2).”

Les dispositions que montrait Richelieu à l'égard des entreprises coloniales furent bientôt connues. Dans la seule année 1626, il lui fut adressé cinq mémoires ou lettres sur “ le fait du commerce de la marine ;” lui-même est l'auteur ou le promoteur d'un très-grand nombre de contrats, lettres, rapports et statistiques ayant le même objet. De ces documents, les plus intéressants sont le mémoire de Richelieu touchant la marine, et les mémoires que le chevalier de Razilly et un anonyme adressent à Richelieu en 1626. Le premier a été publié dans la collection des

(1) Note de M. Deschamps : “ Razilly dit expressément dans un mémoire remarquable adressé à Richelieu, en 1626 ; Fayre des conquêtes et trafics... le tout avec prudence et secret.”

(2) *Revue de Géographie*, Paris, 1885, p. 364.

documents inédits, et il suffit d'un mot pour l'analyser. Richelieu y dit en substance qu'il est nécessaire que le roi relève la puissance maritime, sans laquelle "il ne fallait plus faire estast d'aucun traffic", et qu'il est prêt à consacrer 1,500,000 livres par an à l'entretien de "trente vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes (1)."

Sous l'influence bienfaisante de ce ministre, naquirent une dizaine de compagnies destinées à exploiter les pays lointains et à y transporter le nom de la France : La Nacelle de saint Pierre, 1625 ; la compagnie du Morbihan, 1626 ; les Cent Associés, 1627 ; la compagnie des Iles d'Amérique, 1627 ; la compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1635 ; la compagnie du Cap-Nord, 1638 ; la nouvelle compagnie de l'Île Saint-Christophe, 1642 ; la compagnie de Madagascar, 1642 (2).

Citons encore M. Deschamps, puisque son étude représente une page toute faite pour les annales canadiennes. Les commerçants, dit-il, n'ont pas été "les seuls à prendre intérêt aux conquêtes coloniales. Toutes les classes de la société, depuis le roi jusqu'au public oisif, y ont pris part ; acteurs, auteurs ou lecteurs se trouvent à la cour comme à la ville, en province comme à Paris, au cloître comme dans les ruelles... Il est remarquable que presque tous les capi-

(1) Léon Deschamps: *Revue de Géographie*, Paris, 1885, p. 366.

(2) Voyez l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1890, colonnes 428-435, où le docteur N. E. Dionne et M. Philéas Gagnon, tous deux de Québec, publient d'intéressantes dissertations sur les compagnies marchandes ou coloniales de cette époque.

taines chargés de conduire les expéditions sont de petite noblesse, à commencer par le sieur de Champlain, *écuyer*. Ainsi, le chevalier de Rasily, qui appartenait à une famille de Touraine, apparentée à Richelieu, et qui fut commandeur de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean ; ainsi le sire de Lauson qui devint seigneur de Montréal ; ainsi Pierre de Blain, *écuyer*, sire de Desnambuc..."

Dans la liste des Cent Associés, les noms de noblesse et de hauts fonctionnaires sont des plus nombreux. Citons-en quelques-uns : le marquis d'Effiat, surintendant des finances, Isaac Martin de Mauvoy, intendant de la marine, Claude de Roquemont, *écuyer*, sieur de Brisson, Isaac de Rasily, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de Tayot, trésorier de France, Ythier Holner, secrétaire du roi, Claude Bragelonne, surintendant et commissaire général des vivres, des camps et armées de France.

Je relève à dessein dans cette liste les noms des associés appartenant à la Normandie, parce que, en 1629 principalement, nous rencontrerons leurs navires dans le golfe Saint-Laurent :— David Duchesne, conseiller, échevin du Havre-dé-Grâce ; noble homme Simon Dablon (1), syndic de Dieppe ; Jean Rosée, marchand de Rouen, qui fut le premier seigneur de l'île d'Orléans, près Québec ; Simon Lemaître, marchand de

(1) Probablement le père de Claude Dablon, jésuite, qui, de 1642 à 1694 au moins, fut missionnaire au Canada, chez les Iroquois, dans l'ouest, et devint recteur du collège de Québec et supérieur des missions de la Nouvelle-France.

Rouen, qui fut le premier seigneur de la côte de Lauson ; Adam Mannessier, bourgeois et marchand du Havre-de-Grâce ; maître André Daniel, docteur en médecine, demeurant rue d'Ecosse, à Dieppe ; Charles Daniel, capitaine pour le roi en la marine, frère du président, marié à Dieppe ; maître Pierre Boulanger, conseiller du roi et élu à Montivilliers ; maître Jean Féron, conseiller du roi et payeur des espèces de messieurs de la cour du parlement de Rouen ; Henry Cavelier, mercier grossier, de Rouen, frère de Jean Cavelier, marchand, qui fut le père du découvreur René-Robert Cavelier de la Salle ; Jean Pavaoine, marchand, de Rouen ; Jean Guenet (1), marchand, de Rouen ; maître Michel Jean, avocat à Dieppe ; Jean Vincent, conseiller et échevin de Dieppe ; Nicole Langlais, veuve de Nicolas Blondel, conseiller et échevin de Dieppe ; Claude Girardin, marchand, de Rouen ; Antoine Noveveau, marchand, de Rouen ; François Mouet, marchand, de Rouen ; Jacques Duhamel, marchand, de Rouen. J'en conclus que la Normandie comptait pour le quart, ou bien près de ce chiffre, dans le nombre des Cent Associés ; le principal groupe se trouvait néanmoins à Paris. Le midi de la France figure pour un petit nombre de membres. A ce sujet, il est bon de noter que les protestants s'étaient soulevés dans le midi et avaient été écrasés par Richelieu, en

(1) Etait-il parent de Marie Guenet, dite la mère de Saint-Ignace, première supérieure des hospitalières de Québec, en 1639 ? Elle venait du monastère de Dieppe.

1625 ; de plus, que les chefs de ce soulèvement avaient péri sur l'échafaud en 1626. C'est aussi du camp devant la Rochelle, dernier boulevard des protestants, que fut signé, le 6 mai 1627, l'acte d'établissement des Cent Associés. Les circonstances connues du moment, et peut-être d'autres encore, expliquent l'abstention des gens du midi, car M. Deschamps observe que deux systèmes de commerce divisaient alors le royaume : au nord, protection ; au midi, libre échange. La compagnie des Cent Associés (1) était visiblement une création protectionniste, et ne devait pas trop plaire aux commerçants de Marseille, par exemple, qui demandaient " qu'on tienne la main à ce que les étrangers soient bien traités."

La nouvelle du changement dans les affaires du Canada trouva Champlain occupé à régler une querelle survenue entre les Sauvages. Les Iroquois, peuple situé à l'est du lac Ontario, voulant tirer vengeance d'une nation appelée les Loups ou Mahingans (les Mohicans de Fenimore Cooper) avaient massacré plusieurs de ceux-ci, sans épargner cinq Hollandais d'Orange (Albany) qui trafiquaient dans ces endroits. L'hiver de 1626-27, un certain nombre d'Algonquins des bords du Saint-Laurent s'étant rencontrés avec les Loups, promirent à ces derniers de les seconder dans la guerre qu'ils allaient entreprendre contre les Iroquois. Champlain déploya toute

(1) Pour la liste de ses membres voyez *Documents publiés à Québec en 1883*, I, 80, et *Histoire des Canadiens-français*, II, 31.

son adresse pour conjurer l'orage, car les Iroquois ne devaient pas manquer de porter leurs armes jusqu'à Québec, si les Sauvages amis des Français allaient les attaquer chez eux. Malgré les précautions que prit Champlain, la guerre menaçait d'éclater sur toute la ligne, lorsque les navires anglais se montrèrent sur le fleuve, en 1628.

Le cardinal de Richelieu et le maréchal d'Effiat devinrent les chefs de la compagnie des Cent Associés ; toutefois Razilly, Champlain, l'abbé de la Madeleine, M. de Lauson en furent les véritables têtes et les instruments actifs. Dans sa relation de 1627, Champlain ne fait pas la moindre allusion aux Cent Associés. Il est vrai que la compagnie ne se proposait de commencer ses opérations dans la Nouvelle-France qu'en 1628, et, en attendant, les sieurs de Caen étaient encore regardés comme les principaux officiers de l'ancien ordre de choses. Emeric de Caen, revenu de France le 30 mai 1627, avait assisté aux assemblées des Sauvages au sujet de la querelle des Loups et des Iroquois. Au mois d'octobre suivant, il faisait la pêche à la baleine dans le bas du fleuve. En ce moment Québec était très-mal approvisionné. " Je m'étonnais, dit Champlain, comme l'on nous laissait en des nécessités si grandes, et en attribuait-on les défauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglais qui venaient de Biscaye... Nous demeurâmes cinquante-cinq personnes (hiver 1627-28), tant hommes que femmes et enfants, sans comprendre les habitants du pays (les Sauvages ?). Sur ces cinquante-cinq

personnes, il n'y avait que dix-huit ouvriers, et il en fallait plus de la moitié pour accommoder l'habitation du cap Tourmente, faucher et faire le foin pour le bétail pendant l'été et l'automne."

Cet état de gêne allait en s'aggravant, et à la fin de juin 1628 les secours de France n'étaient pas encore arrivés. De Caen avait eu la prévoyance d'emporter de Québec les barques, voiles et cordages dont Champlain eût pu tirer parti pour aller au-devant des navires de France ; il avait fait plus dans sa trahison, car s'en était une ; il avait donné avis aux Anglais de la détresse de la colonie. Le siège de la Rochelle durait toujours. Cette guerre servait de prétexte à un marchand dépité pour se venger d'avoir perdu le commerce du Canada. Par son moyen, les huguenots trouvaient à satisfaire leur haine contre l'établissement de Québec, qu'ils avaient constamment vu d'un mauvais œil, et qu'ils voulaient ruiner par le fer et le feu, puisque l'occasion s'en présentait. Les frères Louis, Thomas et David Kertk, protestants, natifs de Dieppe, mais entrés au service de l'Angleterre, conduisirent dans le Saint-Laurent (1628) dix-huit vaisseaux pour se saisir de tout ce que les Français y possédaient. Au mois de juillet ils commencèrent à capturer les bâtiments français dans le golfe. Tout fut détruit à Tadoussac : meubles, maisons, barques, etc (1). La guerre entre les deux couronnes excusait tout.

(1) Voir sur l'année 1628 dans le *Canada-Français*, 1889, p. 443, une bonne étude du docteur N. E. Dionne.

Les Kertk, quoique Français, tenaient du roi d'Angleterre une commission en règle pour s'emparer, s'ils le pouvaient, du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Le bénéfice du commerce était le mobile des Kertk. Ils firent une fortune dans cette entreprise, qui eut au commencement des allures mystérieuses, car ces marchands, devenus militaires pour leurs besoins, ne paraissent pas avoir été connus comme naviguant vers le Canada avec des projets hostiles. Cent douze navires de Saint-Malo, ne se doutant de rien, mirent à la voile pour aller pêcher la morue sur les côtes de Terre-Neuve. On peut s'imaginer ce que les Kertk, armés en guerre et avec de nombreux vaisseaux, recueillirent de butin sur ces braves gens !

Le désastre de Tadoussac ne devait pas être le dernier. Les Kertk approchèrent de Québec. La ferme du cap Tourmente, où l'on employait huit ou dix hommes, fut brûlée par eux avec quarante ou cinquante têtes de bétail renfermées dans les étables. Foucher, qui avait la surveillance de ce lieu, y fut fort maltraité. Nicolas Pivert, Marguerite Lesage sa femme, leur nièce et un homme furent amenés captifs. David Kertk envoya sommer Champlain de remettre le fort, mais la courageuse réponse qu'il en reçut le déterminà à attendre quelque temps. Peu après, Thierry Desdames, arrivant à Québec malgré tous les obstacles, apporta une commission du roi pour Champlain, et annonça que le sieur de Roquemont s'avancait avec les premiers navires des Cent-Associés. L'espoir fut de courte durée.

Louis Kertk rencontra Roquemont dans le voisinage de Tadoussac, et, après une lutte acharnée qui dura plus de quatorze heures, l'enleva. Le frère Sagard dit qu'il y fut tiré plus de douze cents volées de canon. Néanmoins, Québec ne tomba pas cette année au pouvoir de l'ennemi. La prise de la Rochelle eut lieu le 28 octobre 1628.

L'hiver de 1628-29 fut très-dur à Québec. Mme Hébert avait quelques provisions qu'elle partagea avec les récollets. On comptait réunies soixante-seize personnes, parmi lesquelles vingt Français et un missionnaire revenus du pays des Hurons. Le printemps arrivé, tout ce monde se jeta dans la forêt pour y vivre de racines. Champlain et les chefs de familles parlaient de se réfugier chez les Sauvages. Pontgravé, souffrant de la goutte, songeait à partir pour Gaspé, mais il changea d'avis. D'autres montèrent sur une chaloupe et se dirigèrent du côté du golfe. Ceci avait lieu au commencement de l'été 1629.

La paix entre la France et l'Angleterre avait été signée à Suze le 24 avril ; on n'en savait rien sur le Saint-Laurent. Deux bâtiments de la compagnie des Cent Associés firent voile de Dieppe le 22 avril pour Québec, en même temps que deux navires sous les ordres du capitaine Charles Daniel, et dont il sera parlé bientôt. Trois autres expéditions eurent lieu, le même printemps, pour la Nouvelle-France, savoir : l'une dirigée par un capitaine du nom de Joubert ; la seconde préparée par les jésuites, et portant les PP. Charles Lallemant, Alexandre

Godefroy de Vieuxpont et Philibert Noyrot. Ce navire fut capturé avec quatre autres appartenant aux Cent Associés. Le troisième convoi était équipé par les de Caen.

Un nommé Jacques Michel, huguenot, de Dieppe, servait de guide aux Anglais. A l'île Percée il captura un navire basque, puis se rendit à Tadoussac, d'où sa présence fut signalée à Champlain. Il y avait à Québec un jeune interprète de nationalité grecque ; on l'envoya à Tadoussac prendre connaissance de ce qui s'était passé. En même temps le gros des navires des Kertk s'avança comme pour tout emporter jusqu'à Québec, après avoir pris quelques bâtiments basques. Le golfe n'était plus qu'un vaste champ de bataille.

Enfin, le 20 juillet les Anglais parurent devant Québec, qui se rendit à Louis Kertk. Il n'y avait pas de nouvelle de la conclusion de la paix. Louis Kertk comprit qu'il serait sage de ne pas alarmer les familles établies, et il leur fit entendre dès l'abord qu'elles ne seraient aucunement inquiétées. Champlain, jugeant que tout espoir n'était pas encore perdu pour la colonie, conseilla aux habitants de demeurer jusqu'à plus ample information, et, en attendant, de faire la récolte des grains, puis de s'en tenir à leurs ressources particulières autant que possible, avis aussi prudent que patriotique, et qui fut suivi à la lettre. "Ils me remercièrent, raconte-t-il, espérant nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu."

Champlain s'embarqua le 24 sur le navire de

Thomas Kertk pour se rendre, prisonnier, en Angleterre. Par le travers de la Malbaie, du côté du Nord, on aperçut le vaisseau d'Emeric de Caen qui tâchait de gagner le vent pour échapper, mais Kertk le serra de si près qu'il dut engager le combat et fut pris. De Caen aussitôt sur le pont de Kertk remit à Champlain des lettres annonçant des vivres et des renforts d'hommes, et dit qu'il croyait la paix conclue entre les deux couronnes. Plus loin, à la rade de Tadoussac, se présentèrent Louis Kertk et Jacques Michel qui commandaient cinq vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux, de plus de cent vingt hommes chacun. Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, était prisonnier en cet endroit. Celui-ci avait vu, vers Gaspé, le capitaine Joubert sur un navire de soixante-dix tonneaux destiné à ravitailler Québec, et qui lui avait dit qu'il croyait bien la paix faite, puisque les Français n'avaient plus la permission d'attaquer les Anglais. Il ajoutait que des navires, notamment ceux du capitaine Daniel, étaient en route pour le Saint-Laurent.

Le fondateur de Québec passa douze jours à Tadoussac, chassant avec Kertk, et tuant plus de vingt mille pièces de gibier. Ensuite il fut conduit en Angleterre, non sans avoir appris en route qu'il y avait des vaisseaux français près de Gaspé, et que c'étaient ceux qu'il avait vainement attendus à Québec.

Suivons maintenant le capitaine Charles Daniel dans son voyage, après avoir dit un mot de sa famille et de lui-même. Son père, Antoine Daniel,

bourgeois de Dieppe, " marchand mercier grossier ", exerçait une charge municipale importante en 1620 ; il avait épousé Marguerite Martin. Leur fils aîné André, fut envoyé à Londres, en 1629, au sujet des affaires du Canada ; il mourut en 1637. Charles, le second fils, est notre capitaine ; marié à Dieppe, le 4 octobre 1620, avec Hélène Lemare, il est mentionné en 1624 comme ayant commandé un navire de Dieppe pour le Canada, et soutenu sans désavantage un rude combat contre les bâtiments anglais ; remarié en seconde noces (1632) avec Louise Duplix, il a laissé une descendance qui existe de nos jours près de Rouen ; anobli en 1648 pour ses services, il était encore employé dans la marine à sa mort survenue en 1661. A cette époque, on le regardait comme le plus ancien capitaine de mer de toute la France. Adrien, son frère, fut avocat à Dieppe. Antoine, quatrième garçon, devint le père jésuite, missionnaire des Hurons, tué par les Iroquois en 1648.

La société des Bibliophiles de Rouen a tiré à soixante exemplaires, en 1881, une brochure élégante qui porte pour titre : *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel*, et qui renferme des renseignements précieux sur ce qui s'est passé dans notre golfe en l'année 1629. Je dois à l'amitié de M. Julien Félix, conseiller de la cour d'appel de Rouen, un exemplaire de ce beau travail, dont voici un extrait :

" *La prise d'un seigneur escossois et de ses gens... par monsieur Daniel de Dieppe, capitaine pour le roy en la marine, & général de la flotte de la*

Nouvelle-France, dédié à monsieur le président de Lauzon, intendant de la compagnie du dit païs, par le sieur Malapart, Parisien, soldat du dit sieur Daniel". Publié à Rouen, 1630.

Malapart commence ainsi : " L'exploit dernier du capitaine Daniel en la Nouvelle-France, est avantageux à trop de gens pour estre cogneu à si peu de personnes... j'ai creu que comme mon espée avoit servi au combat, de mesme après la victoire, ma plume devoit rendre ce tesmoignage à la generosité de mon capitaine... On verra dans ce narré l'exercice de la pesche assuré pour nos François, l'hérésie qui commençoit, arrachée dès sa naissance, la sainte foy de l'Eglise Romaine installée, & un petit tyranneau débusqué aussi honteusement, qu'il avoit injustement usurpé ce nouveau païs, & traité iniquement les sujets de notre France..."

Récit du capitaine Daniel (1) : " Le 22 iour d'avril de la présente année 1629, ie suis party de Dieppe soulz le congé de monsieur le cardinal de Richelieu, conduisant les navires nommées le *Grand S. André* & la *Marguerite*, pour (suivant l'ordre de messieurs les Intendant, & Directeurs de la compagnie de la Nouvelle-France) aller trouver monsieur le Commandeur de Rasily en Brouïage, ou à la Rochelle, & de là aller soulz son escorte secourir & enuitailler le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort de Québec en la Nouvelle-France, &

(1) Cette narration se trouve à la page 1283 des *Œuvres* de Champlain, avec quelques variantes.

estant arrivé au chef de Baye (1) le 17 de may, on publia le lendemain la paix faicte avec le roi de la Grande-Bretagne, & après avoir séjourné au dit chef de Baye l'espace de 39 iours en attendant ledict sieur de Rasily, & voyant enfin qu'il s'aduançoit de partir à raison des mandemens (2) nouveaux de la part du roy, & que la saison se perdoit pour ledict voyage; sur l'aduis de mesdits sieurs les Intendant et Directeurs sans plus attendre le dit sieur de Rasily, ie partis de la rade du dit chef de Baye le 26 de juin avec quatre vaisseaux & une barque appartenant à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusque sur le Grand Banc surpris que ie fus de brumes et mauvais temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux & fus contraint de poursuivre ma route, iusque à ce qu'estant environ deux lieuës proche de terre i'apperçeus vn navire qui arrivoit sur moy portant au grand mast vn pavillon anglais, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, ce qui m'obligea de mettre tout mon canon hors, dequoy s'estant ledit Anglais apperceu il s'efforça d'euader, & moy de le poursuivre luy faisant commandement de mettre son pavillon bas comme estant sur les costes appartenantes au roy de France, et lui dis que la paix estait faicte

(1) Cap ou chef de baie, à l'extrémité nord-ouest de la grande rade de la Rochelle.

(2) Rasily avait ordre de partir avec Daniel pour Québec, mais après la signature de la paix (24 avril), Louis XIII le dirigea avec ses vaisseaux, sur le Maroc contre les pirates barbaresques.

(1), et qu'il ne devait rien craindre, & sur le refus qu'il fit de me montrer sa commission, croyant que ce fust quelque forban, ie fis tirer quelques coups de canon, l'aborday et le pris. Ce faict ayant recognu que sa commission estait d'aller vers le cap de Mallebarre (2) trouver quelques siens compatriotes, qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie le laissay aller, et estan le 28 iour d'aoust entré dans la rivière nommée par les sauvages Chybou (3), i'enuoyay le iour d'après dans mon basteau dix de mes hommes le long des costes pour chercher quelques sauvages, & apprendre en quel estat estait l'habitation de Québec, arrivans mes dix hommes au port aux Baleines (4) y trouuèrent vn nauire de Bordeaux, le maistre duquel se nommait Chambreau qui leur dit que le sieur Jacques Stuard (5) milort escossois estoit arrivé audit lieu environ deux mois auparavant avec deux grands navires & vne patache angloise, et qu'ayant trouvé audit lieu Michel Dihourse de S. Iean de Lus (6) qui faisait sa pescherie & secherie de molluë s'estoit le

(1) On était au milieu du mois d'aoust, et cependant ni la paix de Suze ni la prise de Québec n'étaient connues au cap Breton.

(2) Au large de Boston.

(3) L'île Sibou ou Chibou est en face de la rade du port Dauphin, cap Breton. Dans cette île est une baie, où Daniel bâtit un fort (Saint-Anne) du côté du nord-ouest.

(4) Petite baie qui avoisine Louisbourg.

(5) Jacques Stuart, lord d'Ochiltrie, du nom d'une baronnie située en Ecosse.

(6) Golfe de Biscaye.

dit milort saisi du nauire & mollar dudit Dihourse, & permis que ces dix hommes fussent pillés, & peu après auoit le dit milort envoyé les deux plus grands de ses vaisseaux avec le nauire dudit Michel Dihourse & partie de ses hommes vers le Port Royal pour y faire habitation, comme aussi iceluy milort depuis son arrivée auait faict construire un fort audit port aux Baleines & luy auait enlevé de force les trois pièces de canon qu'il auait dans son nauire pour les mettre dans ledit fort, mesme luy donna vn escrit signé de sa main, par lequel il protestoit de ne luy permettre, ni à aucun autre François de pescher dorenavant à la dite coste, ni traicter avec les sauvages qu'il ne luy lust payé le dixiesme du tout, & que sa commission du roy de la Grande-Bretagne luy permettoit de leur quinze pour cent & de confisquer tous les vaisseaux qui yroient audit lieu sans son congé. Lesquelles choses m'estant rapportées, iugeant estre de mon deuoir d'empescher que ledit milort ne continuast l'vsurpation d'un pais appartenant au roy mon maistre, & n'exigeast de ses subjects le tribut qu'il se promettoit, ie fis préparer 53 de mes hommes en armes, & me pourveu d'eschelles et autres choses nécessaires pour attaquer ledit fort, fis faire les exercices à mes gens, suiuant l'assiette du fort qu'il fallait forcer, & estant arriué le 8 de septembre audit port aux Baleines où estait construit ledit fort sur vn rocher environné d'eaux des deux costés, sur l'advis qui me fut donné, que les Anglois auaient apperceu, quittant le dessein que i'auais de le prendre à la diane, ie

mis pied à terre & fis aduancer sur les deux heures après midi tous mes hommes vers ledit fort selon l'ordre que ie leur avais donné, & iceluy attaquer par divers endroits avec force grenades, pots à feu, & autres artifices, nonobstant la résistance & les mousquetades des ennemis, lesquels espouvantez de voir comme nous leur respondions & auansions, se presentèrent sur leur rempart avec un mouchoir blanc demandant la vie & quartier au sieur le Tourneur mon lieutenant cependant que j'estois à la porte dudit fort faisant enfoncer icelle, par laquelle estant entré ie me saisis du dit milort que je trouuay armé d'une espée & d'un pistolet & quinze de ses hommes armez de cuirasses, brassarts, & bourguignotes, tenant chacun une arquebuzé à fuzil en main, et tout le reste des dits hommes armés de mousquets & picques seulement, lesquels ie fis tous désarmer, & ayant osté les estendarts du roy d'Angleterre, ie fis mettre au lieu d'iceux, par le sieur Castillon (1) mon porte enseigne, ceux du roy mon maistre : puis visitant ce qui estoit au dit fort i'y trouuay un François (2) natif de Brest detenu prisonnier iusques à ce que son maistre qui estoit arrivé deux iours auparavant en un port esloigné de deux lieuës de ce port aux Baleines, eust apporté uné piece de canon qu'il auait en son navire, et payé le dixiesme de tout ce qu'il pescherait, et le iour suivant ie fis

(1) Dans la liste des Cent Associés on voit François Castillon et Jacques Castillon.

(2) Le texte des *Œuvres* de Champlain le nomme David Cochoan.

equipper une caravelle espagnolle que i'ai trou-
vée eschouée deuant le dit fort, & charger les
vivres & munitions qui estoient en iceluy, &
après l'avoir fait razer & démolir, le tout porter
à la rivière de Chibou ie fis avec toute diligence
travailler 50 de mes hommes et 20 desdits An-
glois à la construction d'un retranchement ou
fort sur ladite rivière, pour empescher les enne-
mis d'y entrer, dans lequel ay laissé 40 hommes
compris les PP. Vimont et Vieulpont Iesuites (1)
et 8 pièces de canon, 18 cents de poudre, six
cents de mesches, 40 mousquets, 18 picques, arti-
fices, balles à canon & mousquets, viures et autres
choses nécessaires, avec tout ce qui auait esté
trouué dans la dite habitation & fort des Anglois,
& ayant fait dresser les armes du roy & de
monseigneur le cardinal, fait faire vne maison,
chappelle, & magasin, pris serment de fidélité du
sieur Goulde (2) natif de Beauuais, laissé par
moy pour commander audit fort & habitation
pour le service du roy, et pareillement du reste
des hommes demeurés avec ledit sieur Goulde,
ie suis party dudit lieu le 5 de novembre, & ay
amené des dits Anglois femmes & enfants des-
quels en ay mis quarante & deux à terre près
Falmuë (Falmouth) port d'Angleterre avec leurs
hardes, & amené dix-huit ou vingt à Dieppe
avec le dit milort attendant le commandement
de mondit seigneur le cardinal; ce que ie certi-

(1) Ces religieux, accompagnés du P. Noyrot, avaient
fait naufrage sur l'île de Sable, le 24 août 1629.

(2) Claude dans le texte de Champlain.

ne estre vray. Fait à Paris le 12 décembre 1629.
(Signé) Charles Daniel."

Malapart ajoute : "Tel a esté le rapport qu'a signé au Conseil notre général ; mais quoy que pour ce deuoir, il n'ayt esté besoin de marquer d'autres circonstances, il sera bon, même important, d'en mettre icy quelques-vnes qu'il a obmises :—

"La première, que nostre capitaine estant en grande perplexité de sçavoir que l'ennemy se fortifiait puissamment, et que ce pendant il ne pouuait l'aller visiter pour n'auoir point de chaloupes prestes, Dieu luy envoya des sauvages qui luy en presterent trois, & mesmes quelques vns d'eux le voulurent accompagner.

"La seconde, que le mesme capitaine remonstra efficacement à ses soldats, tous les maux qui pourroient naistre de cette usurpation des Escossois, que tous d'un commun accord dresserent vne requeste pour le supplier de les mener à l'ennemy, protestans tous par escrit, qu'au cas que quelqu'un d'eux mourut au combat ils vouloient que la requeste qu'ils lui presentoient, luy seruit de response aux demandes de tous ceux de leurs parents qui pretendroient estre par luy dédommagez de leur mort, attendu qu'ils auroient voulu mourir, & tenu leur vie bien employée à restablir par leur sang, et maintenir à quelque cent mille Français la liberté de gagner leur vie. J'ay dit cent mille, mais c'est pour le moins, car il va tous les ans en ce païs quelques deux cents grands navires à la pesche tant de molluë & de saulmon, que de petites baleines du lard desquelles on fait

de l'huylle. Or dans chaque nauire combien de matelots y a-t-il qui ont leur famille à entretenir ? Combien faut-il de charpentiers de nauires ? combien de-calfutteurs ? combien de taillandiers ? combien de forgerons pour les clous et pour les ancrs ? Combien de gens employez pour les chables et les cordages, pour les voiles, & une infinité d'autres agréments nécessaires ; ie ne dis mot des pistoles qu'on tire tous les ans d'Espagne pour la molluë, ie ne parle point de tout plain de marchands, qui la vendent maintenant à bon marché, qui eussent esté contraints de l'acheter bien cher des Anglois, et ainsi vuiders insensiblement l'argent du Royaume, et nous la reuendre encore plus cher, mais laissant tout cela à part, si on eust laissé l'Escossois continuer comme il avait commencé, & comme il se promettoit de faire, contraignant nos pauvres pecheurs français à luy payer le dixième (disant que c'estoit une grace particuliere qu'il leur faisoit, en ce que par sa commission il luy estoit permis de leuer quinze pour cent) & (qui pis est) de confisquer les vaisseaux qui n'auraient congé du roi d'Angleterre. Quelle servitude eust-ce esté à la France catholique de garder les abstinences, & les jeusnes de l'Eglise, à la discretion de celui qui est d'une profession toute contraire ? Quelle somme n'eust-il point tiré tant de ses congez que du poisson qu'il eust raué par delà à nos François ? Car la commission de ce beau seigneur portoit pouvoir comme dit est de prendre quinze pour cent des estrangers & cinq des vaisseaux d'Angleterre.

le
ri
n-
: f
es
es
ne
ne
Es-
ut
nt
'a-
n-
la
ut
ier
ro-
es-
nt
'ai-
oit
st)
gé
-ce
sti-
ion
re?
on-
ios
eur
nze
ulx

“ La 3e circonstance est, que le capitaine & tous ses hommes, excepté trois, s'estoient confessez & communiez auant que d'aller attaquer l'ennemy.

“ La 4e, qu'il y auait dix ou douze puissants & furieux dogues selon le jugement de beaucoup de personnes aussi à craindre que des hommes sans peur et bien armez ; & néantmoins (comme s'ils eussent eu le sentiment & respect pour les armes du roy & le capitaine Daniel, pareil à celuy qu'eurent autre-fois les lyons pour vn autre Daniel) ils ne nous ont faict aucune peine ; & (chose merueilleuse) pas vn de tous les coups qui furent tirez par les Anglois ne porta sur un seul de nos François, quoy que ce fut en plein iour, et que l'ennemi nous veist venir il y auait fort long temps, & qu'il en fut plus grand nombre que nous, qu'il nous eust veu auparauant prendre deux de leurs chaloupes & six de leurs pescheurs, quoy qu'ils fussent à couvert de leur fort et de leurs armures, au contraire nous a descouuert & en butte à tous tant qu'ils estoient, bref quoy que les trois pieces de canon, qu'ils auaient ostées à vn François, fussent capables de nous rompre par le rejaillissement des cailloux dessus lesquels nous marchions. Tant il est vray que ce que Dieu garde est bien gardé. La sainte Eucharistie que nos soldats françois auaient reçue, leur estait vn ferme bouclier, vn charme puissant & assuré, & vn caractère à l'espreuve aussi bien contre les armes des hommes, que contre les dents des bestes.

“ La 5e, que les soldats ont esté si obéissants à

leur capitaine qui leur auait deffendu de s'amuser au butin, qu'il n'y en a pas vn seul de tous ceux qui ont esté prist qui ayt perdu la valeur d'un sold de ce qu'il auait en son particulier. En quoy il est à douter lequel des deux est plus admirable ou le pouuoir qu'a sur les soldats le capitaine, ou l'obeissance & respect des soldats envers leur chef.

“ La 6e, qu'il y auait vingt-cinq lieues du fort que commençoient nos François à celui des Anglois, de là il appert de la diligence de ceux qui cherchoient les vaisseaux de leur capitaine & les novuelles de Québec, ven qu'ils n'estoient que dans un petit batteau de nef, & cependant s'esloignoient si fort. Il appert aussi de cette distance, quel estoit le zele & le courage de ceux qui furent combatre les Anglois. C'est beaucoup de se defendre quand on se trovue attaqué par des ennemis plus forts, c'est plus de les attaquer quand on les rencontre ; mais de les aller chercher si loing & avec si peu d'avantage, c'est un fait sans aucun exemple, ou pour le moins extrêmement rare, lors particulièrement qu'on n'y est point enuoyé, ni gagé pour cet effect.

“ La 7e, que le fort que nous auons commencé, & doit estre parfait au retour de monsieur Daniel, est à l'entrée du port, le plus assuré, le plus capable & commode qu'on puisse souhaiter. Premièrement il est au commencement des terres de la Nouvelle France, & partant est très-propre à receuoir les navires de France s'il fallait relascher auant que de monter le fleuve S. Laurens. Secondement, il est entre l'Acadie & le Canada

où est l'habitation de Québec, & partant très-propre pour la communication de l'un & l'autre país, & mesme pour y faire assembler les nauires s'il estoit besoin de les voir. Tiercement, il est en vn lieu ou il y a quantité de beaux et gros arbres, & des eaux douces en abondance. Outre cela il eut dans le port plus de trois milles nauires, & cependant ne laisse point d'estre fort tranquille & assuré ; car l'embouchure estant si estroitte, qu'il n'y peut entrer plus d'vn navire à la fois, l'eau y est tranquille comme en un estang qui est à l'abry d'vne haute forest ; d'ailleurs, le fort est tellement placé qu'il n'y a nauire qui ne puisse estre crevé du canon qui donne dessus ce destroit au cas qu'il voulut entrer sans le congé du dit fort, & ainsi peut seruir d'azile assuré aux François s'ils estoient attaquez. Il s'y rencontre encor beaucoup d'autres commoditez, mais ie serois trop long à les deduire : comme aussi si ie voulais marquer par le meme le soin amoureux qu'a eu de nous nostre bon Dieu, comme il nous delivra du poison de nos captifs escossois, comme il nous obligea tous à nous confesser enuoyant une tempeste qui choquoit à chaque vague notre vaisseau, & à chaque coup le brisait et creuait contre vn rocher ; & puis nous ayant contraincts de nous abandonner à sa mercy, il porta vn Pere Jesuite à mettre dans cette mer enragée vn reliquaire garni d'vn morceau de la sainte Croix, ce qui nous donna le calme.

“ Ie ne puis non plus m'arrester à descrire comment s'est faict, qu'vn petit Sauuage ayant receu en la teste de grands coups de hache fut

guari quand vn Pere Jesuitte l'eut beni & faict quelque vœu pour luy. Aussi peu comme vn vieux sorcier aagé d'environ 90 ans, qui estoit comme le grand Prestre de ces misérables Sauvages, se convertit, & de son propre mouvement se mit à brusler tous les outils dont il se servait au culte du diable; ie pourrois estre ennuyeux si ie disois tout ce que ie sçay, neantmoins ie ne peux que ie ne regouste encor vne fois le traict de douceur que la divine bonté nous fit sentir en allant.

“La trauerse de Dieppe en ce nouveau país tirant en si grande longueur, que quelque cinq mois se sont passez à la faire (ce qui se faict d'ordinaire en un mois) nostre général estoit contrainct de faire tenir les viures fort courts; & comme si Dieu nous eust voulu faire la mesme faueur qu'il fit autre-fois au peuple d'Israël lors qu'il le tenait dans le desert, & l'empeschait d'a-uancer deuers la terre promise, voyant qu'on ne distribuait quasi plus de pain à manger, fit venir une grosse troupe d'excellents poissons, qui suiuit iour et nuit le nauire & ce en si grande affluence qu'on les prenait comme en vn reseruoir à mesure qu'il fallait disner ou souper. Je dis à chaque iour ou repas, car comme la manne se cueillait tous les iours, & ne se gardait point, de mesme cette manne novuelle se cueillait tous les iours & ne se gardait point, & estoit ce poisson nommé la bonite (1) ou grande aureille, à cause

(1) La bonite ou bonito. *Sarda Mediterranea*. Un peu plus gros que la morue. Du genre des thons.

d'un grand aisleron, qui s'esleue vers sa teste lors qu'il nage ; il est plus gros que nos grosses carpes. Or comme si cette benite troupe eust senti qu'il n'estoit plus de besoin que sa mort soutint notre vie, aussi tost que nous fusmes prez du Grand Banc, ou l'on pesche la molluë, elle commença à nous quitter, nous laissant un sentiment de la bonté de nostre Seigneur aussi doux que ce délicieux secours nous auait esté nécessaire. Ce souvenir m'est si agreable que ie serois content de faire un recueil de tous les discours que nos gens tenoient sur ces poissons, comme ils disoient allons au viuier que Dieu nous a donné, allons prendre le disner que Dieu nous a préparé, allons recevoir ce qu'il nous enuoye. Toutefois il y a encore plus de plaisir, plus de douceur & de consolation à considérer vn peu la prudence de Dieu sur la conduite de notre voyage.

“Le dessein de la Compagnie & de nostre général estoit d'aller à Québec & ce pendant, si Dieu par la contrariété des vents ne l'eüst empesché ; comme il estoit demeuré seul sans l'escortes des nauires du roy, & mesme de tous ses vaisseaux, il estoit presque impossible qu'il ne fut prins des Anglois, qui auoient dans S. Laurens huict fort navires, & quand il ne les eust point rencontrez ayant attendu si long temps à la Rochelle, il n'eust sceu secourir les François de ce quartier ; & qui pis est, l'Ecossois se fut tellement fortifié le reste de l'année, que je ne sçay pas si on l'eust pu auoir par après, veu qu'il estoit desià en tel estat, que le canon ne l'eust peu endommager du costé de l'eau tant il s'estoit

bien couvert de gazon ; & pour ce qui est du costé de terre ses retranchements s'étoient tellement haussez en huit ou dix iours qu'on avoit tardé de les venir reuoir, que nostre capitaine les ayant esté reconnaistre luy-mesme auant que d'en faire les approches iugea que les eschelles qu'il avoit fait faire suiuant le rapport de ses gens, estoient desormais trop courtes de 3 ou 4 pieds et partant fut contrainct d'en faire des-pecher quantité d'autres d'environ dix à douze pieds. Je vous laisse à penser ce qu'il eust fait tout le long de cet hyuer iusqu'à ce qu'on eust eu la commodité de l'aller visiter, & en quel point de force il se fust mis, puis qu'en si peu de temps il auait tant auancé. Il n'eust pas esté possible de le tirer de la citadelle : car il auoit des vivres pour plus de deux ans, & en prenoit encore tous les jours à nos pescheurs, tesmoin celuy qui fut trouué prisonnier jusqu'à ce que son maistre eust rendu le canon qu'il auait, & payé pour deux mois de viures avec la dixme de tout ce qu'il pescherait. Il auait deux excellents moulins à bras, une forge, du fer en quantité, des carrières de charbon de terre contre luy, du cuir, de quoy faire de la biere, bref toute sorte de commoditez, d'outils, d'instruments & d'ouuriers. D'ailleurs s'estant transporté en ce país par vn zele tres-ardent de sa fausse religion, l'ayant receu en don du roy d'Angleterre qui la nomme *Nova Scotia* (1) dans son breuet, l'ayant dis-je avec-

(1) Jacques I, roi d'Ecosse et d'Angleterre, avait désigné l'Acadie sous le nom de Nouvelle-Ecosse, huit ou neuf années avant 1629.

ques pouvoir d'y mettre telles loix que bon luy sembleroit, & comme il se voit par sa commission, d'exiger de si grands imposts sur les François, en un mot se promettant de si grands profits & honneurs de cette entreprise, qu'il avoit abandonné la baronnie d'Ochiltrie pour posséder ce païs à guise d'un petit roy de la nouvelle Ecosse, comme ses ancestres l'auaient esté de celle que tient maintenant l'Anglois, sans doute, il n'eust pas aisément quitté toutes ces belles prétentions, qui luy auaient cousté desjà si cher, & ainsi il ne pouuait que donner beaucoup de peine à ceux qui l'eussent voulu par après deposséder, & faire bien du mal à nos pauvres pescheurs, et gaster tout ce païs d'une heresie à laquelle il est tres-zelé, & bien versé, parle bien latin, & est entendu en quantité de sciences, & ce mal n'eust pas esté pour peu de temps, car environ cinquante ans dont il est aagé, luy ont peu fournir assez de ruses pour se deffaire des commandements du roy d'Angleterre au cas qu'il luy en eust voulu faire pour quitter ce qu'il luy auait donné. A tout le moins ce seigneur n'eust pas manqué à demander bonne somme de deniers pour les frais qu'il eust deu auoir faits. Ainsi Dieu nous est bien souvent plus favorable s'opposant à nos desseins, qu'en les conduisant selon nostre desir."

S'adressant aux directeurs et associés de la compagnie de la Nouvelle-France, le sieur de Malapart continue: "... Quand vostre pieuse Compagnie n'apporterait iamais autre bien que celui qu'à produit l'action heroïque de monsieur

Daniel, il ne fera iamais que la France n'aye subject de benir tous ceux qui l'ont erigée... Pour moy il faut que je vous ouvre franchement mon cœur, ie perdis il y a enuiron dix-huict mois vn œil, & quasi vne de mes mains sur le suiet qui vous lie ensemble & conjoint d'un saint desir ; ie considere neantmoins ces espreuues pour faueurs... ie m'estime dès maintenant assez bien recompensé de la part que Dieu m'a donnée en la gloire de ce dernier exploit....”

Le même adresse au capitaine Daniel un dizain gracieusement tourné :—

Monsieur ie crains bien fort que vostre modestie
N'aye pas pris plaisir à lire ce discours,
Mais si cette vertu tient en vous amortie
Toute la vanité, l'idole de nos iours,
Au moins laissez le cours libre à la vérité,
Laissez aller le los à qui l'a mérité.

Que si vous ne voulez cet acte de justice,
Et ayez mieux me veoir exercer la milice,
Dittes-moi au plustost : “ Soldat : l'espée au poing ! ”
Et vous verrez bien tost que ie n'escriray point.

Votre plus obéissant

soldat & serviteur,

ANDRE MALAPART (1).

Mais le lord Ochiltrie a la parole à son tour.
Voici sa réponse :—

“ La barbare et perfide conduite des Français
envers le lord Ochiltrie dans l'île du Cap-Breton,

(1) En 1635, Malapart était aux Trois-Rivières ; en 1639 il y commandait et non pas en 1649 comme portent certaines listes,

prouvée en la cour d'amirauté de Dieppe."—
"Vers le 10 septembre ou environ, un capitaine Daniel, habitant de Dieppe, accompagné de trois vingtaines de soldats et d'un certain nombre de sauvages en six chaloupes, vint à la côte de Cap-Breton et surprit deux chaloupes et six pêcheurs qui les montaient, qui étaient à pêcher pour la nourriture du dit lord Ochiltrie et de sa colonie, dans laquelle il a été envoyé en vertu de la commission du roi d'Angleterre. Ayant surpris les chaloupes, il s'empara des pêcheurs et les enferma dans une île de l'ouest, sans viande, sans boisson, sans feu, sans maison, sans aucun abri contre la pluie et le froid. Puis, avec ses soldats et six chaloupes, il entra dans le port, le dit lord Ochiltrie et la majeure partie de ses hommes étant éloignés par leurs occupations. Le dit lord Ochiltrie, les voyant arriver à son fort et pensant avec le peu de monde qui s'y trouvait que le dit capitaine Daniel et ses gens étaient des sauvages, fit décharger quelques mousquets sur les chaloupes pour leur faire déclarer qui ils étaient. Comme ils ne s'approchaient pas immédiatement du fort et que lord Ochiltrie trouvait à leur extérieur qu'ils n'étaient pas des sauvages, il leur demanda qui ils étaient. Ils répondirent qu'ils étaient Français, ils dirent que les Français et eux étaient amis, à cause de la paix entre les deux rois; ils répliquèrent qu'ils étaient Français, qu'ils connaissaient la paix et étaient leurs amis; il dit alors qu'en ces termes ils étaient bienvenus. Aussitôt qu'ils entrèrent (l'on n'attendait pas de procédés nuisibles après les paro-

les qui s'étaient échangées) il s'emparèrent d'eux tous, les désarmèrent, les rassemblèrent avec toutes leurs marchandises, chassèrent les pauvres gens du fort et les exposèrent sans abri ni couvert, et sans vêtement à la merci de la pluie et du vent froid qui étaient excessifs à cette époque, de sorte que ces malheureux (parmi lesquels des vieillards, des femmes, des mères avec leurs enfants et de jeunes enfants à leur sein) ces malheureux, dis-je, furent forcés de renverser la carcasse d'une vieille chaloupe et de s'y blottir en rampant pour sauver leurs vies de la rigueur du froid et de la pluie qui était extrême à cette place. Ensuite, le dit capitaine Daniel et son monde entrèrent dans le flibot que le dit lord Ochiltrie avait là, s'emparèrent de toutes les marchandises et immédiatement ils vidèrent avec gloutonnerie trois barriques de vin, deux barriques de cidre fort et toute la bière que l'on avait conservée, n'en réservant pas assez pour faire vivre le dit lord Ochiltrie et ses gens pendant leur voyage en France, de sorte qu'ils furent forcés de boire de l'eau puante au grand détriment de lord Ochiltrie qui en tomba malade et de beaucoup de ses gens, sujets de Sa Majesté, qui perdirent la vie. Ils enlevèrent du vaisseau du dit lord Ochiltrie les couleurs de Sa Majesté, les foulèrent aux pieds et hissèrent les couleurs du roi de France avec un tel dédain que chose semblable n'a jamais été vue ni lue dans le cours d'une paix existant entre deux rois. Après peu de jours, ils expédièrent la majeure partie des gens du dit lord Ochiltrie dans des chaloupes, envi-

ron trente lieues par mer, à Schibo où mouillait le navire du dit capitaine Daniel, et pendant ces trente lieues, ils firent travailler les pauvres gens aux avirons comme s'ils eussent été des esclaves, n'ayant pour vivre pendant tout ce temps que du pain et de l'eau et beaucoup d'entre eux d'ayant pas de vêtement pour couvrir leur nudité ou se préserver du froid. De quelle plus grande barbarie le Turc pourrait-il user contre des chrétiens ? Peu de jours après, le dit lord Ochiltrie, avec deux ou trois gentilshommes anglais et leurs femmes furent emmenés en chaloupe au dit Schibo, et, la tempête les ayant forcés d'attérir la nuit, ils couchèrent sur la terre froide sans abri, la pluie tombant à torrents sur eux, ce qui causa une maladie extraordinaire au dit lord Ochiltrie qui contracta un flux de sang dont il n'est pas probable qu'il soit bientôt délivré. Dès son arrivé à Schibo et dès que le capitaine Daniel vint à son vaisseau, il y hissa les couleurs du roi d'Angleterre comme sur une prise, acte inusité en temps de paix. A Schibo, pendant l'espace de six ou sept semaines, tous les malheureux furent forcés comme des esclaves à travailler péniblement, étant au pain et à l'eau seulement, et beaucoup étant nus et sans vêtements, de sorte que, par pitié pour ces pauvres gens, le dit lord Ochiltrie fut contraint de leur donner les couvertures de son lit pour couvrir leur nudité et les garantir en partie de la rigueur du froid, et de leur partager les draps de son lits. Quand le dit lord Ochiltrie et ses gens eurent enduré ces injustices et ces misères pendant l'espace de deux

mois, ils furent tous embarqués dans le vaisseau du dit capitaine Daniel, cinquante hommes, femmes et enfants étaient enfermés dans la cale du vaisseau dans un réduit si étroit qu'ils étaient forcés de coucher les uns sur les autres comme s'ils eussent été des poissons, couchant dans leurs propres immondices et nourris au pain et à l'eau, de sorte que par la faim et par l'odeur pestiférée de leurs propres ordures beaucoup d'entre eux voir furent jetés à la mer ; la famine faisant perdre le lait de leurs mères, les pauvres petits enfants perdirent la vie et furent jetés à la mer. En ce temps, le dit lord Ochiltrie, affecté d'un flux de sang, fut alors qu'il réclamait contre le traitement infligé à ses gens, menacé d'avoir la gorge coupée et de recevoir un coup de pistolet ; le domestique qui le soignait dans sa maladie fut empêché de venir lui donner un verre d'eau ; ses coffres, avec ses vêtements et ses papiers, qui seuls n'avaient pas encore été fouillés et saisis, furent pris et ouverts et ses quittances de grandes sommes d'argent qu'il avait payées, les reconnaissances de sommes prêtées, ses titres de créances sur les terres de ses amis furent pris par le dit capitaine Daniel et jetés à la mer. Et pour couronner le reste des insolences du dit capitaine Daniel, devant le sergent-major de Dieppe, monsieur Schobnell (1), il a appelé le roi d'Angleterre un usurpateur. Dans cette action, le dit lord Ochiltrie a prouvé que, partie pour les marchan-

* (1) On croit qu'il s'agit de Channel, d'une famille bourgeoise de Dieppe.

dises qui lui ont été prises, pour ses pertes pendant son voyage, et pour la valeur des quittances précitées qui ont été jetées à la mer, il éprouve un préjudice d'environ vingt mille livres sterling. Le dit lord Ochiltrie a prouvé cette relation dans son entier devant la cour de l'amirauté de Dieppe ; a obtenu sentence sur ce et étant gardé prisonnier enfermé à Dieppe pendant un mois, il a été appelé devant ses juges par l'entremise de l'ambassadeur de Sa Majesté. On lui a objecté ses offenses contre le roi de France ; il s'est défendu en invoquant la mission à lui donnée par Sa Majesté, qu'il n'a jamais transgressée pour rien de contraire ; et comme on n'avait rien de plus à dire contre lui il a été remis à l'ambassade de Sa Majesté. Il a présenté au Conseil sa relation des torts et pertes qu'il a éprouvés, avec leur vérification à la cour d'amirauté de Dieppe, en y joignant la sentence des juges. Mais il n'a pu encore avoir réparation de ses griefs, paiements de ses pertes, ou punition de son agresseur ; au contraire, le dit capitaine Daniel est employé par une nouvelle commission pour aller en Amérique sur un vaisseau du roi de France avec deux autres, pour assurer la possession du Cap-Breton, et l'île de Cap-Breton lui a été donnée pour les injures qu'il a faites au roi d'Angleterre et à ses sujets. Et, ce qui est plus barbare et plus injuste encore, la sentence de la cour d'amirauté qu'il a présentée au Conseil de France, on refuse de la lui rendre, par un procédé aussi odieux qu'on puisse le consigner. Aussi, lord Ochiltrie est forcé d'avoir recours à

Sa Majesté, et son humble désir est :—Qu'il plaise à Sa Majesté prendre ses griefs et pertes en sa princière et royale considération et qu'il lui plaise y pourvoir par tel remède qui, dans son jugement souverain, se trouvera le plus convenable. Et pour la vérité de sa relation, il est prêt à en répondre sur sa vie ; et en même temps il s'en remet pour le prouver à la relation du capitaine Constance Ferrer, (1) du lieutenant Thomas (2) Stewart, de Henry Pew, gentilhomme, et de tels autres qu'on trouvera et qui étaient témoins des dits faits :—et qu'il plaise à Sa Gracieuse Majesté de les faire appeler pour vérifier ce récit, en témoignage de la vérité duquel le dit lord Ochiltrie a signé ces présentes. (Signé) J. L. Ochiltrie."

Avant que de reparler de cette affaire, il est bon de savoir ce qui se passait à Québec :

Dans l'*Histoire des Canadiens-Français* (II, 37), j'ai tâché de faire la liste des Français demeurés à Québec durant l'occupation de Kertk. La voici : Des vingt personnes du sexe masculin dont la présence est constatée, dans l'intervalle de 1608 à 1628, cinq repassèrent en France. Mais devaient revenir ; ce sont : Samuel de Champlain, Olivier le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Hébert et Jonquest étaient décédés. Les treize qui restaient au Canada étaient : Nico-

(1) Il existe une pétition de lui demandant une indemnité pour les pertes subies en cette occasion.

(2) Fils de lord Ochiltrie.

las Marsolet, interprète non encore marié, Etienne Brulé, interprète et célibataire, Guillaume Couillard, artisan et cultivateur, Guillemette Hébert, sa femme et leurs enfants; Louise, Marguerite, Louise (1); Abraham Martin, pilote, Marguerite Langlois, sa femme et leurs enfants: Anne, Eustache, Marguerite, Hélène; Nicolas Pivert (2), Marguerite Lesage, sa femme avec leur nièce et un jeune homme; Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme et leur fille Hélène; Jacques Hertel, interprète resté chez les sauvages, non encore marié; Jean Nicolet, interprète resté chez les Algonquins de l'Ottawa, non encore marié; Adrien Duchesne, chirurgien. et sa femme de nom inconnu; Jean Godefroy, interprète resté chez les sauvages, non encore marié; Thomas Godefroy, interprète et célibataire; Guillaume Hubou, cultivateur marié à Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, et un enfant: Guillaume Hébert; François Marguerite, interprète resté chez les sauvages et non encore marié. En tout, trente-et-une personnes. Ceux qui restaient dans le pays formaient déjà depuis quelques années la partie stable de la population. Il est donc faux de dire que le Canada fût abandonné de ses habitants. D'autres Français, qui ne devaient pas faire souche ici, continuèrent à y résider sous les Kertk. Ce sont: Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins, ami des

(1) Elisabeth fut baptisée le 9 février 1631.

(2) Ramené à Québec par les Anglais, après avoir été pris au cap Tourmente.

Anglais ; Le Baillif, natif d'Amiens, arrivé en 1622 en qualité de sous-commis et chassé par de Caen " pour être grandement vicieux ; " il se donna aux Kertk, qui en firent leur commis et lui confièrent les clefs du magasin des Français, qu'il avait eu la précaution de se faire remettre afin de se venger de de Caen. On l'accuse d'avoir enlevé à Corneille, sous-commis, cent livres en or et en argent, outre certains effets ; c'est lui, dit-on, qui s'empara des vases sacrés de l'église de Québec ; les Anglais finirent par s'indigner de sa conduite scandaleuse. Le Baillif maltraita tant qu'il le put les familles qui n'avaient point voulu repasser en France. Pierre Reye ou Raye, charron, natif de Paris, qualifié par Champlain de " renégat, perfide, traître et méchant ", passa également au service des Kertk. Un nommé Jacques Couillard, sieur de l'Épinay, capturé par Thomas Kertk, comme il arrivait de France, fut conduit à Québec. Des hommes, l'un appelé LeCocq, charpentier, et l'autre Froidemouche, envoyés de la Malbaie à Québec par Emeric de Caen, se firent prendre par les Anglais de Québec, qui les gardèrent pour les faire travailler. Sur un navire de Roquemont, le sieur Le Faucheur, bourgeois de Paris, qui se rendait à Québec avec sa famille, fut pris, et probablement renvoyé en Europe. Celui-ci peut être regardé comme le premier colon que tenta de nous envoyer la compagnie des Cent Associés.

Dans l'automne de 1630, on reçut à Paris des nouvelles de Québec par deux Français qui avaient passé par Londres. L'un était charpen-

tier et l'autre laboureur. "Ils nous dirent, raconte Champlain, qu'il était mort quarante Anglais, de nonante qu'ils étaient, de pauvreté et misère durant l'hiver, et autres qui avaient été assez malades, n'ayant fait bâtir ni défricher aucune terre...et étaient restés quelques septante Anglais." C'est-à-dire que sur quatre-vingt-dix Anglais il en était mort quarante le premier hiver, et que, dans l'été de 1630, il en était arrivé vingt. Je ne sais à quelle date les occupants de Québec apprirent la signature de la paix.

Le 27 octobre 1629, Champlain écrivit à M. Jean de Lauson, lui racontant ce qui s'était passé au Canada, et combien les Anglais étaient embarrassés de ce que la capture de Québec eût eu lieu après la signature de la paix. Lorsqu'il eût passé quelque temps à Londres, il en repartit pour la France, avec la permission de M. de Châteauneuf, l'ambassadeur de Louis XIII, ayant obtenu parole que le fort et l'habitation de Québec seraient restitués par l'Angleterre. C'est le cas de dire ici, comme dans les procès-verbaux de nos chambres d'assemblées : " Et des débats s'ensuivirent ", car tout ce qui était déjà arrangé se trouva dérangé. M. de Châteauneuf fut rappelé incontinent et remplacé par M. de Fontenay-Mareuil. Dans l'hiver de 1629-30, le docteur André Daniel, frère aîné du capitaine Charles Daniel, alla négocier à Londres, avec l'aide du nouvel ambassadeur, pour obtenir la reddition du Canada et régler l'affaire du seigneur écossais, sans savoir que Charles I tenait en réserve une carte de son jeu qui transformerait à un moment donné toute la

situation. Un diplomate habile peut encore gagner beaucoup, même lorsqu'il est battu.

Richelieu, créé premier ministre en 1629, n'eût pas plutôt écrasé le parti protestant à la Rochelle, qu'il tourna les armes de la France vers l'extérieur, en affermissant le duc de Nevers dans les importantes positions de Mantoue et de Montferrat (1630) ; puis, absorbé par la politique intérieure du royaume, il triomphait de nouveau de ses ennemis personnels à la " journée des dupes ", le 11 novembre 1630, forçant Gaston d'Orléans et Marie de Médicis à quitter la France. Était-ce bien le moment de lui rappeler le Canada ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'y pensa plus jamais autant qu'autrefois, depuis l'heure où il embrassa l'Europe dans ses projets.

Des vaisseaux devaient partir de Dieppe, le 20 février 1630, pour le golfe Saint-Laurent. Le 7 avril, ordre était donné de mettre six navires sous voiles dans six semaines, et de les diriger vers le Canada, savoir : l'un commandé par le chevalier de Montigny, amiral de cette flotte, et les autres par le chevalier de Saint-Clair (ou Montclair), le sieur de Nest de Fécamp, le sieur de Lombards, le capitaine Daniel et le capitaine Arnaud. Je ne sais ce qui résulta de ces préparatifs, mais en cette année il n'est fait mention que de deux navires français qui parvinrent en Acadie. Les Basques et les autres bâtiments pêcheurs qui, de temps immémorial, fréquentaient les eaux du golfe sans trop s'occuper des luttes entre les couronnes, continuaient leurs opérations en dépit des Anglais.

D'une part, la compagnie des Cent Associés avait à cœur de se refaire de ses pertes d'argent Champlain appuyait dans ce sens, afin de reprendre le travail de la colonisation, qui était le grand but de sa vie ; Richelieu était engagé d'honneur à ne point laisser jeter au panier le traité de Suze, si explicite à l'endroit des prises faites après le 24 avril 1629. D'un autre côté, le sentiment hostile aux colonies, dont le ministre de Henri IV, Sully, avait été l'expression en son temps existait toujours ; on discutait en France, en l'année 1630, pour savoir s'il fallait garder le Canada, tout comme en notre siècle le peuple anglais se pose la question de savoir s'il vaut mieux soutenir ses établissements lointains que de les abandonner. De Caen demandait que les Anglais lui rendissent les pelleteries qu'ils avaient enlevées à la faveur des troubles et de la prise de Québec. Se croyant bien certain du prompt retour de cette place à la France, et, voulant en finir avec les réclamations de ce marchand, Richelieu permit à de Caen d'exploiter le golfe aussi bien que le fleuve durant une année, ce que les Anglais empêchèrent, comme on le verra. Les Kertk faisaient un commerce profitable ; ils se montraient disposés à tenir bon dans leurs postes, même à résister aux ordres de se retirer, s'il leur en venait de la cour de Londres. Charles I reprochait à la France l'attaque du capitaine Daniel contre lord Stuart, et voyant Richelieu fort occupé en Europe, il feignait de ne pas vouloir céder un ponce de terrain ni un ballot de marchandises. Ainsi s'écoula l'année 1630.

Attendant toujours la lettre écrite qui devait leur rendre le Saint-Laurent, les Cent Associés se décidèrent néanmoins à faire acte d'occupation. Le 25 mars 1631, le capitaine Hubert Anselme partit de Dieppe en destination de Tadousac, et relâcha à Miscou pour éviter les Anglais, car il venait d'apprendre de quelle manière il serait reçu par eux dans le fleuve. Il ne paraît pas avoir dépassé Miscou, côte de Gaspé. Au mois d'avril, le capitaine Laurent Ferchaud mit à la voile, de Bordeaux, et cingla vers l'Acadie, où il retourna trois fois dans le cours de cette année, ravitaillant chaque fois le poste français du cap Sable, y transportant des colons et des religieux. Ce fut le seul succès des Cent Associés en 1631.

Le capitaine Daniel avait pris la mer le 26 avril pour se rendre à Sainte-Anne du cap Breton. Arrivé près de Terre-Neuve, il eut connaissance d'un pirate turec et voulut lui donner la chasse; mais celui-ci, ne se voyant pas de force à résister, vira de bord et alla se jeter sur un bâtiment basque, où il perdit son drapeau, sans toutefois se faire prendre lui-même. Daniel s'arrêta à Sainte-Anne et envoya Michel Gallois à la traite de Miscou sur son propre navire. Gallois rencontra dans ces parages un frère du capitaine Dumay, qui montait une barque de trente-cinq tonneaux seulement, équipée au Havre-de-Grâce. Tous deux s'entendirent pour intimider les Basques qui exploitaient les pêcheries sans l'autorisation des Cent-Associés, et ils mirent d'abord la main sur le capitaine Joannis Arnau-

del, de Saint-Jean-de-Luz dans le golfe de Biscaye ; mais les Basques revenant sur eux les forcèrent de prendre la fuite, tandis que le captif s'évadait en plongeant dans la mer, d'où ses gens le retirèrent en peu de temps.

Emeric de Caen était parti de Dieppe sur un navire appartenant à son oncle Guillaume. A Québec, les Anglais lui défendirent de trafiquer en dehors des mois d'hiver ; il reprit le chemin de la France.

Tandis que ces événements avaient lieu au Canada, Charles I écrivait de Greenwich à sir Isaac Wake, son ambassadeur près la cour de France, une dépêche en date du 12 juin 1631, qui expose, il me semble, tous les côtes et aspects de la situation entre les deux pouvoirs, et surtout cette curieuse affaire du non-paiement d'une partie de la dot de Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, mariée en 1625 à Charles I. Celui-ci s'explique nettement : payez la dot, ou pas de Québec ni de Port-Royal ! On y voit aussi plus d'un point qu'il est à propos de connaître au sujet des navires capturés en 1629. Cette curieuse pièce a été mise au jour en 1884 par M. Douglas Brymner, archiviste du gouvernement canadien.

La voici en son entier :

“ Par vos différentes dépêches au vicomte Dorchester, depuis que vous êtes arrivé à votre lieu de résidence en cette cour (de France) nous avons particulièrement remarqué les retards qu'on vous a fait éprouver avant de vous présenter d'abord au roi et à ses principaux ministres, ainsi que les manières et le langage dont on s'est

servi à votre égard, lors de votre première audience. Et de même que nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris que vous n'ayiez pas été admis plus tôt en la présence du roi, sur vos instances réitérées et après la sollicitation d'une audience faite par d'Angier, ainsi d'un autre côté, nous estimons avoir lieu suffisamment d'être satisfaits de la réparation qui vous a été faite par la déclaration si significative d'amitié fraternelle et la déclaration d'un ferme propos d'entretenir exactement avec nous des relations amicales, qui vous ont été faites de la bouche même du roi. Quant au bon accueil dont vous avez été l'objet de la part de quelques-uns des ministres de ce roi et à la réserve que d'autres ont observée avec vous, au sujet du cardinal de Richelieu, vous avez bien fait de vous conformer à vos instructions, et pour le reste nous devons vous laisser agir avec eux à votre discrétion. Et comme nous voyons par votre conduite que vous n'êtes pas novice dans les ambassades, ainsi nous n'avons pas besoin de vous donner de nouvelles instructions sur les égards à avoir pour ceux avec qui vous avez à négocier en cette cour, si ce n'est de continuer comme vous avez bien commencé, en ce qui regarde le cérémonial de votre emploi. Cette dépêche vous en apprendra la partie essentielle, qui est de mettre fin à tous les différends entre les deux couronnes, et d'établir les bases d'une plus ferme amitié que celle des années dernières ; ce n'est pas là une œuvre nouvelle ; il ne s'agit, en réalité, que de renouveler d'anciennes alliances, en mettant d'accord les

faits avec les promesses. C'est ce que comportait l'objet principal, et le premier article même du dernier traité, conclu il y a deux ans, après une rupture malheureuse ; et ce qu'il embrassait ou ce qu'on pouvait prétendre en vertu de ce traité a été ponctuellement exécuté de notre part : sauf seulement ce qui exigeait dans le temps, et ce qui exige nécessairement une exécution mutuelle. Nous avons, conformément au traité (comme vous le verrez spécifié au troisième article) admis une modification dans la maison de notre digne épouse, en augmentant le nombre des ecclésiastiques attachés à sa personne, comme on l'a jugé convenable, de gré à gré ; et nous avons fait faire à cette nation (française) diverses restitutions de navires avec leurs chargements d'une très-grande valeur, sans avoir rien pris ni gardé de ce genre, attendu que la remise en était exigée de nous par droit d'arrêt ou de représailles. La même satisfaction ne nous a pas été donnée, non plus qu'à nos sujets, sous ce double rapport ; car bien que le troisième article déjà mentionné requière expressément la confirmation de tous les articles et stipulations de notre contrat de mariage, en n'exceptant que la particularité relative à la maison de notre chère épouse, objet d'une clause particulière dans ce dernier traité, et que la dot soit clairement stipulée, et quant au montant, et quant à l'époque du paiement précisé dans ces articles et conventions matrimoniales, et que promesse de paiement nous ait été souvent faite en conséquence, spécialement par M. de Châteauneuf, maintenant garde

des sceaux, lorsqu'il était ici en ambassade, cependant la moitié n'en est pas encore payée, et non seulement trois riches bâtiments appartenant à nos sujets, capturés et gardés sans aucune raison légitime, ni même l'ombre d'un prétexte, sont encore retenus, malgré des demandes réitérées de restitution; mais aussi il a été pratiqué dans ce pays (en France) diverses saisies de draps et de tissus fabriqués en notre royaume, en contradiction directe avec les stipulations et le traité. Le paiement de la balance de la dot a été depuis promis de rechef, à nous de même qu'aux personnes que nous avons employées dans cette cour, et par les ministres de ce roi et par l'ambassadeur de France résidant auprès de nous. Nous ne pouvons accorder plus de délai pour ce paiement et nous l'avons en conséquence joint aux autres conditions d'une entière et parfaite réconciliation. L'ambassadeur français, persistant encore dans sa promesse de paiement, désire néanmoins que les affaires en question soient séparées, en se faisant un point d'honneur d'être tenue par un nouveau traité, de payer la dette déjà reconnue par une convention antérieure, ce à quoi nous avons consenti volontiers, parce qu'une formalité ne doit pas interrompre les négociations—mais comme nous sommes plus particulièrement tenu en honneur de faire prudemment des conventions qui, si elles n'ont pas été exécutées auparavant dans l'ordre des temps, devraient l'être au moins simultanément et effectivement avec des choses d'une grande importance qu'on nous demande d'accomplir, nous ne

pouvons nullement consentir à les séparer de façon que l'une pourrait être prescrite et accomplie sans l'autre. Ce que nous entendons principalement devoir être employé pour amener le paiement de la balance de la dot, est la reddition de Québec, en Canada, ville prise, en vertu d'une commission donnée sous notre grand sceau, pendant la dernière guerre, par une compagnie de sujets de notre royaume d'Angleterre, et l'évacuation de Port-Royal, situé près de la Nouvelle-Angleterre, et où une compagnie de nos sujets de notre royaume d'Ecosse était fixée et établie en vertu de la même commission, sous le sceau de notre royaume, également donnée pendant la guerre—pour donner suite à une autre antérieurement accordée par le roi notre père d'heureuse mémoire. Il est vrai qu'une de ces villes a été prise et que l'établissement s'est effectué dans l'autre après la paix, et pour cette considération (afin d'accommoder tous les différends) nous avons formellement consenti, et nous persistons dans notre dessein et résolution, que l'une, c'est-à-dire Québec, soit rendue, et que ceux de nos sujets qui sont établis dans l'autre s'en retirent, en les laissant toutes deux dans le même état où elles étaient avant la conclusion de la paix : ce que nous ne faisons point par ignorance, comme si nous ne comprenions point à combien peu nous oblige sous ce rapport le dernier traité (le septième article de ce traité relatif aux restitutions ne mentionne que les navires qui étaient alors à l'étranger avec des lettres de marque), mais par affection et

désir de plaire à notre bon frère le roi de France dans tout ce qui peut nous être amicalement et raisonnablement bien que non justement et légitimement demandé. Et on peut établir à bon droit cette distinction entre les demandes faites réciproquement et ce que nous demandons, savoir : le paiement de la balance de la dot ; la restitution de certains bâtiments pris et gardés sans même le moindre prétexte, et la main-levée des saisies pratiquées dans ce royaume contre nos sujets, contrairement au traité—tout cela est de droit légitime ; tandis que ce que l'on nous demande au sujet des susdites localités, au Canada et autre lieux, et de quelques navires de cette nation, qui n'ont pas encore été rendus, mais ont été condamnés à la confiscation par notre haute cour d'amirauté, pour des raisons valables en justice, ne sauraient être accordés que par courtoisie et dans l'intérêt d'une entente cordiale. Après vous avoir ainsi exposé complètement l'état de la question en général, je vous réfère pour les détails aux pièces échangées entre l'ambassadeur de France, et celles de nos lords commissaires qui étaient chargés de cette affaire, ainsi qu'à Philippe Burlamachy, que nous vous envoyons exprès avec les mémoires et les pouvoirs qu'il vous présentera. Les mémoires se rapportent aux bâtiments, aux marchandises et autres choses propres à vous donner une connaissance complète de tous les détails en ce qui regarde une restitution mutuelle ; et à cet égard, nous vous laissons la latitude de concéder, plus ou moins, selon que vous le jugerez à propos,

pour la conclusion d'un accord satisfaisant. Les pouvoirs, consistent, pour la part de M. Burlamachy, à recevoir le reste de la dot qui nous est dû, soit en argent ou en une bonne et valable procuration, de nature à le satisfaire; et pour notre part à rendre Québec et à évacuer Port-Royal; ce pourquoi Philippe Burlamachy vous livrera certaines pièces convenables pour cette fin. Notre plaisir est que vous les remettiez à ce roi, ou à tel membre de son conseil qu'il nommera lorsque Burlamachy aura reçu l'argent ou les assignations susdites, et qu'il vous aura été donné satisfaction quant aux autres détails plus haut spécifiés; mais en cas de refus ou de délai relativement au paiement ou à la remise de bonnes garanties (ce dont Burlamachy est tenu responsable envers nous), vous devrez alors les retenir et les lui remettre, car, dans cette éventualité, il ne devra pas rester plus longtemps à attendre la fin de sa mission. Quant à la balance de la dot, il reste une chose à régler: c'est la déduction que nous faisons des sommes que nous avons autrefois allouées aux personnes de la maison de notre chère épouse qui sont retournées en France, déduction à laquelle nous acquiesçons volontiers. Un autre point reste aussi à résoudre touchant l'obligation imposée à nos sujets de se retirer du Canada et autres lieux—c'est que révocation soit faite de tous les actes publiés en France contre tous ceux qui ont été engagés dans cette entreprise, particulièrement contre les trois frères Kirk, ainsi que nous l'avons autrefois demandé au sujet du baron de

Latour et de son fils, avec lesquels sir William Alexander avait traité, ce qui fut jugé raisonnable par les ministres de ce roi, et ce sur quoi il faut encore insister. Il y a un règlement pour la liberté du commerce, négocié et formulé par écrit, entre nos commissaires et le garde des sceaux de ce royaume, quand il était ambassadeur extraordinaire ici, et comme l'ambassadeur de France résidant aujourd'hui en notre cour demande que ce règlement soit ratifié et sanctionné, nous y donnons volontiers notre assentiment, principalement parce qu'il donne vigueur et activité au traité antérieurement conclu entre les deux couronnes ; et tant pour cette affaire particulière (à cet effet nous ordonnons qu'il vous soit remis une copie du règlement) que pour les autres affaires dont vous êtes actuellement chargé, nous vous donnons une ample commission sous notre grand sceau, dans la forme usitée en pareille cas."

L'année 1632 s'ouvrit sans règlement de comptes. Il fallut attendre au 29 mars pour voir signer le traité dit de Saint-Germain-en-Laye, qui fit cesser toutes les difficultés. Le 13 juillet, Thomas Kertk rendit Québec à Emeric de Caen, et partit emportant une riche cargaison de fourrures ; les années 1629-32 lui avaient procuré des sommes énormes. Les Cent Associés envoyèrent en 1632 quelques colons. L'année suivante Champlain arriva de France : c'était le commencement réel du régime des Cent Associés. La culture des terres allait enfin recevoir sa part d'attention. Au lieu de se concentrer uni-

quement dans le golfe, l'activité des Français devait se répandre sur le continent et réaliser le rêve du fondateur de Québec, car celui-ci n'est grand dans l'histoire que par les projets qu'il a conçus, sans pouvoir les exécuter. Tout se liguait contre la réalisation de ses plans. Nous ne lui attribuons pas la gloire d'avoir construit la ville de Québec, puisqu'elle n'était encore qu'une bicoque l'année de sa mort, mais c'est lui qui avait su choisir le site de cette importante position, et surtout c'est lui qui a rédigé avec un esprit pratique extraordinaire ces rapports volumineux où il enseigne comment il faut s'y prendre pour fonder une colonie durable—une Nouvelle-France. Quelle joie ne devait-il pas ressentir lorsqu'il mit le pied à Québec en 1633 ! Lui qui avait déjà parcouru nos deux grandes provinces centrales, et de plus l'Acadie, comme il devait être heureux de voir que ces vastes domaines allaient se trouver aux mains de peuples civilisés. N'aurait-il pas pu écrier alors, avec le héros légendaire :

L'avenir ! l'avenir, l'avenir est à moi !

Malheureusement, des circonstances multiples entravèrent son action. Les guerres que soutenait continuellement la France ; un penchant nouveau chez les armateurs à se porter vers l'Amérique centrale ; la mort de Champlain (1635) et les guerres des Iroquois qui suivirent bientôt—tout se conjura pour paralyser le développement du Canada. A Port-Royal, en Acadie, même chose ; Razilly n'eut pas assez de secours

ni assez de temps à sa disposition pour exécuter l'œuvre qu'il avait rêvée ; il mourut, lui aussi, laissant des petits groupes français, isolés les uns des autres, végétant, peu rassurés et nullement aidés dans leurs entreprises. Ils se maintinrent néanmoins dans ces vastes contrées, et posèrent, avec patience et longueur de temps, les assises d'un empire français dont Colbert comprit la valeur en 1663.

e
l
t
m
e
M
s
si
d
m
18
qu
de
de
ab
en
si

UN COUP DE FUSIL

Le volume que vient de publier M. W. H. H. Murray nous décrit, avec la plume d'un écrivain artiste, *Lake Champlain and its Shores*, comme l'auteur a déjà su le faire pour d'autres régions, dans des livres qui trouvent de nombreux admirateurs. Ses scènes des montagnes Adirondacks seules lui ont valu une réputation enviable ; tout lecteur de langue anglaise connaît *Adirondack Murray*. Son nouvel ouvrage lui vaudra de justes éloges. Ce n'est donc pas pour le révéler au monde qu'un écrivain de langue française désire en parler aujourd'hui, mais plutôt pour avertir M. Murray qu'il a méconnu l'histoire du Canada sur un point de quelque importance et que plusieurs de ses compatriotes ont assez l'habitude d'interpréter les faits en question de la même manière que lui-même.

Supposons que j'aie à parler de notre pays en 1830 et que je ne me serve presque uniquement que des faits, des chiffres et des renseignements de 1890 ! Tel est le cas de M. Murray : il traite de ce qui a eu lieu en 1609, mais il en raisonne absolument comme s'il s'agissait de 1660 ou 1690 ; en un mot, il ne tient aucun compte de la succession des événements.

Voici son texte, aux pages 66, 71 :

“Champlain was now drawing nigh to the saddest day for him and France that either ever knew ; the day when he should shed blood without cause. The blood of that United People, the strongest and the most warlike confederacy of Red men on the continent, and of whom the fame was as wide as their sovereignty, that they never forgot a friend or forgave a foe. Strange fate this which befell the just and humane Champlain, that, stumbling on, in his ignorance of Indian politics and power, he should, by one blundering shot, on the shores of this lake that was to bear his name, decide the character of a civilization, and forfeit a continent to France...

“It was in this encounter that the Aquanu Schioni—United People, as the confederated Indians called themselves—saw for the first time a Christian white man, and were taught their first lesson in the humane ethics of what is called Christianity. It was in this battle also that the red warriors of the Mohawks had their first introduction to a Frenchman. For a hundred and fifty years they carried the memory of it on the edge of their tomahawks and the points of their scalping-knives. More than once the recollection of the wrong done them on the shore of Lake Champlain by the armed representative of Old France, of the blood of their chiefs there ruthlessly shed, stood like a wall of fire between the feeble English settlement south of them and the French and Indian hordes which were marshalled to destroy them in the north. More than once

France, through Church and State, practised all the arts of persuasion and intimidation to entice the dreaded Iroquois to her side or wedge them from their alliance with the English, and failed. They could not forget what France had done to them in their first encounter near Ticonderoga. The slaughter of the Indian chiefs by Champlain was not only a crime but a political blunder—a blunder of such magnitude and so far-reaching in its after results as to become monumental.”

De l'imagination et du sentiment à la place de la connaissance des faits ! Ainsi, Champlain se promenait en canot sur le lac, il aperçoit des Sauvages, pan ! un coup de feu et les Sauvages sont morts ! Il ne savait pas qu'il s'attaquait à une puissante confédération... laquelle n'exista que plus tard. Tout est à refaire dans ces deux passages de M. Murray. Remettons les choses à leur place.

C'est durant le XVII^e siècle que les Algonquins chassèrent graduellement les tribus iroquoises du Bas-Canada, et que celles-ci allèrent se fixer du côté Est du lac Ontario, pas très près de ce lac, formant une succession de villages ou bourgades qui s'étendaient d'Albany à Buffalo. La tribu des Agniers (Mohawks en anglais) se trouvait localisée entre Albany et le lac Champlain, c'est elle qui par son voisinage du Bas-Canada était la plus tentée d'exercer des représailles sur les Algonquins du Saint-Laurent.

Vers la fin du XVII^e siècle, les cinq tribus iroquoises n'étaient pas à craindre. D'une part, elles se faisaient battre et refouler vers le lac On-

tario par les Chouanons qui habitaient un coin de la Pennsylvanie, et du côté du Bas-Canada, ou même du Haut-Canada, elles n'osaient rien entreprendre, sauf que les Agniers, comme je viens de le dire, allaient en maraudeurs, par petites bandes, inquiéter les Algonquins des Trois-Rivières et de Québec, durant la belle saison.

La *Relation* de 1660 (page 6), après avoir parlé du développement que l'organisation iroquoise prenait depuis quelques années (1645-60) ajoute que, vers la fin du XVII^e siècle, c'est-à-dire de 1570 à 1590, ou encore lorsque Pontgravé commença à traiter sur le Saint-Laurent, les Iroquois étaient tombés dans l'insignifiance. "Il n'en paraissait presque plus sur la terre... mais ce peu qui en restait, comme un germe généreux, poussa tellement en peu d'années, qu'il réduisit réciproquement les Algonquins, aux mêmes termes que lui."

En 1603, lors du premier voyage de Champlain qu'il prolongea jusqu'à Montréal, les Algonquins lui parurent avant tout préoccupés de la crainte des Iroquois et dirent que si les Français voulaient se joindre à eux pour dompter ces ennemis héréditaires, ils assisteraient Champlain dans ses voyages d'exploration, à la traite, partout enfin où il serait en leur pouvoir de le faire.

En 1608, un petit établissement fut commencé à Québec ; il y hiverna vingt-huit hommes, dont vingt moururent du scorbut, de telle sorte que, au mois de mai 1609, Champlain ne se trouvait plus à la tête que des sept survivants, assez peu gaillards en ce moment là, on peut le croire,

Les Montagnais du Saguenay, les Algonquins de Québec et des Trois-Rivières, les Algonquins du haut de l'Ottawa, et les Hurons du Haut-Canada s'étaient engagés—si Champlain les secourait contre les Iroquois—de le guider dans la découverte du pays des grands lacs et lui faire voir les mines de cuivre dont ils lui avaient montré des échantillons. Lorsque ces peuples renouvelèrent leurs instances, au printemps de 1609, il n'y avait plus à balancer, le sort du poste de Québec était en jeu. Refuser la demande des Sauvages eût été renoncer à la bonne entente avec ces voisins immédiats, première condition de la sécurité des Français qui étaient dans le pays ou qui devaient y venir plus tard.

Cartier avait trouvé à Québec (1535) de nombreuses familles algonquines et, sans égard pour les sollicitations qu'elles lui adressaient, il était allé jusqu'à Montréal, pays habité par une tribu iroquoise. Le résultat de ce voyage avait été, de la part des Algonquins, une froideur dont les équipages français n'avaient eu que trop à se plaindre, tellement que les rapports entre eux étaient devenus presque hostiles. Cartier, perdant tout scrupule, et tout espoir de se concilier ces pauvres gens, enleva Donnacona avec quelques chefs qui ne revirent plus leur patrie. On sait combien Cartier et Roberval, cinq ans plus tard, eurent à regretter d'avoir déplu aux Sauvages parmi lesquels ils venaient s'établir, si bien qu'il leur fallut abandonner l'entreprise.

Champlain, instruit par l'exemple de son prédécesseur, avait eu la précaution, dès 1603, de se

mettre sur un pied d'intimité avec les Algonquins, tant ceux du Saint-Laurent que de l'Ot-tawa. Il était ainsi assuré que dans sa détresse, ou dans ses nécessités de tous genres, il n'aurait que des amis autour de lui. Des relations de bon voisinage étaient la chose indispensable dans une pareille situation.

En 1609, les Algonquins ne s'opposaient point, comme au temps de Cartier, à ce que les hommes blancs allassent du côté des Iroquois ; ils les en priaient, au contraire, et offraient de s'y rendre en armes avec eux, afin de délivrer le Saint-Laurent de ces bandes de maraudeurs et, si possible, les aller intimider jusque dans leur pays. Il fallait donc céder à leur désir, dans l'espoir d'une campagne heureuse qui ramènerait la tranquillité autour du poste de Québec. D'ailleurs, les Sauvages de ces derniers lieux pouvaient tout aussi bien devenir dangereux si l'on refusait d'épouser leur cause. Un péril lointain et très peu visible n'est rien en comparaison d'un danger réel, qui est à nos portes et dont la conséquence se mesure sur l'heure. Le mot "Iroquois" signifiait peu de chose ; il avait été tenu dans le mépris durant de longues années ; et à présent qu'il semblait chercher à se refaire, on savait qu'il était à peine représenté par deux cents guerriers. (1) Mais ces guerriers pouvaient, en se distribuant par petites bandes inquiéter des mil-

(1) Ceci veut dire les Agniers, car les autres tribus iroquoises ne paraissent pas avoir pris part aux événements en question.

liers d'hommes ; l'Iroquois était le *tramp* de cette époque ; ce n'était pas encore la confédération des Cinq-Cantons, et personne au monde n'eût pu deviner les circonstances extraordinaires qui vinrent plus tard à leurs secours.

J'appelle la démarche de Champlain, raison d'Etat. Il avait autant le droit de s'en servir que n'importe quel souverain qui déclare la guerre pour des motifs souvent, hélas ! assez futiles. Stanley et Brazza en Afrique ont fait bien davantage aujourd'hui—et on les admire. Champlain, qui vivait à une époque barbare, s'est mêlé à une petite guerre de Sauvages—oh ! l'horreur ! Stanley, qui brille dans notre siècle de pure civilisation, massacre des centaines de gens qui se trouvent sur son chemin, et tous les faiseurs de sentiment versent des larmes d'orgueil et de plaisir.

Qu'était venu faire Champlain sur le Saint-Laurent ? La traite et des découvertes avec l'espoir de fonder une colonie stable. La réussite de la traite était la première condition imposée pour soutenir l'habitation de Québec, car les bailleurs de fonds de la compagnie du sieur de Monts n'entendait pas badinage sur cet article. Or, les Iroquois gênait la traite en "coupant les rivières." Un remède héroïque devenait indispensable ; c'était malheureux, mais qu'y faire ?

Quelques-uns ont dit : "Il y allait de mort d'hommes." Et les Hurons, les Algonquins, les Montagnais, étaient-ils sur un lit de roses ? Depuis des années, les Iroquois se mettaient à l'affût dans les bois, au bords des cours d'eau et les

assassinaient sans pitié. La situation était insoutenable. Pour vivre tranquille il fallait chasser ces brigands. Il vaut mieux, dit le vulgaire, tuer le diable que de se faire tuer par lui.

A cela, on me répond que les Iroquois ne furent pas chassés par le combat de 1609. Cette observation vaut les autres, c'est-à-dire qu'elle procède d'une confusion de faits et de dates. Les coups d'arquebuse tirés par Champlain (1609-10) produisirent l'effet désiré. (1) Les Iroquois s'abstinrent de reparaitre sur le Saint-Laurent durant nombre d'années. On en profita pour faire des découvertes et pour étendre le nom français à trois cents lieues de Québec. C'est vers 1640 que la guerre recommença.

Où étaient les Hollandais et les Anglais en 1609 ? Pas au lac Champlain, pas même sur les rivages de l'Atlantique. Lorsqu'ils abordèrent dans le Massachusetts et l'Etat de New-York, ils ne tentèrent pas d'opérer des découvertes, ils voulurent seulement faire du commerce et pour cela se créer des amis chez les Sauvages qui les avoisinaient; ils donnèrent des fusils, de la poudre et du plomb aux Iroquois, ce que Champlain n'avait jamais fait pour les Sauvages ses alliés, qu'on le remarque bien.

Avec l'aide des Hollandais et des Anglais, les cinq tribus de l'Est du lac Ontario, les Agniers, les Onnontagués, les Goyogouins, les Onneyouts et les Tsonnontouans, se groupèrent politiquement pour opposer une barrière à la marche des

(1) Il y eut un second engagement en 1614

Français vers les grands lacs et attaquer les Hurons, peuple du Haut-Canada ami des Français.

M. Murray dit que si les Iroquois firent la guerre à la colonie française ce fut à cause du coup de fusil de 1609. D'abord il n'existe pas de mention d'un tel souvenir dans l'esprit des Iroquois après 1609 ; nous savons très bien pourquoi la guerre devint sérieuse à partir de 1636-40. Il ne faut pas confondre des événements si distincts et si distants les uns des autres.

J'allais oublier de vous dire que, en 1615, les Hollandais de l'Hudson s'unirent aux Iroquois contre des peuples qui étaient en brouille avec ceux-ci ; trois de ces Européens furent faits prisonniers, après avoir tiré leur petit coup de fusil sur "de pauvres Sauvages innocents" comme dirait M. Murray. Le sujet est à méditer. Pourquoi ces Hollandais qui ne devaient craindre ni les Hurons, ni les alliés de ceux-ci, à cause de leur position géographique et leur éloignement, pourquoi entretenaient-ils la haine entre ces nations ? Ce n'était plus comme Champlain, menacé sur le Saint-Laurent et jusqu'à la porte de sa maison de Québec, car personne n'allait empêcher sur l'Hudson la traite des Hollandais.

Ceux qui ont écrit que Champlain eût dû se concilier l'affection des Iroquois "comme le faisaient les Hollandais", perdent de vue que ces derniers se sont joints en effet aux Iroquois, mais pour faire la guerre aux autres Sauvages !

Champlain ayant remporté une victoire en tuant deux ou trois chefs Agniers, s'est montré assez magnanime pour ne pas les faire rôtir et

les manger. C'est un bon point dont M. Murray ne tient pas compte. Les trois Hollandais capturés par les Chouanons ou les Andastes, tel qu'expliqué plus haut, ne furent pas mangés non plus, car ces Sauvages, les prenant pour des Français, dont ils avaient entendu parler favorablement par les Hurons, les rendirent à la liberté. La reconnaissance des Hollandais se manifesta par la vente des armes à feu aux Iroquois, ce qui amena la destruction de tous les peuples de la Pennsylvanie.

En bref, d'après M. Murray, Champlain déshonore le christianisme lorsqu'il tire sur les Sauvages qui le menacent lui et ses alliés ; les Hollandais font œuvre de courage en tirant sur les ennemis des Iroquois ; les Anglais qui vendent des fusils aux Iroquois ne sont que d'honnêtes commerçants.

Mais il y a plus : le coup d'arquebuse de 1609 "a fait perdre un continent à la France" affirme M. Murray. Là ! il n'y a point d'histoire du Canada maintenant ; ce ne sont plus ces Français négligents qui, après avoir découvert et possédé les sept-huitièmes du continent en question, l'ont laissé prendre par les troupes anglaises, non ! c'est la faute à Champlain, à son coup de fusil et à son manque d'esprit chrétien. Tout ce qui s'est passé entre le lac Champlain, la Louisiane et les Montagnes Rocheuses, de 1610 à 1760, ne compte pas—il ne faut voir que les quatre balles dont Champlain avait chargé son bâton à feu. Et c'est pourquoi l'acte de 1609 "n'est pas seulement un crime, mais une faute politique."

co.
p:
blu
en
inc
gai
bat
au
riv
ten
du
ferr
Il
idée
fait
rait
nais
quet
un
pare
gross
pass
monc
Ch
sa vi
rével
soit l
renoc
détru
pas er
homr
On :

Du moment que toute l'histoire du Canada ne consiste plus que dans l'aventure du lac Champlain, je crois en effet que c'était là un *political blunder* de première importance, et son auteur a eu grandement tort de méconnaître la "puissance incomparable" d'une nation qui n'était pas organisée, qui depuis vingt ou trente ans se faisait battre partout, et dont, "la renommée s'étendait au loin, comme ses conquêtes." Tout cela arrive, pour M. Murray, un demi-siècle avant le temps, afin de montrer qu'il n'y a pas d'histoire du Canada et que le *blunder* de 1609 dit tout, renferme tout, règle tout. C'est amusant.

Il y aurait un volume à écrire en reprenant les idées exprimées par les écrivains sur certains faits de l'histoire du Canada, et toujours on verrait que l'erreur provient d'un manque de connaissance des choses de l'époque dont il est question. Des phrases qui passent d'un livre à un autre et deviennent comme inattaquables parce qu'on les retrouve partout, renferment de grosses bévuës, mais n'allez pas en rire, car vous passeriez pour un ignorant, alors que "tout le monde sait à quoi s'en tenir sur le sujet."

Champlain a dû songer aux conséquences de sa visite au lac qu'il voulait découvrir, puisqu'il révélait le centre d'un continent, mais qu'il se soit laissé cribler par les flèches des Iroquois qu'il rencontra en ce lieu, uniquement pour ne pas détruire une vaste colonie française qui n'était pas encore fondée, c'est plus que le cerveau d'un homme de 1609 ne pouvait concevoir.

On ne fait pas de découverte de pays sans qu'il

en coûte à quelqu'un, et ce n'est pas l'habitude des hommes qui s'enfoncent dans les régions inconnues de trembler devant un ennemi. Champlain savait de plus que les Iroquois étaient les auteurs de mille mauvais coups dont les Algonquins se plaignaient ; or, les Sauvages de Québec ne pouvaient continuer à être molestés sans que les Français en souffrissent. A tous les titres notre explorateur avait le droit de prendre les armes, et dans sa position il agissait avec sagesse en faisant parler la poudre.

E
m
a
a
p
se
E

l'
l'
or
M

pl
re
ne
ve
de

qu
des
ple
ses
E
Par

LÉS INTERPRETES DE CHAMPLAIN

Le premier établissement stable des Français sur le Saint-Laurent fut celui de Québec, commencé le 3 juillet 1608. Depuis soixante et quinze ans le fleuve était connu des navigateurs, mais aucun d'eux n'y avait formé de poste qui eût eu plus de six mois de durée. C'est avec Champlain seulement que s'ouvre l'histoire des premiers Européens fixés au Canada.

Des vingt-huit hommes qui restèrent à Québec, l'automne de 1608, il en mourut vingt durant l'hiver. Les noms de quatre des survivants nous ont été conservés : Samuel de Champlain, Nicolas Marsolet, Etienne Brulé, et le pilote Laroute.

Champlain mourut à Québec vingt-sept ans plus tard, sans laisser de famille. Laroute ne reparait plus dans nos annales après 1610. Brulé ne se maria point ; il fut mangé par les Hurons vers 1634. Marsolet a vécu jusqu'à 1677, et sa descendance est encore parmi nous.

Brulé et Marsolet furent des interprètes marquants. L'un fréquenta de préférence le pays des grands lacs ; l'autre connut surtout les peuples du Saguenay et prit Tadoussac pour base de ses opérations.

Brulé, né en 1587, était de Champigny, près de Paris. Marsolet venait de Rouen, en Normandie;

il était né vers 1587. Dans certains actes on lui donne le surnom de sieur de Saint-Agnan (parfois il signe de ce seul nom) et on le qualifie d'honorable homme, grand terme de considération à cette époque.

Au retour de la seconde expédition contre les Iroquois (juin 1610), Champlain se trouvant sur une grande île du lac Saint-Pierre (nommée île Saint-Ignace en 1637) y rencontra des Algonquins et des Hurons. Ceux-ci lui confièrent un jeune homme de leur nation, nommé Savignon, qu'il s'engageait à conduire en France. En retour, les Sauvages acceptèrent un garçon qui avait déjà hiverné deux fois à Québec, et qui se destinait à apprendre la langue huronne, tout en prenant connaissance des rivières, des lacs, du pays, des peuples et des mines de ces contrées nouvelles. Je crois que c'était Etienne Brulé, d'après les relations de Champlain qui signalent plus tard les services rendus dans cette direction par ce même interprète, à une date correspondant à celle de 1610.

Savignon revint de France avec Champlain l'été de 1611. Ils rencontrèrent à Montréal les Hurons qui descendaient en traite, ramenant le jeune Français parti avec eux l'année précédente, lequel avait fort bien appris leur langue. On eut alors connaissance pour la première fois des rapports qui existaient entre les peuples de la Floride et des grands lacs, et les Sauvages affirmèrent que la rivière des Algonquins (l'Ottawa) conduisait à la mer du nord. C'étaient d'immenses espaces qui se révélaient à l'esprit du fonda-

teur de Québec. Au moment de leur départ les Hurons furent suivis par un jeune Français que leur confia le capitaine Bouyer ou Boyer, l'un des traiteurs ; les Algonquins se chargèrent d'un autre, recommandé par Champlain ; celui-ci se nommait Nicolas du Vignau. Le pays des Hurons était, disaient-ils, situé à cent cinquante lieues de Montréal et celui des Algonquins à quatre-vingts lieues, ce qui répondait, quant à ce dernier, à l'île des Allumettes.

A partir de 1608, où Champlain rencontra sur le fleuve des marchands français venus en traite, on suit, d'année en année, les luttes d'intérêts matériels qui eurent lieu entre eux et le groupe dont Champlain peut être regardé comme le chef, quoiqu'il ne fut qu'un délégué ou principal fonctionnaire des compagnies qui l'employèrent successivement jusqu'à sa mort. En plus d'une circonstance ces compagnies même gênèrent ses mouvements, et cela se conçoit, car les bailleurs de fonds et les gens de trafic se tenaient dans le courant des affaires de commerce, tandis que Champlain ne songeait à ces ressources qu'en autant qu'elles pouvaient aider à établir des colons à Québec. Les marchands étaient marchands et Champlain était fondateur de colonie.

Pour s'entendre avec les Sauvages, il fallait des interprètes. Ceux-ci se divisèrent naturellement en deux classes : l'une qui s'inspirait des seules nécessités de la traite, l'autre résolue de se fixer ici et d'y vivre un jour à titre d'habitant. Ces derniers étaient fidèles à Champlain et le secondaient le plus possible. Il y eut, sans cesse,

entre ces deux classes, un jeu d'influences qui retarda plus de vingt ans les progrès de la colonie.

Au nombre des hommes arrivés de France en 1613, se trouvait Jacques Hertel, sieur de la Frenière, né au bourg de Fécamp, pays de Caux, en Normandie, l'un des bons interprètes du temps de Champlain.

L'année 1612, Nicolas du Vignau, "le plus impudent menteur qui se soit vu de longtemps," était repassé en France, où il raconta qu'il avait visité la mer du Nord. Il n'avait cependant pas été plus loin que l'île des Allumettes, mais comme presque tous les mensonges, son récit renfermait un certain fond de vérité—il avait entendu parler de la mer en question par les Sauvages qui y étaient allés. Vignau promit de guider, moyennant récompense, ceux qui voudraient voir ces régions lointaines ; il s'y engagea par contrat, mais Champlain, qui avait conçu des soupçons touchant sa véracité, lui dit que s'il le trompait "il se mettait la corde au cou." Le voyage qu'il firent ensemble à l'île des Allumettes, l'été de 1613, révéla l'imposture de Vignau, qui eut bien de la peine à empêcher les chefs de le faire rôti et les autres Sauvages de le manger. Un interprète du nom de Thomas les accompagnait en cette circonstance.

La compagnie formée durant l'hiver 1613-4 partageait ses actions entre les armateurs et marchands de Saint-Malo et Rouen—la Bretagne et la Normandie. Bientôt les Malouins se retirèrent. Aussi voit-on que, à partir de cette épo-

que, les employés, les commis, les ouvriers, les interprètes vinrent de la Normandie. Les navires tiraient leur personnel de Rouen, Honfleur, Fécamp, Cherbourg, le Havre, Dieppe et Caen. Ces lieux furent des pépinières d'où sortirent les interprètes les plus utiles.

Le 9 juillet 1615, Champlain s'embarqua, au saut Saint-Louis, avec deux interprètes, Etienne Brulé et le nommé Thomas, pour visiter le pays des Hurons. Thomas fut de retour à Québec, ainsi que Champlain, l'année suivante, mais Brulé demeura parmi les Sauvages, parcourut les abords des lacs Hurons, Ontario, Erié ; pénétra dans la Pennsylvanie, descendit la Susquehanna jusqu'à la mer, revint par le pays des Iroquois, à l'est du lac Ontario, tomba aux mains de ces Sauvages qui lui arrachèrent les ongles et lui promènèrent des tisons enflammés sur le corps, puis le libérèrent dans l'espoir de s'en faire un allié. Enfin, il repassa par le Haut-Canada, s'embarqua à la baie Georgienne et revit Québec en 1618. Le pauvre Brulé devait être rebrûlé pour la dernière fois, vers 1634, chez les Hurons.

Le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, ne mettait pas d'obstacle à l'achat des actions de la compagnie par les huguenots. Ceux-ci envoyèrent des agents et des interprètes dont les idées religieuses ne s'accordaient point avec celles des gens choisis par Champlain, outre que, engagés pour la seule traite des fourrures, ils contrecarraient les mesures prises en vue de l'établissement des colons. Les difficultés du passé et du présent grandissaient en conséquence.

C'est en 1617 que Louis Hébert, apothicaire, de Paris, le premier cultivateur canadien, se fixa à Québec avec sa famille.

Eustache Boullé, né en 1600, fils de Nicolas Boullé, secrétaire à la chambre du roi, vint rejoindre M. de Champlain, son beau-frère, en Canada, l'année 1618. Il a eu le rang et les fonctions d'interprète et de lieutenant de Champlain.

La même année arriva Jean Nicolet, né vers 1598, à Cherbourg, en Normandie. Quelques mois plus tard, Champlain l'envoya chez les Algonquins de l'île des Allumettes pour apprendre la langue de ce peuple.

En 1621, nous rencontrons à Québec le nom d'Olivier le Tardif, parmi ceux qui soutenaient la cause des habitants contre les traiteurs et autres commerçants. Cet interprète, né en 1601, à Honfleur, en Normandie, était alors commis de la traite.

Les opérations de commerce dans le haut Canada reprirent vigueur en 1621, par suite de la formation d'une compagnie dont les sieurs Guillaume et Emeric de Caen étaient les principaux directeurs. Jusqu'à 1628, on maintint dans le voisinage des grands lacs une douzaine d'hommes, presque tous interprètes, mais il ne paraît point qu'un seul d'entre eux ait cherché plus tard à s'établir, comme les interprètes de Champlain, sur les terres du bas Canada. C'étaient des coureurs de bois. Agissant sous la direction des commerçants, ils s'abouchaient avec les Sauvages dans l'intérêt de la traite, et ne songeaient ni de près ni de loin à la cause de la morale ou à

e
F
I
r
d
a
é
ét
F
S
fa
pl
ap
la
Ca
tre

l'avenir de la colonie française. Lorsque les missionnaires retournèrent (1625) au lac Nipissing et à la baie Georgienne, ils rencontrèrent cette triste école, dont le frère Sagard disait que si, par bonheur, on se rappelait les vertus et la conduite exemplaire de Champlain, on avait malheureusement sous les yeux de quoi faire perdre à jamais le prestige chrétien dans la personne des employés des de Caen.

Pour restreindre les actes du fondateur de Québec aux seules choses du bas Saint-Laurent, l'avant-garde des Français qui visaient à s'assurer le commerce de l'ouest se servait d'hommes de bas étage, tout à fait étrangers à la tradition des interprètes formés par Champlain. Sur ce vaste champ de traite qui commence à Tadoussac et finit au lac Huron, deux courants d'idées se poursuivaient—l'un, tout au service du négoce, l'autre obéissant à l'influence de Champlain, désireux de fonder une colonie stable. Si l'on doute de cette assertion, que l'on dise où sont passés, après 1628, les hommes des de Caen. Ils se sont évanouis comme de véritables aventuriers qu'ils étaient. Qu'ils aient repris le chemin de la France, ou qu'ils se soient laissé absorber par les Sauvages, il est certain qu'ils n'ont point créé de familles canadiennes. Les interprètes de Champlain, au contraire, se sont presque tous mariés après la mort de ce chef respecté et ont doublé la petite population blanche alors attachée au Canada.

Vers 1626 paraissent être venus dans le pays trois interprètes bien remarquables : Jean Gode-

froy, né en 1608, à Lintot, pays de Caux, en Normandie ; son frère Thomas, et l'un de leurs parents, Jean-Paul Godefroy, natif de Paris. Mentionnons aussi, à la même époque, François Marguerie, né en 1614, à Rouen.

De 1608 à 1633, la physionomie distinctive des gens amenés plus directement par Champlain, fut celle de l'interprète et "voyageur" ou du voyageur-interprète, pour être mieux compris. Ces hommes possédaient une instruction plus qu'ordinaire ; la plupart parlaient le latin, l'anglais et le hollandais. Venant tous de la Normandie (excepté Brulé et J.-P. Godefroy), ils arrivèrent ici vers l'âge de vingt ans, quelques-uns à quinze ans. Ce n'étaient point de vulgaires aventuriers : Champlain les avait choisis ; ils restèrent sous sa main, et, plus tard, fondèrent des familles canadiennes. Ce n'est point là le caractère de simples coureurs de bois. On les voit conduire au loin les missionnaires dont ils avaient préparé la visite en instruisant les capitaines sauvages et baptisant les enfants.

L'interprète du Canada, au temps de Champlain, était-il une création nouvelle ? Non. Il appartenait donc à une classe d'hommes connus ? Oui, et c'est à cause de cela que Champlain s'assura ses services. L'école des interprètes s'était formée au Brésil dès avant l'arrivée (1500) des Portugais dans ces contrées. Les vaisseaux des armateurs de Dieppe et de Rouen allaient aux côtes de l'Amérique du Sud chercher le bois de teinture appelé brazil ou brésil, les animaux étranges, les fruits savoureux que les princes et

les grands de l'Europe achetaient à prix d'or. D'une course à l'autre, quelques Normands, intrépides comme ils le sont tous, restaient parmi les Sauvages, se formaient aux habitudes, à la langue de ces peuples, et entretenaient les relations de ceux-ci avec les commerçants qui parlaient le français. Ils s'emparaient si bien de l'esprit des tribus qui les adoptaient que les Portugais et les Espagnols ne prirent jamais pied sur ces rivages sans avoir à livrer des combats acharnés. A la longue, la transformation des coureurs de bois devint complète et les pilotes normands retrouvaient avec surprise chez certains chefs sauvages, des parents ou des concitoyens réputés morts ou perdus dans les forêts depuis longtemps. Le même fait s'est reproduit de nos jours en Algérie. Le général Bugeaud, demandant à un Arabe de quelle tribu il était, reçut cette réponse :— " Du faubourg Saint-Antoine, à Paris, mon général " !

Ne subissant aucun contrôle efficace, les Normands du Brésil finirent par disparaître dans les races qui les avaient adoptés. Ils y maintinrent, pendant plus d'un siècle, l'amour de la France, et rendirent de signalés services au commerce de leur nationaux. Si des établissements stables eussent été fondés alors dans ces pays, si un Champlain eût surgi pour en prendre la direction, qui peut dire ce qui en serait résulté ! Les compagnies de traite ne portaient pas si haut leurs vues.

Au Canada, le même esprit d'aventure pouvait être utilisé. Le fondateur de Québec le comprit

et voulut le tourner vers un but plus louable. Il fit un choix sévère de ses interprètes, les plaça sous ordre, les retint à portée de son commandement et se réserva toutes les initiatives. Voilà comment ces hommes accomplirent tant de choses étonnantes et n'allèrent pas se perdre dans le milieu où on les employait. L'interprète du Canada présente un caractère à part dans l'histoire des colonies américaines; il est plus apte que l'Anglais à capter la confiance des Sauvages, il reste plus civilisé que le Français, son frère, attiré vers d'autres parties du Nouveau-Monde.

Ce premier groupe a parcouru le haut et le bas Canada. Il s'est baigné dans les grands lacs; il a bu aux sources de toutes nos rivières; les vieilles chansons de France qu'il a fait entendre au sein des solitudes de ce vaste continent résonnent depuis près de trois siècles dans les forêts et les prairies. La gaîté française qu'il a fait connaître aux Sauvages est encore le signe de ralliement que nous retrouvons partout dans les cabanes où les nôtres sont toujours salués avec joie. Ces souvenirs des anciens voyageurs ont souvent exercé l'imagination des poètes et des prosateurs canadiens.

Les chants populaires que nous aimons parce qu'ils nous font penser aux jours de nos ancêtres, et que nous admirons pour leur grâce naïve, touchante, inimitable, sont nés sur les lèvres de ces enfants perdus de la civilisation. Au sein des forêts ou des déserts, sur les fleuves ou au bord des lacs mystérieux de l'ouest, dans la guerre comme dans la paix, à travers mille dangers en-

tremelés de rares moments de calme, ils composaient, sans luxe de rhétorique et sans trop se soumettre aux exigences de la rime, des complaintes, des récits joyeux, des mélodées dont l'ensemble accuse un aimable fond de poésie et un penchant à la mélancolie que l'on s'étonne de rencontrer chez ces rudes voyageurs. Leur musique est d'un caractère particulier; on ne trouve point ailleurs qu'au Canada une cadence comme celle qu'ils ont su donner à ces couplets dont plusieurs sont de vieilles chansons françaises épurées dans la forme et le fond, modifiées très souvent, et rythmée au mouvement de l'aviron.

Il est assez curieux de retrouver dans les plus vieux mémoires qui concernent le Brésil, la description du type du voyageur et de l'interprète des premiers temps du Canada. "N'en déplaise à d'austères censeurs ou à de systématiques adversaires, dit M. Paul Gaffarel, nous avons tous, nous autres Français, de séduisantes qualités. Notre vivacité, notre intelligence, notre absence de morgue et de prétentions nous ont toujours valu les sympathies des peuples avec lesquels nous entrons en relations, et surtout des tribus primitives qui se laissent volontiers prendre aux apparences. Aussi, les Brésiliens accueillaient-ils avec empressement nos compatriotes, d'autant plus que les Portugais, nos rivaux sur la côte du Brésil, ne cherchaient au contraire qu'à imposer et nullement à faire accepter leur domination."

Ceci ressemble beaucoup à l'histoire du Canada. Mettez le mot "Anglais" au lieu de "Portugais"

et nous voilà chez nous. Écoutez le même auteur : " Entre les Brésiliens et les négociants français, les meilleurs intermédiaires furent les interprètes normands. C'étaient de hardis aventuriers qui n'hésitaient pas à se fixer au milieu des tribus brésiliennes, apprenaient leur langue, se conformaient à leurs usages et vivaient de leur vie. D'une bravoure à toute épreuve, d'une activité que rien ne lassait, ce furent les véritables ancêtres de ces héroïques trappeurs franco-canadiens, dont les romans de Cooper et de Mayne Reid, nous ont appris à admirer l'énergie et la persévérance. Habités à ne compter que sur eux-mêmes, aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes, ils gagnaient à cette lutte quotidienne contre les hommes et les éléments une incomparable énergie. Leur bravoure commandait l'admiration aux Brésiliens, qui les aimaient aussi pour leur adresse, pour leur complaisance, pour la facilité avec laquelle ils se conformaient aux usages nationaux et parlaient leur langue... Ils rendirent au commerce français d'inappréciables services et étendirent dans tout le continent l'influence française. On le savait si bien au Brésil que tous les étrangers cherchaient à se faire passer pour Français".

Ces choses avaient lieu dans l'Amérique du Sud, un siècle avant les voyages de Champlain sur l'Ottawa.

C'étaient des Normands aussi ces interprètes que le fondateur de Québec lança dans toutes les directions et qui lièrent avec les peuples sauvages de la Nouvelle-France des rapports si étendus

vi
le
de
p
int
fro
dée
cen
Ni
che
Ni
Je
Fr
C
hom
Car
Bou
relig
des
A
dans

du et si suivis. Ils rangèrent du côté de la France, "ces masses tatouées et couleur d'acajou qui faisaient trembler les airs de leurs chansons guerrières", comme le dit M. J. G. Barthe.

M. Gaffarel ne se trompe pas en allant chercher l'origine de ces francs compagnons du Canada parmi les Normands du Brésil, car les fils ont répété ici l'œuvre que les pères avaient accompli là bas. Sur leurs traces marchèrent six ou sept générations de voyageurs qui ont répandu notre nom d'un océan à l'autre.

Québec fut pris par les Anglais en 1629. Des vingt habitants dont la présence est constatée de 1608 à 1628, cinq repassèrent en France, mais devaient revenir. Ce sont : — Samuel de Champlain, Thierry Desdames, Robert Giffard et deux interprètes, Olivier le Tardif et Jean-Paul Godefroy. Louis Hébert et Etienne Jonquest étaient décédés. Les treize qui restaient en Canada sont ceux-ci : — Guillaume Couillard, Abraham Martin, Nicolas Pivert, Pierre Desportes, Adrien Duchesne, Guillaume Hubou et les interprètes : Nicolas Marsolet, Etienne Brulé, Jacques Hertel, Jean Nicolet, Jean Godefroy, Thomas Godefroy, François Marguerie.

C'étaient donc neuf interprètes sur les vingt hommes qui formaient le groupe des premiers Canadiens. Nous ne parlons pas d'Eustache Boulé car il resta en France, et plus tard se fit religieux. Sur les neuf ci-dessus, sept ont fondé des familles.

Au moment de l'abandon de Québec, il y avait dans la colonie moins de cent Français de tous

rangs, sexes et conditions. Ceux de la population fixe qui restèrent ici comptaient trente-et-une âmes—hommes, femmes et enfants. Il est donc faux de dire que le Canada fut alors abandonné. Ce germe de la race canadienne ne mérite ni l'indifférence ni l'oubli. Cent trente-et-un ans plus tard (1760) la partie stable de la colonie se trouva dans la même situation—les *Français* repassèrent en France ; les *Canadiens* restèrent en Canada. Nous voyons avec plaisir que la moitié des *Canadiens* de 1629 étaient des interprètes de Champlain.

D'autres personnes, qui ne firent point souche dans le pays, continuèrent d'y résider sous les Kertk, de 1629 à 1632. Ce sont : Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins et ami des Anglais ; Le Baillif, natif d'Amiens, Picardie, arrivé en 1622 en qualité de sous-commis et chassé par de Caen " pour être grandement vicieux " ; il se donna aux Kertk, qui en firent leur commis et lui confièrent les clefs du magasin des Français qu'il avait eu la précaution de se faire remettre au départ de ceux-ci, afin de se venger. On l'accuse d'avoir enlevé à Corneille, sous-commis, cent livres en or et en argent, outre certains effets ; c'est lui, dit-on, qui s'empara des vases sacrés de l'église de Québec ; les Anglais finirent par s'indigner de sa conduite scandaleuse ; il maltraita les familles qui n'avaient pas voulu repasser en France. Pierre Raye ou Beye, charron, natif de Paris, qualifié par Champlain de " rénégat, perfide, traître et méchant " ; passa au service de Kertk. Un nommé Jacques

Couillard, sieur de l'Epinay, capturé par Thomas Kertk comme il arrivait de France (1629), fut conduit à Québec ; il devait être parent de Guillaume Couillard dont la descendance a porté le nom de l'Epinay. Deux Français, l'un appelé Le Cocq, charpentier, et l'autre Froidemouche, envoyé de la Malbaie à Québec par Emeric de Caen, se firent prendre par les Anglais qui les gardèrent pour les faire travailler.

De l'été de 1633, date de son retour, et l'automne de 1635 où il mourut, Champlain n'introduisit aucun interprète dans le Canada ; ceux qu'il avait formés suffisaient sans doute aux besoins du moment.

Examinons d'un coup d'œil la carrière de chacun de ces hommes de mérite :

Hertel (Jacques), sieur de la Frenière, se retira chez ses amis les Sauvages durant l'occupation de Québec (1629-1632), préférant la vie des bois à la soumission aux ordres des Anglais et espérant le retour de Champlain. En 1633 on le vit reparaître sur le Saint-Laurent, plus fort que jamais de l'appui des tribus qu'il connaissait et prêt à servir la cause à laquelle il s'était dévoué depuis plus de quinze ans. Dès le 16 décembre (1633) il se fit concéder aux Trois-Rivières un terrain de deux cents arpents. Le 30 avril 1636, il résidait dans ce lieu, et le 18 août de cette année on lui accorda deux autres terres, l'une de vingt-cinq arpents, l'autre de cinquante ; ensuite, le 16 avril 1637, il reçut une demi lieue de seigneurie au sud du fleuve, vis-à-vis le même endroit. En 1641 (21 août) il épousa Marie Mar-

guerrie, sœur de l'interprète de ce nom. Trois ans plus tard il obtint une concession de quatorze arpents près de la ville des Trois-Rivières. En même temps on lui donna le fief de l'Arbre-à-la-Croix, situé dans la seigneurie du cap de la Madeleine, où il commença sans retard des défrichements, construisit une maison fortifiée et attira des colons. Ce fief porte aussi le nom de Saint-Jacques des Hertelets. Il possédait deux maisons aux Trois-Rivières. C'est en visitant l'une d'elles qu'il mourut subitement, le 10 août 1651. De 1645 à 1648, il avait été syndic des habitants. La carrière de cet interprète devenu colon et seigneur par sa propre industrie devait être honorée dans sa descendance, comme nous le verrons. Un curieux document que j'ai publié, renferme la liste des habits et du mobilier de Hertel. La signature, ferme, accentué et caractéristique de ce vieux Canadien a été confondue avec celle de son parent et homonyme, Jacques Hertel, mais au coup de plume on reconnaît l'homme.

Deux filles et un garçon héritèrent de ses vertus : Marie-Madeleine, baptisée le 2 septembre 1645, eut pour parrain M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, et pour marraine madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines au Canada. Après avoir fait son éducation au monastère (Ursulines) de Québec, elle épousa, le 29 août 1658, Louis Pinard, chirurgien du fort des Trois-Rivières. Leur descendance est aujourd'hui très nombreuse. La seconde fille, Marguerite, baptisée le 26 août 1649, se maria avec Jean Crevier de Bellerive, seigneur de Saint-François,

qui s'est distingué avec ses fils dans les guerres contre les Sauvages et contre les Anglais. Quant au fils François, baptisé le 3 juillet 1642, par le père de Brebenf, il eut pour parrain François Marguerie et pour marraine Marguerite Couillard, femme de Jean Nicolet. Il était déjà instruit lorsque, en 1660, il fut enlevé par les Iroquois. On connaît les lettres touchantes qu'il écrivit à sa mère durant sa captivité. En 1664 il épousa Marguerite de Thauvenet, fille d'un capitaine du régiment de Brimon. Les campagnes du *Héro*, comme on appelait Hertel même de son vivant, sont célèbres; à la tête des milices il a répandu la terreur dans la Nouvelle-Angleterre. Louis XIV l'anoblit avec sa descendance et celle-ci, qui existe encore, a longtemps brillé parmi nous.

Marguerie (François) conserva jusqu'à sa mort ses fonctions d'interprète. Ce fut l'un des plus beaux types de l'ancien voyageur. Le père de Brebeuf et d'autres contemporains font son éloge. L'hiver de 1640-41, étant allé à la chasse, en compagnie de Thomas Godefroy, ils furent surpris par les Iroquois et amenés dans les cantons de ce peuple où ils souffrirent des cruautés et des privations sans nombre. Un jour que ses ravisseurs paraissaient un peu adoucis, il se fit un instrument à écrire avec un petit baton trempé dans de la suie délayée et traça sur une peau le récit de ses aventures en français, en anglais, en latin, en hollandais et en sauvage. La peau tomba entre les mains des marchands d'Albany qui réussirent à lui envoyer quelques effets afin

de l'aider à supporter sa situation. Bientôt les Iroquois résolurent de se servir de leurs captifs pour demander la paix en les échangeant contre des armes à feu. Marguerie et Godefroy furent conduits près des Trois-Rivières ; il y eut des conférences entremêlées de combats sanglants, puis au milieu d'une dernière bagarre les deux Français s'échappèrent. On remarque le courage et le dévouement de Marguerie dans le cours de ces pourparlers. Il insistait à empêcher le gouverneur de livrer des arquebuses aux ennemis, aimait mieux périr sur le bûcher que de donner aux Cinq-Nations le moyen de rendre la guerre plus désastreuse. A peine était-il sorti de ces dangers qu'on le voit aux noces de sa sœur avec Jacques Hertel. L'année suivante, Jean Nicolet étant mort, la place d'interprète des Trois-Rivières fut confiée à Marguerie. Il l'exerçait encore lorsque, dans l'été de 1648, il périt en traversant le fleuve avec un autre interprète, Jean Amyot, dans une embarcation délabrée que renversa un coup de vent. Le nom de Marguerie est resté à une rivière du comté de Nicolet.

Godefroy (Jean-Paul) s'occupa toujours de commerce. Il fut l'un des chefs de la compagnie dite des Habitants formée en 1644, puis conseiller au premier conseil de Québec. Ses nombreux voyages en France, la part qu'il prit au développement du trafic du Canada, en font l'une des principales figures de son temps dans la colonie. On lui confia des commandements sur les navires qui partaient chaque année de Québec. Lorsque les Anglais, nos voisins, manifestèrent

le désir de nouer avec nous des relations commerciales, il s'y prêta avec ardeur et accompagna le père Druillètes à Boston dans le dessein de faire réussir ce projet, qui échoua cependant, parce que les Anglais ne voulurent point nous promettre d'abandonner les Iroquois. Cette étroitesse de vues a été cause que la guerre s'est continuée et que les habitants, forcés d'apprendre le métier des armes, ont donné naissance à ces redoutables milices dont les colonies anglaises ont plus tard éprouvé la valeur. Messire Jean-Paul, comme le désignent certaines pièces d'alors, avait épousé à Québec, Marie-Madeleine, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, et n'a laissé que deux filles, l'une, Barbe, dont le sort nous est inconnue, et l'autre, Charlotte, qui fut religieuse ursuline. En étudiant la vie de ces premiers Canadiens, on ne peut se lasser d'admirer leur persévérance et la politique toute nationale qu'ils poursuivaient. Ce qu'ils veulent c'est de fonder une colonie stable, une nouvelle France, et pour cela il leur faut résister aux Sauvages, aux rigueurs du climat, aux difficultés des communications, au monopole commercial des *Français*, à la mauvaise volonté des ministres qui ne voient ici qu'un pays de fourrures à exploiter et qui le livrent à leurs créatures. Des hommes tels que Jean-Paul Godefroy, les Le Gardeur, les Le Neuf décident de la marche des choses dans un jeune pays. Sans rougir d'être appelés "les petits habitants", ils traversaient la mer, arrachaient un à un à la grande compagnie les privilèges dont celle ci

abusait et entretenaient sur les bords du Saint-Laurent ce feu sacré qui ne devait point s'y éteindre. Le cri de *Canada First!* est vieux de deux cent cinquante ans dans la province de Québec.

Godefroy (Jean), sieur de Lintot, appartenait à une famille dont quatre ou cinq membres avaient été anoblis au seizième siècle. L'automne de 1633, voyant qu'on allait construire un fort aux Trois-Rivières, il se fit accorder un terrain en ce lieu et s'y fixa. Il paraît avoir été le premier des interprètes de Champlain qui devinrent colons. En 1638 la compagnie des Cent-Associés lui accorda la seigneurie appelée Godefroy, vis-à-vis les Trois-Rivières et séparée par la rivière dite Godefroy du fief Roquetaillade concédé plus tard à l'un de ses fils. Lorsque les familles Le Gardeur et Le Neuf arrivèrent dans le pays (1636), Jean Godefroy épousa Marie Le Neuf de la Poterie, qui lui donna de nombreux enfants. Il fut l'un de ceux qui contribuèrent davantage au développement de la ville des Trois-Rivières. Un acte, en date du 2 février 1651, le qualifie de "noble homme Jean de Godefroy, conseiller au Conseil établi par Sa Majesté". Ce Conseil datait de 1647 et avait la direction des affaires du pays. Les lettres de noblesse que Louis XIV lui accorda en 1668, sont très flatteuses tant pour lui que ses enfants et son frère Thomas. Talon fit placer sur l'écusson de Godefroy un croissant emprunté à ses propres armes. On peut les voir encore aujourd'hui sculptés richement au-dessus du banc d'œu-

vres dans l'église de Trois-Rivières. L'épée, posée en pal au milieu de l'écu, rappelle les services rendus par cette famille dans les guerres des Iroquois. "Jean Godefroy", dit le document en question, "était journellement aux mains avec les Sauvages, accompagné d'un de ses frères et de dix de ses enfants, dont cinq furent tués, et son frère prisonnier et brûlé par ces barbares".

En 1672, cette famille était la plus considérable des Trois-Rivières. Jean mourut quelques années plus tard, laissant sa tradition à ses fils, qui, jusque dans notre siècle, l'ont maintenue brillante et sans tache. Voici quelques notes sur ses enfants :—1o. Michel, sieur de Lintot, premier enfant blanc baptisé aux Trois-Rivières, devint major de la garnison de cette place, seigneur du fief de Lintot près de Bécancour, où il vécut un certain temps après son mariage avec Perrine Picoté de Bellestre, jeune personne de mérite amenée dans le pays par Melle Mance. Ses enfants ont contracté des mariages avec plusieurs familles recommandables. 2. Louis, sieur de Normanville, fut procureur du roi et mourut dans cette charge en 1681. Il avait épousé Marguerite, fille d'Etienne Seigneuret, seigneur en partie de la Pointe-du-Lac, et en eut un fils, René de Tonnancourt, qui fut conseiller du roi et lieutenant-général civil et criminel, en faveur de qui Louis XV renouvela les lettres de noblesse accordées à son grand-père. De sa femme, Marguerite Ameau, fille du notaire Sévérin Ameau, il eut plusieurs enfants dont quelques-uns ont fondé des seigneuries et exercé des charges pu-

bliques. 30. Jeanne devint religieuse chez les Ursulines de Québec où elle mourut (1713) après cinquante-deux ans de profession. 40. Jacques, sieur de Vieux-Pont, tué par les Iroquois à la tête d'un parti qu'il commandait. 50. Joseph, sieur de Vieux-Pont, filleul de M. de Montmagny, gouverneur général, servit comme lieutenant dans les troupes de la marine. La belle seigneurie de la banlieue des Trois-Rivières lui fut donnée par son oncle, Michel Le Neuf du Hérisson. Lui et sa femme Catherine, fille de Maurice Poulain de la Fontaine (il a donné son nom à la rivière Saint-Maurice) décédés vers 1700, laissèrent plusieurs enfants; Pierre, sieur de Rocquetaillade, qui alla demeurer au Détroit et dont un fils eut la gloire de battre Washington; Jacques, sieur de Vieux-Pont, aussi officier, et plusieurs filles bien mariées. 60. Jean-Amador, sieur de Saint-Paul, filleul du fameux Charles-Amador de Latour, gouverneur de l'Acadie, eut des terres en divers lieux, et même une seigneurie dans la contrée des Esquimaux. Sa descendance est très nombreuse. Deux de ses filles épousèrent Jean et René Boucher de Montbrun, explorateurs du pays des Sioux. 70. Pierre, sieur de Rocquetaillade, servit dans les gardes de Frontenac qui lui accorda une seigneurie près de celle de son père, entre Nicolet et la rivière Godefroy. Trois ou quatre autres enfants de Godefroy n'ont pas contracté d'alliances ni laissé de traces et sont probablement ceux que mentionnent les lettres de noblesse comme ayant péri de la main des Iroquois.

Godefroy (Thomas), sieur de Normanville, frère de Jean, ne se maria point. Il avait une terre à Montréal et une maison avec emplacement aux Trois-Rivières. On le retrouve constamment en voyage, soit avec les missionnaires, soit avec les fondateurs de la colonie. Pris et repris par les Iroquois, il a soutenu combat sur combat et bravé tous les genres de périls de l'époque nommée, à juste titre, les temps héroïques du Canada. En plus d'une circonstance, il hiverna parmi les Sauvages, à quelques lieues des bords du fleuve et y exerça les fonctions d'un maître d'école et d'un missionnaire. Les registres de l'église montrent qu'il baptisait les enfants et allait au besoin vers le poste français le plus rapproché avertir les prêtres de la maladie de certains Sauvages disposés à embrasser la foi et qu'il était urgent de ne point laisser mourir sans les rendre chrétiens. Pour exercer plus d'influence sur la jeunesse des bois, il luttait contre elle à la course, à la rame, et à tous les exercices du corps; ses victoires impressionnaient vivement des peuplades qui ne respectaient que la force physique et l'adresse du chasseur ou du canotier. Les écrits du temps parlent de sa bravoure si souvent mise à l'épreuve. C'est lui qui servit de compagnon au père Buteux (1651) lorsque ce missionnaire remonta le Saint-Maurice jusqu'à la hauteur des terres. L'inventaire de sa garde-robe, dressé après sa mort, fait voir qu'il portait parfois, et peut-être le plus souvent, le costume des Sauvages. Parmi ses habits français on trouve une casaque de drap

écarlate et des haut-de-chausses aux ornements pompeux, qu'il revêtait dans les grands jours, en qualité de " capitaine Français ", comme disaient ses amis de la forêt. Son mobilier était très pauvre; il n'en faisait guère usage, on le comprend, mais il possédait des armes, de la poudre et du plomb de tous grains! Dans la sortie que le gouverneur des Trois-Rivières fit contre les Iroquois, l'été de 1652, Normanville (on le nommait presque toujours ainsi) fut capturé et mourut par le supplice du feu. Les lettres de cette époque déplorent unanimement sa perte et sa triste fin.

Le Tardif (Olivier), sieur de la Porte, s'était montré, dès 1621, mécontent de la négligence de la compagnie de traite à l'égard de la colonie. On peut donc faire remonter à cette date au moins son intention de s'établir dans le pays. Lorsqu'il revint de France, en 1632, il était au service des Cent-Associés comme on le voit par une conférence tenue avec les Sauvages au sujet du trafic des fourrures. En 1637 il épousa Louise, fille de Guillaume Couillard, l'un des premiers colons du pays (arrivé en 1613) et des plus respectables. A la mort de Jean de Ré, sieur de Gand (1644), commis-général, Le Tardif le remplaça et fit un voyage en France. Le cardinal de Richelieu venait de mourir; les *habitants* se plaignaient des abus des Cent-Associés; tout nous porte à croire que le nouveau commis-général fut consulté en ces circonstances, tant pour le bien de la compagnie que des colons eux-mêmes. Après 1645, où les *habitants* prirent la direction

du commerce, il paraît avoir été principalement employé par la société Rosée, Cheffault, Juchereau et Lauson qui s'était fait concéder (1636) la côte de Beaupré de l'île d'Orléans. De sa seconde femme, Barbe Aymart, native du Poitou, il eut plusieurs enfants dont la postérité est nombreuse. Vers l'époque de son décès, survenu au Château-Richer en 1665, on voit sur un plan de Sorel et des environs un endroit appelé chenal le Tardif et qui est encore connu par ce nom ; c'est la branche droite de l'embouchure de la rivière Saint-François. Marguerie, Godefroy, Hertel, Nicolet, Le Tardif ont laissé leurs noms à des lieux qui conservent leur souvenir. L'humble interprète vit dans la mémoire des générations actuelles à côté des gouverneurs et des personnages célèbres de nos annales.

Nicolet (Jean), sieur de Belleborne, avait été envoyé, vers 1620, chez les Algonquins de l'île des Allumettes pour apprendre leur langue qui était d'un usage général dans l'ouest et sur le bas Saint-Laurent. Il resta deux années consécutives chez ce peuple, le suivant dans ses courses, partageant ses fatigues et ses dangers avec courage, sans voir aucun Français durant tout ce temps. Il eut occasion de passer plusieurs fois sept ou huit jours sans rien manger, et dans une circonstance il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois. Lorsque Champlain reparut à Québec (1633) il y rencontra Nicolet qui était venu au-devant de ses instructions et qu'il chargea de la découverte des terres situées au-delà des lacs. Parti de

Québec le 1er juillet 1634, il se choisit des guides à l'île des Allumettes et atteignit les bords de la rivière Wisconsin, où il paraîtrait qu'il passa l'hiver; on le retrouve l'automne de 1635 de nouveau sur le bas Saint-Laurent. Les relations nouées par cet explorateur avec les Sauvages du voisinage des grands lacs n'ont pas été infructueuses; elles ont contribué immensément à attirer vers les Français le commerce de fourrures de l'ouest, lequel, il est vrai, n'a pris du développement que plus tard, mais il remonte, par ses origines, à la mission de Jean Nicolet. La société historique du Wisconsin le considère comme le Jacques Cartier de ce pays-là, et c'est avec raison. Je ne m'étendrai pas davantage sur Nicolet, ayant écrit un volume à son sujet, et me persuadant que tout le monde l'a lu. Disons seulement que ce courageux interprète, ce découvreur de mérite, se noya en se dévouant pour sauver la vie d'un Sauvage. Sa fille épousa un Le Gardeur de Repentigny, dont la descendance a longtemps brillé parmi nous et occupe une belle place dans notre histoire.

Marsolet (honorabile homme Nicolas), sieur de Saint-Agnan, se tint avec les Anglais de 1629 à 1632. Il déclara plus tard y avoir été forcé à cause de sa connaissance des langues montagnaise et algonquine. Vers 1636 il épousa Marie La Barbide et fixa sa résidence à Québec. En 1645 il fut un des meneurs qui créèrent la compagnie dite des *Habitants*, en opposition aux Cent-Associés qui avaient le monopole du commerce de la Nouvelle-France. Toute sa vie il fronda les abus.

On le trouve cité comme tel dans plusieurs écrits du temps. Sa femme le secondait. Mais fallait-il donner le pain bénit ? Il en présentait un si bien orné que les prêtres s'empressaient de protester contre cette tendance vers le luxe. Marsolet fut seigneur en partie de Gentilly, et plus tard il obtint les prairies nommées encore de son nom, dans le comté de Champlain, où il alla demeurer, dit-on mais j'en doute fort, parce que nous ne trouvons sa trace qu'à Québec. Sa nombreuse famille a contracté des alliances avec les d'Amours, les Lemire et les Guyon. Ses fils ont conservé le nom de Marsolet qui est le plus ancien des colons du Canada, puisque son arrivée en ce pays date de 1608. Lui-même a vécu jusqu'en 1677, étant à cette époque le dernier survivant de ceux qui avaient hiverné à Québec l'année de la fondation de ce poste. Il avait vu la Nouvelle-France dans toutes ses misères, au temps des Cent-Associés, comme aussi à l'apogée de sa gloire, sous l'administration de Colbert. Son fils Jean, qui portait le surnom de Bellechasse, devint seigneur d'un fief auquel il imposa ce nom et qui est aujourd'hui Berthier, du comté de Bellechasse.

Lorsque deux autres siècles se seront écoulés sur la tombe de ces fondateurs de notre pays, leur souvenir se conservera encore, grâce aux travaux des historiens et, comme les personnages mentionnés dans l'*Iliade*, ils grandiront par un certain effet d'optique intellectuel que produit la distance. Mais alors même qu'ils resteraient dans les proportions qu'ils revêtent de nos jours, ce serait un honneur pour nous que de pouvoir

les compter parmi les ancêtres de la race canadienne.

Les historiens de la Normandie, en voyant le présent chapitre, se rappelleront, je crois, ce que leurs archives renferment touchant les interprètes, ou encore les familles que je mentionne, et peut-être nous donneront-ils des nouveaux renseignements sur ces choses du temps passé que nous aimons tant à remettre en lumière.

Il y a en ce moment dans le Perche, un cercle d'hommes d'étude, formé pour retrouver les traces des gens de Mortagne, etc., qui se sont établis en Canada au milieu du XVIIe siècle. De nombreuses pièces manuscrites ont déjà été tirées de la poussière des archives et comme on va les publier, nous apprendrons bientôt sinon des faits importants, du moins des détails curieux et qui serviront à compléter nos propres renseignements. Puisse cet exemple être imitée dans toutes les parties de la France d'où sont venus nos pères.

PREMIERS SEIGNEURS DU CANADA

Le nom de Robert Giffard ouvre la liste des seigneurs du Canada qui ont été les fondateurs de ce pays. Je me tairai sur les seigneurs qui n'ont rien fait, ou à peu près rien fait, et qui, par conséquent, n'occupent point la place d'honneur dans nos annales.

Les deux précédentes études ont fait voir que la population stable du Canada se réduisait à très peu de familles en 1629, au moment où les frères Kerkt s'emparèrent de Québec.

En vertu de leur charte (1627) les Cent-Associés avaient le pouvoir de créer des fiefs ou seigneuries dont les concessionnaires étaient soumis à l'obligation d'établir des habitants. Le seigneur devait donc posséder quelques ressources, être prêt à de certains sacrifices et s'en tenir, pour le résultat, aux chances de l'avenir, autrement dit escompter son temps, son argent, son travail. Comme privilège, cette situation était des plus minces ; elle se bornait à accepter un devoir et à le remplir dans l'espérance d'en retirer, après une assez longue suite d'années, des bénéfices solides.

Un médecin nommé Robert Giffard, né en 1587, de Mortagne, en Perche, et attaché aux navires qui faisaient le voyage annuel du Canada, s'était

construit (1627) une cabane près de Québec, à l'endroit appelé la Canardière (à Beauport) pour jouir de la chasse et de la pêche. Un homme appelé Dumoulin et un autre Français, domestique de madame veuve Louis Hébert,* furent assassinés, par les Sauvages, en ce lieu, l'année 1627 ; il est fait mention à ce propos qu'ils avaient été pris pour le boulanger et le serviteur du docteur Giffard, ce qui ferait croire que ce dernier n'était point seul dans cette espèce de gentilhommière. En 1628, revenant de France sur le navire du sieur Claude de Roquemont, le futur seigneur de Beauport fut capturé par Louis Kerkt avec tout l'équipage, mais, retourné dans son pays, il se prépara, en vendant ses biens, à revoir la Nouvelle-France et s'y établir. Le traité de Saint-Germain (1632) rendit ses projets praticables. En 1633, il épousa Marie Renouard. Le 15 janvier 1634, la compagnie des Cent Associés lui concéda la terre située à "la rivière appelée Notre-Dame de Beauport." De ce jour date la première seigneurie du Canada véritablement digne de ce nom. Giffard invita des fermiers, des artisans et des laboureurs à le suivre. Par des actes passés à Mortagne, il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles. Voici les noms de la plupart de ceux qui se joignirent à lui pour former l'établissement : Jean Juchereau, sieur de Maure, du

* En 1626, Louis Hébert avait obtenu une terre sur la rivière Saint-Charles, près Québec. Ce premier colon du Canada mourut l'année suivante,

diocèse de Chartres, marié à Marie Langlois ; quatre enfants. Marin Boucher, natif de Langy, près de Mortagne, sa femme Périnne Malet et deux enfants. Gaspard Boucher (cousin de Marin), sa femme Nicole Lemaine et cinq enfants. Zacharie Cloutier, natif de Mortagne, sa femme Xainte Dupont et quatre enfants. Thomas Giroux, de Mortagne. Jean Guyon, de Mortagne, et sa femme Madeleine Boulé. Un autre Jean Guyon, du même lieu, sa femme Mathurine Robin et six enfants. Noël Langlois, natif de Normandie, marié, à Québec, le 25 juillet 1634, avec Françoise Garnier. Toutes ces familles se sont développées et répandues dans la colonie ; les Juchereau et les Boucher ont brillé dans notre histoire. Giffard arriva en vue de Québec avec ses gens le 4 juin 1634. Il amenait un prêtre : M. LeSueur de Saint-Sauveur. Le 12 juin, madame Giffard mit au monde sa première enfant, Françoise, qui se maria (21 novembre 1645) avec Jean Juchereau, sieur de la Ferté, âgé de vingt ans. Sans perdre de temps, on construisit des maisons, les arbres de la forêt tombèrent sous la hache des défricheurs et, dès l'année suivante, les habitants récoltaient de quoi se nourrir. En même temps (1635) plusieurs familles qui s'étaient engagées à suivre M. Giffard débarquèrent à Québec : François Aubert, sa femme Anne Fauconnier et un enfant. Philippe Amyot, sa femme Anne Convent et deux enfants. Robert Drouin qui (1636) épousa Anne, fille de Zacharie Cloutier. Jean Côté, marié le 17 novembre 1635, avec Anne, fille d'Abraham Martin, ancien résident

de Québec. Martin Grouvel, marié le 20 novembre 1635, avec Marguerite, fille de François Aubert.

Giffard travailla trente-quatre années, avec succès, à sa colonie de Beauport, qu'il laissa en pleine prospérité, après avoir marié trois de ses filles à Jean Juchereau, Charles de Lauson, Nicolas Juchereau, et vu entrer religieuse aux ursulines sa quatrième fille. Son fils Joseph, sieur de Fargy (anagramme de Giffard, Gyfar) hérita de ses droits.

En suivant l'ordre des dates, qui est la meilleure méthode pour l'histoire, nous rencontrons le deuxième seigneur canadien, Jacques Leneuf, sieur de la Poterie, natif de Caen, qui reçut (15 janvier 1636) le fief, plus tard baronnie de Portneuf. L'arrivée de ce concessionnaire (11 juin 1636) accompagné de quarante-cinq personnes, fut un événement à Québec. Comme sa famille et celle de LeGardeur, son parent, se fixèrent partie à Québec et partie aux Trois-Rivières, nous ne saurions dire quelle proportion de gens amenés par elles s'établirent d'abord à Portneuf, mais il est certain que leurs travaux ne furent pas infructueux. Portneuf était habité très-peu d'années après 1636, comme le prouvent le *Journal des Jésuites* (1645) et le titre de concession renouvelé en 1647 par suite de changements survenus dans l'administration du pays en général. Leneuf de la Poterie fut quatre fois gouverneur des Trois-Rivières ; plus tard (1665) gouverneur du Canada par intérim ; il eut des propriétés seigneuriales aux Trois-Rivières. Son fils, Mi-

chel Leneuf de la Vallière, officier dans les troupes, fonda Beaubassin en Acadie, reçut la seigneurie d'Yamaska, et sa descendance donna des militaires au Canada jusqu'à l'époque de la conquête.

La concession de l'île d'Orléans remonte à la même date que celle de Portneuf. Elle fut fait au sieur Jacques Castillon, bourgeois de Paris, l'un des Cent Associés, prêtre-nom d'un syndicat composé de huit personnes, parmi lesquelles MM. Jean de Lauson et Noël Juchereau, sieur des Chatelets, paraissent être les seules qui soient venues en Canada. En 1641, l'île fut offerte à M. de Maisonneuve qui préféra se rendre à Montréal avec la petite troupe qu'il avait amenée. Les premiers colons semblent s'y être établis vers 1648. Bientôt après, on y installa les Hurons chassés du Haut-Canada par les Iroquois. Les colons français se placèrent là en bon nombre de 1650 à 1665 et dix années plus tard elle était toute habitée. Noël Juchereau des Chatelets (frère de Jean Juchereau ci-dessus), Jacques Gourdeau et sa femme Eléonore de Grandmaison, Charles de Lauson, fils de Jean, gouverneur du Canada, Julien Fortin dit Bellefontaine, Mgr de Laval, Louis Péronne sieur de Mazé, membre du conseil, Jacques Descaillhaut, sieur de la Tessedie, membre du conseil, Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, greffier du conseil, en ont été les premiers seigneurs actifs.

Même jour (15 janvier 1636), Antoine Chefault, sieur de la Regnardière, secrétaire des Cent-Associés, reçut toute la côte de Beaupré,

mesurant seize lieues au fleuve à partir de la seigneurie de Beauport en descendant. Des colons se fixèrent dès 1640, entre les terres de Robert Giffard et le cap Tourmente. C'est un des endroits du Canada qui vit sa population se former le plus rapidement. M. Cheffault demeurait à Paris, mais il semble que, conjointement avec les propriétaires de l'île d'Orléans, il ait envoyé plusieurs colons occuper les belles prairies de ce grand fief.

Même jour, la côte de Lauson fut accordée à noble homme Simon Lemaître, conseiller du roi, l'un des Cent-Associés, lequel ne vint point en Canada, mais passa bientôt son titre à M. Jean de Lauson. Il y a apparence que, de 1651 à 1660, plusieurs familles prirent des terres dans cette direction, si l'on en juge par la présence des Lauson à Québec durant cette période et par le recensement de 1667.

Jean Bourdon, ingénieur, arrivé de France en 1634, obtint en 1637 un fief qui forme partie de ce que l'on nomme les plaines d'Abraham près Québec. Il y établit bientôt des habitants. Bourdon se trouva mêlé, pendant trente ans, aux affaires de la colonie, à plusieurs titres honorables. Ses enfants servirent dans l'armée, exploitèrent avec avantage les seigneuries qu'il avait reçues et furent des Canadiens distingués dans toute l'acceptation du mot.

C'est aussi en 1637 que les Grondines furent concédées aux dames hospitalières de Québec, et quoique nous n'ayons point découvert de trace d'habitants de ces lieux durant les premières

années qui suivirent, tout porte à croire qu'il y en eut quelques-uns avant 1660, car de là, en descendant jusqu'à Québec, les Iroquois commirent à cette époque de nombreuses déprédations, d'après les récits du temps.

Le fief Chavigny de la Chevrotière, plus tard enclavé dans Deschambault, fut donné, en 1640, à François de Chavigny sieur de Berchereau, gentilhomme champenois, qui venait d'épouser mademoiselle Eléonore de Grandmaison et qui partait pour le Canada. Il remplit consciencieusement sa promesse de faire habiter ses terres ; sa veuve obtint une extension de limites et continua son œuvre, tant à Deschambault qu'à l'île d'Orléans. De l'un de ses quatre maris cette femme courageuse a laissé la famille Gourdeau de Beaulieu favorablement connue encore de nos jours aux environs de Québec, surtout à l'île d'Orléans où elle a imposé son nom à un fief.

Voilà donc huit seigneuries concédées avant 1641 et qui toutes, ont Québec pour centre. Comme elles furent habitées sans presque aucun retard, leur histoire est celle du commencement de la colonisation du groupe québécois. J'ai omis les concessions suivantes, appartenant à l'époque parcourue jusqu'ici parce que la certitude de leur mise en valeur immédiate nous manque : 1626, l'Epinay, près Québec, à Louis Hébert ; Notre-Dame-des-Anges, près de la rivière Saint-Charles, aux récollets ; 1635, Sainte-Foye à M. Pierre de Puyseaux ; et Sillery (1639) où les jésuites établirent une mission sauvage qui dura quelques années.

En 1640, la population stable de tout le Canada comptait soixante-et-quatre ménages constatés (peut-être soixante-et-dix) — soit deux cent soixante-et-quatorze âmes, auxquelles il faut ajouter vingt-neuf jésuites et cinquante-trois fonctionnaires civils ou militaires ou commis, formant un grand total de trois cent cinquante-neuf âmes.

L'île de Montréal avait été accordée en 1636, à Jacques Girard, chevalier, seigneur de la Chaussée, mais en 1640, M. Jean de Lauson à qui elle était passée, dut la céder à une compagnie dont l'objet était de fonder une bourgade en ce lieu, tant pour la conversion des Sauvages que dans le dessein d'y attirer des colons français. La société dite de Montréal devint, quelques mois plus tard, une branche du séminaire de Saint-Sulpice, fondé à Paris (mai 1642). En même temps, M. de Maisonneuve débarquait à Montréal avec sa colonie forte de quarante hommes. Les sulpiciens, seigneurs de l'île, déboursèrent de fortes sommes dans l'établissement des paroisses qui relevaient d'eux. Ils furent véritablement les fondateurs de cette partie du Canada.

Bien que la première concession connue aux Trois-Rivières date de 1633 (en faveur de Jacques Hertel, interprète) et que les six cents arpents de terre accordés aux jésuites en 1634 commencent l'histoire du papier terrier en cet endroit, on ne rencontre aucun seigneur dans le bourg ou les environs avant Jean Godefroy qui prit (1638) un fief au sud du fleuve (à la rivière Godefroy aujourd'hui). Bientôt Jacques

Hertel se fit donner (1644) l'Arbre-à-la-Croix, dans le cap de la Madeleine, et Jacques LeNeuf de la Poterie (1645) le petit marquisat du Sablé, compris dans la ville actuelle.

Ces trois personnages, dont deux (Hertel et Godefroy) nous ont occupé précédemment, furent les chefs du mouvement colonisateur aux Trois-Rivières. Jacques Le Neuf de la Poterie était, comme Godefroy et Hertel, de la Normandie; de plus, sa sœur avait épousé (1636) ce même Godefroy, l'un des hommes de progrès de son temps. Hertel et Godefroy ont fondé plusieurs seigneuries.

M. de Montmagny, gouverneur général, reçut, en 1646, l'île aux Oies, l'île aux Grues et le fief de Montmagny (Rivière du Sud). Le voisinage de la ville de Québec facilita la colonisation de ces beaux endroits, les plus attirants du Bas-Canada. Après M. de Montmagny, l'île aux Oies devint propriété de Jean Baptiste Moyen, sieur des Granges, qui y transporta sa famille et s'y consacra à la culture au milieu de plusieurs habitants ou censitaires; c'est là qu'il fut tué, avec sa femme, en 1655, par les Iroquois. Deux des filles épousèrent, l'une le sergent major Lambert Closse et l'autre le capitaine Sidrac Dugué de Boisbrillant, officiers dont nos annales font les plus grands éloges.

Aux Trois-Rivières, M. François de Champflour, gouverneur du poste, voulut (1646) utiliser les riches terrains de la haute-ville. On lui donna le fief Champflour, sur lequel il commença des travaux, mais sa retraite l'ayant obligé de

repasser en France, la famille Le Neuf acheta le fief (1649), puis le revendit à M. Pierre Boucher (1660), et de ces trois mains il ne tarda point à recevoir des habitants. Pierre Boucher prit de bonne heure trois ou quatre concessions qui ne paraissent pas avoir été peuplées avant 1669 ; il fut le premier Canadien anobli (1661). Sa descendance a fourni au Canada une dizaine de seigneurs et douze ou quinze officiers.

Le cap de la Madeleine paraît avoir été promis aux jésuites dès 1645 ; les premiers colons s'y établirent en 1651. C'est l'une des rares seigneuries des jésuites qui ont été colonisées au dix-septième siècle. Celle de Laprairie, qui fut accordée à cet ordre religieux en 1647, resta en friche durant de longues années et ne commença à recevoir des cultivateurs que vers 1673, alors que Longueuil, sa voisine, était déjà prospère.

Gentilly, concédé (1647) à Pierre Lefebvre et à Nicolas Marsolet, passa (1669) à Michel Pelletier, sieur de la Prade, qui s'y fixa et amena des colons. Pelletier eut pour successeur François Poisson, fils de sa femme (veuve de Jean Poisson) qui se montra digne de l'héritage de son beau-père. Quant à Marsolet (nous en avons parlé ailleurs) il traversa au nord du fleuve et reçut les prairies dites des Marsolets, dans le cap de la Madeleine. Pierre Lefebvre tenait un rang honorable aux Trois-Rivières et fut l'un des principaux citoyens qui contribuèrent à l'érection de la première église paroissiale de cette ville (1664). Sa nombreuse descendance formerait aujourd'hui un régiment. L'un des

ils, Jacques, se fit donner (1683) la seigneurie qui porte encore son nom : la baie du Febyvre. Lefebure, Le Fevre et Lefebvre sont un seul et même nom.

René Robineau de Bécancour, fils d'un trésorier de l'armée et membre des Cent-Associés, était dans le pays depuis 1645 au moins. La seigneurie de Bécancour lui fut concédée en 1647. Il épousa Mlle Le Neuf de la Poterie qui lui apporta le fief de Portneuf où il fixa sa résidence. Vers 1682, ce fief fut érigé en baronnie. Jusqu'à la conquête (1760) le chef des Robineau a porté le nom de baron de Portneuf. René s'établit à Portneuf, puis à Bécancour ; il est souvent cité avec le titre de baron de Bécancour. Quatre ou cinq des fils de René ont commandé en Acadie ; eux et leurs descendants fournirent au Canada une dizaine d'officiers.

Pierre Le Gardeur de Repentigny, arrivé en 1636, était de ceux qui s'employaient le plus activement au commerce, tout en faisant corps avec les colons. Il descendait de Jean Le Gardeur de Croisilles, anobli en 1510. Ses fiefs Cournoyer et Repentigny qu'il reçut en 1647, passèrent à sa famille (il était mort en 1648) qui les peupla. Les Le Gardeur ont fourni de brillants officiers à la colonie jusqu'au temps de la conquête.

Un terrain d'une lieue de front au fleuve sur cinq lieues de profondeur, communément désigné sous le nom de banlieue des Trois-Rivières, fut donné, en 1649, à Michel Le Neuf du Hérison, frère aîné de Jacques Le Neuf de la Poterie, et plus tard passa aux Godefroy qui le laissèrent

établir par des squatteurs dont les titres furent reconnus vers 1720. On peut dire que cette seigneurie s'est créée sans la direction du seigneur et par là elle constitue une exception dans notre histoire. Le fief Dutort, au sud du fleuve, paraît avoir été concédé en 1649 à Le Neuf du Hérisson, qui le passa à son neveu Michel Godefroy.

Madame Anne Gagnier, veuve de Jean Clément du Vault, chevalier, seigneur de Monceaux, commandant un régiment de cheveu-légers, demeurait à Québec lorsque (1649) la compagnie des Cent-Associés lui concéda le fief qui prit le nom de Monceaux et plus tard Jacques-Cartier, à la rivière de ce nom. La même année, sa fille épousa Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, ancien maître d'hôtel général du roi, qui demeurait dans la colonie et qui, pendant de longues années, prit une part active aux affaires de l'administration, en qualité de conseiller, etc. Madame de Monceaux se maria (1655) avec l'ingénieur Jean Bourdon, l'un des hommes les plus habiles de son temps dans le pays.

Jean Bourdon concéda Sainte-Jeanne de Neuville en 1653. Ce fut l'une des belles paroisses de la première époque de nos seigneuries.

La famille Lauson prenait des terres sur tous les points de la contrée. Elle n'en a colonisé qu'une seule : la côte de Lauson, vis-à-vis Québec, et un petit fief (Lirec) dans l'île d'Orléans. Ce qui lui en restait, vers 1690, fut vendu moyennant quelques francs. Les Lauson étaient alors ou décédés ou repassés en France.

Pour des fins de pêche et de traite, plutôt que

de colonisation, le docteur Robert Giffard obtint (1653) la seigneurie de Mille-Vaches, près du Saguenay. Giffard avait récemment étendu les limites de Beauport et se voyait à la tête de la plus belle paroisse du Bas-Canada.

Le premier titre de la terre de Longueuil date de 1657, en faveur de Charles Le Moyne, qui habitait alors la colonie depuis seize ans. Par ses longs services et par les exploits militaires de ses fils, Le Moyne a laissé un nom éclatant dans notre histoire. Il suffit de nommer d'Iberville, Maricour, Sainte-Hélène, Châteauguay, Bienville pour rappeler à la mémoire du lecteur mille souvenirs de gloire et de triomphes.

Un officier des troupes, Etienne Pezard, sieur de la Touche, venu en 1662 ou 1663, se fit accorder (1664) la seigneurie de Champlain, entre Batiscan et le cap de la Madeleine, et y fixa des habitants dont il dirigeait lui-même les travaux, comme le faisaient tous les seigneurs que nous avons nommés ci-dessus. L'un de ses fils fut tué au combat de Beauport, en 1690; l'autre continua la ligné, qui existe encore et qui porte le nom de Champlain.

En 1650, la colonie ne renfermait guère plus de six cents âmes établies. En 1651, les Iroquois étaient devenus tellement nombreux dans l'île de Montréal, que l'on dut abandonner les cinq ou six maisons habitées par des familles françaises et chercher un refuge dans le fort. Sur les soixante-et-douze hommes venus de France dans ce poste, entre les années 1641 et 1653, trente-deux avaient péri de la main des Iroquois.

Les ménages restant à Montréal, à la date de 1652, étaient au nombre de douze ou quinze, et toute la population française de l'île ne dépassait point cent âmes.

En 1653 (avant l'arrivée du renfort que reçut Montréal), toute la population fixe du Canada devait être de six cent soixante-et-quinze âmes, distribuées comme suit : Québec 400, Trois-Rivières 175, Montréal 100. On peut ajouter cent cinquante ou deux cents personnes, telles que missionnaires, employés de la traite, etc. Cela ne fournissait pas même deux cents hommes en état de porter les armes—et les Iroquois continuaient leurs massacres.

De 1652 à 1656, une quinzaine de colons s'établirent à l'île d'Orléans. Les seigneuries groupées autour de Québec ont dû recevoir de deux à trois cents personnes de 1654 à 1661. Aux Trois-Rivières nous constatons soixante nouveaux chefs de famille durant la même période. A Montréal, cent hommes s'établirent, l'automne de 1653 ; dans les années 1658 et 1659 on en compte près de deux cents nouveaux et une quarantaine de jeune filles.

Si nous ajoutons le contingent amené en 1662 par M. Pierre Boucher, on voit que le pays renfermait, au commencement de 1663, entre deux mille et deux mille cinq cents âmes, car il faut tenir compte des naissances survenues durant les dix dernières années. Quant à la population flottante, dite " française ", elle était insignifiante sous le rapport du nombre. Le recensement de 1665 donne trois mille deux cent quinze

ames ; mais les immigrants commençaient à être beaucoup plus nombreux depuis trois ans.

L'abolition de la compagnie des Cent-Associés (février 1663) mettait fin au "gouvernement propriétaire." La liste des premiers seigneurs du Canada doit se clore ici. A la fin de l'année 1664, c'est-à-dire au moment où le nouveau régime allait commencer, soixante-et-cinq seigneuries avaient été octroyées, outre plusieurs petits fiefs sans grande importance pour notre étude. Je n'en ai mentionné que vingt-cinq ou vingt-six, parce que celles-là n'ont pas été des concessions sur le papier seulement. Parmi les autres, il en est qui ont été peuplées en partie, grâce au seigneur primitif, il est vrai, mais après 1665.

Les seigneurs effectifs qu'il faut ranger dans la période de 1633 à 1664 sont donc : Jacques Hertel, les jésuites, Robert Giffard, Jacques Le Neuf de la Poterie, Jean de Lauson, Jean Bourdon, les dames Hospitalières, Jean Godefroy, François de Chavigny, la société de Montréal et Saint-Sulpice, M. de Montmagny, François de Champflour, Pierre Lefevre, Nicolas Marsolet, René Robineau, Pierre Le Gardeur, madame de Monceaux et Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, Pierre Boucher, Charles Le Moyne, Etienne Pezard de la Touche. Il paraîtrait que ni Jacques Castillon ni Antoine Cheffault n'ont demeuré dans le pays, mais ils y entretenaient des agents.

Si nous divisons ces seigneuries par gouvernements, comme on s'exprimait alors, nous trouvons dans celui de Québec : Montmagny, Lauson, l'île aux Oies, Beaupré, Beauport, la ban-

lieue de Québec, Jacques-Cartier, Neuville, Portneuf, Deschambault, Grondines ; dans celui des Trois-Rivières : Champlain, l'Arbre-à-la-Croix, le cap de la Madeleine, le coteau Saint-Louis, Hertel, Champflour, Gentilly, Cournoyer, Dutort, Bécancour ; dans celui de Montréal : l'île de ce nom, Repentigny, Longueuil.

Dans une étude aussi concise, je ne saurais m'étendre sur une foule de détails qui se rattachent à l'histoire des fondateurs du Bas-Canada. Qu'il suffise de nous arrêter un instant au mot "seigneur."

Devenir propriétaire de deux lieues de terre de front au fleuve, sur deux ou quatre lieues de profondeur, était chose facile ; toutefois il y avait des obligations à remplir ; la principale consistait à établir, dans un temps prescrit, tel et tel nombre de colons ou habitants tenant feu et lieu, ce qui nécessitait des sacrifices d'argent et l'attention continuelle du seigneur. Les redevances que les habitants se trouvaient obligés de payer au seigneur étaient des plus minimes—la loi protégeait surtout l'habitant. Il est vrai que, à la longue, les terres devenant toutes peuplées dans la seigneurie, le seigneur en retirait un revenu raisonnable, mais que d'années et de sacrifices avant d'en arriver là ! A tous les points de vue, le seigneur était moins favorisé que l'habitant. Si l'on songe que, durant les *temps héroïques* (de 1636 à 1663) la colonie a végété, par suite de la guerre des Iroquois et de la coupable apathie des Cent-Associés, on ne peut que révéler le souvenir des vingt-quatre ou vingt-cinq

seigneurs mentionnés plus haut, car tous ont contribué à l'établissement du Canada et aucun d'eux n'a recueilli, du moins avant 1665, la récompense de son patriotisme et de son dévouement.

Que serait-il arrivé si le système seigneurial eut été mis en vigueur parmi nous, non seulement au début de la colonie mais avec continuité et en ne refusant pas aux seigneurs l'aide que le roi s'était obligé à leur fournir ? Nous aurions eu un Canada valant n'importe quelle contrée de l'Europe en moins de cinquante ans. Le seigneur pouvait être la cheville ouvrière de la création d'un empire colonial. Louis XIV et Colbert avaient tout préparé pour cela. Colbert l'a voulu jusqu'à sa mort ; Louis XIV a oublié son projet au tiers du chemin. Mais le père du système c'est Richelieu ; il a commencé l'œuvre en 1627, puis l'a laissée à elle-même ; Mazarin n'y a compris presque rien. Lorsque, en 1663, Colbert eut l'oreille de Louis XIV, on vit renaître ce grand projet. Hélas ! il n'a fait que renaître pour tomber dans l'oubli une seconde fois. Avec le seigneur, notre pays devenait un monde nouveau, sans presque passer par la phase coloniale. Du moment où on amoindrit ce puissant appoint, le Canada ne vécut que des ressources aléatoires de la traite et de la spéculation des capitalistes. La colonisation s'arrêta, en tant que l'on pouvait compter sur les envois d'hommes de France. Les seigneurs se ruinèrent de suite à ce régime. Nous devînmes un peuple sans chefs—pardon, on nous donna des chefs militaires, ce qui était

changer notre destinée. Les miraeles que nous voulions faire comme colons, nous les avons accomplis comme guerriers.

Ni le roi ni les Cent Associés ni la compagnie des Indes ne faisaient difficulté d'accorder des seigneuries à ceux qui en demandaient, mais ils se gardaient bien d'aider ces seigneurs dans les travaux qu'il fallait exécuter pour transformer ce coin de forêt en campagne cultivée, aussi voit-on peu de seigneurs arriver à un résultat profitable. La plupart d'entre eux abandonnaient l'œuvre, et celle-ci passait aux mains des habitants les plus prospères qui, tout en y mettant des années, parvenaient à défricher la terre et à y établir des colons. Le système seigneurial du Canada n'avait à peu près qu'un défaut : la pauvreté des seigneurs au début de la colonisation ; on alla même jusqu'à donner des seigneuries à des militaires qui ne possédaient ni sou ni maille et n'avaient aucune connaissance du métier de défricheur et de cultivateur.

d
tr
e
m
p
de
te
Cl
re
pe
es
de
Nc
I
Ta
ay
un
J
un
à fa
tain
fam
mar
Dro
A

UN MARIAGE D'AUTREFOIS

Dans ses *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec*, M. l'abbé Ferland mentionne le contrat de mariage le plus vieux qui nous ait été conservé: "Jean Guion, dit-il, quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beaufort. Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin, de la paroisse Du Pin, châtellenie de Mortagne, au Perche, avec Anne Cloustier, est bien écrit, et l'orthographe y est respectée. Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, puisque la date est du seize juillet 1636, est signé des membres de la famille Giffard, de François Bellenger, de Noël Langlois."

Dans son dictionnaire généalogique M. l'abbé Tanguay indique le mariage en question comme ayant eu lieu le "12 juillet 1637", c'est-à-dire un an moins quatre jours après le contrat.

Je vais passer entre ces deux dates, car j'ai un contrat de mariage du quinze décembre 1636 à faire valoir. Souffrez que je m'étende sur certains détails qui montrent l'importance des familles dont je vais parler. "Mon" contrat de mariage a plus de valeur historique que celui de Drouin, si tant est que celui-ci date de 1636.

A la fin du seizième siècle et au commence-

ment du dix-septième, il existait en Normandie trois familles du nom de Godefroy. L'un d'elles paraît être éteinte. Les deux autres avaient encore des représentants en France au dix-huitième siècle. L'une de ces trois familles était établie dans le pays de Caux. Il est fait mention d'un seigneur Godefroy, de Grandchamps, paroisse voisine de Lintot. Une branche des Godefroy habitait les environs de Bayeux ; une autre près de Carentan. Dès 1584, on voit Denis Godefroy contrôleur du grenier à sel. De 1604 à 1609, Jehan Godefroy meunier et payeur des gages du parlement. En 1624, Denis et Guillaume Godefroy, grainetiers à Evreux. En 1625, Jacques Godefroy, contrôleur élu à Carentan et Saint-Lô. En 1629, des lettres de noblesse sont accordées à Jacques Godefroy, sieur de la Commune, l'un des Cent-Associés. Nous avons aussi les noms de Godefroy, sieur de Bordage et Godefroy, sieur de Marcouf (1).

Pierre Godefroy, écuyer, de Lintot au pays de Caux, eut de sa femme, damoiselle (2) Perrette Cavelier (3) deux garçons, Jean (1607) et Thomas qui émigrèrent dans la Nouvelle-France, à la suite de Champlain, vers 1620 ; et une fille, Anne, qui épousa Jean Testard dit Lafontaine et

(1) Notes recueillies en France par M. T. P. Hall, du Détroit, allié à la famille Godefroy.

(2) "Damoiselle, fille noble." *Dictionnaire de Trévoux*.

(3) C'est le nom patronymique du fameux René Robert Cavelier de la Salle, explorateur du Mississipi natif de Rouen.

dit Laforêt, de la ville de Rouen. Le fils de ces derniers, Jacques Testard, chevalier de Saint-Louis, servit avec le grade de capitaine dans les troupes du Canada ; sa descendance existe parmi nous sous le nom de Testard de Montigny.

Jean-Paul Godefroy, de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, de Paris, était parent des Godefroy de Lintot. Pendant de longues années, il joua un rôle important et honorable en Canada.

Jean Godefroy, dit M. Ferland (1), était resté avec les sauvages lorsque les Français eurent perdu Québec, en 1629. Il paraît avoir quitté la vie de coureur de bois pour s'établir aux Trois-Rivières en 1632 (2).

Son frère, Thomas Godefroy dit Normanville, est mentionné pour la première fois aux Trois-Rivières le 28 janvier 1636 (3) comme parrain d'une petite sauvagesse de deux ans " fille d'un sauvage capitaine de Kébec nommé Tcheme8irini8 (4)." Thomas est cité comme " demeurant aux Trois-Rivières." Il alla, peu après, joindre un parti de sauvages qui passait l'hiver à cinq lieues de là (5). Il était encore avec eux le 17 mars (6).

Le 16 juin 1636, aux Trois-Rivières, Jean-Paul (Godefroy ?) commis de la traite" est parrain d'un petit Attikamègue.

(1) *Notes* sur les registres de Québec.

(2) Voir lettre de Frontenac au ministre, 2 nov. 1672.

(3) *Registre* de la paroisse.

(4) Autrement dit Batiscan.

(5) *Relation des Jésuites*, 1636, p. 18.

(6) *Registre*, paroisse 3. R. 22 mars 1636.

• Jean Godefroy, dont nous avons à nous occuper davantage, figure pour la première fois dans le même lieu sous la date du 30 avril 1636 comme parrain d'une jeune Montagnaise : " Mr Godefroy habitant des Trois-Rivières ", dit le registre de la paroisse.

Le 18 août 1636, M. de Montmagny accorde à Jacques Hertel deux concessions, en présence de François Marguerie, des RR. PP. jésuites et de Jean Godefroy " tous propriétaires de terrains aux Trois-Rivières et qui ont signé au contrat " (*Greffe d'Ameau*).

Le même jour, Thomas Godefroy devança, à la course, un Huron, ce qui étonna fort les sauvages de quatre ou cinq nations réunies pour la traite annuelle en ce lieu (1).

Ces notes, en apparence futiles, vont nous servir tout à l'heure.

Mathieu LeNeuf du Hérisson, de Caen, se maria en France et y mourut, selon les apparences, avant 1636. Sa femme, Jeanne Le Marchant, lui survécut.

Nous leur connaissons quatre enfants : 1o Michel (1601) LeNeuf du Hérisson, veuf avant l'année 1636 ; 2o Jacques (1606) LeNeuf de la Poterie (2), marié, vers 1630, à Marguerite Lé Gardeur ; 3o Marie (1612) qui épousa Jean Godefroy, le 15

(1) *Relation*, 1636, p. 71.

(2) Il signait "Jq. LeNeuf" et "Jq. Leneuf de lapoterie." Dans le corps d'un acte de 1648, il se nomme "Lapoterye LeNeuf." Les historiens écrivent "La Potherie;" à cause de Bacqueville de la Potherie, probablement.

décembre 1636 ; 40 Madeleine, qui se maria avec Jean Poutrel du Colombier.

Le 5 janvier 1636, la compagnie de la Nouvelle-France accorde au sieur de la Poterie le titre de la terre qui prit ensuite le nom de baronnie de Portneuf, rive gauche du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières (1).

La flotte de Dieppe partit pour le Canada le 8 avril 1636. Le Père Jogues, qui était à bord (2), arriva à Québec le 2 juillet (3). Il y eut, la même année, d'autres arrivages, comme on va le voir.

Le Père Le Jeune écrit (4) de Québec que dans la nuit de la Saint-Barnabé (11 juin) 1636, M. de Montmagny, gouverneur général débarqua à Québec venant de France. Il ajoute : " le lendemain parut un vaisseau commandé par M. de Courpon qui nous rendit le Père Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Notre joie ne s'en tint pas là : la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie (5) l'accrut notablement, — celles entre autres de M. de Repentigny (6) et de M. de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes." Il con-

(1) *Documents de la tenure seigneuriale*, p. 104.

(2) *Vie du Père Jogues*, par le P. Martin, p. 17, 19, 23, 24.

(3) *Relation*, 1636, p. 60.

(4) *Relation*, 1636, p. 1, 2.

(5) En 1635, il n'y avait dans la colonie qu'une centaine de personnes dont trente, à peu près, aux Trois-Rivières.

(6) Pierre Le Gardeur de Repentigny, beau-frère de Jacques Leneuf de la Poterie.

tinue (p. 42): "Quand on nous dit, à Québec, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac qui venaient grossir notre colonie; qu'on ne voyait là qu'hommes, femmes et enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade. Mais quand on nous assura qu'il y avait entre autres six damoiselles (1), des enfants (2) beaux comme le jour; que messieurs de Repentigny et de la Poterie composaient une grosse famille; qu'ils étaient en bonne santé—je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur et l'étonnement de notre esprit. Tout cela redoubla par leur présence. Leur grâce, leur entretien nous fit voir la grande différence qu'il y a entre nos Français et nos Sauvages. Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers puisque des enfants si tendres, des damoiselles si délicates, des fem-

(1) Jeanne Le Marchant, veuve de Mathieu Le Neuf. Catherine de Cordé, veuve de René Le Gardeur de Tilly, mère de Pierre Le Gardeur de Repentigny ci-dessus nommé. Marie Favery, femme du même Repentigny. Marie-Madeleine de Repentigny, leur fille, qui épousa, (1646) Jean-Paul Godefroy. Marguerite Le Gardeur (fille de René), femme de Jacques Leneuf de la Poterie. Marie Leneuf, sœur de ce dernier, qui, bientôt après, épousa Jean Godefroy.

(2) Anne, 4 ans, fille de Michel Leneuf du Hérisson; elle épousa Antoine Desrosiers, juge de la seigneurie de Champlain. Marie, 4 ans, fille de Jacques Leneuf de la Poterie; elle épousa René Robineau de Bécancour. Jean-Baptiste, 4 ans, fils de Pierre de Repentigny; il épousa Marguerite, fille de Jean Nicolet. Catherine, fille de Pierre de Repentigny; elle épousa (1652) Charles Dailleboust.

g
m
fr
à
qu
ra
sel
Riv
Riv
163.
juin
fam
Riv
L.
lorsc
ayan
moir
(1) C
re d-

mes naturellement appréhensives se moquent et rient de la grandeur de l'océan !” A la page 3, il dit : “ C'était un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées des damoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets, sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit, et jouir, après tout, d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promené au Cours dans un carosse.”

Les Le Gardeur avec leur chef M. de Repentigny, demeurèrent à Québec. Michel Leneuf monta aux Trois-Rivières immédiatement. Son frère Jacques paraît avoir voulu d'abord se fixer à Portneuf.

Le 12 décembre 1636, au baptême d'une Algonquine âgée de douze ans, furent parrain et marraine (1) : “ Monsieur du Hérisson et Mademoiselle Marie Leneuf, tous deux habitans des Trois-Rivières.” (*Registre des 3-R.*)

Ainsi, la présence de Jean Godefroy aux Trois-Rivières a été constatée le 30 avril et le 18 août 1636 ; l'arrivée des LeNeuf à Québec est du 12 juin. Michel LeNeuf du Hérisson, l'aîné de la famille, et sa sœur Marie résident aux Trois-Rivières à la date du 12 décembre.

Les historiens ont donc commis une erreur lorsqu'ils ont dit que : “ en 1636, Jean Godefroy, ayant fait un voyage en France, y épousa mademoiselle LeNeuf.”

(1) C'est la première marraine mentionnée au registre des Trois-Rivières.

Voici le contrat en question. Il a été décon-vert par M. Faribault, il faudrait savoir où.

“Au traité de mariage qui, au plaisir de Dieu, sera fait et parfait en face de notre mère Sainte Eglise catholique apostolique et romaine entre Jean Godefroy, Ecr, sieur du lieu (1), fils et héritier de Pierre Godefroy, Ecr, et de Damoiselle Perrette Cavellier, ses père et mère, d'une part; —et Dlle Marie Leneuf, fille et héritière de défunt (2) Mathieu Leneuf, en son vivant écuyer sieur du Hérisson, et de Dame Jehenne Le Marchant (3), sa mère, présence de laquelle et de Michel Leneuf, Ecr, sieur du Hérisson son frère les dits Jean Godefroy et la dite Leneuf se sont promis et donnés l'un à l'autre la foi du mariage. Le tout après avoir été d'accord de ce que la dite Leneuf pouvait espérer de la succession de ses dits père et mère, qui serait la somme de dix-huit cents livres (4) à elle accordées par contrat (5) passé devant les tabellions de... (6) suivant lequel le sieur du Colombier (7), frère de loi du dit

(1) Du lieu appelé les Trois-Rivières.

(2) Ceci prouve qu'il ne vécut ni en France ni au Canada après l'année 1636, quoique l'on ait dit.

(3) De 1637 à 1647, elle demeura aux Trois-Rivières.

(4) Equivalant à dix-huit cents piastres de la monnaie actuelle du Canada.

(5) Ce contrat ne nous est pas autrement connu.

(6) Le mot ressemble à *Thury*, ville de la Normandie, département du Calvados, dont Caen est le chef-lieu. Les Le Gardeur venaient de cet endroit.

(7) Jean Poutrel du Colombier, marié à Madeleine, fille de Mathieu LeNeuf et de Jeanne Le Marchant. Leurs enfants ont demeuré aux Trois-Rivières.

sieur du Hérisson et de la dite Leneuf, s'est obligé payer la dite somme de dix-huit cents livres après le mariage consommé de la dite Leneuf. Quoi faisant, la dite Le Marchant et le dit sieur du Hérisson ont consenti et accordé que le dit sieur Godefroy se fasse payer de la dite somme de dix-huit cents livres; de laquelle somme il a promis assigner la dite Leneuf sur le plus clair de son bien de la somme de quatorze cents livres qui demeureront au nom et lignée d'elle; et au cas que le dit Godefroy précéderait la dite Leneuf, elle emportera son dot et douaire suivant la coutume du lieu, comme en pareil des meubles; et en faveur de ce, la dite Lemarchant a promis donner du linge honnêtement et à sa discrétion.

“Le mariage faisant (foi?) de ce que dessus, les dits futurs mariés sont demeurés d'accord et ont promis s'épouser en face de notre dite Mère Eglise. En témoin de quoi ils ont signé le présent, en présence de la dite Le Marchant et des sieurs (du sieur?) du Hérisson, signés avec eux le quinzième décembre 1636.”—Signatures :

“Jeanne Le Marchant, Leneuf (1), Jean Godefroy, Marie Leneuf.” (2)

Cet acte ne porte ni le nom d'un notaire ni celui du lieu où il fut passé—de là l'erreur des historiens. Le greffe d'Audouard, Québec, com-

(1) En sa qualité d'ainé, Michel ne signe que le nom de sa famille.

(2) Jacques de la Poterie et sa femme ne paraissent pas ici. On ne les voit pas aux Trois-Rivières avant 1640.

mence dans l'année 1636, mais ses pièces sont égarées. Le notaire qui suit, par ordre de date, est Lespinasse, Québec, 1637. Les registres de la paroisse de Québec ont péri en 1640. Montréal ne fut fondée qu'en 1642. Les archives des notaires des Trois-Rivières ne remontent que jusqu'à 1650 ; les registres de mariages à 1654. Bref, tout nous démontre que le contrat de mariage ci-dessus est le plus ancien qui nous soit connu pour avoir été rédigé au Canada, si celui de Robert Drouin est de l'année 1637, comme le fait croire le dictionnaire de Tanguay.

HABITANTS VERSUS HIVERNANTS

Il y a à distinguer entre les mots colons, hivernants, interprètes, employés de la traite, français, commis, habitants et fonctionnaires, durant les premières cinquantes années au moins qui vont de 1608 à 1660. Aucun terme n'a la même signification que l'autre dans cette série. Comprendons bien le sens attaché alors à chaque expression et notre histoire, à ses débuts, deviendra plus claire, plus intelligible, plus réelle.

Les Français, qui ont les premiers fait la traite au Canada, y laissaient parfois des hivernants. Ceux de Chauvin, à Tadoussac, en 1599, périrent avant le retour de l'été. Ceux de DeMont, à Sainte-Croix, Acadie, en 1604, succombèrent, pour la plupart, à une espèce de scorbut, appelé le mal-de-terre. Lorsque Champlain eut construit une habitation à Québec, en 1608, il résolut d'y passer l'hiver, avec vingt-sept hommes; le printemps arrivé, il n'en restait que huit—les autres ayant été emportés par la même maladie, causée par les privations.

Il n'y avait pas encore d'habitants dans le Canada. Les compagnies de traite, qui se succédèrent jusqu'à 1627, envoyèrent des hivernants, mais il ne vint qu'un seul habitant, Louis Hébert, le pionnier de la population canadienne-fran-

caise ; car tous, tant que nous sommes, nous descendons de l'habitant et non pas de l'hivernant.

L'hivernant était aux gages des compagnies de traite ; après trois ou quatre années, il retournait en France.

L'habitant était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada et comptait y laisser sa famille ; dès les jours de Champlain, on le distinguait de l'hivernant.

Cet homme modeste, abatteur de la forêt, fondateur de paroisse, est la souche unique de notre peuple.

De l'hivernant vinrent les Français, employés de la traite—administrateurs civils, officiers militaires, et même missionnaires, gouverneurs généraux, et tout ce qui représentait la France proprement dite. Le "Français" était de la classe des hivernants, parce que lui et l'hivernant se recrutaient en France, et y retournaient après un certain séjour au Canada. Il en a été ainsi jusqu'à la conquête (1760).

De l'habitant sortent, et sortent uniquement, les Canadiens-français. La distinction entre ces deux branches de la race française, dans notre pays, date du temps de Champlain. L'homme qui faisait du Canada sa patrie d'adoption, fut de suite considéré comme un être distinct des Français. Les compagnies de traite, représentées par les employés, les missionnaires envoyés ici, les gouverneurs, les hommes de loi, et les officiers de l'armée, formaient un monde à part. Entre ces deux groupes, il y a toujours en divergence

d'idées : l'une tenait pour le Canada, l'autre pour la France.

L'habitant, et le terme qui le distingue, remontent donc à l'année 1617, autrement dit, à l'année de Louis Hébert. Qu'importe que les historiens n'aient pas saisi cela ! Ce n'est pas dans les historiens qu'il faut étudier la question, mais dans les chroniques du temps. Si vous lisez celles-ci, vous distinguerez aisément la différence, et vous arriverez à vous expliquer comment, en 1645—alors qu'il n'y avait pas plus de deux cent cinquante personnes établies sur notre sol—on a pu former la compagnie dite des *habitants*, qui enleva au moins le tiers de la traite à la compagnie de la Nouvelle-France, protectrice intéressée des hivernants. Depuis ce jour, jusqu'à la conquête, la lutte dans le Canada a toujours été entre les habitants et les hivernants.

C'est donc une chose bien acquise que le mot "habitant." Durant cinq quarts de siècle après 1645, nous, les habitants, nous avons été appelés "Canadiens" parce que nous avons fait du Canada notre patrie. Les autres étaient des "Français" et ce terme couvrait les gouverneurs, les missionnaires, les officiers de l'armée et généralement tous ceux qui venaient de France exercer quelques fonctions durant une période déterminée.

Après la conquête, la politique anglaise distingua très bien entre les habitants, qui formaient le gros de la population, et les Français restés au milieu de nous. Ces derniers finirent par disparaître.

Ce sont les fils de l'habitant qui ont créé notre clergé national, fait les luttes politiques, reconstitué le commerce dont nous avons été privés sous les Français et sous les premiers Anglais, par la force des circonstances qui réservaient aux Européens l'exploitation de notre pays. De l'habitant aussi viennent ces écrivains passionnés pour nos gloires nationales, inspirateurs du sentiment canadien et dont la tâche est aujourd'hui plus belle que jamais.

otre
ons-
ivés
lais,
aux
l'ha-
nés
sen-
'hui

L'ORDRE DE MALTE EN CANADA

En 1888, M. Joseph-Edmond Roy, de Lévis, a publié une brochure sur ce sujet, laquelle a été suivie de correspondances imprimées dans le *Courrier du Canada*, avril-juin, même année. Le docteur N. E. Dionne a fourni sa bonne part d'articles en cette circonstance. Ayant été prié par ces deux écrivains de dire ce que je pense de la question, voici mon raisonnement :

Disons que nous sommes en l'année 1800 alors que notre histoire n'était ni connue ni étudiée, et que le journal du capitaine John Knox tombe sous notre main pour la première fois. Nous y lisons : "Les principaux édifices de Québec sont : la cathédrale dont les murailles seules restent debout, le palais épiscopal, les collèges des Jésuites et des Récollets, les convents des Ursulines et l'Hôtel de Dieu... and a stately and unfinished house for the Knights Hospitallers."

Knox écrivait ces lignes le 19 octobre 1759, un mois après l'entrée des troupes anglaises dans Québec. L'année suivante, étant à Montréal, il parle de cette dernière ville :

"The streets are regular, the houses well constructed, and particularly the public buildings, far exceeding those of the capital of Canada in beauty and commodiousness that of the Knights Hospitallers being extremely magnificent."

Le récit de Knox parut imprimé en 1769. Mais déjà, en 1762, *The American Gazetteer* avait publié ce qui suit :

The upper town (Quebec) is also well built and abounds with noble edifices, as churches, palaces, specially of the Bishop, the Courts, the House of the hospitallers, which is a noble building of square stone said to have cost 40,000 livres."

L'année suivante (1763) une traduction de ces lignes parut à Livourne, en Italie, dans *Il Gazetteiere americano* :

"La casa dei Cavalieri Gerosolimitani, ch'è una fabrica superba di pietre quadre, e che dicesi esser costata 40,000 lire ster."

Etant donc, comme je l'ai dit, un lecteur de l'année 1800, je consulterais les ouvrages qui traitent des chevaliers de Malte, ceux du Père Charlevoix, de Ducreux, de la Potherie, etc., et n'y trouvant rien au sujet de l'Ordre de Malte en Canada, je dirais :

"Voici une découverte : les chevaliers de Malte ont autrefois possédé des résidences à Québec et à Montréal, c'est Know qui le dit."

Bien entendu que je me garderais de mettre en doute les assertions de Knox et de l'*American Gazetteer*. Et je rendrais la chose publique, et je ferais croire à deux ou trois générations de nos compatriotes que c'est "arrivé."

Plus tard, en 1888, par exemple, un Canadien qui connaît parfaitement l'histoire de son pays et qui puise dans mille sources dont le lecteur de 1800, n'a pas eu l'avantage de se servir, dira :

"Entendons-nous : ceci n'est pas clair du tout"

A présent que nous possédons des masses de renseignements sur le passé et que nous savons l'histoire de chaque pouce de terrain, depuis le lac Ontario jusqu'à Gaspé, nous voyons nettement qu'il n'y a pas de place pour les chevaliers de Malte. Nous voyons aussi que dans la classe des communautés, institutions, corporations ou compagnies publiques, il n'y a aucun espace libre où nous pourrions placer ces vaillants et admirables soldats de la chrétienté."

Le savant Canadien qui parle de la sorte en ce moment porte plus d'un nom—il signe : J. E. Roy, N. E. Dionne, J. M. LeMoine, &c. C'est à dire que les érudits s'accordent à repousser la légende créée par Knox.

S'il est vrai que le livre de Knox a paru en 1769, sept années après la publication de l'*American Gazetteer*, je n'en suis pas moins persuadé que Knox a fourni à ce dernier le faux renseignement, et cela avant que d'avoir imprimé son propre livre. Toute l'erreur vient de Knox, et pourtant il n'y a pas de sa faute : il a cru bien comprendre ce qu'on lui expliquait.

Un Français de talent que j'ai piloté à Ottawa, vient de publier à Paris une description exacte de notre mécanisme administratif, mais il commet une erreur en disant que dans l'édifice de l'Est, est logée la cour des comptes. Il veut parler du bureau de l'auditeur des comptes. Nous n'avons pas de cour de comptes—ce qui n'empêchera pas les lecteurs du vingtième siècle de croire à l'existence de cette cour, si l'article de mon ami leur passe sous les yeux.

Tel est le cas du capitaine Knox. Le Benjamin Sulte qui l'a accompagné dans sa visite à Québec et à Montréal, n'a pas dû lui parler des *Knights Hospitallers*, mais lui, il a cru qu'il s'agissait de ceux-ci. Disons : "les sœurs hospitalières."

J'oppose donc l'impossibilité à l'assertion de Knox. Ce qu'il a cru voir n'a jamais pu exister. Au point où en sont nos recherches historiques, il n'y a plus de grandes lignes inconnues. Certains détails seulement sont encore enveloppés de mystère. L'établissement en Canada des chevaliers de Malte serait ce que j'appelle une grande ligne et ne se réduit pas à la proportion d'une affaire de détail. Non, pas de chevaliers de Malte ici. Je le regrette pour le Canada.

Il y a eu, toutefois, une tentative d'établissement.

C'est le moment de voir si l'Ordre de Malte a tenté de devenir seigneur du Canada, et pour quoi ce projet ne s'est pas exécuté.

Je place en 1635 la principale démarche officielle faite en ce sens, ayant trait au Canada proprement dit, et à l'Acadie ou région maritime. Deux plans analogues paraissent avoir été conçus la même année : envoyer M. de Montmagny sur le Saint-Laurent—ceci était du ressort des Cent-Associés ; et attirer en Acadie les secours de l'Ordre—d'après les idées de M. de Razilly. L'Acadie, toutefois, était concédée aux Cent-Associés, qui en nommaient le gouverneur.

Champlain écrivait de Québec, l'automne de 1635, qu'il se sentait dangereusement malade. Les Cent-Associés durent songer à lui choisir un

successeur. Il me répugne de supposer que M. de Montmagny fut nommé pour remplacer le fondateur de Québec alors qu'on pouvait croire celui-ci en état de poursuivre ses travaux. L'âge, les voyages, les maladies du grand homme, tout me porte à excuser les Cent-Associés de lui avoir donné un successeur.

Celui-ci était membre de la compagnie des Cent-Associés, ce qui ne l'empêchait pas d'être chevalier de Malte.

On voit dans les mémoires et pièces du commencement du dix-huitième siècle les sieurs de Montmagny et Razilly commander des vaisseaux de guerre et se distinguer dans plus d'une expédition.

Lorsque l'Ordre ne réclamait pas les services de ses chevaliers, ceux-ci s'employaient comme il leur plaisait et ils ne dérogeaient aucunement en formant partie d'une compagnie marchande et colonisatrice fondée par le roi de France sous le nom de Canada, ou Morbihan, ou Nouvelle-France, ou Cent-Associés.

Brasdefer de Châteaufort, chevalier de Malte, était à Québec durant la dernière maladie de Champlain et muni de pouvoirs qui l'autorisaient à prendre en main l'administration de la colonie, ce qu'il fit en attendant le nouveau gouverneur.

Je suis convaincu que les Cent-Associés, déjà ébranlés par les pertes des années 1629-31, ne demandaient pas mieux que de céder leur privilège à une autre organisation, et que Champlain lui-même voyait cette ère nouvelle d'un bon œil. Tout le génie de Champlain se porte vers l'éta-

blissement des cultivateurs, dont les frais d'installation doivent se payer par le moyen des revenus de la traite. Toutes ses plaintes proviennent de ce que, à partir de 1608, les intérêts des marchands absorbaient les revenus de cette traite sans presque rien consacrer à la colonisation. Il devait, par conséquent, préférer l'Ordre de Malte, riche, dévoué, entreprenant, catholique, patriotique et admirablement bien outillé, à n'importe quelle combinaison, soit de la noblesse, soit de la royauté, soit des gens du commerce. Si vous lisez les écrits de Champlain vous y verrez qu'il soupire constamment après l'aide d'une société comme Malte seule pouvait lui en offrir une.

Mais, direz-vous, est-ce que le Conseil de l'Ordre se montrait favorable à une telle entreprise ? Je n'ai pas de certitude là-dessus. En tous cas, Sillery, Montmagny, Razilly le demandaient, et ils se montraient des plus actifs parmi les Cent-Associés. Quant aux *habitants*, groupés au nombre d'une quinzaine de familles autour de Québec et des Trois-Rivières, ils ne pesaient guère dans les considérations et, à tout prendre, je crois qu'ils eussent, comme Champlain, accepté avec plaisir la protection d'un corps puissant et bien intentionné. Les chevaliers n'eussent pas manqué de faire venir d'excellents colons en bon nombre et de développer les ressources naturelles du pays, au lieu que les compagnies marchandes, visant les bénéfices immédiats du trafic des pelleteries et de la pêche, s'excusaient de n'amener que très peu de bras à l'agriculture, en disant que les familles de choix se recrutaient difficilement

Cette défaite n'eut pas été en honneur chez les chevaliers de Malte. Catholique, française et fortement établie, notre population devenait en peu d'années maîtresse de l'Amérique du Nord, et le beau et juste rêve du commandeur de Chastes—un autre chevalier de Malte—se serait réalisé avant que le jeune Louis XIV et son ministre Colbert n'eussent songé enfin à tirer parti du Canada.

Le 15 de janvier 1636, M. de Montmagny est nommé, à Paris, gouverneur du Canada et se prépare à partir dès l'ouverture de la navigation d'été. Razilly, qui était en Acadie, avait sollicité auprès de l'Ordre de Malte pour en obtenir des secours et fonder un prieuré. A sa lettre du 8 septembre 1635, le grand-maître répondit, le 30 février 1636, offrant un certain aide, mais s'écartant du principe de la fondation, vu la nécessité de réunir toutes les forces à Malte même, que menaçaient les Turcs.

Je suis convaincu que si le projet de confier le Canada aux chevaliers de Malte a existé, ce dut être, en 1635 seulement. Bien qu'il ait pu dater de 1626, époque où Razilly exposait, dans des mémoires remarquables, son plan de colonie, et bien qu'il ait pu être caressé encore jusque vers 1650, par Sillery, Poincy, Montmagny et autres, il ne me paraît avoir eu de consistance que durant l'année 1635, alors que les Cent-Associés, découragés, se prêtaient plus facilement à une transmission de leurs privilèges, dans l'espoir de payer leurs dettes ou de rembourser des sommes englouties dans les entreprises du Canada.

Le père des Cent-Associés était Razilly. Ses échanges de notes et de mémoires avec Lauzon et Richelieu, dès 1626 et peut-être auparavant, le prouvent assez. Il est l'homme de l'idée et de l'action depuis ce moment jusqu'à sa mort, en 1636. Dans l'*Histoire des Canadiens-Français* (138), j'ai dit :

“ Razilly conçut le projet de s'associer les chevaliers de Malte qui, presque tous marins pouvaient être tentés de posséder un fief sur les côtes de l'Amérique du Nord ; malheureusement ils refusèrent, étant trop engagés ailleurs pour seconder les vues des pionniers de l'Acadie.”

Cet homme remuant et capable, une fois disparu, personne ne semble avoir cherché à poursuivre son idée au bord de la mer où il avait fixé sa résidence.

Dans l'intérieur des terres restait Montmagny. Nous verrons, tout à l'heure, s'il tenta d'être ici plutôt un chevalier de Malte qu'un gouverneur nommé par les Cent-Associés.

Le premier soin du nouveau gouverneur fut de fortifier Québec et les Trois-Rivières, seuls postes où les Français avaient alors élevé des habitations stables. Ces travaux, bien minces pourtant, étaient indispensables à la sûreté du pays. Si l'on veut y voir un dessein de se rendre indépendant du roi ou des Cent-Associés, je n'en suis pas.

Les années 1637-40 se passèrent dans l'expectative des secours de France, tant en colons qu'en approvisionnements, etc. Il ne vint presque personne, et très peu d'effets ou de matériel de q

guerre. La France était engagée sur les champs de bataille ; Richelieu et Louis XIII se mouraient au milieu de ces préoccupations.

Le premier arrivage de quelque importance eut lieu l'automne de 1641. C'était M. de Maisonneuve avec sa colonie destinée à fonder Montréal.

Comment vit-on cet événement à Québec ? Avec assez peu de plaisir, il me semble. La compagnie de Montréal allait opérer pour elle-même, à l'écart des Cent Associés, et elle se servirait du port de Québec comme de base d'opération, tandis que Québec restait sans s'augmenter avec toutes les charges inhérentes à une tête d'administration. M. de Montmagny voulait persuader à M. de Maisonneuve de s'établir sur l'île d'Orléans, inspiré en cela par l'intérêt général qui demandait le groupement des colons autour du même point fortifié, avant que de s'étendre au loin. Comme la saison était trop avancée pour monter à Montréal où rien n'était préparé, on garda charitablement ces colons à Québec. Quand vint la fête de M. de Maisonneuve, l'un de ses hommes, Jean Gorry, tira du canon en signe de réjouissance et M. de Montmagny le fit mettre aux arrêts. C'est le devoir d'un commandant de garder pour lui la direction des armes. Gorry serait amené devant un conseil de guerre aujourd'hui s'il renouvelait son escapade et M. de Maisonneuve n'aurait rien à dire.

Au cours des deux ou trois années qui suivirent, Anne d'Autriche et Mazarin envoyèrent quelques soldats et autres secours à M. de Mont-

magny qui s'empresse de garnir les Trois-Rivières menacé par les Iroquois et d'élever un fort à l'endroit où est à présent Sorel. Ce n'était pas là prendre une forte assiette pour son compte personnel mais bien plutôt tirer un excellent parti des faibles ressources mises à la disposition du Canada. Il eut fallu être en état de quintupler ces moyens de défense ; malheureusement si Condé se couvrait de gloire de l'autre côté du Rhin, le Canada était ravagé par les hordes barbares, et chaque matin les colons pensaient que l'heure était venue de retourner en France ou de périr soit dans les combats, soit sur le bûcher.

Au milieu de cette triste situation, M. de Montmagny ne m'apparaît pas comme un baron du moyen-âge se fortifiant sur la montagne pour dominer la plaine, piller les manants et braver son seigneur et maître. Je lui trouve au contraire la mine assez rabattue. Il est chagrin de ce qui se passe et de l'abandon dans lequel on laisse la colonie. Quand les habitants se lamentent, il partage leurs regrets ; tout serviteur des Cent-Associés qu'il est, il prend la part des opprimés et des délaissés. Enfin, lorsque les arrangements de 1645-47 sont conclus et qu'on espère en l'avenir, il s'empresse de relever les constructions croulantes de Québec, de mettre de l'ordre aux Trois-Rivières et d'y agrandir le domaine des habitants. Il n'a pas le temps de rétablir le fort Richelieu (Sorel) brûlé par les Sauvages, car en 1648, il est rappelé brusquement.

Son parent M. de Poincy, gouverneur de l'île Saint-Christophe, dans les Antilles, avait voulu garder son commandement malgré Mazarin. On le démit, et du même coup le gouverneur du Canada dut retourner en France. La cour décida que, dorénavant, ces fonctionnaires ne seraient nommés que pour trois ans. Poincy eut l'adresse ou l'influence de conserver son poste de Saint-Christophe et M. de Montmagny alla finir ses jours auprès de lui.

Singulière aventure, n'est-ce pas, où l'on voit un coupable se maintenir contre l'autorité légitime et l'homme innocent traité comme un coupable !

Mais attendez ! Peut-être M. de Montmagny avait-il aussi des intentions de révolte... Voilà ce que l'on dit. "Peut-être" est trop vague. Avec Poincy il n'y a pas de peut-être ; avec M. de Montmagny il n'y a qu'une misérable inscription placée dans un mur—et c'est le cas de dire qu'on lui jette la pierre en tâchant d'interpréter sa conduite. Nous en reparlerons.

Les pièces et documents publiés par MM. Roy et Dionne sont les bases de la présente étude.

Je m'accorde avec M. Roy quand il dit que l'Ordre de Malte a eu un jour l'intention de jouer un rôle en Amérique, si l'on peut dire "l'Ordre", lorsque nous ne connaissons que les agissements de quelques chevaliers.

Je m'accorde avec M. Dionne lorsqu'il refuse de croire de Montmagny, capable d'intrigue et cherchant à se fortifier en Canada au bénéfice de Malte.

Un autre proposition de M. Roy va nous occuper maintenant : savoir si les fondations d'une maison de Malte ont été jetées sur le sol de Québec. De suite, je dis : non.

Quelles qu'aient été les espérances des chevaliers de Malte relativement au Canada jusqu'à la fin de l'année 1635, elles ont dû s'évanouir en grande partie disons vers le printemps de 1636, lorsque leur parvint la lettre du grand-maître. M. de Montmagny n'était pas encore arrivé à Québec, peut-être était-il embarqué pour le Canada, mais c'est douteux. Le 11 juin, mettant le pied sur le rocher de Québec, il devait avoir abandonné ses projets, ou bien il n'entrevoyait leur réalisation que dans un avenir problématique. Peu après mourut Razilly.

Que se passe-t-il de 1636 à 1647 ? Nous l'avons vu. M. de Montmagny se débattant au milieu d'une situation des plus critiques, sans ressources, sans forces, sans protection, se maintient à peine avec une colonie de cent âmes, qui augmente jusqu'à cinq ou six cents, alors qu'elle eût dû atteindre huit ou dix mille.

Parvenu à 1646, une lueur favorable se montre. Est-ce alors que le chef de la colonie tente de fonder un établissement sous le contrôle de Malte ? C'est difficile à croire, tant les circonstances du temps s'y opposent.

Ici se place un document sur lequel l'imagination est libre de broder quelque chose. Voyons-le :

Au greffe du notaire Tronquet se trouve, sous la date en 18 octobre 1646, un marché conclu

entre les habitants de Québec représentés par Jean Bourdon, et certains ouvriers pour "revêtir de murailles un bastion qui est au bas de l'allée du Mont-Carmel, dépendant du fort Saint-Louis de Québec, dont un des flancs est opposé à la porte du fort, de quatre toises de long sur douze pieds de hauteur."

Un bastion déjà existant qu'il s'agissait de revêtir de pierre; quatre toises de long, vis-à-vis la rue Mont-Carmel. Ce n'est ni un prieuré, ni une maison de chevaliers indépendants. On pouvait tout au plus y loger quelques soldats. Douze pieds de haut c'est peu monumental et assurément ce ne pouvait être le bel édifice dont on parla en 1762; d'ailleurs en 1759 Knox dit que la maison de Malte était encore inachevée; et d'autre part, nous savons que le bombardement venait de détruire le bastion de 1646-7.

M. James Thompson, qui dirigeait des travaux d'agrandissement au château Saint-Louis, en 1784, note dans son journal, à la date du 17 septembre, le fait suivant :

"The miners at the Chateau in levelling the yard dug up a large stone from which I have described the annexed figure. I could wish it was discovered soon enough to lay conspicuously in the wall of the new building in order to convey to posterity the antiquity of the Chateau Saint-Louis. However I got the masons to lay the stone in the cheek of the gate of the new building."

Qui veut examiner la pierre en question peut la voir dans le mur dont parle Thompson. M.

Ernest Gagnon l'a fait dorer ; un bon point pour lui !

M. l'abbé Bois, consulté sur cette trouvaille, à écrit :

“ Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établis à Québec : Brasdefer, Montmagny, Sillery, etc., avaient construit un bureau dans la cour du château Saint-Louis : il avait coûté 40,000 livres de la monnaie française. Une grande pierre incrustée dans le mur de façade portait les armes de l'Ordre. Quand l'édifice fut détruit par le feu, en juillet 1759, pendant le siège, cette pierre fut enfoncée sous les ruines jusqu'en 1784. En cette année, les autorités militaires en firent l'invention et la placèrent dans le mur de la cour du château.”

Je ne vois pas que Brasdefer ait séjourné en Canada, après 1636 ; Sillery n'y est jamais venu. Le coût de la construction ressemble à ce que disait l'*American Gazetteer*. Comment sait-on qu'une grande pierre avait été incrustée dans la façade du bâtiment ? Où est la preuve que ce bastion était un bureau ?

Si encore, après 1647, on pouvait soupçonner raisonnablement que les chevaliers de Malte fréquentaient le pays ; si nous ne savions pas exactement ce qui s'est passé depuis cette date jusqu'à 1759, je vous dirais : “ peut-être... que sais-je ?... nous verrons ”... mais vous glisserez toujours sur ce terrain.

C'est donc entre 1636 et 1647, que la seule chance existe de placer parmi nous les chevaliers de Malte. C'est alors qu'ils auraient dépensé

quarante mille francs pour se bâtir un édifice spécial ? Cette dépense, comparée à celles qui se faisaient en Canada, donne un chiffre énorme — et il n'en serait rien resté dans l'histoire du temps, où se rencontrent des milliers de petits faits soigneusement consignés !

Je calcule que, en 1640, on achetait avec un franc de vingt sous, l'article qui coûte, aujourd'hui, soixante centins. Donc, 40,000 francs, représentent une maison actuelle de trente mille piastres. La bastion de M. de Montmagny ne devait pas coûter cinq cents piastres de notre monnaie.

Que M. de Montmagny ait fait graver une croix de Malte sur l'une des pierres du bastion de 1646-47, je n'y vois pas d'irrégularité. Il n'eut pas osé le faire sur les pierres du château Saint-Louis. Ce bastion, c'était une œuvre de son administration qu'il laissait au Canada. La croix de Malte était l'honneur qu'il prêtait le plus — et il l'a placée en cet endroit, de préférence à ses propres armes. Voilà mon sentiment.

La conduite de M. de Montmagny à l'égard de M. de Maisonneuve est le seul fait constaté qui nous montre ce gouverneur comme agissant de rigueur contre une autorité quelconque. Or qu'était M. de Maisonneuve ? Un parfait étranger, arrivant en Canada avec ses gens et affichant une indépendance peu agréable pour le gouverneur ; de plus, réfugié à Québec sous la protection de ce même gouverneur, M. de Maisonneuve se fait rendre les honneurs dus au commandant — et l'on veut que M. de Montmagny, un militaire,

ait enduré cela sans mot dire ! Tout le reste de la carrière de ce dernier plaide contre la supposition qui a été émise : à savoir qu'il ne travaillait que pour lui-même ou pour l'ordre de Malte.

On voit dans cette étude comment l'histoire est parfois travestie : Know prend pour des chevaliers de Malte les bonnes sœurs hospitalières ; une gazette dit que l'on a dépensé de fortes sommes pour construire un édifice aux chevaliers ; les terrassiers découvrent une pierre marquée d'une croix de Malte—et au moyen de ces vagues et incorrectes renseignements la légende des chevaliers de Malte se forme ; on finit presque par leur abandonner le Canada durant un long espace de temps. Fiez-vous aux légendes, et vous ne serez pas à la peine d'apprendre la vraie histoire.

UN LIEUTENANT DE ROI EN CANADA

M. Léon Gérin, fils d'Antoine Gérin-Lajoie, a visité, l'automne de 1885, les ruines du palais des Thermes, à Paris, sous l'ancienne abbaye de Cluny. Il y a vu, sur une pierre tombale, l'inscription suivante :

“ In memoriâ æternâ erit justus — Ps. III.
Henri de Longtrillies de Poincy, chevalier, (1) en
“ son vivant lieutenant de roi (2) en Canada, et
“ capitaine aux îles de Saint-Christophe, après
“ avoir donné à l'église de céans un calice d'or,
“ une chasuble de damas, un crucifix d'ivoire et
“ quelques autres ornements, lui a légué par tes-
“ tament cinquante-deux livres de rente annuelle
“ et perpétuelle, à la charge d'une messe haute
“ toutes les semaines.”

“ Priez Dieu pour lui.

“ Le corps peut mourir

“ Mais l'âme est immortelle ;

“ Et comme elle était belle

“ La justice de Dieu la fera peu souffrir,

“ Ainsi soit-il.”

Pas de date à cette inscription. Le nom de Poincy me reporte à la famille de M. de Montmagny, gouverneur-général du Canada, de 1636

(1) Mots presque effacés.

(2) Mots presque effacés.

à 1648, lequel alla mourir aux îles Saint-Christophe, appartenant à l'Ordre de Malte, chez le gouverneur de cette colonie, M. de Poincy, son parent.

Sait-on quelque chose du personnage mentionné sur la pierre tombale de l'abbaye de Cluny ?

Bien qu'ayant été lieutenant de roi en Canada, il me semble que ce Poincy n'est pas du tout connu.

La charge de lieutenant de roi a-t-elle existé parmi nous avant l'année 1663 ?

Je me demande si, avant cette date, le titulaire a jamais résidé en Canada.

Jusqu'à plus ample renseignement, je croirai que M. Henri de Longuillies de Poincy devait être parent de M. de Montmagny, lequel lui aurait fait obtenir le titre de lieutenant de roi en Canada, mais sans l'obliger à demeurer dans cette colonie. Le lieutenant de roi était un officier de l'importance d'un gouverneur de province et même avait le pas sur lui dans certaines circonstances.

Les érudits sont invités à faire connaître leur opinion.

Dans sa brochure intitulée *L'Ordre de Malte*, M. J. E. Roy s'exprime ainsi :

“ En même temps que de Montmagny et de Razilly exercent le pouvoir souverain, l'un sur la Nouvelle-France et l'autre sur l'Acadie, un frère d'armes, chevalier de Malte lui aussi, le commandeur de Poincy, occupe la charge de gouverneur général des îles d'Amérique.

M. de Poincy a fixé le siège de son administra-

tion dans les Antilles, à l'île Saint-Christophe, qui appartenait alors à une compagnie de marchands français sous la haute suzeraineté du roi de France.

Caractère entreprenant, de Poincy fait construire un château fortifié en forme de citadelle. Sous le prétexte de défendre l'île contre les corsaires, il arme en course plusieurs vaisseaux de guerre.

Les colons s'inquiètent de voir de Poincy se fortifier aussi puissamment. Patrocles de Thoissi, à la tête du parti des mécontents, demande à la cour de chasser de son gouvernement, un officier qui prend ces allures autocratiques. Son terme de gouverneur est expiré, mais de Poincy persiste à garder son commandement.

C'est cet incident qui obligea le roi de France à rappeler de Montmagny du Canada qu'il avait commandé depuis douze ans, à la satisfaction générale. (1)

M. de Poincy, voulant déjouer les desseins de ses ennemis, s'adresse au grand-maître de l'ordre de Malte, Lascaris.

Il lui écrit que sa *dépouille* est bonne, très considérable, et qu'il désire la conserver au profit de l'ordre. "Si je meurs dans cette île, dit-il, la compagnie des marchands ou mes propres

(1) M. de Poincy, gouverneur général des îles de l'Amérique et parent de M. de Montmagny, ayant refusé de livrer son poste au successeur que lui avait nommé le roi, on crut devoir prendre des mesures pour empêcher que pareil exemple ne fût suivi dans les autres colonies [Charlevoix—liv. IV.]

ennemis s'en empareront. Je demande un ou deux chevaliers pour me remplacer si je viens à mourir, afin que ma succession ne soit point perdue pour l'ordre."

M. de Montmagny, depuis son retour du Canada, est devenu receveur du prieuré de France. Lascaris lui apprend la position où se trouve de Poincy, son parent. Il lui donne commission expresse, en qualité de procureur général de l'ordre, de se transporter dans les îles d'Amérique qui relèvent de la couronne de France, avec pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, et pour le remplacer s'il vient à mourir. (1)

Le grand-maître ne s'en tient pas là. Assuré de la bonne volonté du chevalier de Poincy, (2) *qui n'agit dans toute cette affaire que pour le bien de l'ordre*, il s'adresse au bailli de Souvré, son ambassadeur auprès du roi de France. Il le charge de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paraissent très importants : le premier est de contenir par son autorité royale les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au commandeur de Poincy, et son ennemi capital; le second consiste à acquérir les droits des propriétaires de l'île, et de tâcher en même temps d'y faire comprendre les îles de la Guadeloupe et de la Martinique, et autres îles voisines.

(1) C'est à Saint-Christophe que mourut M. de Montmagny, au dire de M. Aubert de la Chesnaye. *Mémoire écrit en 1676.*

(2) Ce chevalier devait être celui dont le tombeau est mentionné au début du présent article.

Cette négociation, conduite avec habileté par le bailli de Souvré, aboutit à plein succès. L'île de Saint-Christophe est vendue à l'ordre par contrat passé à Paris et ratifié à Malte en 1652."

M. Roy nomme le gouverneur de Saint-Christophe "Philippe de Louvilliers-Poincy", tandis que M. Gérin a lu "Henri de Longuilliers de Poincy" sur la pierre des Thermes. Il est vrai qu'il s'agit de deux hommes et que leurs noms peuvent différer l'un de l'autre, mais ils étaient parents, et de Louvilliers à Longuilliers, qui semble être le nom de famille, il y a une distance.

Pour en revenir à la probabilité de l'existence en Canada d'un lieutenant de roi, au cours des années 1636-48, je dois dire que le fait n'est pas impossible, il est même probable, mais nous n'avons aucun indice de la présence de ce fonctionnaire parmi nous. Sous tous les régimes nous avons vu des lieutenants gouverneurs qui résidaient en dehors du Canada et qui n'en touchaient pas moins leurs émoluments; il est à supposer que les lieutenants de roi faisaient la même chose à de certaines époques. La liste des majors de place, des juges, des commandants de postes, des procureurs du roi, des greffiers, des conseillers du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur n'a jamais été dressée, non plus que celle des lieutenants de roi. Ce serait un service à rendre aux historiens que de former ces listes par le moyen des nombreuses pièces du temps passé qui sont maintenant accessibles aux chercheurs.

Jusqu'à 1663, où commença le régime de Col-

bert, la colonie fut gouvernée à la bonne franquette, selon les idées de Champlain, Montmagny, D'Ailleboust, Lauson, D'Argenson et D'Avan-gour. Il n'y avait évidemment qu'un personnel peu nombreux autour de ces gouverneurs, mais nous ne savons presque rien au sujet des fonctionnaires en question. En retrouvant ceux-ci dans quelques paperasses de l'époque, nous éclaircirions probablement plusieurs points restés obscurs ou encore mal expliqués. Ce serait le cas de nous écrire avec le poète : " Ce qu'il y a dans un nom ! "

F
F
C
n

li
p

se
ni

ét
Ce
an
ter
lie
16
pri
av
ter
la F
—c

(1)
(2)

PORTNEUF ET LE CAP-A-L'ARBRE

Dans les récits et les chroniques de la Nouvelle-France, il est parlé de deux endroits, l'un *la Poterie*, et l'autre, *le Cap-à-l'Arbre*, situés entre Québec et les Trois-Rivières. Rien de précis ne nous est parvenu, touchant le site de ces localités.

A l'aide de quelques notes trouvées en divers lieux, et que je vais rapprocher, il sera peut-être possible de déterminer ces deux points.

La Poterie rappelle le nom de l'un des premiers seigneurs qui travaillèrent efficacement à coloniser le domaine de la Nouvelle-France.

Jacques le Neuf de la Poterie, arrivé en 1636, était porteur d'un privilège de la compagnie des Cent-Associés, en date du 5 janvier de la même année, (1) lui accordant une lieue et demie de terre le long du fleuve Saint-Laurent sur trois lieues de profondeur. Onze ans après, le 16 avril 1647, par le titre qui lui fut donné, confirmant le privilège de 1636, on voit que M. de la Poterie(2) avait (de 1636 à 1647) cultivé et fait valoir ces terres, qui étaient situées entre "le ruisseau de la Roche et le Cap du Sault" rive nord du fleuve; —c'est la seigneurie, plus tard baronnie de Port-

(1) Voir *Titres Seigneuriaux*, p. 104.

(2) Il signait "la Poterie".

neuf. Voilà donc, entre 1636 et 1647, un commencement d'habitation en cet endroit.

Le 8 avril 1647, le *Journal des Jésuites* dit que des Algonquins, qui étaient descendus des Trois-Rivières à Québec pour engager le gouverneur-général à déclarer la guerre aux Iroquois, s'en retournèrent, mais "n'allèrent que jusqu'à la Poterie." Le 17 août suivant, le même *Journal* enregistre "la nouvelle de la prise de 6 ou 7 Algonquins par les Iroquois à la Poterie". Le 30 juin 1651, même source: "Un Algonquin pris par les Iroquois vers la Poterie. Il allait aux Trois-Rivières."

Ce que l'on appelait la Poterie était évidemment un lieu situé entre les Trois-Rivières et Québec. Or, M. de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, l'un des hommes les plus remuants de cette époque, possédait, comme on l'a vu, la seigneurie qui a pris plus tard le nom de Portneuf après le mariage de sa fille avec M. Robineau de Bécancour, lequel fit ériger la seigneurie en baronnie sous le nom de Portneuf. On peut, en toute certitude, prendre ce terme "la Poterie" pour la désignation des terres de Portneuf, d'autant plus que les concessions faites antérieurement à 1647 entre Québec et les Trois-Rivières ne nous permettent pas de supposer que l'on put donner à aucune d'elles le nom de la Poterie, si ce n'est à celle de M. de la Poterie, à Portneuf.

Le 16 octobre 1668, se mariait à Québec, Jean-Pierre Forgue dit Monrougeau, de la paroisse de St-Jean, ville de Montréal-des-Rivières, diocèse de Cominges, avec Marie Robineau, veuve de Jean

Robert, de St-Paul de Paris. Je cite ce mariage à cause du nom de Robineau, car Forgue et sa femme s'établirent à Beaumont.

Le 17 octobre, même année 1668, il y eut quatre mariages à Québec, " d'habitants de la Poterie ", selon le registre : 1o Michel Goron, paroisse St-François, bourg de Pimoufrais, diocèse du Luçon, avec Marguerite Robineau, de St-Sulpice de Paris; 2o François Couillard dit Lafontaine, de Courson, diocèse de la Rochelle, avec M.-Esther d'Annesé de Longchamps, de St-Nicolas de Nancy, diocèse de Toul; 3o Gilles Masson, de Notre-Dame de Longueville, diocèse de Luçon, avec Jeanne-Marie Gautier, de Rémy, diocèse de Sens; 4o Pierre Tousignant dit Lapointe, de St-Romain, ville de Blaye, diocèse de Bordeaux, avec M.-Madeleine Philippe, de St-Etienne-du-Mont de Paris. Ces quatre colons de la Poterie se servent de témoins les uns les autres.

Marguerite Robineau n'est pas citée comme parente de M. René Robineau de Bécancour, qui avait épousé en 1652, l'une des filles de M. de la Poterie; cependant elle était, comme lui, de la ville de Paris, et son mariage avec un colon de " la Poterie " seize ans après, alors que M. Robineau avait sans doute des intérêts dans l'administration de la seigneurie de son beau-père, paraît confirmer la croyance à une parenté entre eux.

Au recensement de 1681, en remontant le fleuve, on passe un endroit marqué "Portneuf", ensuite l'établissement de M. de Chavigny, puis on rencontre "Saint-Charles des Roches" qui paraît être l'ancienne place de la Poterie ou "ruisseau

de la Roche." Le deuxième habitant que l'on y voit est Gilles Masson, âgé de 48 ans, sa femme Marie-Jeanne..... (Gaultier) 42 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 12 ans. Trois terres plus haut, il y a Michel Goron, 45 ans, sa femme Marguerite Robineau, 40 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 11 ans.

Entre 1647 et 1681, il me semble que voici assez de preuves pour soutenir que la *Poterie* était située dans le haut de la seigneurie de Portneuf, ou au bas de celle des Grondines.

Sur ce point, l'Histoire se montre indécise, mais je crois que l'on n'a pas encore groupé ensemble les notes ci-dessus qui jettent un jour nouveau sur le débat.

Mais en 1681, qu'était devenu le troisième colon que nous avons vu se marier en 1668 ? Il avait traversé le fleuve, c'est ce que montre encore le même recensement : Le troisième habitant du haut de la seigneurie de Lotbinière, était Pierre Tousignant, âgé de 40 ans, sa femme Madeleine Philippe, 30 ans, avec cinq enfants dont l'aîné, 10 ans. Plus tard, en 1686, on voit que M. de Lotbinière lui concéda quatre arpents de terre sur trente.

Ce qu'avait fait Tousignant fut imité, après 1681, par Masson et Goron. Ces trois habitants de la Poterie allèrent donc établir leurs familles sur l'autre rive du fleuve : Tousignant à Lotbinière, Goron, à St-Jean Deschaillons, et Masson à Saint-Pierre-les-Becquets. Avec eux nous allons traverser le fleuve. Ce sera l'occasion de nous mettre à la recherche du "Cap-à-l'Arbre."

I
c
à
à
re
72
fr
Je
à
so
to
à
de
na
ac
be
oct
qu
cor
pai
"le
dit
des
An
les
1726
avec
rait

Une note mise au bas de la page 65 de l'imprimé du *Journal des Jésuites* dit que le Cap-à-l'Arbre est le même que "le Platon, appelé, du temps de Champlain, la pointe Sainte-Croix". Les sources de renseignements ne sont pas indiquées. J'ai recueilli plusieurs mentions du Cap-à-l'Arbre: les voici: En septembre 1646, dit le *Journal des Jésuites*, nous passâmes par le "Cap-à-l'Arbre." Le 6 novembre 1646, on trouve au registre de Québec, (voir *Journal des Jésuites*, p. 72) les noms de neuf hommes noyés dans un naufrage "au Cap-à-l'Arbre". Le 19 mai 1650, dit le *Journal*, "nous séjournâmes quatre jours au Cap-à-l'Arbre allant aux Trois-Rivières." Même source, vers le 11 novembre 1651, la *Sainte-Anne* touche sur les roches "une lieue en deça du Cap-à-l'Arbre" et coule bas; "M. du Plessis était dedans." M. Duplessis-Bochart, que le dictionnaire de Tanguay (I. p. 215) fait mourir de cet accident, fut massacré par les Iroquois, dans la banlieue des Trois-Rivières le 19 août 1652. En octobre 1657, les Iroquois pillent deux Français qui étaient "à la chasse au Cap-à-l'Arbre" raconte le *Journal des Jésuites*. Ceci est confirmé par la *Relation* de 1658, page 10. Le 25 juin 1661, "les Iroquois furent trouvés au Cap-à-l'Arbre" dit encore le *Journal*, par des gens qui allaient des Trois-Rivières à Québec. Le registre de Sainte-Anne de la Pérade, cité par Tanguay (*A Travers les Registres* p. 126) porte, à la date du 24 avril 1729, l'inscription du mariage de Robert Houy avec Louise Pilote et constate que Houy demeurait "au Cap-à-l'Arbre, paroisse de Lotbinière."

Dans le même registre, 14 avril 1734, se lit l'acte de sépulture de Joseph Boisverd, habitant du "fief Deschaillons du Cap-à-l'Arbre." Au premier registre de St-Jean Deschaillons, 1741, on nomme la paroisse "St-Jean-Baptiste dite le Cap-à-l'Arbre."

Cette question du site du Cap-à-l'Arbre m'a longtemps occupé. En 1874, j'ai publié les lignes suivantes :—

Une fille de Michel Goron.—Marie-Françoise—épousa en 1689 Robert Ouy ou Houy dit Saint-Laurent, soldat de la compagnie de M. des Bergères.

A cette époque, Michel Goron habitait "la seigneurie de l'Eschaillon," concédée depuis 1674 à M. Pierre de Saint-Ours ; deux lieues de front à commencer quatre arpents au-dessous de la petite rivière Duchesne. Cette rivière, le seul cours d'eau de la seigneurie de Deschaillons, traverse diagonalement les terres et se jette dans le fleuve un peu au-dessous du "cap à la Roche."

La grande carte cadastrale (manuscrite) dont copie se voit à Ottawa, portant la date de 1693-1709 indique parfaitement le *Platon* situé au bas de la seigneurie de Lotbinière ; en remontant le fleuve on arrive à la seigneurie voisine, celle de Deschaillons, qui commence trois lieues et demie, à peu près, plus haut que le Platon.

Dès la deuxième terre de Deschaillons, on rencontre Michel Goron ; à la troisième il y a une rivière ou gros ruisseau sans nom, c'est la petite rivière Duchesne. Après cela, on compte six terres et l'on trouve celle de Robert Ouy. En re-

montant toujours, on passe quatorze terres avant d'atteindre la seigneurie de Levrard.

En face de la terre de Robert Ouy, sur l'autre côté du Saint-Laurent, sont la troisième et la quatrième terres du haut des Grondines.

La liste des noms d'habitants que porte la carte, servira de complément à l'explication :

La première terre est en blanc. Ensuite viennent : Michel Goron, un blanc avec l'embouchure de la rivière, François Goron, J. Denevert,—Mailloux,—Beudet,—Bérubé,—un blanc, Robert Ouy, D. Garon,—Lebœuf,—Chesne,—Masson,—Mailhou (Mailhot ?) qui était parent de Goron), un blanc,—Lebœuf, un blanc,—Pineau (dit Laperle),—Laverdure, un blanc,—Pineau,—Tousignan,—Tousignan.

Robert Ouy mourut en 1702. Son fils, Robert, avait épousé Marguerite Gariépy. Devenu veuf, il contracta un second mariage avec Louise Pilotte, en 1729. A ce propos, on le désigne comme habitant "du Cap-à-l'Arbre, paroisse de Lotbinière." N'oublions pas que la seigneurie de l'Eschaillon était alors comprise dans la paroisse de Lotbinière ; elle était souvent appelée "le petit Saint-Ours."

La terre des Ouy était donc au Cap-à-l'Arbre, ou un peu plus bas, ou un peu plus haut.

Si on rapproche ce renseignement de la carte cadastrale déjà citée et de la situation bien connue du cap à la Roche, ainsi nommé aujourd'hui, on se convaincra que le cap à l'Arbre et le cap à la Roche sont un seul et même site.

Des trois colons de la *Poterie* mariés en 1668,

l'un Tousignan, était allé s'établir à Lotbinière avant 1681 ; le deuxième, Goron, à Deschailons avant 1689, et le troisième, Masson, fit des établissements à Levrard, vers 1700.

La carte cadastrale cite des terres portant ces noms dans chacune de ces seigneuries.

Gilles Masson, le plus hardi des trois, a laissé son nom dans l'histoire. Non content de se faire colon, il a voulu répandre la colonisation, et à défaut de patente officielle, il s'est arrogé le droit de faire graviter autour de lui les disciples qu'il formait et à qui il distribuait les terres du roi de France. C'est un type de *squatter* primitif qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier.

Les terres de Saint-Pierre, concédées, en 1672, à Romain Becquet, notaire, avaient été fort négligées du vivant du concessionnaire lequel demeurait à Québec. Après sa mort, qui eut lieu en 1682, on s'occupa de cette propriété, qui n'avait point été mise en valeur. Le recensement de 1681 ne mentionne aucun habitant à Saint-Pierre. Par une ordonnance du 12 mars 1683, Romain Becquet fut déclaré déchu de son droit, mais le 27 avril suivant, un nouveau titre de concession accorda ces terres à Marie-Louise et à Catherine-Angélique, ses filles, âgées respectivement de cinq et de trois ans, sur promesse par leurs tuteurs et parents (famille Pellerin) d'y faire commencer de suite des travaux de défrichement. Ce titre établit que les appellations du juge de la seigneurie ressortiront par devant le lieutenant-général de Québec ; on ne peut voir en cela qu'une faveur accordée aux familles Bec-

quet et Pellerin qui habitaient Québec. Saint-Pierre était à proximité des Trois-Rivières et a toujours été compris dans les seigneuries du gouvernement de ce nom.

En 1703, Louis Levrard, maître-canonnier à Québec, ayant épousé, à Montréal, Catherine-Angélique Becquet, l'une des filles ci-dessus, s'occupa de coloniser les terres dont il devenait ainsi héritier,—mais il avait été devancé dans ce projet par Gilles Masson, suivi de quelques autres. A partir de 1705, Levrard donna nombre de terres, notamment à des gens de Champplain et de Batiscan.

La carte cadastrale déjà citée (1693-1709) nous fournit les noms des concessionnaires de la seigneurie de Levrard. Partons de la limite de Saint-Jean-Deschaillons : la veuve Proteau, Jacques Vien, Masson,—Laperle, — Ricard, — Clément, — Adam,—Saint-Mars,— Proteau, — Gendron,—Galarno,—un blanc,—Gaillou,—Trottier, — Moreau, — un blanc, — Granier, — Frigon, —Frigon,—Laverdure. Ensuite vient Gentilly.

Gilles Masson et sa femme, Marie-Jeanne Gaultier, avaient cru devoir s'établir sur ces terres, vers 1700, alors qu'elles étaient comme abandonnées par leurs propriétaires véritables. Entrant mieux que ces derniers dans l'esprit du gouvernement en ce qui touchait l'octroi des terres nouvelles, Masson alla jusqu'à attirer autour de lui des colons de la rive nord auxquels il concéda divers endroits pour leur établissement. L'une de ces concessions, faite à son propre fils, Pierre Masson, fut révoquée, en 1708, sur les instances

du sieur Levrard, qui se sentait mal à l'aise devant cet envahissement.

Masson paraît avoir été très en faveur auprès des gens qu'il avait attirés là. L'intervention tardive du propriétaire légitime de la seigneurie, loin de leur faire plaisir, semble les avoir fort effarouchés.

Quelques années plus tard, en 1717, Levrard, s'apercevant que les titres de concessions restaient sans effet, se mit en devoir de construire un moulin—sur ce que les concessionnaires lui représentaient, dit-il, qu'ils n'attendaient que cela pour occuper leurs terres. Il choisit le lieu qui lui sembla le plus convenable pour cet objet, c'était la terre de—Massicot et de Français Duclos dit Carignan, sur laquelle il n'y avait aucun défrichement d'opéré. La dépense s'éleva à plus de quinze mille francs, mais le résultat ne répondit point à l'attente du seigneur et il se trouva ruiné, faute par les concessionnaires d'habiter les terres, où ils pillaient tout de même le bois sans s'occuper d'y faire de la culture.

Les procès de M. Levrard et des censitaires se répètent à chaque instant. En 1721, une *ordonnance* règle la difficulté survenue entre lui et le curé de Batiscan. Le sieur Levrard soutient "qu'il aurait été concédé, par feu Gilles Masson (1), à feu Joseph Moreau (2) une terre de six

(1) La veuve de Gilles Masson mourut en 1722 (*Edits et Ordonnances*, II. 475-6.)

(2) Fils de Jean Moreau et d'Anne Guillét, marié (1700) à Françoise Frigon. Tous de la côte de Champplain et Batiscan.

arpents de front en bois debout, sur la dite seigneurie de Saint-Pierre, laquelle terre a été depuis vendue par la veuve du dit Moreau au sieur Lefèvre, curé de Bastican, pour la somme de quatre-vingts livres ; que comme cette terre se trouve directement sur le ruisseau duquel il a été obligé de se servir pour bâtir un moulin à eau, n'ayant pu trouver d'autre lieu dans toute l'étendue de sa seigneurie, lequel ruisseau se trouve composé de plusieurs sources, lesquelles infailliblement tariraient si l'on permettait de faire aucun désert sur cette terre, laquelle est encore en bois debout telle qu'elle était il y a douze à treize années qu'elle fut concédée ; et qu'attendu que le dit sieur Lefèvre se met en devoir de faire abattre du bois sur la dite terre, ce qui par la suite ferait un tort très considérable à la dite seigneurie, en ce que le moulin qui est le plus grand bien empêcherait les habitants qui y ont des concessions d'y rester, et ceux qui voudraient en prendre d'autres de venir s'y établir, ce qui serait contre le bien public, demande le sieur Levrard que la dite terre soit réunie à son domaine, aux offres qu'il fait de dédommager le sieur Lefèvre d'une autre terre en bois debout." Conclusions de la requête accordées.

L'Ordonnance de 1722 règle que les trois fiefs de Saint-Pierre (deux lieues au fleuve) de Gentilly (deux lieues et demie) et de Cournoyer (deux lieues) étant fort peu établis, seront à l'avenir desservis, par voie de mission, par le curé qui sera établi à Bécancour jusqu'à ce qu'il y ait lieu de pouvoir y ériger des paroisses, à

l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants des dits fiefs de faire construire une chapelle dans le lieu le plus convenable pour leur commodité et celle du dit curé dans laquelle le curé sera tenu d'aller leur dire la messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra et d'y faire le catéchisme aux enfants.

L'année suivante, les habitants de la seigneurie de Saint-Pierre ayant Louis Levrard, seigneur de Saint-Pierre, à leur tête, se plaignaient à Mgr de Saint-Vallier d'avoir été annexés à la paroisse de Bécancour, se prétendant plus près de Sainte-Anne et Batiscan et trop loin de Bécancour pour pouvoir en tirer des secours religieux. Ils offrent de bâtir une chapelle. Le seigneur donne une terre de deux arpents sur quarante "pour aider à l'entretien, un jour à venir, de la dite chapelle." Ils terminent en demandant permission de faire leurs Pâques et leur jubilé à Ste-Anne, ou à Batiscan, promettant de payer dîme à qui l'évêque nommera.

M. Levrard était de ceux qui prennent au pied de la lettre la formule qui termine les requêtes publiques : "Votre requérant ne cessera de prier." D'année en année, il renouvelle ses plaintes avec plus ou moins de succès. Vers 1722, il paraît résider dans sa seigneurie ; il est désigné dans les actes officiels sous le titre de "maître-canonnier entretenu en ce pays et seigneur de Saint-Pierre." Ses concessions faites de 1705 à 1723, embrassaient un total de soixante-et-dix-neuf arpents de front sur quarante de profondeur, mais

il n'en retirait presque aucun bénéfice. Un autre débat, en 1723, nous fait voir qu'il n'avait pas encore toute liberté à l'égard de son moulin, puisqu'il offre de dédommager — Massicot et François Duclos dit Carignan par l'octroi d'une autre terre, s'ils consentent à déguerpir de dessus la terre du moulin. Levrard allègue que le moulin est en bon état, mais qu'il (Levrard) souffre un tort considérable de ce que certains concessionnaires, qui tous demeurent à Batiscan, ne tiennent pas feu et lieu sur sa seigneurie, notamment :—Saint-Marc, Jean-Baptiste Adam, — Guillet, ses gendres, Pierre Rivard, François Frigon, Luc Proteau, Madeleine Guillet, veuve de Robert Rivard dit Loranger, Jean-Baptiste Brassard dit Langevin, Françoise Duclos dit Carignan et—Massicot. L'expropriation est prononcée contre Saint-Marc, Frigon, Proteau, Brassard et la veuve Loranger.

Adam ayant prouvé qu'il avait fait " environ cinq arpents de désert sur sa concession, avec une cabane, en attendant qu'il ait les moyens de bâtir une maison, et que dès le petit printemps prochain, il doit traverser le fleuve pour aller continuer son désert " ; Pierre Rivard ayant déclaré " que l'année dernière il a élevé sur sa concession une maison de pièces sur pièces, de vingt-cinq pieds, pour laquelle il travaille à scier la planche pour faire la couverture et le plancher, qu'il a effrodoché environ deux arpents de désert et qu'il compte cette année la mettre en valeur", sont exempts.—Massicot et Carignan obtiennent, outre chacun une terre, le remboursement, par

le sieur Levrard, des cens et rentes qu'ils ont payés à la veuve Masson depuis le moment où Levrard s'est emparé de leur terre jusqu'à la mort de la dite Masson (1722).

Voilà enfin réglées les difficultés qu'avant fait naître l'initiative irrégulière de Gilles Masson dans l'établissement de Saint-Pierre.

Cependant le seigneur Levrard n'était pas au bout de ses peines.

En 1727, il obtint une nouvelle ordonnance d'expropriation contre les personnes suivantes qui persistaient à ne point tenir feu et lieu, dans sa seigneurie : Jean-Baptiste Adam, Joseph Moreau, Jean-François Frigon, la veuve Moreau, Joseph Guillet,—Masson, Luc Proteau, (dont les droits sont transmis à Mathurin Lemay), la dame Loranger, Pierre Perrot, Jacques Courteaux, Antoine Trottier, Augustin Moreau, Paul Lécuyer, —Tourville, Joseph Rouillard et François Rouillard.

Le sieur Levrard prétendait que d'autres personnes demandaient à concéder ces terres avec empressement. Depuis une vingtaine d'années, il avait constamment été en instance auprès des administrateurs de la colonie pour faire déguerpir des habitants installés sans titre ou s'arrogeant des droits qu'ils n'avaient pas, ou demeurant en dehors de son domaine, contrairement aux Ordonnances.

Sur les quinze concessions révoquées en 1727 et aussitôt accordées à d'autres habitants de la côte de Champlain et Bastican, treize furent retirées en 1734, faute, toujours, de tenir feu et lieu.

On se découragerait à moins, mais M. Levrard tint bon, et quand il mourut sa seigneurie avait assez bonne mine,—seulement on ne l'appelait plus "Levrard" mais "Saint-Pierre les *Becquets*," en souvenir des Becquets, premiers seigneurs, qui n'avaient rien fait pour l'établir.

En poussant davantage, je sens que je ferais l'histoire de cette paroisse, ce qui n'est pas à propos dans le présent volume. J'ai dû me borner à suivre les quatre colons de la Poterie mariés en 1668 ; cela nous donne pour aujourd'hui un chapitre que d'autres chercheurs pourront allonger.

Entre Québec et les Trois-Rivières la chaîne des établissements des colons s'est formée beaucoup plus vite sur la rive nord que sur la rive sud du fleuve, aussi, vers 1675 la route du nord était déjà bordée de maisons situées à des distances raisonnables les unes des autres. C'était en hiver, les endroits par où passaient tous les voyageurs et tout le commerce. Durant l'été, le fleuve avait la préférence, mais en aucune saison on n'eut voulu entreprendre de parcourir par la rive sud les trente lieues qui séparent les Trois-Rivières de Québec. Les habitants de Saint-Jean Deschaillons et Saint-Pierre-les-Becquets devaient d'abord traverser le fleuve vis-à-vis de leurs demeures respectives avant que de se mettre en marche sur terre pour descendre à Québec ou monter aux Trois-Rivières. Portneuf, les Grondines, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Batiscau voyaient arriver sur leurs bords, hiver comme été, les gens du sud qui se rendaient aux églises, aux magasins, chez le notaire ou le mé-

decin. Comparés aux habitants de la rive nord ceux du sud ont longtemps été dépourvus des avantages que procure une colonisation établie avec prudence et régularité.

Au temps des premières guerres des Iroquois, entre 1643 et 1663, la rive nord a été souvent visitée par ces redoutables maraudeurs et plus d'un massacre s'y est accompli de leurs mains. Les rivages du fleuve offrent des endroits parfaitement adaptés pour les embuscades et ils ont été témoins des attaques des Sauvages contre les canots des Français qui se rendaient d'un poste à un autre, la plupart du temps sans être escortés par des soldats. Les garnisons de Québec et Trois-Rivières réunies ne s'élevaient qu'à trente ou quarante hommes ; c'est dire que les habitants et les voyageurs étaient obligés de se défendre eux-mêmes. Les chroniques de cette époque sont remplies de mentions de scènes lamentables survenues "en deça, ou au-delà du Cap-à-l'Arbre"—un lieu très historique, on le voit, mais qui parait actuellement tombé dans l'oubli, et qui a perdu jusqu'à son nom.

LE SIEGE DU LONG-SAULT

C'est M. Faillon qui a le mieux décrit le siège du Long-Sault et c'est M. Parkman qui a le mieux traduit cette belle page... en se l'attribuant.

Nous ne reproduisons pas ce récit vu que tout le monde peut le lire dans l'*Histoire de la Colonie Française*, et parce que notre objet est uniquement de rechercher le lieu où s'est passé l'évènement en question.

La route que les Français avaient adoptée pour se rendre à la baie Georgienne, où demeuraient leurs amis les Hurons, était celle de la rivière Ottawa. A partir de l'année 1650, les Iroquois ayant banni les Hurons, firent du Haut-Canada et de la vallée de l'Ottawa leurs territoires de chasse. Les Français, qui ne comptaient que deux mille âmes dans tout le pays, étaient impuissants à lutter contre les Iroquois, cinq fois plus nombreux, de plus favorisés par leur situation particulière. Ceux-ci, formaient des groupes qui possédaient toutes les terres situées à l'Est du lac Ontario. Les Onnontagués et les Onneyouts occupaient les centre de cette ligne, vers Syracuse et Oswégo aujourd'hui. L'hiver de 1659-60, deux ou trois cents (les chiffres varient dans les auteurs de l'époque) de ces Sauva-

ges se rendirent à la chasse vers le haut de l'Ottawa, et leur présence fut signalée à Montréal. On apprit qu'il y aurait, au printemps, une attaque contre cette ville. La garnison française ne se composait que de dix-sept ou dix-huit hommes, la plupart sans expérience de la guerre sauvage, et commandés par un jeune officier, Adam Dollard, sieur des Ormeaux, tout aussi novice et, de plus, un téméraire en un mot, avide de renommée et n'écoutant les conseils de personne. Il conçut le projet d'aller au devant des Iroquois afin de les empêcher de descendre à Montréal. Plusieurs colons, des plus habiles dans ces sortes d'entreprises l'approuvèrent et lui promirent de se joindre à lui, pourvu qu'il partît à une date convenable, car il y avait des préparatifs à faire. Charles Lemoyne qui, à lui seul, valait tout une troupe, insista pour que Dollard se conduisit à la canadienne, c'est à dire selon les pratiques imposées par l'expérience, mais Dollard fit la sourde oreille et se mit en route avec sa garnison, sans attendre que les volontaires fussent prêts.

Le 19 avril 1660, à peine rendu au-dessus du lieu où est à présent le pont Victoria, il se battirent contre des Iroquois et perdirent trois hommes, dont un tué et les deux autres noyés faute de savoir manier leurs canots. Le lendemain, Dollard et ses gens étaient de retour à Montréal, d'où il repartit avec dix-sept Français seulement.

Le Père Lalemant, qui était à Québec, écrit dans la *Relation des Jésuites* de cette année, que la marche de la petite troupe " se faisait de nuit

pour n'être pas découverts, et les prières étaient réglées tous les matins et tous les soirs." Ceci montre que le voyage dura quelque temps ; d'ailleurs on va voir que Dollard repartit de Montréal le 20 ou le 21 avril et qu'il n'arriva au Long-Sault que le 1er mai. Le Père Lalemant continue : " Le Sault Saint-Louis et les autres rapides ne leur coûtent rien à passer. Ayant gagné le lac Saint-Louis, qui est au-dessus de l'île de Montréal, ils détournent à droite et entrent dans la rivière qui mène aux Hurons." Cette rivière est l'Ottawa ; il ne peut y avoir la moindre erreur, car le Père Lalemant y était passé plusieurs fois, et du reste, dans tous les écrits de l'époque la rivière Ottawa est appelée le chemin des Hurons.

M. Dollier de Casson, prêtre du séminaire Saint-Sulpice, qui arriva de France en 1665 et qui est soigneux dans ce qu'il écrit, déclare que ces courageux soldats " furent huit jours arrêtés au bout de cette île par un petit rapide qui y est." L'écluse Sainte-Anne rachète à présent ce rapide. On voit que M. Dollier parle de l'entrée de l'Ottawa et qu'il s'accorde ici avec le Père Lalemant. Il est impossible, en lisant leurs textes de songer à faire remonter le Saint-Laurent à Dollard ; c'est bien sur l'Ottawa qu'il faut le suivre.

M. Dollier ajoute : " Enfin le cœur les fit surmonter ce que leur peu d'expérience ne leur avait pas acquis, si bien qu'ils arrivèrent au pied du Long-Sault... un peu au dessus de cette île."

De l'écluse Saint-Anne, qui forme l'extrémité de l'île de Montréal, jusqu'à Carillon il y a vingt

sept milles ; c'est le pied d'une longue série de cascades et de rapides. Le canal dit de Carillon commence en cet endroit ; il mesure deux milles et demi de longueur et va finir à sa tête dans les eaux calmes de l'Ottawa. La navigation s'étend de là jusqu'à quatre milles, où elle est barrée par la chute à Blondeau, que l'on évite aujourd'hui en passant par une écluse. De là au pied du Long-Sault, il y a trente-huit arpents. Nous sommes donc rendus à trente-cinq milles de la pointe de l'île de Montréal.

Le Long-Sault est tourné par le canal de Grenville, qui a près de six milles de long, tant le Long-Sault est véritablement long.

Le Père Lalemant se sert d'une expression qui ne s'accorde pas ici avec M. Dollier. Il dit, après avoir parlé de l'entrée des militaires dans l'Ottawa : " Ils vont se poster au-dessous du saut de la Chaudière, pour y attendre les chasseurs Iroquois qui, selon leur coutume, le devaient passer à la file, en retournant de leur chasse d'hiver." Ceci nous mène directement à Hull, à cent vingt milles de Montréal.

Dollard, qui était encore à la pointe de l'île de Montréal le 28 ou le 29 avril, se serait donc trouvé le 1er mai à quarante lieues de là, ayant franchi les portages effroyables et si longs que les voyageurs du même temps prenaient plusieurs jours à remonter, comme on le voit par maints récits. C'était un fameux tour de force pour des gens aussi maladroits que Dollard et ses compagnons !

Pierre-Esprit Radisson, revenant du lac Michi-

gan, vers le mois de juin 1660, dit que tout le long de l'Ottawa il y avait des Iroquois et qu'ils venaient de livrer une fameuse bataille lorsqu'il parvint à atteindre Montréal. S'il n'indique pas le lieu, il fait assez comprendre que c'était depuis Hull à Montréal. Comme il peint les Iroquois, on est tenté de croire que, après leur triomphe du 27 mai, qui leur avait coûté si cher, ils rôdaient sur l'Ottawa en grand nombre et guettaient les canots isolés ou les petites bandes qui parcouraient cette rivière, mais se gardaient d'inquiéter les Outaouais dont la valeur commençait à leur être connue.

Ce récit de Radisson nous confirme dans la croyance que la guerre, en 1660, était toute sur l'Ottawa et non pas sur le haut Saint-Laurent, au dessus de Cornwall, où il y a un autre Long-Sault.

Le registre de la paroisse de Montréal, où sont inscrites les noms des victimes du siège, porte : " au pied du Long-Sault."

La mère Marie de l'Incarnation, écrivant quelques jours après avoir appris l'évènement, dit qu'elle emprunte la nouvelle à une lettre du Père Chaumonot, lequel avait interrogé un Huron sauvé du désastre ; elle s'exprime ainsi : " Ils arrivèrent le 1er mai en un fort qui avait été fait l'automne passé par les Algonquins au pied du Long-Sault au dessus de Montréal."

Charlevoix et Bibaud ne disent rien au sujet de Dollard et de sa troupe. Garneau dit que l'action eut lieu au Long-Sault, parce qu'il a dû comparer les sources de renseignement. Fer-

land, qui je crois n'a vu que le texte du Père Lallemand, dit " au pied du saut des Chaudières sur la rivière Outaouais." Faillon semble vouloir préciser : " Sur la rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues au-dessus de l'île de Montréal, et au-dessous du saut dit de la Chaudière." Le pied du Long-Sault est à douze lieues de Montréal ; le pied des rapides (Carillon) à neuf lieues. M. Faillon croyait donc que l'action se passa au pied des rapides ? Quant à la mention de la Chaudière, il dit qu'il la prend dans le récit de la Mère de l'Incarnation, tel que nous venons de le répéter.

M. Dollier explique que nos braves trouvèrent au Long-Sault " un petit fort sauvage nullement flanqué, entouré de méchants pieux, qui ne valait rien, commandé par un coteau voisin ; ils se mirent dedans, n'ayant pas mieux." Au débarcadère de Carillon finissent les rapides, et la plage en cet endroit est dominée par un coteau assez élevé et voisin. C'est à neuf lieues de la pointe de l'île de Montréal ; sur toute la distance, la rivière est superbe pour la navigation. En partant de l'écluse Sainte-Anne, le jeudi 29 avril, Dollard pouvait arriver le samedi, 1er mai, à Carillon, faisant le trajet en deux nuits, de quatre ou cinq lieues chacune. C'est le plus que l'on puissent demander à sa troupe. Les Sauvages, pourtant habiles à conduire le canot d'écorce, descendaient de Carillon en une journée, lorsqu'ils étaient pressés, mais ils ne faisaient pas au delà de six ou sept lieues par jour en remontant.

En arrivant auprès du vieux fort délabré, Dollard fut rejoint par quarante Hurons et six Algonquins, lesquels s'étaient rassemblés à Montréal et étaient partis sur les traces des dix-huit militaires. Dollard n'avait pas, malheureusement, l'habileté de Charles Lemoyne, de Lambert Closse, de Picoté de Bélestre, qu'il avait laissés en arrière et qui étaient tout-puissants sur l'esprit des Sauvages.

Le dimanche, 2 mai, on aperçut des Iroquois, et c'est en ce moment que, se voyant surpris, Dollard s'avisa de chercher un refuge dans l'enceinte de pieux abandonné qui était assez près du rivage.

Il est possible que le plan de Dollard ait été de se rendre jusqu'à Hull pour dresser son embuscade au bas de la Chaudière, où les Iroquois devaient passer, dans le cas où ils auraient poussé leur chasse plus haut sur la rivière, et c'est peut-être l'origine de la précipitation qu'il mit à son départ. Le temps perdu à Sainte-Anne fut cause qu'il n'arriva à Carillon que pour se faire surprendre.

Les Iroquois se montrèrent tous à la fois, après la première alarme. "Ils naviguent en belle ordonnance et descendent gravement le sault, au-dessous duquel nos gens, surpris d'une si prompte et si réglée démarche, se saisissent d'un méchant réduit..." Le Père Lalemant, qui parle ainsi, savait très bien que l'on ne descend pas la Chaudière en belle ordonnance et je crois fermement qu'il voulait parler du pied des rapides de Carillon. Au mois de mai par les grandes eaux,

peut-être même pourrait-on descendre le Long-Sault, mais une armée qui marche au combat risquerait beaucoup de s'y perdre.

Au premier choc, qui fut immédiat, ce jour du 2 mai, les Iroquois plièrent et s'aperçurent qu'ils n'emporteraient point des retranchements si vaillamment défendus. Des émissaires partirent, raconte la Mère de l'Incarnation, pour appeler le secours de cinq cents Agniers qui se tenaient cachés dans les îles du lac Saint-Pierre avec le dessein d'attaquer Montréal par le Saint-Laurent lorsque les Onnontagnés et les Onneyouts, descendant de l'Ottawa, lui livreraient assaut par un autre côté. Ensuite, ces huit cents guerriers réunis devaient détruire les Trois-Rivières et Québec.

Sept jours après le départ des émissaires, les cinq cents Agniers arrivaient en face des palissades derrière lesquelles dix-sept Français et quarante-six Sauvages attendaient le combat. Calculons ce trajet accompli en sept jours et l'on verra que de Carillon au lac Saint-Pierre et retour il y a bien soixante lieues, lesquelles sont allongées par les précautions à prendre pour ne pas être vu dans une telle expédition ; c'est neuf ou dix lieues par jour. La Chaudière est à vingt lieues de Carillon, soit quarante lieues aller et revenir. Il nous paraît impossible d'accomplir cette marche de plus de cent lieues en sept jours.

Les combats durèrent jusqu'au 27 mai, jour de la Fête-Dieu, où le massacre final anéantit les Français et ceux des Sauvages qui leur étaient restés fidèles.

Le Père Lalemant dit que, de temps à autre, les assiégés allaient, à tout risque, "puiser de l'eau à la rivière, qui était à deux cents pas du fort." Cette mesure de cinq cents pieds est à peu près la largeur de la plage actuelle, à Carillon, entre le bord de l'eau et le premier renflement du coteau. La grève a pu cependant s'étendre davantage autrefois.

Nos papiers à la main, nous avons parcouru ces lieux et tout nous dit que le coteau de Carillon est le piedestal d'une statue qui sera dressé un jour et qui manque à cette belle partie de l'Ottawa.

La fin du siège est tout à fait épique. Dollard charge jusqu'à la gueule un gros mousqueton, y met une fusée et le lance comme une bombe au milieu des assaillants, mais les branches d'un arbre abattu sur la palissade arrêtent ce projectile et le rejettent parmi les Français où il éclate en blessant plusieurs hommes. La défense est suspendue un instant. Les Iroquois s'en aperçoivent et se dardent par une brèche dans le réduit. Un combat corps à corps devient éminent ; une lutte furieuse s'engage. Dollard est tué. Les Français, au lieu de se décourager, se rallient et semblent être des lions entourés par des centaines de Sauvages. Chacun d'eux vend sa vie chèrement ; enfin ils tombent les uns après les autres, en déployant une valeur qui ébranle à maintes reprises les plus intrépides guerriers, aussi renoncent-ils à se procurer des captifs, et ils se décident à tout massacrer. Les Français survivants étaient littéralement montés sur un mon-

ceau de cadavres, faute d'espace pour se mouvoir en dedans des pieux restés debout. Alors les Iroquois forment la ligne de tir et une volée de coups de feu abat ces invincibles, que personne n'osait regarder sans peur.

La terrible résistance de Dollard découragea les Iroquois. On peut dire qu'elle sauva nos trois villes. Un acte de cet héroïsme, suivi d'un pareil résultat, demande un grand souvenir. Mettons-nous à l'œuvre et que Dollard en bronze revive sous nos yeux. On inscrira sur le monument la phrase que l'un des trois cents héros des Thermopyles traça avec son sang sur la face d'un rocher : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour la patrie.*

g
c
l
i
d
s
et
d'
de

L'EXPEDITION DE 1666

L'année 1666 est mémorable dans notre histoire par les préparatifs qui se firent avec le dessein de soumettre au joug de la France les cinq nations iroquoises ou de leur imposer le devoir de se tenir tranquilles sur nos frontières. Ces sauvages habitaient un territoire qui forme à présent partie de l'État de New York.

“ Le roi ayant dessein de relever la gloire des Français dans l'île de Cayenne, d'où nous étions sortis depuis quelques années, et de faire visiter toutes les colonies que nous avons dans l'une et dans l'autre Amériques, fit choix de M. le marquis de Tracy, dont il avait connu la suffisance, dans les différents emplois qu'il lui avait donnés en ses armées. Il lui fit expédier une commission des plus amples et des plus honorables qu'on ait encore vu ; lui donna quatre compagnies d'infanterie ; voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté ; lui fit équiper les navires nommés le *Brézé* et le *Teron*, celui-là de huit cent tonneaux et celui-ci d'un peu moins, avec plusieurs autres vaisseaux chargés de vivres et de munitions de guerre, de gens à cultiver la terre, et plusieurs artisans, et de tout ce qui était nécessaire pour une expédition de cette importance.” (*Relation des Jésuites*, année 1665, page 3 de l'édition de Québec.)

La *Relation* continue : “ M. de Tracy partit de la Rochelle, le 26 de février de l’an 1664, étant suivi, outre les troupes, de quantité de noblesse et de vaisseaux bien équipés. Il fut complimenté par les Portugais de Madère et du Cap Vert, avec toute l’honneur qui était dû à sa qualité et à son mérite. M. de la Barre, ayant mis pied à terre, y fut reçu magnifiquement.”

M. Lefebvre de la Barre est le même qui, dix-huit ans plus tard, devint gouverneur du Canada.

“ Ensuite, les vaisseaux cinglèrent droit à Cayenne et ils y arrivèrent en peu de temps. M. de Tracy, ayant fait sommer le gouverneur hollandais de rendre l’île aux Français, auxquels elle appartenait, ils la rendirent sans difficulté, et M. de la Barre s’y arrêta, conformément aux ordres du roi.”

Louis XIV commençait à tracasser la Hollande, qui avait fait frapper une médaille offensante pour le futur grand roi. Colbert en faisait profiter sa politique et poussait son maître à s'emparer des colonies.

Après avoir raconté ce que fit M. de Tracy “ dans les îles ” pour y assurer la prépondérance française, la *Relation* continue :

“ Il reçut ordre du roi de se rendre au plus tôt en Canada. Ce fut le 25 avril 1665 qu’il partit de la Guadeloupe... le *Brézé* prit sa route vers le Canada... il se rendit en un mois dans le grand fleuve du Saint-Laurent. ”

Le 5 mai 1665 mourut à Québec, M. de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France.

Les 17 et 19 juin, arriva de France à Québec

le capitaine Le Gangneur amenant sur ses deux vaisseaux quatre compagnies du régiment de Carignan. Le second navire était commandé par le capitaine Petit ; tous venaient de la Rochelle.

M. de Tracy n'osa pas aventurer le *Brézé* dans le fleuve Saint-Laurent ; il nolisa donc deux navires plus légers, et il arriva à Québec le 30 juin, malade de la fièvre. Il était accompagné des Pères Jésuites Claude Bardy et François Dupéron. Quatre compagnies du régiment de Carignan étaient avec lui.

En ce moment, il se passait dans la ville de Manhatte des événements de première importance. Le roi Charles II d'Angleterre avait donné à son frère Jacques, duc d'York et d'Albany, tout le pays compris entre les rivières Connecticut et Delaware ; le colonel Nicolls, au nom de ce dernier prince, enlevait aux Hollandais la ville de Manhatte, qui devenait New-York, et le poste d'Orange qui prenait le nom d'Albany. On n'en savait rien en Canada.

Le 16 juillet 1665, arriva du Havre à Québec, le navire du capitaine Poulet, portant douze chevaux, qui émerveillèrent les sauvages.

Les quatre premières compagnies partirent de Québec le 23 juillet, avec le Père Chaumonot comme aumônier, pour aller commencer la construction du fort de Richelieu. On appelait Richelieu l'endroit où est située la ville de Sorel. Un fort y avait existé quinze ou vingt ans avant 1665.

Une compagnie de volontaires Canadiens, sous les ordres de M. Le Gardeur de Repentigny,

marchait, à partir de Québec, avec les soldats de Carignan. Tous ensemble arrivèrent aux Trois-Rivières juste à point pour délivrer ce lieu de la crainte des Iroquois qui, depuis quelques temps, avaient recommencé leurs courses.

Tandis que les troupes attendaient, aux Trois-Rivières, un vent favorable, elles virent arriver, le 3 août, une centaine de canots d'Outaouais, montés par plus de quatre cents hommes qui allaient, avec abondance de pelleteries, traiter chez les Français. Ils venaient de quatre à cinq cents lieues et repartirent le 7 avec le Père Alloüez qui les suivit en qualité de missionnaire.

La Mère de l'Incarnation écrivant de Québec, le 28 juillet, dit : " Cette année, il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir. Les compagnies qui sont arrivées sont déjà parties avec cent Français (Canadiens) de ce pays, et un grand nombre de sauvages, pour prendre le devant, s'emparer de la rivière des Iroquois, y faire des forts et les garnir de munitions. L'on fait cependant ici un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de feu qui se rencontrent dans les sauts. Les provisions de vivres et les munitions de guerre sont toutes prêtes, le roi ayant tout défrayé. Il y a un grand nombre d'officiers à cet effet."

Le capitaine Fromont, du régiment de Carignan, confia aux Père Jésuites, avant que de quitter Québec, une somme de cent louis en or, à titre de dépôt.

Le 6 août 1665, fut inhumé aux Trois-Rivières,

un soldat de la compagnie de M. Fromont, tué par la décharge accidentelle d'une arme à feu.

Le capitaine Latour donna aux Jésuites de Québec, un tambour du nom de François de Mouffart, natif de Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, âgé de 19 ans — c'était un excellent musicien, et on voulait le faire étudier au collège.

Le 10 août, M. de Chambly, à la tête des troupes qui étaient aux Trois-Rivières, se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre.

Les 18 et 19 août arrivèrent à Québec deux navires chargés chacun de quatre compagnies. Avec ces militaires étaient M. de Salières, colonel du régiment, son fils âgé de quinze ans, et l'abbé Dubois, aumônier du régiment.

Le 24 août, quatre autres compagnies débarquèrent à Québec, étant venues sur le navire du capitaine Guillon ou Guyon.

M. de Chambly construisait durant ce mois d'août, le fort de Richelieu, qui prit un peu plus tard le nom de Sorel. C'était un carré, avec trois bastions, dont deux aux angles et l'autre au milieu d'une courtine dont les extrémités portaient chacun un demi-bastion. Je crois comprendre que M. de Sorel succéda bientôt à M. de Chambly et qu'il augmenta notablement ces fortifications. Nous avons deux plans du fort, qui semblent dater du même temps, et l'un est de beaucoup plus étendu que l'autre.

Le 22 août, on reçut à Québec la nouvelle que des barques et chaloupes avaient remonté la rivière Richelieu jusqu'au saut ou bassin.

Quarante bateaux de vingt hommes chacun se trouvaient prêts à agir.

La *Relation* de 1665, dit : " Le second fort, nommé Saint-Louis, à cause qu'il fut commencé dans la semaine que l'on célébrait la fête de ce grand saint (15 août) protecteur de nos rois et de la France, a été fait par M. Sorel." Je pense qu'il faut mettre "M. de Chambly" car il est question dans ce passage du fort du bassin et des rapides de Chambly.

Le 12 septembre arriva à Québec le *Saint-Sébastien*, avec M. de Courcelle, gouverneur, et M. Talon, intendant. Un autre vaisseau, le *Jardin de Hollande*, l'accompagnait. Deux jours après, un troisième, appelé la *Justice*, arriva chargé de huit compagnies.

M. de Salières, malgré son grand âge, se transporta au dessus du fort Chambly et fit construire un fort près des rapides qui sont au-dessus de ce lieu.

M. de Courcelle, à peine débarqué à Québec, partit en tournée d'inspection sur la rivière Richelieu.

Le premier jour d'octobre, quatre compagnies partirent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières.

Le 3 octobre, le Père Chaumonot rentra dans Québec, venant du fort Saint-Louis (Chambly).

Le 15 octobre, jour de sainte Thérèse, le troisième fort étant achevé, on lui donna le nom de cette patronne. Déjà des sauvages amis s'étaient cabanés dans son voisinage et livraient le produit de leur chasse aux soldats qui l'occupaient.

Le fort Chambly était un carré avec trois bastions, l'un au milieu de chacune des trois courtines, et une porte fortifiée au milieu du quatrième pan.

Sainte-Thérèse formait un carré un peu long dans un sens, avec un bastion en fer de lance à chaque angle. Il était haut de quinze pieds, avec double palissade et une banquette en dedans élevée d'un pied et demi au-dessus du sol.

Tard dans l'automne, à ce qu'il paraîtrait, on éleva un quatrième fort à l'endroit où est située la ville de Saint-Jean. Je n'en connais pas la forme. Tous ces forts étaient en bois, planté comme des palissades.

Le 28 octobre, on apprit à Québec que M. de Salières, ayant fait faire un bateau au fort Sainte-Thérèse, avait envoyé dix-huit ou vingt hommes découvrir l'entrée du lac Champlain, et que ces gens s'étant avancés quatre lieues dans le lac admirèrent la beauté du pays. "Ce lac" dit la *Relation*, après soixante lieues de longueur, aboutit enfin aux terres des Iroquois Annieronnons. C'est là que l'on a dessein de bâtir encore dès le printemps un quatrième fort."

Il faut croire que le projet du fort Saint-Jean n'était pas conçu en ce moment puisque le quatrième fort devait être au lac Champlain, mais nous savons que le fort Saint-Jean date de la fin de l'année 1665 et que le fort Sainte-Anne (le cinquième) situé sur une île du lac Champlain, extrémité nord, a été construit entre le printemps et l'été de 1666.

Le 31 octobre 1665, M. de Courcelle rentra dans

la ville de Québec revenant de son voyage "en haut" où il était allé surveiller les travaux des forts et assigner des quartiers d'hiver aux troupes. M. de Salières arriva à Québec en même temps et "ils ont eu par ensemble quelques démêlés" dit le *Journal* des Jésuites.

Le 4 novembre, M. de Salières s'embarqua, à Québec, pour aller hiverner à Montréal.

Le 15 novembre, on apporta, à Québec, le corps du Père François Dupéron, décédé le 10 au fort Saint-Louis, où M. de Chambly était commandant.

Pour remplacer le Père Dupéron au fort Saint-Louis, on désigna le Père Albanel, résidant au Cap de la Madeleine. Ce religieux se rendit aux Trois-Rivières, où il était encore le 4 janvier 1666, attendant que les glaces fussent prises sur le lac Saint-Pierre pour se mettre en route.

Ces Iroquois contre lesquels on prenait tant de précautions, avant que de les attaquer, répandaient la terreur sur les bords du Saint-Laurent depuis trente années. Leur haine pour tout ce qui était Algonquin ou Huron remontait encore plus loin ; ces deux dernières races étant devenues amies des Français, il n'y avait eu ni paix ni trêve pour nous à partir de 1636, où les Hollandais du fort Orange (Albany) avaient échangé des armes à feu contre les fourrures que leur apportaient les Cinq-Nations.

Le groupe des Agniers (en anglais *Mohawk*) était le plus voisin du poste hollandais d'Orange ou Albany (pays de Saratoga.) Il se composait de deux ou trois bourgades, renfermant de trois à quatre cents hommes en état de porter les

armes. Ces sauvages étaient plus que tous les autres ennemis des Français.

Quarante-cinq lieues plus loin, où est la ville de Rome, en allant d'Albany vers Oswego, était le groupe des Onneyouts (*Oneidas* en anglais), comptant cent quarante guerriers. Cette nation faisait moins la guerre que les Agniers, mais elle brouillait avec adresse toutes les propositions de paix.

A quinze lieues à l'ouest des Onneyouts, c'est-à-dire vers l'endroit où se trouve Syracuse, étaient les Onnontagués (*Onondagas*), comptant trois cent guerriers. C'est là que les Jésuites de Québec avaient eu une mission qui dura deux ans, en 1656-57.

Vingt-cinq lieues à l'ouest, où est Geneva, près du lac Cayugas, se trouvaient les Oïguens ou Goyogouins (*Cayugas*), forts de trois cents hommes, qui avaient reçu une mission de Jésuites en 1657.

La plus nombreuse des cinq nations iroquoises, appelée Sonnontouans ou Tsonnontouans (*Senecas*), était placée entre deux lacs, au sud-est de la ville de Rochester qui est sur l'Ontario; elle comptait douze cents hommes établis dans deux ou trois bourgades. Ceux-ci, comme les Goyogouins, n'avaient jamais fait la guerre aux Français.

Les cinq nations pouvaient lancer facilement deux mille trois cent hommes contre les ennemis. Leur population, qui était de près de douze mille âmes, était au moins trois fois plus nombreuse que celle des Français en Canada. De Montréal

au pays des Agniers, la route mesurait une centaine de lieues.

Le prince de Carignan, de la maison de Savoie, était ce que nous appelons colonel honoraire du régiment que Louis XIV venait d'envoyer au Canada. Le colonel actif était Henri de Chapelas, sieur de Salières qui, depuis 1659, avait fondu son régiment dans celui dit de Carignan-Salières, à cause des noms des deux chefs. Ce prince de Carignan, ancêtre direct du roi Humbert d'Italie à présent, était sourd-muet, ce qui ne l'empêchait pas de prendre une large part à la politique de son temps. Il a figuré avec avantage dans le jeu des cabinets de France et de Savoie. Sa clairvoyance était appréciée des hommes au pouvoir. Louis XIV lisait ses rapports ; Colbert avait la précaution de le consulter. S'il n'a touché qu'en passant au Canada, nous devons toutefois lui rendre hommage de ses vues claires et pratiques.

On a lieu de croire que c'est M. de Courcelle, le nouveau gouverneur, qui voulut, contre tous les avis des gens compétents, faire une campagne d'hiver. Il ne connaissait ni la rigueur du climat ni les obstacles redoutables qui s'opposaient à une pareille marche avec des troupes, non seulement étrangères au pays, mais encore conduites à l'euro péenne. Sans l'aide que prêtèrent les milices canadiennes, le désastre eût été complet.

Un manuscrit en vers que M. de Léry Macdonald a trouvé dans les papiers de la famille de Lotbinière, et qui me paraît être du jeune Chartier de Lotbinière, officier de l'expédition que je

raconte, s'exprime ainsi. C'est un badinage quant à la forme, mais de l'histoire pour nous tous :

La Victoire aurait bien parlé
De la démarche et défilé
Que vous avez fait, grand Courcelle,
Sur des chevaux faits de ficelle,
Mais en voyant votre harnois
Et votre pain plus sec que noix
Elle n'aurait pu vous décrire
Sans nous faire pâmer de rire !

Le départ de Québec eut lieu le 6 janvier 1666. M. de Courcelle était accompagné de M. du Gas, qu'il prit pour son lieutenant ; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire ; du Père Pierre Raffeix, jésuite ; de trois cents hommes du régiment de Carignan, et d'une centaine de Canadiens.

“ Cette marche ne pouvait être que lente, chacun ayant aux pieds des raquettes, dont ils n'étaient pas accoutumés à se servir, et tous sans en excepter les chefs et M. de Courcelle même, étant chargés chacun de vingt-cinq ou trente livres de biscuit, de couvertures et des autres provisions nécessaires.”

Le 10, la petite armée quittait Sillery. Dès le troisième jour plusieurs se gelèrent le nez, les joues, les oreilles, les doigts, les genoux, et on commença à se plaindre de plaies sur différentes parties du corps. Le “ mal de raquettes ” se faisait sentir vivement. Quelques-uns, engourdis par le froid, seraient morts sur la neige si on ne les eût relevés et portés sous un abri. Les maisons étaient alors bien rares entre Portneuf et Champlain,

Étant arrivé au Cap de la Madeleine le 15, M. de Courcelle expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son corps chemin faisant.

Le 16 il était aux Trois-Rivières où il trouva que M. Pierre Boucher, le gouverneur du lieu, avait tout préparé selon ses vues.

Ce fut un temps de repos pour les troupes :

Étant rendus aux Trois-Rivières
On fait la nique aux cimetières.
On ne pense plus au passé ;
Chacun s'y trouve délassé.
Le pot bout, on remplit l'écuelle..."

Le 18 M. de Courcelle poursuivit sa route avec seulement quatre-vingts soldats, quatre officiers et quarante-cinq Canadiens. Si je ne me trompe, il se dirigea sur Montréal, où Charles LeMoyne, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois, se joignit à lui, avec M. de Hautmesnil, et soixante et dix "capots bleus" ou volontaires canadiens de Montréal. De Hautmesnil faillit périr dans la campagne.

Le 24 janvier, les sieurs de la Fouille, Maximin et Loubia, capitaines au régiment de Carignan, arrivent aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis dans ce lieu. Le lendemain, tout s'ébranle pour marcher à travers le lac Saint-Pierre jusqu'au fort de Richelieu où commandait M. de Sorel. C'est alors, je crois, que cet officier "refit" le fort qui porta son nom.

Cette journée du 25 était excessivement froide.

L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes taillées par les glaces, et les autres les mains, les bras, etc., gelés.

Le poète que j'ai déjà mentionné était de cette troupe :

Afin de gagner Richelieu.
 Mais ce lieu devenu stérile
 Ne nous fournissait point d'asile.
 Fallut y faire des remparts
 De neige et de glaçons épars.
 Sous l'abri de la belle étoile
 Bâtir maison d'un peu de toile,
 Et se composer des hameaux
 Avec buchettes et rameaux.

L'auteur de ces vers parle comme si M. de Courcelle eut été au fort Richelieu avec lui. C'est possible. Il dit aussi que les " capots bleus " ou miliciens de Montréal les rejoignirent au fort Richelieu. M. de Courcelle partait le 29 du fort Saint-Louis ou Chambly. Les capitaines Petit et Bougemon, et le sieur Mignardé, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment, sont aussi mentionnés à la même date.

Le 29 donc, M. de Courcelle partait du fort Chambly avec cinq ou six cents hommes. Le rendez-vous des troupes était au fort Sainte-Thérèse. On y attendait aussi des Algonquins qui devaient servir de guides sous les ordres de Louis Godfrey de Normanville, le même qui fut plus tard procureur du roi. Les Algonquins s'étant enivrés manquèrent au rendez-vous, et M. de Courcelle commît l'imprudence de ne pas les attendre.

C'est un tour, dit-on, de coquin.
Et, n'en déplaie à l'Algonquin,
Qui s'arrêtait à la bouteille,
Alors on aurait fait merveille.

Le 30 janvier, toute l'armée partit du fort Sainte-Thérèse et marcha, avec mille peines et misères, en se trompant de route, jusqu'au 14 février, où elle se trouva à vingt lieues à l'est des bourgades des Agniers et tout près d'un établissement de Hollandais. Le 15, à six lieues d'Albany, on sut que la province tout entière était passée aux mains des Anglais.

Le 20 février, un samedi, les troupes attaquèrent un cabanage d'Iroquois où ils tuèrent "plus de deux" Sauvages et une vieille femme, et dans une escarmouche en plaine quatre autres Iroquois succombèrent, mais six Français demeurèrent sur la place. La nuit suivante et la journée du lendemain, il plut continuellement. Ce dimanche, M. de Courcelle eut divers entretiens avec le commandant du poste voisin, un Hollandais qui servait l'Angleterre depuis le changement survenu l'été précédent.

Malgré l'insuccès de ses armes, le gouverneur français put se convaincre que sa présence et celle de son armée dans cette région, en plein hiver, impressionnait fortement les esprits.

Quelques prisonniers qu'on avait fait durant le trajet firent connaître que les Agniers et les Onneyouts étaient allés en guerre chez des peuples situés plus loin, vers le sud, et appelés "faiseurs de porcelaines" probablement les Andastes. Ceci acheva de décourager les chefs

français, et le soir du même dimanche, après avoir été bien traitée par les Hollandais, l'armée décampa avec précipitation et marcha toute la nuit, ainsi qu'une partie du lendemain. Le soir venu, arrivèrent les trente Algonquins qui, au début de l'expédition, s'étaient engagés à servir de guides. Ils apportèrent néanmoins quelques rafraîchissements bien désirables, en faisant part aux troupes du produit de leur chasse.

Les Agniers, qui paraissent être revenus dans leur pays en ce moment, eurent bientôt connaissance de l'armée française et ne la lâchaient point de l'œil. Ils la harcelaient avec adresse et ajoutaient ainsi à sa pitoyable situation. Dans une affaire d'arrière-garde le sieur d'Aiguemortes et quatre soldats tombèrent sous leurs coups ; il y eut trente Iroquois de tués ; le poète que j'ai cité raconte en détail cette aventure et dit que le jeune de Lotbinière, qui avait pris la place de M. d'Aiguemortes, fut blessé légèrement.

M. de Courcelle se trouvait au milieu du lac Champlain, lorsque les vivres lui manquèrent. Il envoya ouvrir une "cache" de provisions qui avait été préparée dans le but de secourir les troupes au retour, mais elle ne contenait plus rien. Les voleurs s'étaient emparés en même temps d'effets valant quatre-vingt piastres de notre monnaie actuelle et appartenant aux Pères Jésuites Raffeix et Boquet.

Plus de soixante soldats moururent de faim à la suite de ce mécompte. Il ne faut pas oublier ceux qui avaient déjà péri de misère en allant et revenant, ni ceux qui ne purent résister aux

épreuves de la marche depuis le lac Champlain jusqu'à Québec. Les Algonquins et les Canadiens parvinrent à soulager bon nombre de ces militaires en abattant les bêtes de la forêt et en donnant d'utiles conseils à ces pauvres novices sur la manière de se conduire en pareilles circonstances. Le poète dont j'ai parlé décrit longuement, mais d'un ton léger, les souffrances endurées pendant cette campagne.

Enfin, le 8 mars, l'armée arrivait à Chambly, dans un désarroi lamentable.

Il est évident que le fort Sainte-Anne n'était pas encore construit, car l'armée eût pu s'y ravitailler, après la découverte que la cache aux provisions avait été pillée. C'est alors probablement que l'on conçut le projet de faire construire ce fort sur une île du lac Champlain, et l'on sait que M. de la Mothe-Lucière le termina durant l'été de 1666. Quant au fort Saint-Jean, il en est à peine fait mention ; en 1666, M. BERTHIER y commandait et le sieur de Rougemont commandait à Sainte-Thérèse.

Rendu au fort Saint-Louis, M. de Courcelle rejeta l'insuccès de son entreprise sur les Jésuites et il continua de parler d'eux avec amertume et reproche, jusqu'à Québec, où il comprit que sa détermination de faire en Canada une campagne d'hiver avec des soldats européens avait été la cause de sa déconfiture.

D'après le poète que je lis en ce moment (et qui n'a jamais été imprimé), les troupes passèrent de Chambly à Montréal, au lieu de descendre à Sorel :

Montréal vit la jeunesse
 Au retour, conter sa prouesse.

Descendant du côté gauche du fleuve, vers le 12 du mois de mars, le soleil brillant sur les neiges incommoda cette troupe qui avait supporté, depuis dix semaines des fatigues inouïes, comme on peut se l'imaginer à la lecture des documents de l'époque.

Mais le soleil battait à plat
 Et la neige faisant éclat,
 Les sieurs Dugal et Lotbinière
 Pensèrent perdre leur visière.
 Et, comme aveugles sans bâtons,
 Ne pouvant marcher qu'à tâtons
 Furent conduits aux Trois-Rivières.

Il paraîtrait qu'il y eut aux Trois-Rivières un moment de "revenez-y" malgré le carême qui venait de commencer ! Cela ne fait pas de mal, après une telle course.

M. de Courcelle étant passé aux Trois-Rivières, arriva à Québec le 17 mars.

Il fallut retourner au pays des Iroquois, l'automne suivant. Cette seconde entreprise, conduite par M. de Tracy, fut couronnée de succès et nous y gagnâmes une paix qui dura une quinzaine d'années.

On dit généralement que les Canadiens placés sous les ordres de M. Le Gardeur de Repentigny (1666), étaient les premiers volontaires enrôlés en Canada, mais il faut se rappeler que le camp volant de 1649 était aussi un corps organisé, qui fit le service durant quelques années sur les bords du fleuve, où il poursuivait les Iroquois,

Lorsque le régiment de Carignan eut été licencié, un certain nombre de ses soldats entrèrent dans les petites garnisons de Québec, Trois-Rivières, Serel, Montréal, Chambly, Sainte-Anne et Cataracoury, ainsi que des volontaires canadiens, et par la suite, ces garnisons furent toujours composées partie de soldats ayant servi en France, partie de Canadiens.

Le comte de Frontenac forma, vers 1675, les cadres de la milice, tels qu'ils ont existés jusqu'à 1760. Tout homme en état de porter les armes appartenait à une compagnie et faisait les exercices militaires à dates fixes. Le capitaine de paroisse commandait la compagnie ou les compagnies de sa paroisse. En cas de plus d'une compagnie, il n'y avait pas de major, mais des lieutenants commandaient les compagnies et le capitaine de la paroisse prenait la direction de tout. Ce capitaine était appelé le "capitaine de la côte" parce que chaque paroisse aboutissant au fleuve, il devait distribuer ses ordres le long de la côte du fleuve, au lieu d'être obligé de remonter dans les terres et de circuler de rang en rang, ou de concession en concession, comme lorsque les habitants sont groupés et ne suivent pas un alignement rigide.

LACHINE

On m'écrit de Montréal: " Pouvez-vous me dire s'il reste des vestiges de la maison que Robert Cavalier, chevalier de La Salle, bâtit sur le lot de terre à lui donné, en 1666, par les MM. de St. Sulpice, et qu'il nomma La Chine ? "

Je réponds, en premier lieu : René-Robert Cavelier, surnommé La Salle, ne s'appelait pas Cavalier, et il n'était pas chevalier.

En second lieu, il n'a pas reçu la terre en question durant l'année 1666.

Troisièmement, il est douteux qu'il ait construit une maison valant la peine, et encore moins un fort, comme on l'a prétendu.

Quatrièmement, ce n'est pas Cavelier de La Salle qui a imposé le nom de Lachine.

Dans son histoire des découvertes de La Salle, M. Gabriel Gravier nous dit que, en 1666, son héros était âgé de moins de vingt-cinq ans et n'étais jamais sorti de France.

On sait que M. l'abbé Cavelier vint de France à Montréal l'année 1666. Il était frère de René-Robert dont la présence à son tour, est constatée à Montréal, les 1er et 7 novembre 1667 (voyez Faillon: *Histoire de la colonie française*, vol. III, p. 228 ; Voyage de Dollier et Galiné, page 65.)

Dans ce même mois de novembre 1667, M. Galinier entra en fonction comme supérieur de

la maison de St. Sulpice de Montréal, chargé qu'il exerça à peu près un an. Nous verrons plus loin que ce fut M. Galinier qui concéda la terre en question à La Salle, par conséquent l'hiver de 1667-68.

M. Faillon dit: "Le fief était situé en face du saut St. Louis, dans un endroit de l'île de Montréal, où le séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade... Il ne donna point alors de titre par écrit... Le fief semble avoir été d'une assez vaste étendue; il fut érigé sans aucun droit de justice, quoiqu'avec droit de moulin seigneurial... La Salle commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village, où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, et fit aussi diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village. Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la St. Martin, mais à la fête de St. Sulpice."

Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tous cas rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans, cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte de St. Sulpice.

"Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal, pour y passer l'hiver" dit une note placée par la Société historique de Montréal à la suite du *Voyage* de MM. Dollier et Galiné, p. 66.

Dans un contrat du greffe de Montréal, en date du 16 décembre 1668, mentionné par Faillon (vol. III, p. 298) on lit: " la maison de la côte St. Sulpice." La Salle est partie à ce contrat.

Par un acte notarié du 9 janvier 1669 La Salle rétrocède au séminaire " la seigneurie appelée de St. Sulpice, située en l'île de Montréal, au-dessus du saut St. Louis et dont il tenait la concession de M. Galinier."

Jusqu'à présent, il n'y a pas de trace du nom de La Chine imposé à cette localité.

Le 6 juillet 1669, La Salle, avec un certain nombre d'hommes, s'embarqua pour aller en découverte, jusqu'aux mers de Chine, si possible. MM. Galiné et Dollier étaient du voyage. M. Dollier écrit qu'ils partirent tous ensemble " du saut St-Louis à une lieue et demie " de Montréal, ou si l'on veut une lieue et demie de la résidence des prêtres de St-Sulpice.

MM. Dollier et Galiné n'allèrent pas plus loin que le voisinage de Niagara, en compagnie de M. de La Salle, et les hommes de celui-ci rentraient à Montréal après quatre mois d'absence. La Salle ne revint que l'année suivante.

Dans *Histoire du Montréal*, publiée par la Société Historique de Montréal, M. Dollier dit, en plaisantant, que le nom de Lachine fut donné à la localité d'où était partie (1669) l'expédition du sieur de La Salle. Il fait entendre que le retour des " Chinois " causa quelques risées dans le public. M. Dollier aimait à rire; je pense qu'il est l'auteur du terme satirique *Lachine*. Il parle de la " transmigration " des voyageurs de

La Salle, voulant par là signifier que ces braves gens, partis pour se rendre à la Chine et revenant penauds, méritaient le surnom de Chinois. Une confusion existe dans son récit, car il place ce trait dans l'année 1667-68, bien qu'il sut, mieux que personne, que la chose avait eu lieu l'automne de 1669, au retour des hommes de l'expédition. Ce n'est pas la première fois que les annalistes ont transposé ainsi des faits dont ils connaissaient et la vraie date et le caractère particulier, sans s'apercevoir de la fausse interprétation que les historiens pourraient leur donner. C'est ce qui n'a pas manqué dans le cas qui nous occupe.

Il me semble impossible de contester que le nom de *Lachine* ait été imposé par ironie, à la suite de l'expédition manquée. La Salle, qui n'a jamais employé ce nom dans les actes aujourd'hui connus, ne doit pas en avoir été l'auteur. C'est plutôt M. Dollier qui le créa ou qui s'en fit le propagateur, après son retour de la baie de Quinté au printemps de 1670.

Quoiqu'il en soit, dans un acte du greffe de Montréal, en date du 11 juin 1670, figurent ces mots : "le lieu de la Chine ainsi appelé" et encore : "l'habitation qu'on appelle la petite Chine" expressions qui, d'après la remarque de M. Faillon (III 298) montrent que ce nom devait avoir été adopté récemment. Le 8 octobre, même année (même source) l'intendant Talon répète le mot.

Le plan de l'île de Montréal publié par M. H. Beaugrand dans son album du *Vieux Montréal* indique la date des forts construits en remontant

depuis la ville jusque vers quatre lieues. Cesont Verdun 1662, Cuillierier 1672, Lachine 1672, Rémi 1671, Rolland 1672.

Verdun était le nom de la mère du premier Vaudreuil qui vint en Canada, et qui fut employé d'abord dans l'île de Montréal. Si le nom du fort Verdun provient de cette source, il est bon de constater qu'il remonte à peine à 1686— mais il pouvait y avoir eu un fort en ce lieu dès 1662, sous un nom quelconque.

Cuillierier était un habitant bien connu de l'île de Montréal.

Le fort Rémi doit son nom à M. Remy, prêtre du séminaire St. Sulpice, et non pas à M. Rémi de Courcelle qui commandait dans l'île en 1671.

Rolland ou Le Noir Rolland, était un traiteur très actif, un peu avant 1672 et longtemps après cette date.

Pour avoir été construit en 1672, comme le veut la carte de M. Beaupré il faut que le fort de Lachine ne soit pas celui du sieur de La Salle, en admettant que ce dernier eut jamais érigé un fort à la côte St. Sulpice durant les douze ou quatorze mois qu'il fut possesseur de ces terres.

Lachine est à trois lieues de Montréal. La Salle dit que son fief était situé au-dessus du sant St Louis. Faillon observe que ce fief était en face du sant St Louis et semble avoir été d'une assez vaste étendue. Dollier note qu'il s'embarqua avec La Salle à une lieue et demie de Montréal. Si cette mesure est prise à partir du pied du canal Lachine actuel, nous n'arrivons qu'à moitié chemin entre Lachine et Montréal. Est-ce bien

sur le site de Lachine que Cavelier de La Salle commença des travaux en 1668 ? Ne serait-ce pas plutôt aux environs du fort Cuillerier ?

Nous venons de voir que la durée de la résidence de La Salle à Montréal se limite à une vingtaine de mois dont dix à douze comme seigneur du fief St Sulpice. C'est durant ce court espace de temps que l'on veut qu'il ait fait des voyages d'exploration dans le nord pour se préparer à ses fameuses découvertes. Il est possible que, l'hiver 1667-68, il ait remonté l'Ottawa—cela compterait pour un voyage et pas plus. L'été et l'automne de 1668, il était tout à sa seigneurie. Pour l'hiver 1668-69, il se procure une maison à Montréal—puis il part le 6 juillet 1669 pour visiter les lacs Ontario, Erié, etc. Toute l'erreur vient de ce que l'on a cru voir La Salle fixé à Montréal pendant quatre ans : de 1666 à 1670.

II

Depuis que ce petit article est écrit, j'ai vu avec plaisir la jolie brochure intitulée *Le Vieux Lachine et le Massacre de 1689*, imprimée en 1889 par Désiré Girouard, député, &c., un travailleur dont la renommée n'est pas à faire. Cette fois, laissant de côté la rédaction des factums de l'avocat, il s'est tourné vers l'histoire, en choisissant de préférence ce qui concerne sa propre paroisse. Très bien, on n'est jamais mieux inspiré qu'en parlant de son *pays*.

Ecrire une page d'histoire de mérite que tous les curieux et les amateurs devront consulter,

est presque un tour de force. Que l'on essaie un peu si l'on doute !

Il n'y a pas chez nous d'historien de profession, faute de pouvoir tirer des livres que l'on écrit un revenu qui donne le pain quotidien. Nous sommes donc des amateurs, qui publions, à nos risques et périls, des ouvrages dont les éditeurs, en Europe, par exemple, achèteraient les manuscrits. Amateurs nous sommes, rien que cela, mais vu notre situation particulière, amateur est plus honorable qu'historien en titre. Le sacrifice de temps et d'argent est notre partage. Nous n'avons devant nous ni l'appât du lucre ni les loisirs qui nous feraient encore trouver le travail agréable. Il y a entre les historiens de l'ancien monde et nous, cette différence que nous travaillons pour la patrie, sans espoir de rémunération, tandis que nos confrères de là-bas exploitent, avec profit à la clef, un monde déjà formé aux études, payant ce qui vaut la peine d'être payé et honorant l'érudition. Tout est encore maigre et étroit chez nous, à cet égard. On considère que, celui-ci ou celui-là, qui a donné à la presse des travaux importants, est obligé de continuer à produire — pourquoi ? parce que son talent le porte vers l'esprit de sacrifice. A lui la tâche de remettre au jour les choses d'autrefois. On ne songe pas assez souvent à l'en remercier par une souscription raisonnable. Il doit imprimer, croit-on, puisque c'est une œuvre nationale qui l'inspire.

Mes compatriotes, vous achetez trop de livres inutiles et vous n'achetez pas assez de livres né-

cessaires. Réfléchissez, mettez-vous dans la tête de n'acquérir que des ouvrages instructifs, et vous verrez que l'argent ne se gaspille pas plus, sous ce nouveau système, que sous le régime que vous suivez—et de plus, que vous êtes, en fin de compte, mieux renseignés que si vous achetiez tous les beaux volumes qui se présentent. Ayez une bibliothèque "canadienne" petite ou grande, mais qu'elle soit canadienne!

Est-il rien de plus beau que de connaître parfaitement l'histoire de sa paroisse? Pour cela, il faut lire. Lire quoi? Lire le livre du courageux travailleur qui a su ressusciter les annales du passé. Ah! vous ne comprendrez pas ce qu'il a eu de peine à retrouver tout cela, fort bien, mais lisez-le! Il vous dépasse de cent coudées peut-être par ses connaissances, acquises dans le travail, mais, encore une fois, lisez-le! Vous sortirez de l'examen de son œuvre plus homme que jamais, plus Canadien, plus solide en tout. M. Girouard a compris cela. Il redonne du ton à vos nerfs en parlant du vieux Lachine d'il y a deux siècles. Et quand on dit Lachine, on dit presque toute l'île de Montréal, car les événements sont tellement enchaînés les uns aux autres que les séparer n'est pas possible. Lachine, en de certains moments, c'est Montréal, et Montréal c'est Lachine.

Demain, si vous me dites d'aller habiter telle paroisse, et si j'y vais, tout de suite j'éprouve le désir de connaître l'histoire de cette localité. Est-ce comme ça que vous êtes? Vous me répondrez que non. En ce cas, vous avez tort, à mon

point de vue. Il ne suffit pas de vivre dans le présent ; le passé a des charmes que nous serions bien fous de méconnaître.

M. Girouard a l'amour du passé. S'il rappelle les souvenirs de ce temps-là, c'est pour stimuler notre ardeur patriotique. L'orgueil du sang est un ressort qu'il ne faut pas laisser affaiblir. En nous racontant les malheurs et les exploits de nos pères, il fait plus que de verser un million de piastres dans nos poches. Donnez-moi une nation qui sache son histoire, je n'aurai pas de peine à en faire une nation vaillante. Il faut, pour arriver à ce but, que chacune de nos paroisses ait ses annales publiées, mises au jour, commentées, examinées, annotées, comprises enfin. Cette œuvre nationale demande le concours de plusieurs intelligences et un esprit de sacrifice rare dans un monde qui lutte pour le pain quotidien. M. Girouard s'est imposé la tâche de mettre au jour ce qu'il avait eu le courage de collectionner touchant sa paroisse, l'une des plus historiques du Canada français. Qu'on l'en félicite. Le plus tôt son exemple sera suivi le mieux ce sera. En ce moment il se fait un mouvement dans le pays pour accomplir cette belle œuvre de l'histoire des paroisses, secondons-le de tout notre pouvoir.

Dans sa brochure la disposition des matières n'est pas aussi claire qu'il le faudrait ; cela est dû à certaines pièces qui n'ont été trouvées qu'au moment où la matière de toute la brochure était composée ; néanmoins tout y est et le lecteur n'éprouvera aucune peine à grouper les faits dans sa mémoire selon qu'il le jugera à propos.

Les gravures dont l'ouvrage est orné valent dix fois le prix marchand de la brochure. Voyez-vous le fort Rémy en 1671 ? C'est le berceau de la paroisse de Lachine. A côté est le portrait de Cavelier de La Salle qui le premier porta la civilisation dans ces endroits. Les vieilles maisons de Jacques LeBer et de Charles LeMoine, très normandes sont à croquer. René Cuillierier, l'homme aux aventures, a aussi l'image de sa résidence dans ces pages toutes inspirées du sentiment canadien. L'église de Lachine, bâtie en 1710, au centre du fort Rémy, et démolie en 1869, est là toute droite, avec son air des anciens jours. Puis on voit des cadastres, les plans de tous les terrains, des listes de colons. C'est la chose qui manque à la plupart des histoires de nos paroisses. Lachine ainsi traitée devient plus historique que jamais.

La Salle, comme fondateur, ou plutôt premier habitant, figure ici avec droit. A-t-il vraiment songé à établir des colons en ce lieu ? C'est ce qu'on ne saurait dire. Son esprit de découvertes, et la spontanéité de tous ses mouvements nous portent à croire qu'il pensait aux régions de l'ouest avant tout, et que Lachine ne devait être pour lui qu'un pied à terre. Ce personnage s'est identifié avec Cataracoui, surtout avec le Mississipi : ses visées étaient là-bas, là-bas ; il faisait grand. Si la fin de sa carrière a été un insuccès et une tragédie lamentable, il n'en reste pas moins un être étonnant au milieu de cette phalange de découvreurs, fondateurs et voyageurs, qui marquèrent chez nous la fin du XVII^e siècle.

Ce qui semble bien constaté c'est qu'il avait un caractère irascible et était, comme on dit, mauvais coucheur. Avec des projets immenses, il ne savait pas se faire aimer personnellement. De là ses déconfitures et sa triste fin. Ses entreprises de découvertes appartiennent à l'histoire, et Lachine ne saurait qu'être fière d'une gloire qui a passé sur son sol. Le monument qui s'élèvera un jour, chez nous, à la mémoire de La Salle devra être planté à Lachine. C'est là que le découvreur a préparé ses plans, et c'est de là qu'il est parti pour ses courses lointaines vers les régions inconnues, nouveau Christophe Colomb, comme lui devenu malheureux après ses triomphes.

Les plus anciens habitants de Lachine se nommaient Jean Millot, René Cuillerier, François Le Noir-Rolland, P. Bouchard, Geo. Allète ou Alain, Pierre de Saint-Germain, Jacques Morin, Antoine Picard, Robert Réaume, René Chartier, François Meloche, Etienne Hébert dit Saint Martin, Vincent Alix du Aly, Simon Davaux, Nicolas Ozanne. Laurent Bovy sieur de Grandmaison, André Rapin, Mathias Châteaudeau dit Massias, Claude Garigues, Noël Charmois dit Duplessis, Pierre Gauthier, Mathurin Thibaudeau, Nicholas Moisan, Jean Fagueret dit Petitbois, Pierre Pérusse et plusieurs autres dont il est parlé dans l'ouvrage qui nous occupe en ce moment.

Un type c'était Le Noir-Rolland ! Il avait bâti un fort à lui tout seul, pour protéger son commerce. Le site devint important. Jamais Lachine historique n'oubliera Le Noir-Rolland. Il a eu procès sur procès devant les cours de justice. C'était

le plus remuant des fondateurs de Lachine. Son vrai nom était LeNoir, mais son père avait Rolland pour nom de baptême. De là : LeNoir-Rolland. La famille existe encore. Les tanneries des Rollands sont de nos jours comme un nom de ville, tant le public s'est familiarisé avec cette appellation. N'étant pas marié, LeNoir Rolland était considéré comme ne pouvant tenir maison dans un lieu écarté de la ville. En 1671, il fut appelé à répondre de sa conduite à cause de cela. Il promit de se marier l'année suivante, à l'arrivée des vaisseaux de France et effectivement, il épousa, le 2 janvier 1673, Madeleine Charbonnier, fille d'un ancien officier de la maison du roi. Charbonnier et LeNoir vont bien ensemble.

Les familles qui actuellement possèdent les terres des premiers colons se trouvent indiquées dans la brochure. C'est une bonne idée.

Le massacre du 5 août 1689, qui a été si souvent mentionné dans l'histoire, est étudié ici pour la première fois, et les pertes de vie réduites à une proportion qui semble raisonnable. M. Girouard s'est dit que la légende, comme toutes les légendes, devait être en désaccord avec la réalité. Pour former son opinion il a consulté les sources accessibles, le papier-terrier, les recensements, les registres de l'église, etc., et il a contrôlé les récits des contemporains de cet événement. En somme, il doit être correct dans ses données. N'ayant d'autre parti pris que de rechercher la vérité, il ne subtilise pas, il expose ses trouvailles et les livre à la connaissance du lecteur. C'est le bon procédé en histoire. Ce

qu'il a appris nous le savons maintenant grâce à lui. Les conclusions qu'il en tire peuvent ou ne peuvent pas satisfaire ceux qui désireraient étudier encore le sujet, mais je crois qu'il a poussé si loin et si bien ses investigations que personne n'amènera contre lui ce qu'on appelle une forte preuve. Pour moi c'est comme une affaire réglée.

Il n'est pas à espérer généralement que les grands historiens exposent par le détail des faits locaux perdus dans l'ensemble des événements. C'est au chercheur tenace, qui s'applique à élucider un point quelconque d'une question en jeu, qu'il appartient de traiter les sujets embrouillés et d'y porter la lumière. Le cas se présente ici. En homme de loi et en amateur de l'histoire, M. Girouard nous rend le service de plaider une cause intéressante et surtout de plaider le pour et le contre—ce qui rend la démonstration plus attrayante. On ne fait pas mieux nulle part.

C'est encore merveilleux de voir que nous n'ayions pas perdu toutes les pièces écrites il y a deux siècles ! La négligence a été si grande que je m'étonne constamment à la vue de ces vieux documents tirés tout à coup de la poussière de l'oubli par un curieux intelligent et qui ne regarde pas à ses peines. S'il était possible de publier ces masses de registres, de lettres, de rapports, de recensements, qui sont le reflet véritable de la vie de nos ancêtres, combien mieux nous apprendrions notre histoire ! Cela viendra, mais hâtons-nous, le danger de tout perdre est plus grand que jamais.

Nos paroisses ont des notaires, des médecins,

des arpenteurs qui ne manquent pas de loisirs. Si vous leur faites lire l'alinéa qui précède ils diront que c'est juste comme idée. Dites-leur donc alors que la tâche de recueillir ces anciennes pièces et de les mettre au jour forme partie de leurs devoirs, comme gens instruits et patriotes. Il s'en trouvera dans le nombre qui vous comprendront et qui prendront la plume. Cette propagande est très désirable. Il n'est pas nécessaire d'être un littérateur pour chercher ici et là des documents et publier ces souvenirs du passé. Du moment où votre paroisse n'a pas d'histoire écrite, tout ce que vous imprimerez à son sujet sera du nouveau. Ne soyez pas architecte, je le veux bien, mais devenez l'un des maçons de l'édifice, votre part sera belle encore. C'est rendre service au pays que d'aider à reconstituer son histoire. Toute pierre est utile ; apportez-en beaucoup et il viendra un homme qui les mettra en place pour élever un monument à la patrie commune.

d
é
E
p
nc
st
pc
l'c
gr
sa
te
te
ce
en
C
ar
qu
an
rec
tor
et
alc
no
qu
igr
sec

JUGEMENTS DU CONSEIL SOUVERAIN

De 1885 à 1888, quatre volumes des Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France ont été imprimés, avec un goût parfait. Le Conseil Souverain était une institution qui remplissait parmi nous, sous le régime français, le rôle de nos parlements actuels, ou à peu près. C'est surtout dans l'ordre judiciaire que ce corps important exerçait ses pouvoirs, aussi les pièces que l'on nous présente aujourd'hui sont-elles en grande majorité des arrêts, qui renversent ou sanctionnent les décisions des tribunaux subalternes. C'est une mine à exploiter pour les amateurs de l'histoire du Canada. Trop longtemps ces pages importantes ont été tenus dans l'ombre; enfin les voilà, et nous allons pouvoir les étudier. Ce genre de publication pourrait s'étendre aux archives de nos anciennes cours de justice. Ce que nous avons publié, depuis trente ou quarante ans, n'est rien en comparaison de ce qui nous reste à mettre au jour. Le moment viendra où toute notre histoire sera ainsi réunie en volumes et placé sous les yeux de nos compatriotes, et alors, négligeant un peu les historiens, chacun de nous pourra se faire une idée des événements qu'il désire connaître. Tant d'écrits anciens ignorés du vulgaire vont enfin être connus. Les secrets du passé ne seront plus des secrets. L'a-

analyse des phases successives de notre histoire deviendra possible à tous les lecteurs. Un fait qui donne la clef d'une situation sera entre les mains de tout le monde. Aucun peuple ne se trouvera aussi riche que les Canadiens sous ce rapport. Travaillons à cette noble tâche et ne faiblissons pas !

Quelques tentatives ont déjà été faites dans cette direction, mais l'ignorance de ceux qui essayaient de se rendre utiles en publiant des pièces qu'ils ne savaient pas lire, qu'ils ne comprenaient aucunement et qu'ils transformaient sans s'en douter, a fait presque autant de mal que de bien.

A part le *Journal des Jésuites*, et les publications de la *Société Historique* de Montréal, où est le manuscrit que nous n'avons pas massacré en le publiant ? Sont-ce les collections des *Titres Seigneuriaux*, des *Edits et Ordonnances*, des *manuscrits relatifs à la Nouvelle-France* ? Hélas ! tous ces papiers ont été copiés à la diable, imprimés de même et ne sont utiles que pour nous guider dans la recherche des originaux.

Les *Titres Seigneuriaux* fourmillent d'erreurs typographiques, de noms transformés, de répétitions, d'omissions, de mélanges incompréhensibles pour tout autre qu'un historien. Une pièce est signée : "Lamy, Dupuis, Bégon." Eh bien, M. Lamy l'a signée en 1647 ; mais MM. Dupuis et Bégon ne l'ont vue que soixante ans plus tard. Qui va, à première vue, démêler cela ? Il y en a une centaine, imprimées avec aussi peu de précaution.

M. Duguay devient M. Duquoy ; le "bord" prend la place du "bout"; la compagnie Houel se corrompt en Hued ; Le Sueur figure sous le nom de Desuève ; madame de la Touche est devenue madame de la Souche ; Jalleau n'est plus que Jutreau ; Ameau est écrit Arneau ; Robineau apparait comme Babineau ; Paulin en lieu de Poulin ; Margaune remplace Margane ; le "fief" pour le "fleuve"; Gaudron à la place de Gaudzon ; Susart pour Fafart—et c'est avec cela que nous écrivons l'histoire !

Le gouvernement de la province de Québec est bien inspiré en entreprenant la publication des Jugements du Conseil Souverain. Il est nécessaire qu'il surveille de près ce travail si important, comme il se montre en effet disposé à le faire, afin de le rendre aussi présentable que possible. De copieuses annotations en rehausseraient la valeur. Je serais le dernier à manifester du mécontentement, mais je veux être le premier à dire les choses telles qu'elles sont. On pourrait faire mieux : faisons mieux.

Si M. John Langelier (1) ne figurait pas ici en qualité de fonctionnaire, je le féliciterais de son talent à lire les anciennes écritures. C'est un art en soi et un art qui demande de l'étude ! Il y a les encres pâlies, les papiers éteints ou usés, les abréviations, les caprices de l'orthographe, l'emploi des lettres inutiles, les formes de la calligraphie, les mauvaises constructions de phrase,

(1) Il est décédé depuis que ces lignes sont écrites. Son frère le remplace avec avantage, dit-on.

l'emploi de termes devenus hors de mode, les signes de ponctuation insolites, l'usage irrégulier des majuscules, tout un monde de difficultés que le vulgaire ne soupçonne pas. Ceux qui se figurent que les contemporains de Molière et de Racine écrivaient tous "la langue du grand siècle" se trompent étrangement.

Ces *Jugements* donnent intégralement le texte de la décision du Conseil. Parfois, le lecteur ne peut deviner le sujet du litige. J'aimerais à voir ce qu'il y a dans le dossier ; le moindre extrait de ce dernier nous mettrait sur la piste. Pour combler ces lacunes, il nous faudra recouvrir aux archives de Québec.

Voici le premier volume. Il va de 1663 à 1675.

Tout document a sa valeur, si on le reporte à la date qui lui convient. Les petits procès des marchands de 1663 à 1665 par exemple, seraient insignifiants à notre époque : ils nous racontent les misères du temps ; ils peignent un côté de la situation d'alors. Ceux que nous présentent les *Jugements* doivent être consultés dans cet esprit. Trois faits principaux y dominent : 1o le haut prix des marchandises de France ; 2o les tarifs imposés aux marchands ; 3o les désordres occasionnés par la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages.

Depuis le commencement de la colonie, le commerce avait été entre les mains des sociétés ou de certains individus qui l'exploitaient sans égard pour les colons. Ces marchands possédaient les navires qui visitaient Québec une fois par année. Le roi avait exigé d'eux, en 1661 ou 1662, qu'ils

transportassent des hommes et des familles qui désiraient ou travailler au Canada durant quelques années ou y demeurer tout-à-fait. La mauvaise volonté de ces trafiquants causait bien des embarras, car ils ne visaient qu'aux bénéfices de la traite. La prospérité future de la Nouvelle-France leur importait très peu. Pour se refaire des dépenses où des frais de transport de leurs passagers, ils surchargeaient leurs marchandises. Le Conseil tentait continuellement de les ramener à des taux raisonnables et pour cela ordonnait qu'ils exposassent dans leurs magasins la liste des prix des articles offerts en vente ; mais les abus surgissaient constamment malgré ces précautions. Aux plaintes des habitants sur ce sujet se joignaient les désordres que la vente des boissons enivrantes causait parmi les indigènes. La liberté de traiter de l'eau-de-vie était complète du moment où il s'agissait d'un commerçant reconnu. Si la défense d'en importer dans le pays eut été promulguée, la contrebande, si difficile à cette époque, n'eut pas fait brèche dans les règlements—mais on parlait du principe qu'il fallait se procurer des pelleteries—et pour les avoir, la boisson était le plus efficace engin de troc. On vendait donc partout de l'eau-de-vie—et l'on se lamentait sur les résultats fâcheux qui en résultaient pour la morale.

Charles Aubert de la Chesnaye ayant affirmé la traite, recevait les revenus provenant de cette source. Lorsque le Conseil avait besoin d'argent, il tirait sur Aubert, comme nous faisons aujourd'hui à l'endroit de notre banquier.

La plupart des marchands venaient de la Rochelle. Plusieurs étaient protestants. Si j'en juge par leurs noms presque aucun d'eux n'a laissé de famille parmi nous.

On est frappé du grand nombre de procès qui figurent aux registres du Conseil Souverain de 1663 à 1665 inclusivement, mais il est bon de se rappeler que ces trois années sont à cheval sur la dissolution des Cent-Associés et la prise de possession des affaires de la colonie par le roi. Ces procès roulent tous en effet, sur des matières de commerce. C'était un régime qui finissait; des marchands qui réglait leurs comptes; des habitants qui luttait contre le monopole mourant. Les petites transactions qui encombrant les registres du Conseil n'ont pas d'autres sources. L'esprit processif n'y est pour rien. A chacun son dû avant que de fermer boutique: voilà quel était le mot d'ordre du jour.

Deux lettres écrites par le Conseil et adressées à Colbert sont remarquables en ce qu'elles disent la vérité sur la situation de la colonie. Dans la première on explique le choix des colons; dans l'autre l'apropos de rendre le commerce libre. Malheureusement, sur ce dernier article, les idées européennes étaient fausses. Les ministres ne pouvaient se figurer que la colonie put se soutenir par elle-même. Cette erreur a régné non seulement durant tout le régime français mais jusqu'à 1840 et même plus tard.

J'ai observé que le Conseil Souverain est rarement saisi d'appels venant des Trois-Rivières ou de Montréal. Était-ce à cause de la distance

parcourir ? Probablement oui. Dans les greffes des deux villes que je viens de nommer, j'ai vu nombre de procès et je conclus de l'examen de l'ensemble que les intéressés aimaient mieux s'en tenir au premier jugement que de reporter leur plaintes à trente et à soixante lieues par des chemins assez peu commodes—en canot ou en carioles.

Les habitants de Québec et des environs, se trouvant plus près du pouvoir, ne se faisait pas faute de lui confier leurs affaires. Aussi voit-on qu'ils encombrent les séances du Conseil à propos de tout. En de certaines circonstances, plusieurs des conseillers se trouvant parents des intéressés dans ces litiges, quittaient leurs sièges et substituaient des "bourgeois" à leur place pour entendre les causes.

C'est de Québec que partait la direction du pays. Le Conseil Souverain se trouvait omnipotent en quelque sorte. Ses membres étaient choisis dans le groupe des habitants de la capitale. Il est vrai de dire qu'on y appelait toujours des hommes de capacité.

Il est assez curieux de voir les agissements de la population de Québec au sujet du syndic. On semblait ne pouvoir se passer de ce représentant de la "communauté". En plus d'une occasion, il parle au nom de toute la colonie. Le Canada n'est plus dans le Canada, il est tout dans Québec. C'était effectivement, la tête du pays. Les cabales jouaient un rôle marquant dans l'élection du syndic. Lemire, Charron, Le Gardeur de Repentigny, l'un ouvrier, l'autre marchand, le

dernier de famille noble et seigneuriale, ont tour à tour occupé ce poste durant les années en question. Le Gardeur est celui qui y a le moins brillé. Le beau rôle est à Lemire.

La justice s'administrait "en bon père de famille" serrant de près la coutume de Paris lorsque la chose était possible. On évitait les frais de cour d'un commun accord. Le tribunal mettait souvent les parties face à face, après un premier plaidoyer, et les invitait à s'entendre et à reparaitre dans huit jours, d'après l'idée qu'un arrangement quelconque vaut mieux que le meilleur procès. Un conseiller était ordinairement nommé pour conduire l'entente entre les plaideurs. Il en résultait un grand bien pour tout le monde.

Les petits détails qui concernent, par exemple, le réparation de la galiote destinée à aller au devant de M. de Tracy, pourront sembler inutiles, cependant ils nous permettent de relever les noms d'une foule de personnes, ouvriers pour la plupart, qui se trouvaient dans le pays à cette époque. Comme rien n'est perdu dans l'histoire d'un peuple qui possède déjà le dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay, nous ne devons pas reculer devant ces notes qui complètent la liste des Français venus ici pour s'y fixer à demeure ou pour un bref séjour.

Grâce aux travaux de M. l'abbé Tanguay, nous sommes en état d'indiquer les lieux d'où sont venus les trois quarts des colons du Canada. Des pièces comme les *Jugements et Sentences* du Conseil Souverain nous mettent en mesure d'ajouter

aux renseignements fournis par le savant abbé, et, dans bien des cas, la date de l'émigration des personnes s'y trouve consignée, ce qui est assez important.

J'ai relevé avec soin les professions et surtout les métiers, afin de montrer une fois de plus que nous ne manquions pas de cette classe de gens. Jusqu'à nos jours, on s'est borné à consulter les recensements et on en a inféré que les artisans étaient rares. Un recensement ne dit jamais tout ce qu'il pourrait dire.

Sur le chapitre des mœurs, nous pouvons être tranquilles. Il se rencontre peu de cas graves. On est plus étonné de la rigueur de la justice. Pour une peccadille, le bourreau vous coupait l'oreille ou le poing, ou vous faisait enfourcher un cheval de bois avec des poids de dix livres à chaque pied, pendant trois heures. Et puis, comme s'exprimait en 1663 M. Pierre Boucher, "on sait aussi bien pendre en ce pays qu'en France."

L'année 1666 ne renferme qu'un seul acte du Conseil Souverain. On en avait fini avec les Cent-Associés et le nouveau régime, celui de la compagnie des Indes, ne se dessinait pas encore.

Ce volume s'ouvre avec ce que l'on est convenu de nommer l'époque de Colbert, laquelle, pour le Canada, s'étend de 1663 à 1675, une douzaine d'années toutes remplies de sa bienveillante influence. Le grand ministre vécut et resta au pouvoir sept autres années, mais Louis XIV, absorbé par la politique européenne et tout entier à ses projets de conquête, ne secondait plus

son conseiller. Les mesures arrêtées par le Conseil Souverain de Québec, presque sous la dictée du ministre, appellent l'attention : ce fut l'adolescence de la colonie ; le malheur est qu'on ne poussa pas l'application du système jusqu'à l'âge d'homme. Nous fûmes laissés trop tôt à nous-mêmes : avant l'expérience complète et avant la création de toutes les ressources nécessaires pour nous soutenir. De cette œuvre manquée, il sortit néanmoins un petit monde étonnant par sa vigueur, son audace, ses entreprises, ses vues d'avenir et sa vitalité ! Si nous eussions continué à recevoir des secours de France jusque vers la date du décès de Colbert, alors que Louvois, tout à la guerre entre les puissances, remplaça la personne de son rival, le Canada eut fait à lui seul une Nouvelle-France durable et à l'abri de la conquête anglaise. Même chose pour l'Acadie.

C'est en partie l'étude de nos origines qui s'offre dans ces pages curieuses. Faisons-la attentivement, par le menu, par tous les détails qui nous sont révélés ici. En y travaillant nous ne perdrons pas nos peines et la postérité nous en remerciera.

Détachons des autres volumes des citations qui se rapportent à un fait peu connu dans ses détails, bien que Garneau en ait parlé.

M. de Frontenac, revenu de France l'automne de 1689 pour reprendre les rênes de l'administration, s'était abstenu de faire acte de présence au Conseil, évidemment parce qu'il avait sur le cœur quelques unes des anciennes difficultés mal applanies entre lui et certains conseillers. La

guerre recommençait. Au mois de janvier 1690, le gouverneur avait lancé trois partis armés contre les colonies anglaises. Il était étrange de voir en ces circonstances, le Conseil siéger dans le nouveau palais de l'intendant à Saint-Roch de Québec, et le gouverneur rester au château Saint-Louis (terrasse Frontenac) tout comme si le Conseil se promenait au Japon.

Le 20 février 1690, nous lisons au registre du Conseil :

Ce jour le Procureur General du Roy A dit que sur ce qu'il representa au dernier Jour Que depuis l'Enregistrement des lettres de Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur Et Lieutenant general par sa Majesté En ce pays, Il n'estoit point Venu Encore prendre sa place au Conseil quoy quil y ait déjà du temps, Et que luy Procureur general l'en ayt Inuité plusieurs fois, Et que mesme Monsieur l'Intendant luy a dit l'auoir aussy fait, Ce qui luy auoit donné lieu de Jüger quil attendoit quelque chose de la part de la Compagnie, Pourquoi luy Procureur general auoit Estimé quil auoit Esté apropos de deputer quelqu'vn des Messieurs pour l'Inuité de venir prendre Sa place, Et qu'Enconsequence de ce que la Compagnie l'auoit chargé de voir Mon dit sieur le Gouverneur, de presentir qu'elle pouroit Estre son Intention Et ce qu'il desireroit qui fut fait, Il se seroit transporté pardeuers luy Et lui auroit rendu compte de ce qui s'estoit passé a cet Esgard, Mais quil ne luy auroit fait autre Reponse, sinon que ce Conseil scauoit ce quil auoit a faire, Et que lors que le

service du Roy l'appelleroit au Conseil, Il s'y trouneroit.

Par cette reponse luy Procureur General croit auoir lieu de Juger que mon dit sieur le Gouverneur attend quelque honnesteté de la Compagnie, Et comme Il seroit a desirer quil Vint prendre sa place, Et que d'ailleurs Comme le Conseil ne tient plus sa sceance au Chasteau St Louis, Mais bien au Palais ainsy que sa Majté l'a Ordonné, Et que Jusqu'à present Il n'y a pas d'vsage, n'y rien de réglé sur la maniere dont on doit recevoir les Gouverneur generaux de ce pays En ayant Esté vzé differremment, Luy Procureur genal estime quil Est a propos que la Compagnie y pouruoye, Et, a cet effet qu'elle députe tels de Messieurs quil luy plaira pardeuers mon dit sieur le Gouverneur pour l'Inuiter de Venir prendre sa place, Et luy marquent le desir qu'elle a de l'y voir, luy Faire connoistre la maniere dont la Compagnie se dispose a le recevoir pour scauoir sil l'aura agréable, Et le jour quil luy plaira de la venir prendre. Surquoy voulant deliberer. LE CONSEIL s'est fait représenter les Registres afin de voir la maniere dont on En a cydeuant vzé depuis la declaration du Roy du cinquiesme juin 1675. Et a remarqué qu'en l'année 1682. apres l'Enregistrement des lettres de Monsieur de Labarre cydeuant Gouverneur General, La Compagnie se leua sans quil paroisse aucune deliberation, alla audeuant de luy Et l'ayant rencontré Enuiron a trente pas hors du Chasteau, le pria de venir prendre sa place, Ce quil fit apres que la Compagnie fut rentrée; En

s'y
oit
erie,
ie,
dre
ne
ais
né,
n'y
e-ce-
En
eur
gnie
de
dit
enir
ulle
iere
pour
luy
lant
les
En a
du
'an-
de
Ge-
pisse
Et
du
, Ce
; En

1685. Monsieur le Marquis de Denouille estant venu releuer le dit sieur de La Barre, Et apres l'Enregistrement de ses lettres, sur l'aduis, quil estoit dans le Cabinet du dit sieur de La Barre Au Chasteau, Trois Coners furent deputez pour aller au deuant de luy le prier de venir prendre sa place, Ce qu'ayant esté fait Et rentrez, Il auroit pris sceance. d'ailleurs le dit sieur de Denouille ayant a l'Instant marqué a la Compagnie quil auoit Inuité Monsieur de St Vallier nommé par sa Majesté a l'Euesché de Québec de Venir prendre sceance, quil estoit resté dans le Cabinet du dit sieur De la Barre n'ayant pas Jugé propos d'Entrer quil n'eust sceu les sentimens de la Compagnie d'autant quil n'auoit pas apporté de France le breuet de sa nomination, Et sur ce que le dit Sieur Denouille Certiffia qu'en Effet le dit sieur Saint Vallier Estoit nommé au dit Euesché, Et que sa Majesté auroit agreable qu'on Eust de grands Esgards pour luy, Il fut arresté que le dit sieur St Vallier viendroit prendre sa place, Et En mesme temps furent deputez deux Coners pour l'en aduertir Et le prier d'y venir, Et Estant Entré avec les dits deputez, Il prit sceance En la place de l'Euesque de Quebec. Et En l'année 1688, au retour de france du dit sieur de Saint Vallier, Estant sacré Euesque, Apres auoir esté deliberé sur ce qui estoit a faire a son Esgard, Il fut arresté que quatre Conseillers iroient de la part de la Compagnie le complimenter, Et se transporteroient a cet effet En son Palais Episcopal lorsqu'il sy seroit rendu apres les Ceremonies de la Cathedralle (Cela fut ainsy

executé). Quant a Messieurs les Intendants, la dite année 1682, apres l'Enregistrement des lettres de Monsieur de Meulles, portant sa Commission d'Intendant Et de presider En ce Conseil, Et suiuant la dite declaration de 1675. de faire les fonctions des premiers Presidens des Cours souueraines du Royaume, La Compagnie deputa deux Coners pour l'aller prier de venir prendre place, Ce qu'ayant Esté fait, Il auroit prit sceance, Et En gbie quatre vingt six. les lettres de Monsieur de Champigny, presentemen Intendant portant sa commission Et de presider En ce dit Conseil ayant Esté Registrées LE CONSEIL ayant appris qu'il estoit dans l'vne des Chambres du dit Chasteau Saint Louis, deputa aussy deux Conseillers pour l'aller receuoir, Et sur ce que le dit Sieur de Meulles prit congé de la Compagnie, deux autres Conseillers furent deputez pour le conduire, Ce qu'ayant fait hors de la Grande Salle, Et Iceux rentrez, Et Ensuite les deux premiers avec le dit sieur de Champigny qui auroit pris sa place a la Gauche de Monsieur le Gouverneur. Et sur ce deliberé ; A esté arresté que quatre Conseillers se transporteront au dit Chasteau pardeuers Monsieur le Comte de Frontenac pour l'Inuiter de Venir prendre sa place, Et a cet effet ont esté nommez les sieurs de Villeray premier Conseiller damours, Dupont Et Depeiras aussy Coners Lesquels ont esté aduertis de tascher de scauoir le sentiment de Monsieur le Gouverneur sur la maniere de sa reception au Conseil afin de sy conformer autant quil sera possible, le tout sous le bon plaisir du Roy. Et pour

garder a l'auenir vn Ordre vniforme, tant pour l'entrée de Messieurs les Gouverneurs Generaux, Et leur reception En ce Conseil, Comme aussy a celles de Messieurs les Euesques, Et Intendants, Que mon dit sieur le Gouverneur, Et Monsieur l'Intendant sont priez d'en Ecrire a Sa Majesté Et le supplier de faire scauoir ses intentions sur la maniere que la Compagnie doit obseruer, les Cas arriuant. (Signé) Bochart Champigny.

Du Lundy vingt sept feburier 1690, Le Conseil assemblé où Estoit Monsieur l'Intendant, Maistres Louis Roüer de Villeray premier Conseiller, Mathieu damours DeChaufour, Nicolas dupont de Neuville, Jean baptiste de Peiras Et Charles denys de Vitré Conseillers.

Sur ce qui a Esté dit par Me Louïs Roüer de Villeray premier Coner qu'Enconseqce d'Arrest du 20e de ce mois, s'estant transporté au Chasteau St Louis avec Maistres Mathieu damours Deschaufour, Nicolas Dupont Et Jean baptiste Depeiras aussy Coners pardeuers Monsieur le Comte de frontenac Gouverneur Et Lieutenant general pour le Roy En ce pays, Ils luy auroient, par la bouche du dit Sr de Villeray, dit ce qui suit. Nous venons de la part du Conseil pour vous Inuiter d'y venir prendre vostre place, Ce qui a empesché de le faire plus tost, C'est la difficulté ou la Compagnie s'est trouuée sur l'ordre qu'elle denoit tenir a vostre reception, par ce que jusqu'à présent Nous Nauons rien de réglé pour la maniere vue l'on doit garder a celle de Messieurs les Gouverneurs, non plus qu'à celles de Messieurs les Euesques Et Messieurs les Inten-

dans ; Et comme la Compagnie Eust Esté bien aize, auparauant de scauoir vostre sentiment sur ce qui vous concerne afin de s'y conformer de tout son possible, Elle En auoit chargé Monsieur le Procureur general dans la pensée Monsieur que vous pouriez vous En ouurir a luy, Et néantmoins Il a rapporté a la Compagnie que vous En ayant parlé, Vous ne luy auiez fait autre reponse, sinon que le Conseil scauoit ce quil auoit a faire, Et que Vous y Viendriez quand le seruice du Roy Vous y appelleroit, si bien que la Compagnie En nous chargeant de Vous prier, Monsieur, de Vouloir bien luy marquer le Jour quil vous plaira de venir prendre vostre place, Nous a Encore recommandé de Vous demander les veües que Vous pouriez auoir sur la maniere dont Vous Estimez y deuoir estre receu, dans l'assurance que nous vous donnons quelle est dans le sentiment de vous rendre avec plaisir tout ce quelle Vous doit, Que mon dit sieur le Gouverneur leur auoit fait connoistre par sa reponse quil auait lieu de sestonner de l'oubly du Conseil, Et qu'au regard de la maniere dont Il deuoit estre receu, Cestoit a la Compagnie de luy En faire la proposition apres quoy Il verroit ce quil auroit a faire, Que cependant Il la remercioit de la deputation qu'elle luy auoit faite, Et aux deputez d'y estre venus de sa part, Et sur ce deliberé. A esté arresté qu'il sera député pardeuers mon dit sieur le Gouverneur pour luy dire que la Compagnie Estoit de sentiment de luy rendre tout l'honneur qui luy était possible, qu'elle se proposait lors quil luy feroit scauoir quil y viendrait prendre

sa place, de Commettre quatre Conseillers pour aller audevant de luy, afin de le recevoir au haut du degré de ce Palais Et de l'Introduire En sa place, Et a ses fins commis le dit sieur de Ville-ray Lequel s'est a l'Instant transporté au dit Chateau.

Et Le dit sieur de Villeray de retour, A dit, qu'il avoit Exposé a mon dit sieur le Gouverneur le sujet de sa deputation, Et marqué que la Compagnie Estoit dans le sentiment de le recevoir avec tout l'honneur qu'elle est En pouvoir de luy rendre quand Il luy plairoit d'y Venir prendre sa place, Qu'a cela Il avoit fait reponse que ce n'estoit pas la maniere dont les Cours souveraines du Royaume En Vsoient Rn cas pareil, Et sur ce qu'il avoit représenté a mondit Sieur le Gouverneur que la Compagnie n'ayant aucune regle certaine jusqu'a present, Elle n'avoit rien negligé pour sinstruire de la maniere qu'elle se devoit comporter En cette occasion, jusqu'a Examiner l'ordre que le Parlement de Paris avoit tenu lors que Sa Majté avoit esté pour la premiere fois prendre sceance dans son Lit de Justice, Et que partout ce qu'elle avoit pû connoistre, Elle Estoit demeurée persuadée par la proposition qu'elle luy faisoit auroit pû luy estre agreable ; Que cependant Il pourroit l'assurer que la Compagnie ne s'estoit rien prescrit de positif, Et que par ce quil Jugeoit des sentimens où Il l'avoit veüe, sil avoit agreable de luy Faire connoistre l'ordre qui s'observoit En france, Elle ne desiroit que de sen refferer a ses sentimens ; A quoy mon dit sieur le Gouverneur n'auroit repondu

autre chose, sinon que la Compagnie pouuoit s'en Informer de Monsieur l'Euesque de Quebec Et autres qui pouuoient le sçauoir, Surquoy delibéré, A esté arresté que Monsieur l'Euesque sera prié de venir prendre sa place afin que la Compagnie puisse sçauoir de luy les connoissances quil peut auoir sur ce dont Il s'agit. (Signé) Bochart Champigny.

Du Lundy sixiesme Mars 1690. Le Conseil assemblé ou Estoient Monsieur l'Intendant, Maistre Louïs Roüer de Villeray P. Coner, Charles Le Gardeur de tilly, Mathieu Damours Deschaufour, Jean baptiste de Peiras, Charles Dèny's de Vitré Conseillers Et françois Magdeleine Ruette Dauteüil Procureur General du Roy.

Monsieur L'Intendant Ayant dit qu'En consequence de L'arresté du vingt Feburier dernier, Il a parlé a Monsieur l'Euesque, Et la Inuité de Venir prendre Sa place, afin que la Compagnie puisse sçauoir de luy la connoissance qu'il peut auoir Sur ce qui doit Estre pratiqué pour la reception de Monsieur le Gouverneur, lorsqu'il viendra prendre sa place En ce Conseil, mon dit sieur l'Euesque luy fit reponse qu'il ne le sçauoit pas, Et prioit la Compagnie de le dispenser venir prendre sa place. Oüy le Procureur general du Roy. A esté arresté que Le Sieur de Villeray se transportera presentement pardeuers Monsieur le Gouverneur pour luy faire la proposition de la part de la Compagnie, que quatre Coners Iron le prendre au Chasteau pour l'accompagner s'il l'auoit agreable de venir prendre sa place au Conseil, Et que si Monsieur le Gouverneur n'auoit

pas cette proposition agreable, de proposer tout ce qu'il desireroit qui soit fait pour sa reception lorsqu'il viendra prendre Sa place, Et determiner ce dont Il sagist par le dit sieur de Villeray avec Monsieur le Gouverneur, Et l'Arrester En sorte que cela finisse vne fois afin qu'il soit satisfait En ce qu'il desire, Et que cette Compagnie ayt le contentement de le voir En sa place quand Il aura agreable de la venir prendre. (Signé) Bochart Champigny.

Le dit sieur de Villeray Estant de retour, a dit qu'En consequence de la deputation, Il auoit rendu compte a Monsieur le Gouverneur de l'arresté cydessus, Et qu'a cela Il luy auroit repondu que comme Il auoit appris que l'on auoit Escrit sur ce qui sestoit passé. Il demandoit qu'on luy portast tout ce qui auoit Esté Escrit Et arrêté, Et qu'on luy fist sçauoir la maniere dont Il y seroit Encore receu quand Il y viendrait dans la suite apres la premiere fois.

Surquoy Monsieur l'Intendant auroit dit qu'il croit que le Conseil auoit fait les propositions les plus honnestes qu'il pouuoit pour la reception de Monsieur le Gouverneur. Et qu'en attendant qu'il ayt plû a Sa Majesté de faire vn Reglement, Il ne croit pas que le Conseil deubst rien changer dans ce qui auoit Esté pratiqué Jusqu'a present lors que que Messieurs les Gouverneurs y estoient Venus aux Jours Ordinaires, Et Ensuite s'est retiré pour laisser delibere la Compagnie Comme Elle le Jugera a propos. (Signé) Bochart Champigny.

Ouy le Procureur general du Roy qui a dit

Entr'autres choses quil ne trouue pas de difficulté de montrer a Monsieur le Gouverneur ce qui esté Escrit jusqu'à present sur cette affaire, Et que quant a la maniere de le receuoir lorsquil Viendra a l'assemblée les autres Jours hors le premier, Comme Il n'y a rien Eû jusqu'à present de pratiqué a cet Esgard, Il croit quil est a propos que le dit Sr. de Villeray se transporte de nouveau pardevers Monsieur le Gouverneur pour luy proposer que dans les Jours, Deux Conseillers le receuront a l'entrée de la salle, ou au haut de l'escalier, Et que sil se trouuoit Encore quelque difficulté, la Compagnie luy donne le pouuoir de proposer au surplus ce qu'il estimera le plus conuenable.

Et sur ce deliberé, a esté arresté qu'il sera proposé a Monsieur le Gouverneur qu'apres qu'il aura pris sa place dans le Conseil pour la premiere fois, Lors que dans la suite Il desirera y venir, deux Conseillers Iront le receuoir dans la salle des partyes, Et En cas quil ne l'eust pas agréable, qu'ils Iront Jusques au haut du degré, Et pour faire les dites propositions, Et porter a Monsieur le Comte ce qui a Esté Escrit. Le dit sieur de Villeray a Esté nommé. Lequel En cas que Monsieur Le Comte n'en fust pas comptant, luy offrira de la part de la Compagnie de se rapporter a ce quil Jugera plus a propos En telle façon que mon dit sieur le Comte Frontenac soit content. (Signé) Roüer de Villeray.

A la séance du lundi 13 mars 1690, les procédés se continuent.

Le sieur de Villeray premier conseiller En ce

I
-
C
I
t
I
F
d
M
d.
E.
ne
Rc
ass
Qu
Ro
de
Ni
Pei
fra
Ger
C
sieu

Conseil faisant rapport de sa dernière députation du sixième de ce mois, A dit que monsieur le Gouverneur luy a repondu, que par ce vuil auoit veu de la dernière délibération, Il auoit reconnu avec plaisir que la Compagnie conseruoit la considération qu'elle auoit pour son Caractere Et pour sa personne Et qu'elle pouuoit bien s'assurer, qu'encore quelle luy eust fait des propositions au delà de ce qu'elle auroit cru deuoir faire pour sa réception au Conseil, Il ne les auroit pas acceptées, L'honneur de la Compagnie luy Estant d'autant plus considérable qu'en Estant le chef Il n'auroit rien voulu souffrir qui peust estre contraire a sa dignité, qu'il receuoit l'offre qu'elle luy auoit faite sur sa réception En ce Conseil pour la première fois, Et que quant Il y viendrait dans la suite, Il estoit content que deux de Messieurs le vinsent recevoir au haut du degré de ce Palais, Et qu'il la remercioit En general Et en particulier, ayant d'ailleurs témoigné qu'il ne croit pas y venir qu'après Pasques. (Signé) Roüer de Villeray.

Du mercredi troisième May 1690. Le Conseil assemblé où Estoit Monsieur l'Euesque de Quebec, Monsieur l'Intendant, Maistres Louis Roüer de Villeray 1er Conser, Charles le Gardeur de Tilly, Mathieu damours deschaufour, Nicolas dupont, de Neuville, Jean baptiste de Peiras, Charles denys de Vitré Conseillers, et François Magdelaine Rüette dauteüil Procureur General du Roy.

Ce jour Le Conseil ayant Eu aduis que Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur Et

Lieutenant general pour le Roy en ce pays devoit Venir prendre sa place pour la premiere fois, Maistres Louïs Rouër de Villeray premier Conseiller, Mathieu damour deschafour, Nicolas dupont de Neuville Et Jean baptiste Depeiras aussy Conseillers ont Esté nommez pour se transporter presentement au chasteau St Louïs pardeuers luy afin de l'accompagner, Et Estant Entré Les dits sieurs de Villeray Et damours marchant les premiers, Et les dits sieurs dupont Et depeiras après mondit sieur le Gouverneur, Il a pris sa place Et remercié la Compagnie. (Signé) Bochart Champigny.

Dans la période de trente-six ans que renferment ces trois volumes, les Conseillers sont presque toujours les mêmes ; quelques-uns sont remplacés par leurs fils. En réalité, sept ou huit hommes, presque tous unis par des liens de parenté, administraient la Nouvelle-France. Le Gouverneur, l'intendant et l'évêque de Québec, formaient trois puissances, en rapports directs avec les ministres du roi, et qui comptaient chacun plus ou moins de partisans dans le Conseil, selon les circonstances. Les attributions du gouverneur et celle de l'intendant étaient mal définies sur certains points ; on a lieu de croire que Louis XIV avait à dessein créé cet état de choses, afin de faire contrôler ces deux hauts fonctionnaires l'un par l'autre. Il en resultait un antagonisme nuisible à la colonie et qui se faisait sentir jusque dans le peuple, où deux camps, que j'appellerais politiques se combattaient avec énergie. Nous savons tous que l'évêque et les Jésui-

tes avaient aussi leurs partisans—de sorte que, il y a deux siècles, les Canadiens, s'ils n'allaient pas voter en cérémonie comme à présent, discutaient et s'échauffaient à propos de l'administration du pays aussi vivement que les électeurs de 1890.

La lecture de ce volume reporte naturellement notre pensée vers les archives manuscrites encore si nombreuses qui sont entassées un peu partout dans nos édifices publics, et que le feu, l'ignorance, la moisissure nous enlèvent par bribes, de jour en jour. Une liste des documents qui ont été détruits de cette manière serait longue, hélas ! s'il était possible de la dresser. Notre indifférence à cet égard a été longtemps un sujet de honte pour le pays. On s'occupe maintenant un peu de la préservation de ces souvenirs utiles. A Ottawa et à Québec, les deux gouvernements commencent à y prêter attention ; ils n'en sauraient jamais trop faire pour nous tirer de l'ornière où nous avons vécu si longtemps. Les pertes de manuscrits, qui sont le plus souvent irréparables, prennent, un jour d'incendie, des proportions lamentables—songez à ce qui s'est passé à Québec, lorsque dans le palais de Justice ont été consumées les plus précieuses sources de renseignements des XVII et XVIII siècles. La postérité nous reprochera avec raison d'avoir agi comme des barbares en laissant perdre sous nos yeux des pièces uniques et respectables, de plus utiles, et qui étaient notre héritage et la sienne.

J'ai vu, autrefois, un bureau public où, pendant des années, on s'est servi de poignées de

feuilles d'anciens actes publics pour allumer le poêle—ce n'est pas le seul cas de cette nature qui se soit produit parmi nous ! Il est si commode à un imbécile qui a ces trésors sous la main de s'en "débarrasser" comme disait le chef du bureau dont je parle. "Ces paperasses sont tellement vieilles qu'à peine peut-on les lire, pensait-il, alors personne ne prendra la peine de s'arracher les yeux à les déchiffrer ; ce sont des feuilles jaunies, pas invitantes, parfois tombant en miettes ; les épiciers n'en voudraient même pas pour envelopper leurs marchandises ; donc au feu ! et qu'il n'en soit plus parlé." Ainsi raisonnent des gens qui devraient être les premiers à comprendre la valeur des archives nationales. Comment voulez-vous que le peuple s'éprenne d'amour pour son histoire lorsque tant d'hommes soi-disant instruits lui donnent un si déplorable exemple de vandalisme !

Réfléchissons un moment : c'est à l'aide de ces vieux papiers que nous avons pu démontrer à l'étranger ce que nos pères ont été ; le mépris que l'on nous témoignait et qui nous pesait sur les épaules comme un manteau de plomb, n'a pu continuer son œuvre ; nos adversaires et nous-mêmes nous avons été ravis d'apprendre le secret de ce passé que l'oubli avait déjà recouvert, et notre nation s'est relevée, noble et belle, aux yeux de l'univers entier.

e
e
o
B
te
é-
qt
p
m.
m.
tic
ra.
de.
de

DOCUMENTS HISTORIQUES

Des quatre volumes publiés en 1883-85 sous le titre de *Collection de Manuscrits, etc.*, nous allons examiner le premier, afin de voir ce que l'on sait faire dans le cercle des gâte-sauce de l'histoire. D'abord, le titre est absurde. Le mot "collection" signifie : "ceci est un cheval" ; le mot "manuscrits" porte à faux puisque ces volumes renferment des masses de documents déjà imprimés. L'ensemble révèle de la part de l'arrangeur une ignorance rare et un aplomb supérieur. A chaque page il y a des énigmes, comme celle-ci : " Nous n'avons pas pu découvrir l'auteur de cette narration." Mais cher enfant, il fallait ouvrir Charlevoix, LeClercq, La Hontan, Le Beau, car c'est leurs textes que vous nous donnez tout en croyant avoir fait une trouvaille. Il est évident que vous avez pigé dans les cartons de quelqu'un qui s'est amusé autrefois à copier des pages entières de livres qui lui passaient sous la main et vous croyez que vous avez découvert une mine inexploitée !

Dans la partie neuve du recueil, les annotations font absolument défaut, les sources sont rarement indiquées. Dans la partie qui réédite des documents connus, la négligence et le manque de renseignements de l'éditeur vont de pair avec

les manuscrits les plus mal imprimés du Canada. J'ai surtout remarqué les points de suspension qui émaillent ce volume. Pas un mot pour nous dire sur quoi roulent les passages supprimés. Et la plupart du temps, rien qui indique ou l'auteur, ou l'origine de la pièce. La valeur de ces documents est ainsi réduite à ce que valent les assertions du premier venu. Or, l'objet du gouvernement, si nous en croyons ce que l'on dit, était de nous mettre en état d'étudier l'histoire de notre pays à ses sources mêmes. Que voulez-vous que nous pensions de ceci, par exemple, placé sous la date de 1632, pages 97-109 : "Relation du voyage fait en Canada pour prise du fort de Québec". On ne dit pas qui a signé cette pièce, d'où elle vient, ni quelle peut être son importance.

Et encore : "Concession de la rivière et baye de Sainte-Croix, à monsieur de Razilly ; Paris, le 29 mai 1632." La pièce ne se trouve pas à la suite de ce titre qui nous la promet. Pourquoi ne l'y a-t-on pas mise ? S'il ne s'agissait que d'inscrire des titres de documents, il faudrait tout simplement faire un catalogue comme celui de M. Harrisse : *Bibliographie et cartographie de la Nouvelle-France*. L'arrangeur du volume que j'ai sous les yeux paraît avoir vidé son sac, lorsqu'il a dit qu'il existe (quelque part dans la lune) une pièce concernant telle ou telle chose ; il a tout donné, c'est d'un bon cœur, mais ses cadeaux ne sont pas riches.

Les précautions les plus ordinaires ont été négligées. A moins que d'être devin, on ne

sûra jamais si l'arrangeur a travaillé sur des originaux, sur des copies, des copies de copies, ou des imprimés. Signalons quelques erreurs faciles à corriger, pour tout autre que l'arrangeur en question.

Page 57. La lettre de "monsieur de Poutrincourt" est de Biencourt son fils : il fallait expliquer pourquoi certains historiens, se basant sur cette pièce, font vivre Poutrincourt jusqu'à 1618.

Page 116. Charles de Biencourt prévost de Paris, 1639, n'a rien eu à faire avec l'Amérique. Il était fils de Jacques, lequel était fils du baron connu par ses travaux en Acadie. Cette branche de la famille Biencourt est demeurée en France. J'ai retracé ailleurs sa généalogie.

Page 127 : "le sieur Braillettes" ne peut être autre que le père Druillettes ; pourquoi ne pas le dire ? A la page suivante on le nomme Bruillettes.

Page 232 : le "sieur Bagire," il fallait mettre Bazire.

Page 237 : M. LeBœuf, c'est Le Neuf qui est le vrai nom.

Page 172 : "Rôle du régiment de Carignan." On nomme quatre officiers ! Il y en avait plus de trente, connus de tout le monde, excepté de l'arrangeur de ce singulier volume.

Page 249 : l'arrangeur dit que M. de Montmagny arriva à Québec "au mois de septembre 1636." Il faut lire 11 juin.

Page 302 : il nous fait savoir que Chouard des Groseillers s'établit aux-Trois-Rivières vers 1680. Il fallait dire en 1653. De plus, il n'était pas né en 1620, mais en 1625.

Page 298 : une note nous avertit que le sieur Berger est un " huguenot de la pire espèce." A la page 322, le roi de France donne à " son bien-aimé le S de Berger " la lieutenance de l'Acadie. Tout cela à deux ans d'intervalle et juste à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

Page 551 : M. de Mules de la Fourche, c'est M. de Meulles de la Source.

Page 553, ligne 8, on n'a pas pris le soin d'avertir le lecteur que MM. de Denonville et Champigny arrivèrent à Québec en 1685 et que tout le passage qui suit appartient à cette année. A la ligne 11, il y a un blanc, parce que l'on n'a pas su lire un nom ; il fallait mettre M. de Meulles.

Page 571 : Mlle Dallonne est nommée Daloune.

Page 578, l'arrangeur note ceci : " Il faut croire que M. de Ramsay épousa une canadienne." Mais oui ! consultez donc Tanguay.

Page 600 : on lit " le Montagué " pour l'Onnon-tagué.

Page 581 : M. de Muy est appelé Desnire.

Page 594 : on lit " le fort Renry " pour le fort Remy.

Pages 614, 622 : " M. Randot," n'est autre que M. Raudot.

Page 601 : l'alinéa qui commence par ces mots " Lorsque ces députés " entre dans l'année 1698 ; de sorte que le chiffre 1698 de la page 602 n'est pas à sa place.

Bien plus, ce chiffre 1698 trompe le lecteur, car les mots qui suivent : " Dès le printemps " se rapportent à 1699.

I
.
.
.
I
ci
sr
q
M
pl
à
de
Co
l'c
et
let
des
pré
le
Por

L'arrangeur sait l'histoire du Canada à peu près comme je connais la langue chinoise. A tout moment vous tombez sur le titre d'un document placé comme si la pièce elle-même allait suivre, mais pas du tout ! C'est à seule fin de vous faire savoir que cette pièce existe quelque part. Et quelque fois ils s'agit d'un document que tout le monde sait par cœur.

Voyez par exemple à la page 160 le mémoire sur la guerre des Iroquois.

On ne cite qu'un alinéa de la pièce et l'on n'en mentionne pas l'auteur qui est M. d'Avaugour. Il est difficile de se moquer des gens avec plus de niaiserie.

Le mémoire de M. Gédéon de Catalogne est attribué par l'arrangeur à M. Chaussegros de Léry. Le titre que l'auteur lui donne est celui-ci : "Recueil de ce qui s'est passé au Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis 1682." Il s'arrête en l'année 1712. M. de Léry ne vint dans le pays que quatre ans plus tard. L'auteur du Recueil ou mémoire parle à la première personne ; rien de plus facile que de démontrer qu'il est de la plume de M. de Catalogne. On n'a pas songé à cela.

Parmi ces pièces que l'on désire "arracher à l'oubli" je marque celles-ci qui ont été imprimées et qui ne sont plus un objet de mystère : les lettres patentes accordées à Roberval ; la liste des officiers de Roberval ; l'acte constatant la présence de Jacques Cartier à Saint-Malo, 1549 ; le baptême de Jacques Noël, 1550 ; lettre de Poutrincourt, 1618 ; la plupart des pièces con-

cernant la compagnie des Cent Associés, 1627 ; le traité de Saint-Germain-en-Laye, 1632 ; commission de gouverneur à Nicolas Denys, 30 janvier 1654 ; commission de vice-roi au duc d'Ampville, 1655 ; concession de terre à Latour, Crown et Temple, 1656 ; provisions de gouverneur en faveur de M. de Mézy, 1663 ; pouvoir de gouverneur à M. de Courcelles, 1665 ; instruction à Talon, 1665 ; recensement du Canada, 1666 ; recensement de l'Acadie, 1671 ; commission Frontenac, 1672 ; recensement du Canada, 1679 ; concession de Laprairie, 1680 ; recensement de 1681 ; arrêt du Conseil, 1682, au sujet des Huguenots ; recensement de 1683 ; le roi et le ministre à M. de la Barre, 1684, (10 avril) ; recensement de 1685 ; recensement de l'Acadie, 1686 ; mémoire de Monseignat, 1689-90 ; mémoire de Catalogne, 1682-1712.

Cent cinquante passages ont été supprimés dans ce volume. L'arrangeur n'a pas eu la précaution de noter sur quoi roulent ces passages. Il crible le livre de lignes ponctuées, sans savoir que, en bonne typographie, trois points de suspension suffisent, et il saute, saute, saute tout ce qui ne lui plaît pas. Il y a bien des choses qui ne plaisent pas à M. l'arrangeur et celui-ci paraît avoir le bras long. Le gouvernement de Québec a cédé à la peur. Dès l'heure où il a été bruit que des documents historiques étaient sous presse, la bande des falsificateurs s'est remuée, elle a pris possession des épreuves, elle a biffé, elle a mutilé, elle a tronqué à sa guise. J'ai rencontré la griffe de ces sortes de gens partout depuis que j'écris.

La mémoire de Catalogne, que je viens de relire attentivement est maltraité au possible. Je vais le corriger un peu, pour rendre service à ceux qui étudient l'histoire. Il commence à la page 551 du tome I.

Page 553, ligne 4, il faut lire " La Grande-Gueulle et Taganissorens, chefs, arrivèrent avec un présent..." Ligne 10 mettez dans le blanc le nom de M. de Meulles, et surtout remarquez que, à partir des mots " Monsieur le marquis de Denonville et de..." commence l'année 1685, ce qui est très important si vous voulez comprendre la suite.

Page 554 " le sieur Lenoir " n'est autre que le sieur Robutel de Lanoue. Même page lisez : " Le cortège se rendit en traînes sur les glaces au bout du Long Sault au commencement d'avril."

Page 561, après le nom de Dulhut, il faut lire: " et le sieur de Tonty, manchot, commandait les Illinois, et d'autres commandaient..."

Page 564, au lieu du millésime " 1690 " en tête du chapitre, lisez " 1688."

Page 568, première ligne, il faut mettre "1689 " car les événements de cette année-là commencent avec les mots : " Comme les ennemis..."

Page 573, avec " les mots : Enfin, M. de Frontenac envoya..." commence l'année 1690. Même page, les deux alinéas du bas, jusqu'aux mots " à l'isle de Montréal..." appartiennent à l'année 1692 ; c'est un feuillet du manuscrit mal placé.

Page 589, ligne 8, avec les mots : " et les voyageurs se disposèrent..." jusqu'à " retourna à

Montréal sans accident," mettez ces passages dans l'année 1690 ; c'est encore un feuillet mal placé. Même page, au bas, les mots : " Les Agniers et les aultres..." appartiennent au mois de septembre 1690, jusqu'aux mots : " rachetés par les Flamands."

Page 590, au lieu de : " qu'il pust se sauver," lisez : " qu'il ne pust se sauver" ce qui fait quelque différence.

Page 592 l'expédition de Duluth au lac des Deux-Montagnes est de 1689 et non de 1692. Encore un feuillet mal placé. Ce passage de 1689 s'étend jusqu'à la page 593 et finit avec les mots : " n'en faisoient plus brusler."

Page 595, avec les mots : " Monsieur de Frontenac ne songea..." il faut mettre l'année 1692.

Page 598, il faut lire : " Le 25 février 1696, l'hôpital de Montréal brûla."

Je m'arrête, car me voilà tombé dans un fouillis de phrases qui se portent en avant, en arrière, en tous sens. Le plus court moyen serait de republier tout le mémoire en lui donnant la forme chronologique et en l'annotant à plusieurs endroits ; sans cela il n'est point consultable.

Le présent article sera lu—mais je suis bien certain que l'on n'en tiendra aucun compte et que, à la première occasion, on nous servira encore des horreurs, sous prétexte de jeter de la lumière sur notre histoire.

av
te.
le
vu
dar
'
Ale
con.
tree
dan
misi
Maj
entr
bre
"
alu
le l
'ani
u r
durs
ls d
e P
467
geor
oise

FAMILLE DE SAINT-OURS

Le capitaine de Saint-Ours, qui vint en Canada avec le régiment de Carignan, année 1665, appartenait à la noblesse reconnue de France, comme le prouve la pièce suivante dont je n'ai jamais vu le texte imprimée; c'est pourquoi je l'insère dans ces pages :—

“ Henri de la Guette, seigneur de Chaze, et Alexandre de Seve, seigneur de Chatignonville, conseiller du roi en ses conseils d'état privé, maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, intendants de la justice et finances en Dauphiné, commissaires et juges souverains députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'arrêt par elle rendu entre les trois ordres de la province, le 24 octobre 1639.

“ Ce jour, ceux qui ces présentes verront, salut, savoir faisons que—vu par nous les extraits de la révision des feux (recensement) faits en l'année 1339 et 1448, dans lesquels sont prescrits au rang de nobles Pierre et Antoine de Saint-Ours; contrat de mariage de Jean de Saint-Ours, fils du dit Antoine, avec demoiselle Françoise de Bevelin (ou Repelin ou Repetin) du 5 février 1467 qualifié noble; autre contrat de mariage de George de Saint-Ours, fils de Jean, avec demoiselle Aimée Baile, du 20 décembre 1500, aussi

qualifié noble ; encore autre contrat de mariage de George de Saint-Ours, fils du dit George, avec demoiselle Vobane Rolland du 24 (illisible) 1536, pareillement qualifié noble ; testament du dit George, fils de Jean, du 17 février, 1539, par lequel il institue son héritier François de Saint-Ours son fils et substitue à George son autre fils encor que le dit François décédât sans enfants, aussi qualifié noble ; mariage du dit George Saint-Ours avec demoiselle Aimée de Roybour en secondes noces du 28 juin 1556 ; testament du dit George au profit de Pierre et d'Etienne de Saint-Ours, ses enfants, du 11 juillet 1572 ; mariage du dit Etienne avec demoiselle Marguerite D'Orgeoise, du 26 juillet 1580 ; reconnaissances passées ès années 1456 et 1548 au profit de George et Etienne de Saint-Ours, père et aïeul de sieur Louis de Saint-Ours, dans lesquelles ils sont tenus et reconnus pour nobles ; contrat de mariage du dit sieur Louis de Saint-Ours avec demoiselle Loise du Sez (ou Ses) du 10 décembre 1628, par lequel il est qualifié et fils du dit noble Etienne de Saint-Ours, lesquels titres justificatifs de la noblesse du dit sieur Louis de Saint-Ours nous ont été par lui remis en conséquence des assignations qui lui ont été données à la requête des consuls et communauteur de Grenoble, Voreppe et Veurey en conséquence de notre ordonnance du dernier décembre 1640—tout considéré :—

“ Nous, commissaires susdits, juges souverains en cette (illisible), avons déclaré et déclarons le dit sieur Louis de Saint-Ours ancien noble et e

avoir acquis le titre auparavant l'arrêt du 15 avril 1602 suivant et aux termes de l'arrêt et règlement du 24 octobre 1639 ; et ce faisant, conformément au dit règlement, avons ordonné et ordonnons que tous les héritages roturiers acquis de quelque personnage que ce soit, taillables ou nobles, et possédés par le dit sieur Louis de Saint-Ours jusqu'au 1er mai 1635, ne seront compris ès registre du cadastre des fonds et héritages taillables qui seront par nous ci-après faits et dressés en exécution du dit règlement, et demeureront à l'avenir francs et exempts de toutes tailles, d'impositions et levés de deniers ordinaires et extraordinaires en quelles mains qu'ils passent, même de condition roturière, et jouira le dit sieur Louis de Saint-Ours de toutes autres exemptions, immunités, prérogatives et privilèges attribués (par ?) le dit arrêt aux anciens nobles auparavant le dit jour 15 avril 1602, et en conséquence qu'il sera tiré et rayé des..... des tailles où il a été cotisé, faisant défense aux consuls des communautés de Grenoble, Voreppe, Veurey, et tous autres présents et à venir de ne plus tirer ni comprendre ni sur dépendants pour les dits biens qu'il avait acquis et possédait le 1er mai 1645 (1635 ?) à peine de mil livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. Mandons au premier archer des gardes du roi, prévost de son hôtel, et grand prévost de France, étant près de nous, huissier ou sergent royal requis par requête du noble Louis de Saint-Ours faire pour l'exécution de notre présent jugement tous exploits nécessaires sans pour le demander

aucun congé, place vira, *ne paretis*, de le faire lui... pouvoir en vertu de ce lui à nous donné par Sa Majesté, faire expédier à Grenoble le 20 mars 1641. (Signatures) De la Guette, de Sève.

“ Breves, greffes à enregistrer en la chambre des comptes et cour de finances de Dauphiné par moi conseiller secrétaire du roi en la dite chambre, soussigné, par ordonnance de ce jour 18 mars 1645. (Signatures) Molard cons ; Dugué.

“ Collationné par nous, écuyer, conseil. secret. du roi maison couronne de France et de ses finances, greffier en chef de la cour du parlement, aides finances de Dauphiné. (Signature) Jullien.”

e
c
v
n
n
e
l
q
d
de
et
to
gé.
Pe
ph
lec
a r
gn
tio.
et
de
(1

PECAUDY DE CONTRECŒUR

Voici les lettres de noblesse d'un autre capitaine du régiment de Carignan :—

“ Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Dauphin de Viannas, comte de Valentinois et Diois—à tous, présents et à venir, salut. — Depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale (1) avec les couronnes, nous avons été excité de reconnaître ceux de nos sujets qui se sont signalés dans nos armées et qui continuent leurs services à cet Etat, à l'imitation de leurs aïeux qui se sont acquis la qualité de nobles quoiqu'ils n'aient été soigneux d'en conserver le titre que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier :— et c'est pourquoy “ ayant été bien informé par tous les généraux de notre armée de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Anthoine Pecaudy de Contrecœur, de notre pays de Dauphiné, capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commandé, soit en qua-

(1) Paix dite des Pyrénées, 1659.

lité de lieutenant ou de capitaine, depuis quinze années en ça au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency de la compagnie de Lapoupe au régiment de Sault, comme aussi au combat de Chezin en la compagnie des chevau-légers de Dizi...is sous le sieur de Crecquy où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse et...au dit régiment de Carignan au retour de Vigne au combat de...sous le prince Thomas où il fut blessé d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané, au faubourg d'Estampes fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Anthoine fut blessé d'une mousquetade à travers le corps dans la même compagnie où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière, commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets et satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré. — Donc, le voulant gratifier, tant en reconnaissance de ses services, de la preuve desquels nous le relevons, tant en considération des dits services qu'à la supputation qui en a été faite par notre très cher et très aimé cousin le comte de Soissons — A ces causes, nous, de notre propre

mouvement et grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale et finale, avons ledit de Contrecœur, ses enfants et postérité nés et à naître en loyal mariage, anobli et anoblissons, et du titre de noblesse décoré et décorons par ces présentes signées de notre main ; voulons et nous plaist qu'en tous actes et en droit tant en jugement que dehors, ils soient censés être et réputés nobles et puissent porter le titre d'escuyer, jouir a.... de tous les honneurs, prééminences, privilèges et exemptions, franchises et immunités dont jouissent les autres annoblis de notre royaume et pays de Dauphiné, et comme tels d'acquérir, tenir, et posséder tous fiefs et gestions nobles de quelque qualité et condition qu'elles soient, tout ainsi que les autres nobles, sans être contraints d'en vider les mains... toutefois déroger à la réalité des tailles ordonnées par les réglemens du mois d'octobre 1639, arrêts, édits et autres réglemens faits pour raison du cadastre de la dite province de Dauphiné, permettant au dit Pécaudy et à sa postérité de porter et de faire élever en leurs maisons et autres endroits que bon leur semblera, armes à timbres telles qu'elles sont ci-empreintes sans que pour raison de ce le dit Pécaudy soit tenu de nous payer aucune finance ni indemnité, dont, à quelle somme qu'elle se puisse monter, nous lui avons, pour les considérations ci-dessus, fait et faisons don et remise par ces présentes, et sans qu'il soit aussi tenu de payer aucune indemnité aux paroisses et aux communautés du dit pays attendu qu'il n'y a aucun fonds à héritage sujet aux taxes, et quand

il en posséderait ils y seraient compris nonobstant le présent anoblissement au moyen de la réalité ordonnée par le dit règlement. Ci donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers les gens tenant notre cour et parlement, chambres de nos comptes, présidents, trésoriers. Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce 1661 et de notre règne le 18. (Signé) Louis." Ces lettres ont été enregistrées à Québec le 25 février 1687.

re
Or
pe
d'e
en
ses
I
aux
le s
tait
drie
Gau
vièr
conc
Le
(ba
est n
sieu
ment
mém
Bapt
sieur
de la
la pi
sept

NOTES SUR LA VERENDRIE

Pierre Gautier de Varennes, sieur de La Vérendrie, a été le Cartier et le Champlain du Nord-Ouest. La première époque de sa vie est encore peu comprise. Dans cet article, je me propose d'abord de parler du nom qu'il portait et de faire en sorte qu'on ne confonde pas ce personnage avec ses frères.

Louis, frère aîné de Pierre, avait été baptisé aux Trois-Rivières le 7 septembre 1673. Il porta le surnom de la Vérandrie. Vers ce temps existait en France un certain monsieur de la Vérandrie ou Vérendrye, qui était parent de René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et qui transigeait avec lui des affaires concernant la traite des pelleteries.

Le 25 mai 1676, au registre des Trois-Rivières (baptême de Louis Massé) "M. de la Vérandrie" est mentionné comme parrain, représenté par le sieur Godefroy de Lintot. Il s'agit probablement du jeune Louis ci-dessus, né en 1673. Au même lieu, le 21 juin 1686, à la sépulture de Jean-Baptiste Pepin, furent présents "Louis Gaultier, sieur de la Verenderie" et "Jean Gaultier, sieur de la Verenderie"; la seule signature que porte la pièce se lit "Laverandrie." Même année, 26 septembre, le parrain de M — Marguerite Lefeb-

vre dit Lecerisaye est "Louis Gaultier, fils du gouverneur"; il signe: "Louis de Laverandrie."

Voici l'acte de baptême du Découvreur: "Le dix huitiesme jour de novembre de l'an mil six cent quatre vingt cinq, par moy, F. G. de Brullon, curé de l'Eglise paroissiale de Nostre Dame des Trois-Rivières, a esté baptisé en la dite Eglise, Pierre Gaultier, fils de Messire René Gaultier, Escuyer, sieur de Varenne et Gouverneur pour sa majesté, des Trois-Rivières, et Damoiselle Marie Boucher sa femme. L'enfant est né du dix sept du dit mois et an. Son parrein a esté Messire Pierre Boucher, son grand père, en la place duquel Lambert Boucher, son fils, a tenu le dit enfant; et la marraine a esté Magdeleine Gaultier dit du Tremblé sa sœur; lesquels ont signé suivant l'ordonnance." (Signatures) "GRAND-PRÉ. MAGDELAINE DE VARENNE. F. G. DE BRULLON."

Au baptême de Louis LeMaistre, le 6 janvier 1689 (Trois-Rivières) le parrain est "Louis Gaultier, sieur de la Verandrie, enseigne d'une compagnie des troupes qui sont en Canada"; il signe "Laverandrie." Ce jeune homme était âgé de quinze ans et quatre mois. Le 20 avril 1690, à Boucherville, Madeleine de Varennes est marraine avec "son frère Louis de Varennes Ecuier, sieur de la Verandrie." A Boucherville encore, le 19 décembre 1691, "Madeleine Gaultier" est marraine; le parrain se nomme "M de la Verandrie son frère"; ce dernier signe

“Laverandery.” Après cette date, on ne le retrouve plus en Canada.

René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, étant mort en 1689, sa veuve alla se fixer à Boucherville où elle est mentionnée le 13 août 1690 ; elle y demeura jusqu'à la fin de l'année 1695, époque où elle se rendit à Varennes ; sa résidence ordinaire était encore dans cette seigneurie à la date du 1er juillet 1707.

D'après M. Margry (1), Pierre était, en 1697, cadet dans les troupes et s'appelait La Verendrye. Notons qu'il avait douze ans. L'officier en question devait être Louis, frère aîné de Pierre, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui, si je ne me trompe, partit pour la France vers 1701 au moment où commençait la guerre dite de la succession d'Espagne, car de 1697 à 1701, la paix ayant été générale en France, il n'est pas probable que l'on ait offert du service en Europe aux officiers canadiens durant ces trois ou quatre années. M. Margry fait entrer Pierre au régiment de Bretagne en 1706, mais il est évident qu'il s'agit de Louis puisque Pierre était à Varennes en 1707.

“Pierre Gauthier de Varennes, Ecuier, sieur de Boumois,” figure au registre de Varennes en 1702, 1704, 1707. Il n'y prend ni autre titre ni autre grade. Sa signature est : “Boumois.” C'est la première fois que nous le revoyons après son baptême. Selon M. Margry, il aurait fait la campagne de la Nouvelle-Angleterre en 1704 et celle de Terre-neuve en 1705.

(1) *Revue Canadienne* 1872, p. 362.

Le 1er juillet 1707, madame veuve de Varennes passa à son second fils, Jacques-René, le titre de la seigneurie de ce nom. Par le même acte, on voit qu'elle possédait une maison à Montréal. Elle se réserve "une seigneurie dite de la Verranderie située dans la rivière dite des Trois-Rivières"; c'est l'endroit appelé La Gabelle. Il y a aussi dans la paroisse actuelle de Varennes un fief qui porte le nom de La Verendrye. A cet acte de partage des biens de madame de Varennes, Pierre est cité comme absent sous le nom de "sieur de Boumois et de la Veranderie." C'est la première fois que ce dernier nom lui est donné dans les documents que j'ai vus. En cette occasion, sa mère lui accorde la seigneurie du Tremblay contiguë à celle de Varennes. Marguerite, sa sœur, est nommée "Gaultier de la Véranderie." Louis n'est pas mentionné. Doit-on croire qu'il était mort ? Peut-être est-ce de lui que parle la reddition de comptes mise à la fin de la pièce, où il est dit que certaines sommes sont dues à M. de la Veranderie.

Quoiqu'il en soit, Pierre était présent à Varennes, le 22 septembre de cette même année 1707, au mariage de sa sœur M—Marguerite avec Louis Hingue de Puigibault. C'est la dernière fois que le registre de cette paroisse le mentionne. Le 20 octobre suivant, il est à Montréal, ratifiant pour sa part l'acte du 1er juillet. On le nomme alors "Pierre Gaultier, Escuyer, sieur de Boumois de la Veranderie." Il signe "Boumois." Quelques jours plus tard (9 novembre 1707), à Québec, est passé son contrat de mariage

avec M—Anne Dandonneau. Les membres de la famille déclarent au notaire que madame veuve de Varennes donne son consentement, et que si l'on avait le temps de lui écrire avant le départ des navires de Québec pour la France, elle répondrait dans ce sens. Cela n'indique-t-il pas que Pierre devait s'embarquer sans retard, aussitôt après avoir terminé les arrangements relatifs à ses fiançailles ?

La guerre faisait rage en Europe. La France pliait sous les coups du prince Eugène et du duc de Marlborough. Plusieurs Canadiens entraient dans les armées de la mère-patrie, de même que nous avons vu, de 1790 à 1812, les Salaberry, les DesRivières et plusieurs autres jeunes gens de ce pays s'enrôler dans les troupes anglaises et parcourir avec elles plusieurs contrées des deux mondes. Pierre de la Vérendrye alla rejoindre son frère, Louis, au régiment de Bretagne, si toutefois ce dernier vivait encore, car on sait qu'il fut tué en Italie, avant 1709.

A la bataille de Malplaquet, perdue par les Français le 11 septembre 1709, Pierre gagna le grade de lieutenant, par huit coups de sabre et un coup de fusil dans le corps, dont il guérit contre toute espérance, après avoir été laissé pour mort sur le champ de bataille et cité à l'ordre du jour, dit M. Margry. Néanmoins, comme la guerre tournait au désavantage de Louis XIV et que le trésor était épuisé, les promotions faites dans ces circonstances glorieuses pour les officiers de notre armée ne furent point maintenues. Madame de Vaudrenil,

femme du gouverneur général, étant passée en France cette année, pour diriger l'éducation des enfants du duc de Berri, s'intéressa au sort de la Vérendrie, mais ne put réussir à lui faire rendre son grade de lieutenant. Bien plus, la commission de cadet, qu'il avait gagnée en Amérique lui fut retirée. L'Histoire nous apprend que ces injustices sont assez fréquentes au lendemain d'un grand désastre national. La Vérendrie était destinée, dans la première partie de sa carrière active, à être traité avec ingratitude, et dans la seconde, à voir ses découvertes et ses prodigieuses fondations, méconnuës, ou plutôt faisant la fortune des favoris du pouvoir. Madame de Vaudreuil persista dans ses démarches et parvint à arracher une commission d'enseigne, avec laquelle son protégé repartit en Canada.

Le mariage du brave Canadien avec Melle Dandonneau fut célébré à Québec, le 29 octobre 1712. L'époux est nommé au registre de l'église " Pierre Gauthier, écuyer, sieur de la Vérendrie, enseigne des troupes de ce pays." Il signe " De Laverandrye." En 1715, il obtint un privilège de traite pour La Gabelle, c'est-à-dire, sur son petit fief de La Vérendrie. L'année suivante (28 octobre) on voit par l'acte de baptême d'un sauvage, aux Trois-Rivières, que le parrain fut " M. Beaumoïs, enseigne." Ce nom ne reparait plus par la suite.

De ce qui précède, je conclus : 1o. que Louis et Marguerite ont porté le nom de La Vérendrie, alors que Pierre n'était encore connu que sous

celui de Boumois ; 2o. que Pierre adopta ce nom après la mort de Louis ; 3o. que la Vérandrie, la Vérendrie, La Verendrie, La Verenderie, Laverandrie, la Véranderie, La Veranderie, Laverenderie, la Verandrie, Laverandery, La Verendrye, la Verranderie, la Veranderie et De Laverandrye sont quatorze formes d'orthographe appliquées à ce nom, tant par la famille qui le portait, que par les notaires et les curés desservant les paroisses. La dernière en date est la signature (29 octobre 1712) du Découvreur lui-même : " De Laverandrye ; " elle diffère de toutes les autres, mais elle arrive trop tardivement pour faire autorité.

Et on nous demande d'écrire correctement les noms des personnages qui figurent dans l'Histoire !

A partir de son retour en Canada jusque vers 1725, c'est-à-dire une quinzaine d'années, La Vérendrie échappe aux historiens. Tâchons de remplir cette lacune.

Pierre Dandonneau dit du Sablé et dit Lajunesse était venu de France s'établir aux Trois-Rivières en 1651, sinon auparavant. Son fils aîné Louis-Adrien, s'était marié (1684) avec Jeanne-Marguerite Lenqir. En 1690 celui-ci s'associa Jacques Brisset dit Courchène, son beau-frère, pour acheter l'île Dupas. Tous deux recrutèrent des colons sur la côte de Champlain et de Batiscan, leurs paroisses natales. Une carte cadastrale de l'île Dupas, dressée vers 1706, indi-

que les noms suivants à l'appui de mon assertion : Dusablé, Désellier, Dutaut, Dandonneau, Brisset, Courchêne, Carignan, Bourjoly, Bigny, Cotoinaire et Gouin. Plusieurs de ces noms sont inscrits sur deux ou trois terres. On y voit aussi les noms suivants qui ne paraissent pas appartenir au district des Trois-Rivières comme les premiers : Champagne, Froment, Beaulieu, Français, Quinville, Couson, Lafontaine, Merevaux, Charly et Sansfaçon. Ces concessions couvrent la moitié supérieure de l'île ; le reste ne porte aucun nom. En 1713, toutes les terres de l'île étaient concédées.

Après son mariage (29 octobre 1712) avec Mlle Dandonneau, le sieur de La Vérendrie s'était probablement fixé à l'île Dupas et s'y occupait de colonisation. Son esprit aventureux devait se sentir à l'étroit dans une telle entreprise. Le service militaire ne le réclamait plus. Par la bataille de Denain, livrée en 1712, la guerre s'était virtuellement terminée en Europe. La paix d'Utrecht, signée en 1713, se prolongea vingt ans. Louis XIV mourut (1715) et un grand mouvement commercial se produisit aussitôt après ces événements. Le vent était au trafic. Le castor rentrait en faveur.

Le poste de la Gabelle, exploité, dès avant 1685 par M. Gaultier de Varennes, père de La Vérendrie, est situé sur le bas Saint-Maurice ; il portait le nom de fief de La Vérendrie. Pierre obtint, en 1715, la permission d'y faire le commerce, ce qui donna occasion aux marchands des Trois-Rivières de se plaindre et de représenter

que de semblables opérations ne devaient être autorisées que dans les villes. La lettre suivante, signée de M. de Vaudreuil, gouverneur-général, et de M. Bégon, intendant, en date du 20 octobre 1720, démontre que la traite de La Gabelle n'était pas arrêtée par ces débats : " Nous avons examiné la demande du sieur de La Véranderie de jouir de la concession faite à monsieur de Varennes, son père, lors gouverneur des Trois-Rivières. La raison sur laquelle les habitants des Trois-Rivières se fondent pour s'opposer à l'établissement qu'il y avait fait sont (est) que le sieur de la Veranderie y fait la traite et y arrête les canots des Sauvages qui descendent aux Trois-Rivières, et se rend par ce moyen le maître des pelleteries à leur préjudice. Nous croyons que cette raison ne doit pas empêcher qu'il ne soit maintenu dans la possession de cette concession, parce que si le passage des Sauvages était une (cause d') exclusion, on devrait aussi supprimer les autres concessions qui sont depuis le fief La Veranderie jusqu'aux Trois-Rivières et ne pas permettre d'établir les environs de Québec et de Montréal, puisque, nécessairement, les Sauvages y passent pour venir dans ces villes, ce qui serait contraire au bien de la colonie et à son accroissement—la distance de trois lieues des Trois-Rivières au fief de la Veranderie n'étant pas assez considérable pour empêcher le ditsieur de la Veranderie de s'y établir, et attendre la dépense qu'il y a faite en conséquence de la permission qu'il en a obtenue en 1715 de M. de Ramezay, alors commandant général en ce pays ;

il ne serait pas juste qu'il en fût privé." Après cette dépêche au ministre du roi, on peut croire que le privilège de La Vérendrie ne fut pas retiré.

Les quatre fils de La Vérendrie ont dû naître à l'île Dupas, durant la période de 1713 à 1717. Ceci ressort de l'ensemble des documents que j'ai consultés. Voici quelques détails sur cette famille, qui me sont transmis par le révérend M. Plinguet, (1) curé de l'île Dupas : " Je constate la présence de la Vérandrye ici, par nos registres, dans l'ordre qui suit : 5 février 1721, il tient la place de Pierre Rigand de Cavanial comme parrain d'un enfant de Louis-Adrien Du Sablé son beau-frère ; 12 juin 1721, il fait baptiser sa fille M-Anne ; 25 décembre 1721, il est parrain d'Antoine Puyperaux ; 13 janvier 1722, il est présent au mariage de Charlotte Brisset et d'Alexis Duteau ; 21 novembre 1723, il représente Jean-Louis, sieur de Lacorne, comme parrain de Louise, fille de Louis DuSablé. Ensuite il ne paraît plus dans nos registres." M-Catherine, qui se maria en 1743, avec Jean-Baptiste Le Ber de Senneville, a dû naître en 1724 ; son acte de naissance n'a pas été découvert, non plus que ceux de ses frères.

La Vérendrie suppliait toujours le ministre de lui rendre son grade de lieutenant et de lui confier un emploi qu'il se croyait en état de remplir avec honneur. M. de Vaudreuil et sa femme intercédèrent en sa faveur. Sur une demande que

(1) Je lui dois des remerciements, comme aussi à M. Bourbonnais, curé de Varennes, et à l'abbé Napoléon Caron, des Trois-Rivières.

ce gouverneur adressa à la cour, le 30 octobre 1724, pour obtenir la permission de faire passer La Vérendrie en France, le ministre écrit: "Bon" mais avant que d'avoir rien su de cette décision, M. de Vaudreuil mourut le 10 octobre 1725, et avec le protecteur disparut le projet de voyage.

Quelques mois plus tard, le poste du lac Nipigon, au nord du lac Supérieur, ayant été rétabli ou renforcé, on y trouve La Vérendrie en qualité de commandant. Une carrière immense s'ouvrait devant lui sous de bien tristes aspects.

C'est à La Gabelle peut-être que La Vérendrie commença, de 1715 à 1724, à recueillir sur les peuples du Nord-Ouest les renseignements qui l'amènèrent à entreprendre ses importantes découvertes. Le bas Saint-Maurice était fréquenté par des Sauvages qui commerçaient avec ceux du lac Winnipeg et de la baie d'Hudson.

En attendant nommer les familles réputées être les plus anciennement établies au Nord-Ouest, j'y ai reconnu une foule de noms des Trois-Rivières, de la côte de Champlain et de l'île Dupas. Dans ces endroits en effet, La Vérendrie a dû enrôler la plupart de ses "voyageurs" ses compagnons d'enfance, ou les fils de ceux qui par amitié ou par des liens de parenté tenaient à lui ou à ses proches.

Deux figures se détachent au-dessus de toutes les autres dans la galerie des personnages qui se

présentent à nous comme les fondateurs du Canada. Samuel de Champlain et Pierre de La Verendrye.

L'un de ces hommes extraordinaires fut le père des provinces de Québec et d'Ontario ; le second, arrivé sur la scène un siècle plus tard, découvrit et fonda le Nord-Ouest.

L'œuvre de chacun d'eux a été définitive. Une fois leurs travaux accomplis, ils ne se sont pas couchés dans la tombe accablés sous le poids du doute et des chagrins, non ! trente années de lutte avaient produit chez eux la certitude du triomphe, le succès à prochaine échéance après leur mort.

Il ne manque, aujourd'hui, à l'un et à l'autre de ces courageux athlètes qu'une colonne de granit sur la place publique.

Champlain reçut le Canada sauvage, l'explora, y fit venir des colons et dicta comment il fallait s'y prendre pour former une nouvelle France laquelle fut si bien constituée qu'elle vécut et se développa en dépit des obstacles apportés par la mère-patrie elle-même.

La Verendrye ne trouva pas ce cadre assez vaste, il voulut le doubler—il le tripla. Les anciens s'étaient arrêtés au lac Supérieur—il se mit en tête d'aller jusqu'aux bornes du monde et y parvint, laissant sur ses traces une chaîne d'établissements qui ne devaient pas périr.

Deux grandes dates s'imposent donc à notre étude : 1608, fondation de Québec ; 1731, départ de l'expédition du Nord-Ouest, il y aura cent soixante ans dans le prochain mois de juin.

Un premier Canada à l'est, était sorti des rêves de Champlain. Le second, à l'ouest, nous fut donné par La Verendrye. Le troisième, au nord, se personnifie dans le sieur des Groseillers, qui le comprit et ne fut pas compris.

De 1608 à 1750, bien des noms brillent dans l'histoire des découvertes. C'est au point que nos ancêtres apparaissent comme autant de Livingstons et de Stanleys sur la carte de l'Amérique du nord. Il faut savoir conserver ces noms et accorder à chacun sa part de mérite, mais que dire des deux grands hommes qui dominent toute cette glorieuse pléiade !

Pour les apprécier à leur valeur et marquer le rang qu'ils doivent occuper dans nos souvenirs, il suffit de les mettre en regard de ceux qui ont des droits à la haute renommée de découvreurs ou de fondateurs. C'est ce que nous allons faire en peu de mots.

Jacques Cartier (1534-1544) reconnaît le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et ne laisse après lui ni fondation ni organisation stable quelconque.

Jean Nicolet (1634) pénètre jusqu'au Wisconsin et attire la traite de ces régions vers les postes du Saint-Laurent.

Chouart des Groseillers visite la baie d'Hudson, provoque la fondation de la puissante compagnie de ce nom (1670) et meurt sans avoir donné à sa patrie (la France) le monopole de la traite des fourrures qu'il avait ambitionnée pour elle et que celle-ci ne savait pas utiliser.

Jolliet et Marquette descendent une partie du Mississipi (1673) et n'y retournent plus.

La Salle (1682) parcourt ce fleuve nouveau. Il s'épuise en efforts stériles pour fixer des colons sur ses bords.

Du Luth, Hennepin, Perrot s'avancent (1680) dans le pays des Sioux sans créer de ces colonies vivaces qui servent de noyaux à des provinces ou à des Etats se maintenant par leur vie propre.

Tous ensemble ils ont semé les germes de ce que nous voyons, mais aucun d'eux n'a pu se dire en mourant qu'il avait rangé à jamais sous l'étendard de la civilisation un nouveau coin de terre que la barbarie ne recouvrerait pas. Ce sont des Jacques Cartier—des découvreurs officiels, rien de plus.

Quelle différence avec Champlain et La Verendrye !

Le Saintongeais trouve une assiette qui convient à un royaume. Ses plans sont dressés. Il est assez fort pour en commencer l'exécution. Son génie embrasse l'examen de toutes les parties du problème ; le sol, le climat, les Sauvages, la traite, l'administration, rien n'échappe à sa prévoyance—et il calcule si juste, travaille si bien, que tout vient à point réaliser ses espérances. Déçu à plusieurs reprises, il reprend vigueur, et oblige en quelque sorte les événements à lui obéir. Il rend son âme à Dieu après avoir imposé sa volonté aux hommes.

Le Trifluvien demande que la Nouvelle-France s'étende jusqu'à la mer de l'Ouest. On a vu des miracles de patriotisme et d'activité sous Champlain et ses successeurs, il ne s'agit que de recommencer. Après avoir été les premiers dans

l'Est et le Sud, il faut que les Canadiens devan- cent les autres races dans l'Ouest. Le gouver- nement protestera qu'il n'a pas d'argent, pas d'hommes, pas de projets, qu'importe ! Le cou- rage, le dévouement, le génie tiendront lieu de tout cela. Il n'est pas bon que l'Amérique du Nord reste étrangère à l'influence française ! Portons nos avant-postes au pied des Montagnes- Rocheuses, le roi sera forcé de nous y suivre. Le gouverneur de Québec commandera un empire grand comme la Russie ; nos colons de la rivière Rouge et de la Saskatchewan se croiront tou- jours domiciliés dans le voisinage des Trois-Ri- vières. La Verendrye traverse toutes les épreu- ves de cette situation exceptionnelle et quand il meurt le Nord-Ouest est à nous.

Un siècle après Champlain, on ouvrit les yeux sur ce qu'il avait fait. Un siècle après La Ve- rendrye, notre Canada élargissait politiquement ses frontières, selon les plans hardis du décou- vreur et fondateur du Nord-Ouest. Qu'étaient donc les deux hommes, enfants du travail, qui avaient préparé de la sorte les voies de l'avenir ? De simples patriotes aux vues larges, aux idées claires, joignant à ces dons du ciel les ressources d'une énergie surhumaine. Tous deux rendirent compte au Créateur d'une carrière fructueuse dont les étapes avaient été marquées par la résis- tance de ministres aveugles appuyant de petits intérêts, coalisés sous l'inspiration de l'égoïsme et de l'indifférence.

Oui, tant que le Canada remontera vers ses origines, deux noms, deux grands exemples se

réuniront pour lui rappeler que, à un moment suprême, il s'est trouvé des hommes doués de la faculté étrange de prévoir l'avenir et de lui préparer le terrain.

Notre fin de siècle est remarquable par la reprise de l'étude de la géographie et les travaux de découverte qui s'opèrent sur plusieurs points du globe. Toutes les ressources de la civilisation sont mises entre les mains des chercheurs de l'inconnu. Il y a gloire et profit pour ces derniers, s'ils parviennent à trouver du nouveau, c'est-à-dire combler un vide quelconque sur la carte. Cette conduite fait honneur aux hommes d'à présent, aussi combien elle est différente de celle que tenaient autrefois les ministres et le public en général, à l'égard des courageux révélateurs du continent américain ! Nous ne devons pas oublier ceux qui, avec les moyens les plus minces, ont accompli de grandes choses, et si nous honorons leurs imitateurs plus fortunés, sachons au moins retirer de l'oubli les pauvres grands hommes à qui nous devons tant de reconnaissance.

LA FRANCE ET LE CANADA

Le petit article qui suit a paru dans la *Revue Canadienne* du mois d'août 1881 :—

Au nombre des bonnes intentions du roi François I, il y avait celle d'établir une nouvelle France dans le nord de l'Amérique. De 1534 à 1544 il favorisa quelques tentatives dans ce dessein ; puis comme il s'en allait mourant, tout fut abandonné, ou peu s'en faut.

Les guerres de religion closes, Henri IV se laissa convaincre (1598) de l'utilité d'une entreprise en Amérique, mais sans trop la prendre à cœur.

Champlain fonda Québec (1608) et tâcha d'y apporter des forces ; ce n'était encore qu'un hameau lorsque, en 1629, les Anglais s'en emparèrent.

Revenu en maître, (1633) le fondateur reprit possession de la colonie, attira une centaine d'âmes et mourut (1635) juste un siècle après la découverte du Saint-Laurent, laissant au cardinal de Richelieu, qui entra dans ses vues, la mission de fonder décidément une nouvelle France. Lorsque le cardinal trépassa, à son tour (1642) il n'y avait pas trois cents âmes dans le "pays des maringouins."

La régence d'Anne d'Autriche et le ministère

de Mazarin furent employés aux luttes de la Fronde. Le Canada végétait. De 1640 à 1662, les Iroquois le tinrent sous le couteau. A cette dernière date, la population blanche ne s'élevait qu'à environ deux mille quatre cents âmes.

Louis XIV réunit alors dans sa main les rênes de l'administration, aidé de Colbert, son ministre. Les dix années qui suivirent furent les seules durant lesquelles on peut dire que le gouvernement français prit au sérieux le Canada et fit des efforts soutenus pour lui donner une existence permanente. Dix années sur trois siècles et demi !

Vers 1675, il y avait ici près de huit mille âmes, mais en ce moment le roi changeait d'avis et ne voulait plus rien faire pour nous. Colbert persista dans l'exécution des anciens plans. Quand il mourut (1683) nous étions dix mille âmes.

Ses successeurs ne se donnèrent pas la peine de comprendre ce qu'il avait voulu accomplir de ce côté de l'Atlantique. Malgré cela, nous atteignîmes (1713), le chiffre de dix-huit mille âmes, grâce à notre développement naturel. Par la suite, nous ne reçûmes pas plus d'une vingtaine de familles de France.

La régence du duc d'Orléans et le règne désastreux de Louis XV (1715-1760) loin de nous aider nous poussèrent de plus en plus dans des embarras financiers et des guerres contre les Anglais. Le roi faisait banqueroute et ne payait pas ce qu'il nous devait. En attendant, le Canadien nourrissait ses soldats et se battait pour des

c
r
d
le
d
p
Fr
eu
ch
sat
par
ne
le C
con
tère
N
mes
mer
l'Ar
beat
latic
mon
sur l

caprices de courtisans. C'est de cette manière que nous arrivâmes à la catastrophe finale (1760) époque où cessèrent entièrement nos relations avec la France.

Quatre-vingt quatorze ans plus tard, une corvette française, *la Capricieuse*, se rendit jusqu'à Québec. La cour de Napoléon III prêta, un instant, l'oreille aux acclamations qui partaient des bords du Saint-Laurent, puis l'indifférence reprit le dessus dans les esprits.

Quelques voyageurs français nous ont visités, depuis trente ans, sans parvenir à réveiller chez leurs nationaux le souvenir de la colonie perdue ni le nom du jeune peuple abandonné au pouvoir des étrangers.

La guerre franco-prussienne fit croire que la France succombait pour toujours, mais celle-ci a eu assez de muscle pour se relever, et la voilà qui cherche des arguments pour répondre aux accusations de décadence dont on l'abreuve de toutes parts. Entre autres choses, on lui dit, "vous ne savez pas coloniser." Elle répond : "Voyez le Canada, l'île Maurice, et les Indes, trois belles contrées où mes enfants ont conservé leur caractère français, en dépit des obstacles."

Nos écrivains se produisent à Paris ; nos hommes d'Etat les suivent ; l'industrie et le commerce parlent haut. La plus belle colonie de l'Angleterre devient tout-à-coup l'un des plus beaux titres de l'ancienne France. Cette révélation du Canada à sa mère-patrie primitive remonte à cinq ou six ans. On est tout surpris, sur les bords de la Seine, de la vitalité de cette

~~poignée de Français qui tiennent ouverte une~~
porte immense du continent américain.

Il ne s'agit plus d'une conquête à main armée, mais bien du placement des capitaux. Nous nous rencontrons doublement avec la France : par la voie du sang et par le besoin d'argent.

Il faut s'entendre sur ce dernier mot. Notre population n'est pas pauvre ; elle a vécu de son propre travail pendant plus de deux siècles et elle peut continuer ainsi jusqu'à la fin des temps ; mais nous sommes en Amérique, par conséquent dans le monde des industries. Ces sortes d'exploitations exigent non-seulement de l'or mais aussi des hommes experts, ce que nous ne possédons pas. Que la France nous en envoie et nous échapperons aux griffes du monopole qui est à la veille de tout accaparer chez nous.

Les ressources naturelles abondent : " c'est le fond qui manque le moins." Après avoir passé à travers les tracasseries de notre situation coloniale, nous sommes, pour ainsi dire, indépendants ; cette indépendance toutefois ne sera appréciable que le jour où nous ne serons plus à la merci des banquiers anglais. Si, au lieu de puiser uniquement chez eux, nous étions admis à la porte à côté, nos mouvements seraient plus libres et nous regarderions encore une fois la vieille France comme une mère, quoiqu'elle ait pratiqué à notre égard un système d'abandon qui nous a souvent inspiré de bien tristes pensées.

r
f
m
d
e
n
de
gr
gi
qu
17
se
m
tin

CANTONS DE L'EST

En 1834 Haldimand accorda des terres dans les townships de l'Est à des familles de U. E. Loyalists mais il ne fut pas donné suite à ce commencement de colonisation parce que les émigrants qui venaient alors des Etats - Unis étaient en nombre insignifiant. Le successeur du général Haldimand, sir Guy Carleton, qui était devenu lord Dorchester, fit faire des arpentages dans presque tous les cantons et imposa aux townships les noms qu'ils portent encore aujourd'hui. A cette époque les Canadiens-français ne s'avançaient pas dans cette direction vu que le gouvernement n'y concédait pas les terres d'après notre système seigneurial.

En 1797-98 le gouverneur Prescott signala au ministre des colonies les actes de favoritisme dont le bureau des terres se rendait coupable en donnant des concessions à des personnes qui n'étaient pas *bona fide* des colons. Ce bureau des terres avait été formé en 1791 et sa plus grande influence se recrutait dans le Conseil Législatif. Il avait pour chef monsieur Osgood que l'on disait être fils naturel de George II. En 1799 Prescott fut rappelé en Angleterre et Osgood se demit de ses charges ce qui régla la difficulté mais n'empêcha pas le bureau des terres de continuer ses agissements.

Du temps du gouverneur Craig (1807-9) on ouvrit le chemin Craig qui partait des environs de la Pointe Lévis pour pénétrer dans les cantons. Il a été constaté que de 1792 à 1811 trois millions d'acres de terre ont été concédées dans les cantons, à seulement deux cents personnes, parmi lesquelles ils s'en trouvaient, comme sir Robert Shore Milnes, gouverneur-général, qui en avaient 60,000 à lui seul. La plupart de ces terrains restaient en forêt parce que les concessionnaires voulaient les garder en attendant la hausse des prix et les vendre ainsi avec bénéfices. Le général Sherbrooke en 1816-18 fit des efforts pour coloniser les cantons et son nom est resté à un village qui de nos jours est devenu une grande ville. Sir Gordon Drummond qui était administrateur de la colonie, en 1815 se plaignait comme l'avait fait Prescott de l'oligarchie du bureau des terres et il constatait que toute la région de la rivière Saint-François était concédée, mais en grande partie sur le papier seulement, si bien qu'on ne pouvait plus y établir de soldats. En 1818-19 le duc de Richmond étudia sérieusement les cantons de l'Est et y donna des terres à beaucoup de vétérans des armées de Wellington. Drummond et Richmond ont laissés leurs noms à des comtés des cantons de l'Est.

Vers 1821 la population des cantons commençait à prendre de l'importance. C'est alors je crois que l'on ouvrit les deux grandes routes qui vont l'une à partir de Saint-Romuald, près de Québec, et l'autre à partir du port Saint-François, près Nicolet, jusqu'au cœur des cantons.

Les Canadiens-français commencèrent alors à entrer en grand nombre dans ces townships et à s'y établir souvent comme simples squatteurs, si bien que le bureau des terres et les concessionnaires de grands terrains employèrent la force de la loi pour les faire déguerpir. La politique s'empara de la question et la Chambre d'Assemblée, côté de monsieur Papineau, attaqua plus sévèrement que jamais le bureau des terres dans lequel elle se plaisait à frapper son ancien adversaire le Conseil Législatif. On fit des règlements pour taxer les terres concédées et non occupées. Les squatters des cantons parmi lesquels il y avait un certain nombre d'Anglais, se prononcèrent tout pour le parti Papineau et dès ce moment l'agitation politique n'a plus cessé dans ces nouvelles campagnes. En 1825 on détacha des districts judiciaires de Québec et de Montréal, toute la région qui forme le district de St. François.

Lord Aylmer, gouverneur général, visita les cantons (1830) et s'appliqua résolûment à les développer. Il disait qu'il fallait placer un demi million d'émigrés sur les terres du Bas-Canada et qu'alors la province aurait une chance de devenir anglaise, ce que l'on n'avait pas encore pu faire. Le chemin qui aboutit à Saint-Romuald était fréquenté plus que jamais en raison du nombre de colons établis à l'intérieur. Lord Aylmer qui encourageait tous ces mouvements donna son nom à un bateau à vapeur destiné à voyager entre Québec et Saint-Romuald. Les constructeurs du bateau prétendirent l'avoir calculé de telle façon qu'il pouvait naviguer sur

l'océan au moyen de la vapeur et sans l'aide de la voile. Un jour on eut occasion de l'envoyer au Bic pour secourir un navire naufragé, et il donna la preuve de ses capacités maritimes, si bien que l'on s'empessa de construire à Québec le *Royal William* dans le dessein formel de traverser l'océan sans le secours de la voile et en utilisant la vapeur seule, ce qui arriva. En 1830 se forma à Londres une compagnie pour la colonisation des cantons de l'Est, elle a contribué pendant de longues années à développer cette région, et c'est de son temps que les Canadiens envahirent définitivement tout ce pays. En 1834-35 l'agitation politique était très vive dans cette partie du pays et monsieur Papineau remporta à Stanstead, l'un de ses plus beaux succès. Les colons qui sentaient que la Chambre d'Assemblée était leur rempart contre le Conseil Législatif, le bureau des terres et ses concessionnaires et même contre la compagnie de Londres, se prononçaient dans le sens patriote.

Le développement de ces cantons, depuis cinquante ans, est trop connu pour que j'en parle.

d
r
a
j
p
F
d
ép
ar
pa
cor
et
de
F
ces
tem
le P
Cler
"il
veill
cette
d'hu
rant

VIEILLES HORLOGES

On m'a fait voir un meuble du temps de nos pères, une horloge de luxe dont la boîte, haute de deux pieds et large d'autant, est en bois richement sculpté et doré ; cadran de porcelaine, avec chiffres romains cuits en pâte. L'honorable juge Baby me dit qu'elle est dans sa famille depuis plus de deux siècles, ayant été apportée de France sous l'administration de Seignelay. Elle a dû être regardée comme une merveille à cette époque, aussi la tradition dit-elle qu'on l'envoya au Canada à titre de cadeau rare et précieux.

Mes études dans ce genre de mécanique ne sont pas assez avancées pour que je me permette de commenter sur les ressorts, les crans, les coches et les viroles de ce rouage respectable ; il suffira de dire que le tout fonctionne encore à souhait.

Rien d'étrange comme de suivre l'heure sur ces tant vieilles aiguilles et de feuilletter en même temps un bouquin : *L'Etablissement de la Foi*, par le Père Le Clercq, imprimé en 1691. Le Père Le Clercq connaissait tout le Canada. Je me disais : "il a peut-être mesuré quelques-unes de ses veillées, chez M. de Lanaudière en regardant cette pompeuse horloge, comme je le fais aujourd'hui, après deux siècles écoulés, et en parcourant quelques pages de son livre." C'est dans

ces moments-là que le démon de la poésie s'empare de nous.

L'automne de 1880, passant près des vieux édifices du Séminaire de Montréal, j'eus la fantaisie de m'arrêter en face du cadran que chacun connaît et de lui demander s'il ne serait pas par hasard contemporain de l'horloge du juge Baby. Point de réponse, comme bien vous pensez. La machine était aussi muette là-dessus qu'un cadran solaire un jour de pluie.

Mais ne voilà-t-il pas que les messieurs du Séminaire ont fait parler cette figure ridée et renfrognée ! Le cadran avait des papiers de famille et il ne le disait pas !

Avant 1701 le clocher du Séminaire portait une horloge, affirme un mémoire qui paraît avoir été dressé vers 1770. A cette dernière date, on en voyait les restes relégués au grenier.

M. de Belmont, supérieur de 1701 à 1732, fit venir de France l'horloge actuelle, au prix de huit cents francs, soit trois ou quatre cents piastres de notre présente monnaie.

A partir de ce moment les montres se réglèrent sur sa marche. Le militaire et le civil se conduisirent d'après ses agissements. Heure religieuse, heure officielle—tout dépendait de son balancier et elle ne s'en montrait pas plus fière.

Son premier écart de régime se produisit en 1751, sous M. Normant, supérieur après M. de Belmont. M. Guillon, prêtre du séminaire, qui avait charge de la maintenir dans les bornes du devoir, rapporta le fait à M. Normant, mais celui-ci se contenta de dire : " Eh bien, que le

e
q
rc
fa
de

tre
ba
etc
ver
bal
une
suf.
lèle.
l'ho
Pe
de l
pied
tille
l'ouv
bat e
bouc.
dans

gouvernement s'en procure une qui soit en bon état!" M. Guillon prit la résolution de la réparer lui-même. Il fit ébaucher "une roue de rencontre de quinze dents"; toutefois, étant reparti pour la France (1753) les choses restèrent en plan.

Lorsque M. Montgolfier devint supérieur (1759-1789) le projet fut repris et c'est alors que le mémoire suivant paraît avoir été rédigé :

1re Réparation.—Faire mettre des grains de cuivre aux rouages des 2 sonneries n'y en ayant qu'à celui du mouvement; repasser toutes les roues sur le tour, sans pouvoir les dégauchir; faire faire des poids en plomb à la place de ceux de pierre.

2me Réparation.—Changer la roue de rencontre en achevant celle de 15 dents qui n'étoit qu'ébauchée et la mettre à la place de celle qui y étoit ayant 29 dents; en même temps changer la verge du balancier longue d'environ 3 pieds (le balancier même) en mettre une de fer de 9 pieds; une espèce de lantille qui pesoit 2 ou 3 livres en substituer une de 80 livres en 3 morceaux parallèles jusqu'à ce qu'on ait trouvé le point de régler l'horloge.

Pour cette dernière opération il a fallu démolir de l'épaisseur du mur de refente plus de neuf pieds de haut en bas; l'horloge marchant, la lentille venant toucher le morceau de mur à côté de l'ouverture de porte du mur de refente; on l'abat et, ayant achevé de faire l'ouverture, on la bouche avec un morceau de planche qui paroît dans le couvoir.

3e Réparation plus importante, plus difficile et plus longue.—Ajouter à l'horloge une aiguille des minutes ; il a falu élever un échafaud vis-à-vis le cadran.

On a commencé par retracer le cadran, fait deux aiguilles qui subsistent encore sans avoir été dérangées, une verge d'environ 2 lignes de diamètre pour l'aiguille des minutes et un tuyau de fer blanc pour l'aiguille des heures dans lequel devoit tourner la verge des minutes.

Cette verge s'étant trouvée trop foible, l'aiguille par sa pesanteur la faisant tordre se trouvoit tantôt en avant tantôt en arrière d'un demi quart d'heure ; le tuyau ou le canon dans lequel cellecy tournoit ne pouvoit pas non plus conduire régulièrement l'aiguille des heures à cause des inégalités par les soudures, etc.

L'on se servit de la verge qui seule marquoit les heures, elle avoit à peu près 6 lignes de diamètre et 10 pieds de longueur ; on la dresse, on l'arondit autant possible, puis on la tourne dans les quatre endroits seulement par où elle doit être soutenue pour tourner par 4 viroles de cuivre aussi tournées et arrêtées au canon ou tuyau de cuivre que l'on a fait au lieu de celui de fer-blanc, par trois petites vis en dehors à chacune ; de sorte que la verge tourne dans le canon et le canon luy-même sur trois ou quatre apuis, ce qui n'a pas encore jamais manqué ; il a falu 4 petites roues ou étoiles et une verge mince dans le corps de l'horloge pour communiquer le mouvement relatif.

Pour faciliter la sonnerie des timbres, on perce

la couverture en 3 endroits, on y met trois tuyaux de ferblanc aux 3 ouvertures qui y sont encore quoiqu'ils ne servent plus ; l'on fait de plus une ouverture au plancher du cabinet de l'horloge d'environ 2 pieds en carré ; 2 cadres de fer, l'un audessus, l'autre audessous autour de l'ouverture avec des vis qui saisent les 2 cercles en même tems qu'ils consolident le plancher ;

Par cette ouverture l'on met en dedans du cabinet la roue qui fait tourner l'éguille des heures et qui doit aussi contribuer à faire tourner celle des minutes ainsi que les trois poteaux des équerres qui étaient aussy audessus ; de sorte qu'au lieu de doubles équerres comme elles étoient et qu'elles sont encore maintenant, il n'y en avoit plus qu'une espèce ; l'on s'imaginait qu'en repliant en haut la queue des marteaux, les fils étant plus directs aux équerres feroient raisonner les timbres plus fort.

L'horloge en mouvement, la lantille touche le petit morceau de mur à côté de l'ouverture de porte dans le mur de refente, on l'abbat et on bouche l'ouverture avec un morceau de planche qu'on aperçoit dans le couvoir.

5e Réparation qui est plutôt une augmentation et une surcharge à l'horloge.—Pour procurer à Mons. le Supérieur le même avantage, la même facilité et l'agrément de voir les heures et les entendre sonner comme si on étoit au dehors. Pour cela on a fait faire un cadran, établi une petite sonnerie semblable à celle d'en haut et qui agit en même tems, ce qui c'est conservé tel qu'on le voit, jusqu'à présent ; Mons. Montgolfier, Su-

périeur n'y a pas peu contribué, ainsy qu'aux minutes de la grande horloge. Le cadran a été gravé par Paul LaBrosse, doré par les Sœurs de la Congrégation, les éguilles par Liéber et dorées par les Sœurs.

La communication du mouvement des éguilles prend son principe dans les rouages du grand horloge par le moyen de deux verges, une courte qui est brisée et tourne obliquement, communique à une autre beaucoup plus longue qui tourne perpendiculairement jusqu'aux éguilles du cadran en bas, par le moyen de 6 roues ou étoiles ; les fils de la sonnerie d'en bas sont attachés aux bascules des branches de la sonnerie d'en haut."

Il y a bien cent ans de cela et plus. Aussitôt réparée, l'horloge redevint populaire. Elle jouit de nouveau du privilège de sonner l'heure officielle. Quelques Anglais s'en montraient vexés. Pensez donc :

Il fallait chaque jour, prendre le temps légal
Et régler tous ses pas au cadran clérical !

C'était un sujet de commentaires fort graves. Enfin l'instinct de la concurrence prit le dessus. On éleva cadran contre cadran. Sur la rue Notre-Dame, tout proche du Séminaire, était la cathédrale protestante. Les Anglais y ajustèrent un cadran qui se voyait de loin—mais il ne marquait pas. Qu'importe ! l'honneur du parti était sauf.

La cathédrale en question étant venue à brûler, le Séminaire continua de faire remonter les poids de son horloge à lui, à mesure qu'ils descendaient—et la ville dinait en toute confiance.

Les personnes qui s'étaient contentées d'un cadran paralytique, se remirent à faire les gros yeux à celui de M. de Belmont, mais la brave horloge ne perdit pas la tête et servit mieux que jamais ses paroissiens. Ce n'est point une machine nerveuse. On ne détraque pas certaines organisations rien qu'en les regardant de travers.

En 1881 on a jugé à propos de refaire la toilette de la digne centenaire, et la voilà fraîche et pimpante comme aux jours de MM. de Belmont et Montgolfier. Les vieux habitants de Montréal ne parlent jamais sans une sorte de fierté du "cadran du Séminaire!" car ils savent que c'est un souvenir du temps passé et le roi des "cadrans" du Canada autrefois.

Je ne connais ni Paul La Brosse ni Liéber dont il est fait mention dans le mémoire ci-dessus, cependant il est certain que l'industrie de l'horloger n'a pas été lettre morte chez nous jusqu'à 1818, comme le prétend un journal d'hier.

Le savant Kalm, passant à Montréal en 1749, y vit un Canadien qui fabriquait d'excellentes horloges et de bonnes montres, bien que, ajoute-t-il, il n'eut reçu que peu d'éducation. Il ne nous dit pas le nom de cet homme. Consultez *Le Spectateur*, publié à Montréal, numéro du 16 septembre 1813, vous y trouvez des renseignements sur un nommé Dubois, menuisier de son premier métier, qui résidait à Montréal avant 1760 et dont l'habileté en matière d'horlogerie était devenue proverbiale. Ce doit être l'artisan visité par Kalm, lequel, en sa qualité de savant, ne pouvait probablement pas écrire les noms français.

Les premières horloges construites d'après un système qui ressemble à celui d'à présent, ne datent que du milieu du XVII^e siècle. Sous Louis XIV, c'est-à-dire cent ans après, on perfectionna certaines pièces du mécanisme. L'échappement à roue de rencontre était le seul en usage, malgré ses défauts. L'horloge de M. de Belmont était nécessairement de cet ordre. L'échappement à cylindre ne date que de 1740, je crois, mais le XVIII^e siècle nous a donné en sus l'échappement à détente, à ressort, à ancre, à repos, à chevilles, à virgules et plusieurs autres, sans compter le fameux duplex.

Le Canada ne possédait ni horlogers ni grandes fabriques, comme les villes de France, mais nous savons de bonne source que, dès l'origine de la colonie, nos pères se sont montrés très inventifs et qu'ils excellaient dans les ouvrages de mécanique. L'un des écrivains qui en ont parlé, Charlevoix, disait, en 1720, que ces talents attestaient de la possibilité d'ouvrir aux Canadiens la carrière des lettres et des sciences, contrairement à ce que l'on avait soutenu jusque là. Singulière destinée que la nôtre : les Français et les Anglais commencent toujours par déclarer que nous ne serons jamais aptes à tel ou tel art, ou à telle ou telle classe d'entreprises, puis advenant l'occasion de faire nos preuves, nous nous en tirons parfaitement—alors les fortes têtes se reprennent à proclamer qu'il nous reste bien des choses à faire et que, cette fois, nous avons vidé notre sac et que nous ne ferons plus rien qui vaille...

En dépit des compagnies de commerce favorisées, sous Louis XIV et Louis XV, les Canadiens n'achetaient pas toutes leurs horloges des mains des Français. C'était le bon temps des "mouvements faits au couteau" et qui "marchaient sans réplique"—bois dur pour les roues et les pignons, lame de feuillard tordue, corde de boyau sur la fusée, aiguilles de tôle, cadran de carton ou de gros papier—le tout placé dans une boîte de bois, enjolivée selon la bourse de l'acheteur. En bref : pas somptueux mais bon.

Quelques-uns dépassèrent de beaucoup ce mode primitif.

Dubois, par exemple, se révéla maître dès les premiers jours où on lui montra une pendule estropiée. Bientôt ce fut lui qui régla l'allure de tous les chronomètres de la ville. Montréal ne se levait et ne se couchait que sous sa dictée. Les œufs à la coque attendaient ses instructions. Ce n'était pas tout-à-fait un artiste, mais c'était "du bois" pour en faire. En attendant la célébrité, qui ne vint pas, il avait la notoriété et ce prestige de l'homme à succès qui n'a pas subi d'apprentissage.

Une montre française se dérangeait-elle, Dubois était appelé. Très-souvent ses yeux éblouis s'arrêtaient sur des combinaisons d'engrenages, de leviers et de détentes qui le faisaient rêver. Il ne sourcillait pas. "Donnez-moi cela, disait-il, j'y verrai." Il étudiait le chef-d'œuvre et le traitait comme son propre ouvrage. Bientôt, ce ne fut pas assez pour lui de remettre en place des couvercles, de remplacer une vis moins prime,

de rattacher une chaîne au tambour, il voulut construire, créer à sa façon—et il le fit. Son atelier était couru par tout le district de Montréal. La facilité avec laquelle les “moulins à battre” les paratonnerres et les machines à coudre se sont répandus de nos jours n'est pas plus surprenante que ne le fut le goût soudain de nos compatriotes pour les horloges de Dubois.

C'était une nouvelle forme de luxe pénétrant au foyer de famille. Autrefois, faute de pouvoir acheter les coûteuses horloges de France, la ménagère se contentait d'épier la marche du soleil sur de petites entailles pratiquées aux barreaux de la fenêtre. Tout changea brusquement. Après avoir confié au coq, pendant nombre d'années, le soin d'avertir les dormeurs attardés, on voulut se procurer un avertisseur qui marchât toute la belle journée. L'horloge devait alors remplacer le coq traditionnel. Matin, midi et soir on tomba dans la manie de la précision. Le tic-tac de la pendule fit partie du bonheur domestique. La vie se découpa par tranches égales. Chacun savait désormais combien de temps durait une pipée de tabac. L'aurore n'en fut pas plus matinal.

Les outils manquaient à Dubois. Scies, poinçons, vrilles, tenailles, emporte-pièces, tout était à faire—disons mieux, à imaginer. Ce qu'il n'avait jamais vu, il le devinait et ce que personne ne connaissait il l'inventait. On rapporte de lui qu'il n'hésitait jamais en rien. Plus un problème était épineux, moins il en avait peur. C'est ainsi qu'il améliora des pièces et en imagina d'autres

qui firent l'admiration des connaisseurs. Il lui a manqué un plus grand théâtre pour atteindre à la renommée durable.

Sa dernière lutte, paraît-il, fut celle de tout homme de génie :

O lecteur ! qui l'eût cru ! il avait un rival !

Un Canadien du nom de Champagne, menuisier lui aussi, demeurait à Montréal. En voyant les produits du talent de Dubois il s'écria : "moi pareillement je suis horloger." Sa vocation fut une affaire de trois minutes. Champagne était surtout progressif et énergique, juste ce qu'il faut lorsque l'on arrive à la suite d'un autre. Profitant des travaux de son devancier il aborda toutes les branches de son art. Les sonneries n'eurent plus de mystère pour ce chercheur enragé. Les horloges à surprise naissaient sous sa main. On lui posait une question, il répondait par un article concluant. Un jour, M. Brassier (le même qui succéda à M. Montgolfier) lui décrivait les belles horloges qu'il avait vues en Europe (avant 1754) spécialement celles qui renfermaient des réveils-matin, des carillons indiquant les heures, les quarts d'heure et sonnait des fantaisies ou de petits airs. Champagne pensa que ce n'était pas encore trop fort pour un Canadien. Il construisit d'après cette idée un mécanisme très-élaboré qui attira tout Montréal dans sa boutique, et qui mit le sceau à sa réputation. Lorsqu'il mourut, vers 1790, Dubois l'avait probablement précédé de quelques années dans la tombe.

M. Bibaud, dans la *Panthéon Canadien*, s'ex-

prime comme suit : " Dubois et Champagne furent d'habiles horlogers canadiens, le premier sous la domination française et le second sous la domination anglaise. Dubois avait acquis une éducation élémentaire. Il fut obligé de faire lui-même tous les outils dont il se servait, ou de les inventer pour ainsi dire. Il fit de fort bonnes horloges et d'un assez bon goût. Champagne en laissa une qui, à chaque heure, faisait entendre un air au moyen de timbres de grandeurs différentes. On remarque avec justice dans la *Bibliothèque Canadienne* que, quoique ce soit chose commune en Europe, il y avait un effort de génie à faire pour exécuter une pareille pièce de mécanisme dans un pays où il y avait peu ou point de modèles. Ces faits étaient d'autant plus glorieux, et à l'appui du témoignage de l'intendant Hocquart qui accorde aux Canadiens le génie des arts, que Condorcet, dans la vie de Voltaire, ne place que sous l'an 1756 l'extension de l'horlogerie même en Europe. Un horloger de la rivière Chambly, Doray, a assez bien introduit, dans une de ses horloges, le lever et le coucher du soleil et de la lune."

Il fixait sur un disque, et d'une main légère,
Des routes du soleil la trace passagère.

L'horlogerie en Canada, il y a cent ans, devait ressembler à celle qui se pratique dans la Forêt Noire et dans plusieurs contrées de la Suisse.

Doray travaillait des pièces de luxe sur lesquelles

Descendue à sa voix des célestes demeures
Roulait avec éclat la famille des Heures,

Il ne fit pas fortune et ne laissa pas même une renommée, sauf ce que M. Bibaud a dit sur son sujet.

Après avoir charmé Montreal et Chambly
Ce travailleur adroit est tombé dans l'oubli.

Une réflexion que je fais peut-être trop tard, à propos de l'horloge du juge Baby, c'est que le fini de cette pièce me porte à la croire du siècle dernier, au lieu du temps de Louis XIV où l'horlogerie était encore assez primitive. Elle a pu servir de modèle aux ouvriers du Canada et contribuer à relever le goût de ceux-ci.

Lorsque notre siècle apparut, l'usage des horloges canadiennes était général dans le district de Montréal. Les jeunes ménages ne pouvaient s'en passer, mais la tradition de Dubois et de Champagne n'existait plus, ou du moins les élèves n'étaient pas de la trempe des maîtres. On eut recours à un procédé assez ingénieux quoique peu "national." Deux associés MM. Twiss et Dwight, de la Côte des Neiges, achetaient aux Etats-Unis ou ailleurs, des mécanismes par morceaux, ils les montaient, leur appliquaient un cadran et les couvraient d'une boîte. Des colporteurs répandaient ces "horloges de Montréal" dans les campagnes. Plus tard, vers 1818, un nommé Cheney ou Chéné (1) exerça le même négoce à Montréal. C'est de 1815 à 1830, je crois, que M. H. Bellerose, construisit les nombreuses

(1) Voir *The Antiquarian*, janvier et juillet 1880, p. 11, 129.

horloges qui se voient encore partout, de Québec à Montréal, et qui pourraient durer éternellement si la vanité ne se mêlait de les remplacer. Elles sont faites de toutes pièces avec des matériaux canadiens. Le fils de M. Bellerose est aujourd'hui sénateur et grand avocat des manufactures nationales.

Ces deux derniers mots peuvent me faire soupçonner d'arrière-pensée politique. Ce serait bien à tort, car, si cela était, mon but se trouverait manqué :—

En passant près du séminaire,
Devant le cadran centenaire
Qui marque aussi bien qu'autrefois,
J'ai voulu remettre en mémoire
Trois noms qui sont faits pour l'Histoire :
De Belmont, Champagne et Dubois.

l
r
b
p
si
fu
e
ce
bl
na
leu

O'e

LES CENTENAIRES

Quand les journalistes auront-ils fini de créer des centenaires ! Chaque semaine ils nous en présentent un ou deux, et du moment que " c'est imprimé " le public est comme obligé d'y croire. Journalistes, mes frères, si quelqu'un se donnait la peine de vérifier tout ce que vous nous dites sur ce sujet, votre échafaudage de merveilleux tomberait du coup et, bientôt, on ne trouverait plus personne pour croire à l'existence des centenaires—ce qui serait à peu près raisonnable.

Vous souvient-il d'avoir lu ce que M. Jacques Viger écrivit, il y a cinquante ans, afin d'établir l'âge exact de deux vieillards prétendus centenaires et qui ne l'étaient pas, il s'en fallait de beaucoup ! L'article fit presque scandale : oser porter la main sur des centenaires ! On a assassiné des gens pour moins que cela. M. Viger en fut quitte à meilleur marché ; il passa pour un excentrique. Tout le monde avait foi dans les centenaires ; la presse se rangea du côté du public, et, depuis lors, comme auparavant, les journaux servent régulièrement des macrobites à leurs lecteurs.

Mais la science ne recule pas devant l'opinion. C'est ce qui est arrivé à M. J. C. Taché. Dans le

cours des longs travaux de statistiques auxquels il s'est livré, et avec l'aide des notes recueillies par M. l'abbé Tanguay, il a dressé une liste de 421 noms de personnes réputées centenaires. Sur ce nombre, 339 ont dûs être mis complètement de côté, faute de preuves ayant l'apparence de la vérité. Restaient 82 cas, tous Canadiens-français, qui ont été l'objet d'enquêtes soignées.

Grâces à nos archives françaises—les plus complètes en ce genre qui existent peut-être au monde—il a été possible de se rendre compte de tous les faits et de baser une décision incontestable sur chacun de ces 82 cas. Eh bien ! l'on n'a trouvé que neuf personnes ayant réellement atteint l'âge de cent ans, et encore, elles ne vivent pas aujourd'hui, mais appartiennent à l'ensemble de la période entière de l'histoire du Canada. Leurs dates de naissance sont : 1689, 1701, 1738, 1741, 1742, 1752, 1759, 1768, 1774.

Il y en a quatre du district de Québec, trois du district des Trois-Rivières et deux du district de Montréal. Sur ce nombre, trois sont décédés à cent ans, un à cent un ans, un à cent deux ans, deux à cent trois ans, un à cent neuf ans, un à cent treize ans.

Ce dernier se nommait Pierre Joubert cordonnier, né à Charlesbourg, le 15 juillet 1701, il mourut à Québec le 16 novembre 1814, âgé par conséquent de 113 ans, 4 mois et un jour.

Les huit autres sont représentés par quatre hommes, trois femmes de race blanche et une sauvagesse.

L'écart entre l'âge allégué par les 82 person-

nes ci-dessus et leur âge véritable est parfois étonnant. Plusieurs se trompaient de dix, quinze, vingt et vingt-cinq ans ! Ainsi, Martin Lefebvre-Boulangier, de Saint-Michel de Bellechasse, qui réclamait 106 ans, se trouve n'en avoir que 81. Marie-Angélique Gougé, morte à Québec en 1848, n'avait que 79 ans : on la disait centenaire.

Il en est de même de François Forgues, inhumé à Sainte-Rose, et qu'il faut ramener de 120 à 90. Pierre Descombes, instituteur, décédé à Saint-Roch de Québec en 1858, à l'âge de 112 ans selon tous les journaux, n'en avait que 81. En 1878, il s'est fait dans la presse beaucoup de bruit au sujet du bonhomme Doyer (le véritable nom est Dodier) qui vivait de la sympathie du public, à cause de ses 104 ans, et qui, en sommes, ne dépassait pas 86. Adélaïde Quertier, décédé à Ottawa, au mois d'août 1874, était âgée de 84, non pas de 112 comme on le prétendait. M. de Gaspé raconte dans ses *Mémoires* que, vers 1792, le duc de Kent dansa un menuet avec Françoise Lecompte, de l'île d'Orléans, qui portait un siècle sur sa tête — ce qui n'empêcha pas cette brave femme de mourir quelques mois après... à l'âge de 94 ans.

Des 82 vieillards dont je parle, deux seulement se donnaient l'âge qu'ils avaient.

Comment croire ce qu'on nous dit touchant des existences humaines de 150 et 175 ans et que tout le monde accepte sans soulever le moindre doute !

Le cas de Jacques Fournier, Canadien mort aux États-Unis sous le poids de 134 années, assure-t-on, a fait le tour de l'Amérique à l'aide de la presse ; il attire en ce moment la curiosité

des Européens ; la foule veut absolument que ce soit "arrivé" mais pas de danger que l'on s'avise de venir au Canada chercher des preuves !

Il doit en être ainsi du fameux Jenkins et du célèbre Parr, que l'on cite à tout propos, sans jamais publier de documents sur leur compte.

Les macrobites, c'est-à-dire ceux qui ont dépassé le terme ordinaire de la vie, paraissent avoir été nombreux, surtout dans la plus haute antiquité. Si je parlais de Mathusalem on me crierait de commencer au déluge. Bornons-nous à dire que, depuis l'ère chrétienne, ces âges extraordinaires ne sont plus mentionnés — mais aussi l'histoire des temps nouveaux est bien moins embrouillée ! Cela explique peut-être la disparition de ces phénomènes de longévité.

Règle générale, quand un homme se met à dire qu'il a cent ans, on l'examine un tantinet et l'on s'en va disant : "Ce doit être la vérité, car il a l'air bien vieux !" Cette preuve indiscutable est acceptée à la ronde. Bientôt le bonhomme, pour qui chaque saison pèse le poids d'une année, avoue avoir 104 ou 106 ans ; chacun s'empresse de toper — sauf quelques enthousiastes qui, du coup, montent à 110 ou 112 — toujours "parce qu'il a l'air bien vieux."

J'ai vu une scène de ce genre dans une tournée officielle. Un milicien de 1812-15 se présenta accompagné de son père. C'était en 1875.

—L'un de vous deux n'a pas servi, j'en suis certain, leur dis-je.

—En 1812, répondit le fils, mon père était déjà

trop âgé pour porter les armes. Il a maintenant 115 ans sonnés, tel que vous le voyez.

Nombre de personnes du même village assistaient à l'entrevue et tous opinaient du bonnet aux paroles du fils et du père, m'assurant qu'il n'y avait point d'erreur possible, puisque ces deux hommes étaient connus, depuis plus d'un demi-siècle, de la paroisse entière. Piqué au jeu, j'interrogeai " tout le monde et son père." Voici le verdict qui fut rendu à l'unanimité : Le père, né en 1781, s'était marié à quinze ans (1796) ; le fils était né en 1797 et son enrôlement datait de 1814, alors qu'il était âgé de 17 ans. Durant la guerre de 1812-15, les hommes mariés ne furent appelés sous les armes qu'au commandement général et ne sortirent point de leurs paroisses ; de cette manière le père n'avait point servi, bien qu'il dépassât à peine trente ans. En 1875 leur âge était comme suit : le père 94, le fils 79. Mais " ils paraissaient bien vieux, tout de même ! "

Le drôle de figure que celle d'un centenaire ramené à quatre-vingt-dix ans ! Il s'imagine qu'on le vole.

On ne peut rajeunir impunément que les jolies femmes.

Si mon grand-père n'était pas mort, disait un Irlandais, il aurait aujourd'hui cent quarante ans. A propos, les Irlandais ont sur nous le double avantage d'être tous centenaires et de ne le prouver jamais. Ils pratiquent cela d'instinct. Lorsqu'un Irlandais parle de son grand âge on sait... à quoi s'en tenir.

Ne prenons donc pas pour argent comptant

tout ce que l'on nous raconte. Il a existé, il est possible, des êtres humains dont la vie s'est prolongée au-delà de la limite ordinaire, mais ce sont des cas si extrêmement rares qu'il est inutile de s'en occuper.

Un écrivain a dit, après avoir étudié ces matières : " Les exemples les plus extraordinaires de longévité se trouvent parmi les classes d'hommes qui mènent une vie simple et conforme aux vœux de la nature, en travaillant de leur mains et en plein air, tels que les fermiers, les jardiniers, les chasseurs, les soldats et les matelots."

Une cause fréquente de mécomptes dans les recherches que l'on fait pour constater l'âge des personnes provient de certificats ne s'appliquant pas aux porteurs. Le nom de baptême d'un enfant décédé est fréquemment transmis à un nouveau-né. Plus tard, celui-ci se procure ce qu'il croit être le certificat de sa propre naissance, tandis que, en réalité, il n'a que celui de son frère.

Pour identifier la personne qui réclame un rang de longévité, il faut obtenir tous les actes de sa famille durant une certaine période, à savoir : mariage du père, naissance, mariage et sépulture de chacun de ses enfants. C'est de cette façon que MM. Taché et Tanguay ont procédé. Plus de mille actes ont été dépouillés au sujet des quatre-vingt-deux vieillards ci-dessus.

En de certains cas l'identité de la personne est très difficile à établir. Citons le fait suivant : Joseph Gagnon épouse Louise Lemire en 1775 ;

leur fils Joseph, né en 1776, décède en 1780 ; un second Joseph, né en 1782, décède en 1790 ; un troisième Joseph vient au monde en 1792, et c'est lui (je le croyais tout d'abord) qui en 1880 me présente l'acte de naissance de 1776 comme étant lesien. Pour lui prouver son erreur, je feuillette tout les registres de sa paroisse, de 1775 à 1800, et qu'est-ce que je vois ! Il y a eu en 1777 un autre Joseph Gagnon marié à une autre Louise Lemire, et ils ont eu en 1780 un fils du nom de Joseph, décédé en 1782, puis un second Joseph en 1785. Qu'est devenu ce dernier ? En interrogeant mon prétendu centenaire je m'aperçois que son parrain et sa marraine dont il me dit les noms, sont les parrain et marraine du Joseph de 1785— par conséquent mon vieillard n'appartient pas à la famille dont il m'a fait lire les papiers. Alors, il est né en 1785 et il se trouve âgé de 95 ans en 1880, au lieu de 104 ans qu'il réclame.

Et lorsque le prétendu centenaire porte le nom de Jacques, sans se douter qu'il a été baptisé sous le nom d'Alfred ? Il faut relever tous les actes concernant la famille, pour faire le compte de chacun des individus qui la composaient autrefois.

La première fois que j'ai consulté les registres de ma paroisse natale, j'ai été surpris d'y voir mon âge allongé de six ans, et j'ai bien vite demandé à ma mère ce que cela voulait dire. Elle m'a répondu : " le premier Benjamin est né six ans avant toi et n'a vécu que deux ans." A 94 ans, je pourrai donc produire un certificat de cent ans, qui sera celui de mon frère. Voilà

l'histoire de presque tous les centenaires qui fourmillent dans les journaux.

Trois citations bien connues, mais pas assez méditées trouvent naturellement leur place à la fin du présent article :

L'Ecclésiaste : " Le nombre des jours de l'homme est de cent ans au plus."

Psaume de David : " Le nombre de nos années est de soixante-dix à quatre-vingt pour les plus robustes ; puis le fil de nos jours est coupé en un clin d'œil, et nous ne sommes plus."

Jacques Viger : " Par tout pays, ne va pas à cent ans qui veut."

JUIFS ET CHRETIENS

Au cours de l'article remarquable que M. Joseph Tassé a publié dans la *Revue Canadienne* (juin 1870) sur les droits politiques des Juifs en Canada, il est souvent parlé des élections qui eurent lieu aux Trois-Rivières durant les années 1807-1809, et surtout de la famille Hart, contre laquelle il se manifesta alors tant d'animosités. J'ai été tenté de mettre sous les yeux des lecteurs un certain nombre de renseignements que j'ai recueillis sur ces mêmes événements. Il ne s'agit pas d'une grande famille historique, mais Ezéchiel Hart ayant eu la singulière destinée de soulever autour de sa personne le débat relatif à l'émancipation politique des Juifs, il entre par ce seul fait dans le groupe des figures parlementaires du Canada au commencement de ce siècle.

Tout le monde sait que, aussitôt après la cession du pays à l'Angleterre (février 1763) on vit arriver des marchands et quelques commis, tous Anglais qui comptaient s'enrichir dans la nouvelle colonie britannique. Avant eux était arrivé Aaron Hart, père du député des Trois-Rivières mentionné ci-dessus.

M. Hart était né en 1724, de parents juifs, en Allemagne, dans le voisinage des montagnes du Haardt, dont il porta le nom jusqu'à son passage

en Angleterre, où il adopta l'orthographe de *Hart* plus-conforme à la prononciation anglaise. C'est à Londres qu'il épousa mademoiselle Dorothée Judah, dont la famille vint s'établir aux Trois-Rivières et de là se répandit en Canada.

La devise de la famille Hart est : *Schnell, Fussen und Frey*, ou : *Vif, gracieux et libre* (les armes portent un cerf lancé à la course) ce qui caractérise assez bien les allures entraînantes et mouvementées des descendants d'Aaron et Ezéchiel Hart. Ces armes ont été portées en Allemagne par de nombreuses familles ; elles ont été copiées durant notre siècle en Allemagne par Aaron Philip Hart qui mourut avocat à Montréal en 1843.

Aaron débarqua en ce pays en 1759 ou 1760 et s'établit aux Trois-Rivières, dont son ami personnel, le général Haldimand, aussi d'origine allemande, était gouverneur. La tradition veut qu'il ait été le premier habitant parlant la langue anglaise qui fixa sa résidence en cette ville après la prise de Québec, ce qui semble assez exact.

Vers le même temps, une autre branche de la famille Hertz ou Hart traversa l'Atlantique et s'arrêta à New-York ; d'elle est sorti, notamment, l'honorable Emmanuel B. Hart, directeur de la poste de New-York, membre du Congrès et maintenant décédé, si je ne me trompe.

Soit par l'entremise de Haldimand ou de Murray, Aaron Hart fut nommé trésorier des troupes qui occupaient les forts du haut Saint-Laurent tel que Frontenac (Kingston) etc., mais il fit des Trois-Rivières le centre de ses occupations.

c
r
d
n
F
pe
au
rer
I
à jr
qui
im
réu
ress
disce
mier
aux
à la

Les chances de faire fortune ne lui manquèrent pas. Aussi, profitant de l'influence de ses protecteurs et mettant en jeu l'activité intelligente dont il était doué, ne tarda-t-il pas à se créer une position avantageuse. Nos relations avec la France étaient rompues, le commerce comme la noblesse française avait repassé la mer, le découragement régnait dans le peuple ; seul le clergé nous restait fidèle et prêt à tenter l'impossible pour nous tirer de l'abîme où nous étions si profondément plongés. Il n'existait presque aucun comptoir entre nos mains, d'ailleurs l'argent faisait défaut et nous étions peu versés dans les affaires de commerce en général. Le champ était donc ouvert aux Anglais, qui, avec leur expérience toute faite et la protection non équivoque du gouvernement, devaient bientôt accaparer le négoce de tout le pays et le garder pour eux seuls pendant de longues années.

La ville des Trois-Rivières renfermait alors à peu près huit cents âmes, et deux cents maisons au plus. Un écrivain dit qu'on aurait pu s'en rendre acquéreur moyennant un millier de louis.

La traite des fourrures du Saint-Maurice attira à juste droit l'attention de Hart. Dans le désarroi qui avait suivi la dernière guerre, cette branche importante était restée presque inexploitée. Il réussit bientôt à en prendre le monopole en intéressant, par des avances d'argent et de marchandises, les Sauvages du territoire. Il fonda le premier magasin d'importation directe qui ait existé aux Trois-Rivières. En peu d'années il se trouva à la tête d'une fortune considérable, représen-

tant un crédit commercial très-étendu. Les dix-sept lieues de pays qui, depuis la fondation de la colonie, composaient le "gouvernement des Trois-Rivières" sur les deux rives du fleuve, en haut et en bas de la ville, dépendaient encore entièrement de leur chef-lieu; depuis Maskinongé et Yamaska, jusqu'à Sainte-Anne et Saint-Pierres-Becquets, toutes les affaires se concentraient à la ville. Il en résulte que nous nous tromperions fort en calculant la valeur du commerce des Trois-Rivières à cette époque d'après le chiffre de la population de la ville seule.

L'absence presque absolue de concurrents permit à M. Hart de réaliser de gros bénéfices. "Profitant des folies des autres" dit John Lambert, il s'enrichit rapidement. On cite un Sauvage qui paya à Ezéchiél jusqu'à soixante guinées une pendule; et un autre qui acheta cinq guinées une "alliance" (anneau de mariage) ordinaire.

La chasse, très abondante dans le nord, permettait aux enfants des bois de satisfaire leur passion pour le rhum et les étoffes aux couleurs voyantes. A certaines époques de l'année, les rues de la petite ville se remplissaient de centaines de sauvagesses enrubannées, pommadées, attifées d'aigrettes multicolores, de soieries éclatantes et de drap fin, tandis que les hommes, aux instincts plus prosaïques, s'ingurgitaient le bon rhum blanc des Iles et le cuvaient un peu partout, au soleil, le long de la grève, ou dans leur campement accoutumé, près du Cap aux Corneilles.

Après avoir une fois tout dépensé en ripaille, les Sauvages s'adressaient à M. Hart, qui les équipait pour la chasse suivante — et ainsi de suite pendant des années.

Lorsque survint l'invasion de 1775, M. Hart fut mis à contribution par les Yankees, qui s'approvisionnèrent à même ses magasins et le payèrent en monnaie de carte que le Congrès ne voulut point reconnaître.

Dans l'hiver de 1775-6, Montgomery assiégeant Québec écrivit à M. Hart des lettres qui existent encore, par lesquelles il le priait de lui procurer des provisions, surtout du rhum, des couvertures de laine et des poëles, car, disait-il, nous avons un pressant besoin de ces choses pour nos troupes qui sont campées sur les plaines d'Abraham, sous des tentes de toile, par cette saison rigoureuse! "Enfoncez les magasins du gouvernement anglais aux forges Saint-Maurice et envoyez-nous sans délai de quoi nous chauffer!" Ces curieux documents sont aujourd'hui entre les mains de J. N. Bureau, écuyer, avocat, des Trois-Rivières, qui possède également une liasse de monnaies de carte yankees trouvées dans les papiers de la succession Hart.

Cette monnaie de carte rappelle les fameux *mississipis* du financier Law, les cartons du gouvernement français dans la guerre du Canada, les *assignats* de la Révolution française, et, sur un théâtre plus restreint, les *pitons* du Saguenay et des Trois-Rivières, mais rien n'égala en ce genre les hardiesses des Yankees de notre siècle; durant leur dernière guerre (1861-5) ils ont

émis du papier-monnaie, qui, à bon droit du reste, a reçu des noms infâmants : les "emplâtres" (*shin-plasters*), les "chats sauvages" (*wild-cats*), les "chiens-rouges" (*red-dogs*), les "chiffons" (*rags*), et les "à jamais-mémorables trognons de queue" (*not soon-to-be-forgotten stump-tails*).

Bien des années après 1775, les fils d'Aaron Hart lancèrent à leur tour un papier-monnaie auquel ils surent faire honneur jusqu'au dernier sou, contrairement à ce que leur enseignait l'exemple des débiteurs de leur père.

Au mois de juin 1776 eut lieu dans la Commune des Trois-Rivières une escarmouche des plus vives qui se termina par la fuite désastreuse des Yankees. L'un des jeunes officiers anglais qui figuraient avec les troupes britanniques en cette occasion était un ami de la famille Hart ; son nom était James Henry Craig ; nous le retrouverons après plus de trente ans gouverneur-général du Canada et fidèle à son amitié de jeunesse.

En homme sage et clairvoyant, Aaron Hart convertit sa fortune, au fur et à mesure qu'il la composait, en biens-fonds, dont la valeur n'a fait que s'accroître depuis plus d'un siècle. C'est ainsi que sa famille posséda ou possède encore la seigneurie des Grondines, un fief dans celle de Bécancourt, les seigneuries ou partie des seigneuries de Vieux-Pont et Sainte-Marguerite, partie de l'île de la Trinité dans l'embouchure du Saint-Maurice, et plusieurs emplacements, ainsi que le marquisat du Sablé, dans la ville.

Relativement aux grands terrains qu'elle ac-

c
c
r
F
q
Y
es
in
m
vi
dé
épo
me
tou
con
Ast
L
Mo
l'hé

quit dans la ville même, on a souvent reproché à la famille Hart d'avoir refusé de les vendre, causant par là des obstacles insurmontables au progrès matériel de la localité ; ceci n'est pas à ma connaissance. En 1869, la ville s'est emparée d'un grand jardin situé en face de la cathédrale, l'a disposé en un parc public, sous le nom de carré Champlain. Avant cela la famille Hart avait donné un terrain à la cathédrale catholique et la terre de la rue Alexandre, entre les rues Royale et Hart.

La seigneurie de Grondines, réputée la plus pauvre du Bas-Canada, rapporta à M. Hart jusqu'à quatre-vingts louis par année, et parfois davantage, pour les lods et ventes seulement. En revanche, son fils Ezéchiel prétendait y avoir perdu beaucoup d'argent, à raison des moulins qu'il y établit et des vastes défrichements qu'il y fit faire pour la culture du blé-d'inde. Le fait est que son père et lui se signalèrent parmi les industriels qui s'efforçaient alors de créer un mouvement commercial et agricole dans la province.

Aaron Hart mourut aux Trois-Rivières le 28 décembre 1800, âgé de soixante-seize ans. Son épouse mourut vers 1830, à Montréal, où elle demeurait rue Saint-Gabriel, recevant chez elle tous les personnages de la finance et du grand commerce de son temps, tels que John Jacob Astor, les McTavish, les Reid, etc.

Les quatre garçons d'Aaron Hart, (Ezéchiel, Moses, Benjamin et Alexandre) se partagèrent l'héritage. Alexandre alla s'établir à Montréal

et y fonda une famille bien connue ; ses trois frères restèrent aux Trois-Rivières où ils continuèrent, séparément, la tradition paternelle.

Au commencement de ce siècle, ils achetaient à peu près toutes les pelleteries des petits partis de Sauvages, qui descendaient encore annuellement de la hauteur des terres jusqu'à la ville. Ce trafic, qui avait été le support absolu des Trois-Rivières, en était alors détourné considérablement par les agents que la compagnie du Nord-Ouest envoyait au devant des chasseurs pour traiter avec eux. Néanmoins plusieurs de ces derniers préféraient toujours vendre aux Hart, afin de toucher de l'argent comptant et de mieux choisir leurs emplettes.

La population de la ville était de quinze cents âmes. On y comptait à peu près deux cent cinquante maisons, dont une très faible partie située sur le rivage de la basse-ville et le long de la rue des Forges jusqu'au côteau dit de la Descente ; le groupe principale était resserré sur le plateau de la haute-ville, entre le fleuve à l'est, la brasserie Hart et le couvent des dames Ursulines au nord, le Platon au sud, et à l'ouest la forêt qui s'avancait jusqu'au sentier qui est devenu la rue Royale. Les jardins et les beaux ombrages des Trois-Rivières étaient encore renommés à cette époque.

MM. Munro et Bell, locataires des forges Saint-Maurice, et M. Philippe Burns, importateur et encanteur, dont les magasins étaient placés rue du Fleuve ; le magasin de Malcolm Fraser à l'encoignure sud des rues Notre-Dame et du Platon ;

et quelques commerçants canadiens-français de moindre importance étaient les principaux concurrents des messieurs Hart. Moses avait établi son comptoir au coin sud des rues Notre-Dame et Alexandre, et Ezéchiel vers l'extrémité est de la rue du Plateau, côté du sud. Les personnes qui s'intéressent quelque peu à la vieille ville des Trois-Rivières ne trouveront pas ces détails déplacés.

John Lambert qui visita ce lieu en octobre 1807, prétend que sans les frères Hart, la ville n'aurait pas joui de l'importance commerciale qu'on lui accordait.

A part la brasserie et la potasserie qu'ils exploitaient, l'industrie locale consistait principalement dans la fabrication des canots d'écorce, dont un grand nombre se vendaient par tout le pays, les ouvriers trifluviens ayant toujours possédé le secret de construire ces frêles embarcations aussi solidement et aussi commodes à la manœuvre qu'il est possible de les désirer. A l'entrée de la Banlieue existait la seule briquetterie, dit-on, qu'il y eût alors en Canada.

Allant sans cesse en décroissant, le commerce de fourrures des Trois-Rivières est resté (outre la part qu'y prenaient les compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest) entre les mains des frères Hart, jusqu'à une quarantaine d'années passées où les MM. Balcer, venus de Saarlouis, en Prusse, l'ont ranimé, avec succès pour eux et pour la localité.

Les deux fils aînés d'Aaron Hart, Ezéchiel et Moses, étaient très entreprenants. Nous allons

nous occuper surtout d'Ezéchiel qui a joué le plus grand rôle des deux.

Moses Hart a laissé, dans la ville et les environs des Trois-Rivières, un souvenir en quelque sorte légendaire, à cause de certaines excentricités, dont mille versions plus ou moins drôlatiques circulent dans le peuple. Citons-en une au hasard.

L'apparition des bateaux à vapeur sur le Saint-Laurent, en 1809, (1) lui donna l'idée d'explo-

(1) ¹TRADUCTION :—“ Samedi matin, à huit heures, est arrivé ici, venant de Montréal, étant à son premier voyage, le bateau à vapeur *Accommodation*, avec dix passagers. C'est le premier navire de cette espèce qui ait jamais paru dans notre port. Il est continuellement couvert de visiteurs. Il a quitté Montréal mercredi à deux heures, en sorte que son voyage a duré soixante-six heures, dont trente passées à l'ancre. Entre Montréal et les Trois-Rivières il mit vingt-quatre heures. Il renferme des lits pour vingt passagers, mais ce nombre sera considérablement augmenté l'an prochain. Ni vent ni marée ne peuvent l'arrêter. Il mesure 75 pieds de quille et 85 de pont. En montant le prix du passage est de neuf piastres ; en descendant huit piastres ; on est nourri à bord. Le grand avantage qui résulte de l'emploi d'un tel navire, c'est qu'à une fraction près l'on peut calculer avec sûreté la durée du voyage que l'on entreprend, ce qui ne saurait être le cas sur un navire à voiles. L'*Accommodation* est mû de chaque côté par une roue perpendiculaire, à ciel ouvert, à double rayon, et sans lien circulaire. A l'extrémité de chaque double rayon, est fixée une planche carrée qui plonge dans l'eau et par le mouvement de rotation de la roue fait fonction d'aviron ou rames. Les roues sont mises et tenues en mouvement par une machine à vapeur qui fonctionne à

ter cette nouvelle industrie. Il devint bientôt le rival de M. Molson, père de la navigation à vapeur en ce pays, mais il ne réussit pas toujours à le devancer dans les améliorations que chaque année apportait à la marche de ces navires. Comme on lui représentait un jour que le *Hart* ne pouvait pas lutter de vitesse avec ses rivaux, il répondit tranquillement : " Je sais bien, mais ma steamboat si lui va pas vite, cé va drette ! " Le plus joli, c'est que le mécanicien du *Hart* était amoureux d'une blonde trifluvienne, et que très-souvent, il se présentait aux Trois-Rivières au bureau de son patron pour le prévenir que le *bateau était fatigué*. En pareil cas, il recevait invariablement l'ordre de *le faire reposer* près les îles de l'embouchure du Saint-Maurice. Les amours n'en allaient que mieux.

Lorsqu'un habitant arrivait à son magasin et lui disait qu'il venait régler leurs comptes mutuels, M. Hart posait d'abord une question :

— Si vous me devez une balance vous me payerez sans doute ?

L'autre répondait :

— Je suis venu pour cela. Mais si c'est vous qui me devez...

— Oh ! bien, si je vous dois, mon cher monsieur, voilà ce que c'est !

Et c'était tout.

Moses Hart n'était cependant pas un esprit

l'intérieur du navire. On doit le pourvoir d'un mâât, afin d'utiliser le vent favorable, à l'occasion, ce qui aurait l'effet d'accélérer la marche du navire." (*Quebec Mercury*, du lundi, 6 novembre 1809.)

faible, loin de là ! mais il se prêtait à certaines excentricités qui l'amusaient lui-même.

Il vint un jour où la famille Hart songea à prendre pied dans la politique ; en ce temps-là dans certains quartiers, ce n'était pas chose plus facile qu'aujourd'hui. L'unanimité chez les électeurs paraît avoir toujours été une vertu rare. Cependant avec l'appui de leur influence commerciale, les trois frères entrèrent hardiment sur le champ de bataille électoral.

Ils étaient les seuls marchands admis dans "la société" des Trois-Rivières, d'après ce qu'écrivit Lambert. Ces mots, simples en apparence, rappellent bien des cancans à la mémoire de celui qui les trace aujourd'hui. (1) Nous y reviendrons bientôt plus explicitement.

Le parlement siégeait, au mois de mars 1807 lorsque survint la mort de l'honorable John Lee, membre de l'exécutif et l'un des deux représentants de la ville des-Trois-Rivières à la chambre législative ; le décès avait eu lieu à Lachine, le mardi 3 mars. M. Lee avait été député par cette ville dès l'élection du premier Parlement, en 1792, conjointement avec M. N. de Saint-Martin. Ce dernier avait été remplacé en 1796 par le juge

(1) Adolphus Mordecai Hart m'écrivait le 10 mai 1870: "Le colonel Coffin et Mathew Bell ont entre-tenu les mauvais effets des luttes de 1807-9 et, même aujourd'hui, des résidants anglais des Trois-Rivières ravivent de temps en temps ces haines anciennes. N'oubliez pas que Ezékiel Hart fut élu par les Canadiens-Français malgré Coffin et Bell, ces deux amis de Sewell. Voyez le *Pilot* de Montréal, août 1849, il renferme une longue polémique sur ce sujet."

P. A. DeBonne, auquel avait succédé en 1804, le juge L. C. Foucher.

Quatre candidats se disputèrent le siège laissé vacant par la mort de M. Lee. C'était :

1o Mathieu Bell, l'un des locataires des forges Saint-Maurice, qui menait un train de vie princier, avait été député du comté de Saint-Maurice, de 1800 à 1804, le même dont l'influence a été si marquée aux Trois-Rivières pendant plusieurs années.

2o Le colonel de milice, Thomas C. Coffin, fils d'un "U. E. Loyalist" greffier de la paix, coroner, et dont la famille occupait une position distinguée dans le pays. Il avait représenté Saint-Maurice de 1792 à 1804.

Ces deux candidats étaient à la tête de la population anglaise de la ville qui, pour une cause ou pour une autre, se montrait hostile à la candidature d'Ezéchiel Hart.

3o Pierre Vésina, avocat, officier de milice, homme actif, remuant et dont la popularité commençait à poindre.

4o Ezéchiel Hart, notre héros.

L'élection commença le samedi, 11 avril 1807. Le juge Foucher représentant, entama l'affaire par un assez long discours, tout favorable à M. Coffin. Il ridiculisa M. Hart sur ses prétentions à la carrière politique, sur sa stature, et sur sa religion. Ce dernier mot fut le premier coup de feu d'un grand combat, qui devait durer des années. La seule réponse à cette attaque sortit de la bouche de Benjamin Hart, lequel était des trois frères le plus habitué à porter la parole,

comme je le suppose d'après les archives publiques de la ville.

La levée des mains ayant fait voir que M. Vé-sina était en minorité, il résigna séance tenante en faveur de M. Coffin.

L'unique bureau de votation devait être dans l'édifice qui a servi pendant longtemps de maison de correction, rue Notre-Dame. La votation durait tant qu'il ne s'écoulait pas plus d'une heure entre deux enregistrements de voix. A la fin de la première journée, le cahier indiquait 116 votes, répartis comme suit : Hart 59, Coffin 41, et Bell 16. Ces deux derniers résignèrent aussitôt.

M. Hart n'avait pas prévu un succès aussi immédiat, c'est pourquoi il se montra fort embarrassé lorsque l'officier-rapporteur lui mit sous les yeux les pièces à signer sur l'heure même, pour valider son élection. " Je ne puis pas, dit-il, faire acte servile le jour du sabbat, attendez au moins que le soleil soit couché."

Mais comme on le pressait de s'exécuter, il vainquit sa répugnance et lut le document. En voyant les mots : *dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent sept*, il faillit de nouveau refuser d'agir ; finalement, il crut éviter l'obstacle en signant " Ezéchiel Hart, 1807."

Loin d'être terminée, la lutte ne faisait que commencer. Le *Mercury* publia, peu de jours après, des articles en faveur de M. Hart et de sa famille. " Les messieurs Hart, disaient-ils, sont natifs des Trois-Rivières, dont ils sont un des ornements" et il ajoutait : " L'on peut considérer

C
S
C
n
E
a
q
S
pi
av
u
pi
de
le
da
I
me
pe
Ma
avc
fam
réu
tout
chc
dér

le résultat de l'élection comme une preuve de l'absence de préjugés religieux, quoiqu'on en ait dit."

Le dossier de l'officier-rapporteur arriva en Chambre en même temps que M. Hart, le dernier jour de la session, ce qui l'empêcha de siéger cette année.

Le parti battu voulait ressaisir la victoire. La ville entra dans une phase d'excitation extraordinaire. Les meilleurs amis, dit Lambert, se divisèrent entre eux, et bientôt cette place ne fut qu'un théâtre de chicanes et de guerres intestines des plus vives. Il en résulta pour la famille Hart bien des tracasseries et des animosités qui, aujourd'hui, ne sont pas toutes apaisées, bien que l'on ait perdu le souvenir de leur origine. S'il faut en croire Lambert, auquel j'emprunte plusieurs détails curieux, la société trifluvienne avait été remarquablement unie jusque-là, mais une fois la discorde déchaînée, il arriva ce qui se produit toujours dans les petites villes—l'ardeur des uns et des autres ne connut plus de bornes, et les personnes les plus liées entre elles devinrent des antagonistes furieux.

La *Gentry* se composait principalement des membres des deux clergés, des officiers des troupes, du juge, des intéressés dans les forges Saint-Maurice, des officiers de milice et de justice, des avocats, des médecins, du grand-voyer et de la famille Hart. Le tableau que présentait une telle réunion mérite de prendre place dans ces notes toutes locales; il fera voir le véritable état des choses en arrière du rideau de la scène politique décrite par M. Tassé.

M. l'abbé de Calonne, frère du ministre de Louis XVI, arriva cette année 1807 aux Trois-Rivières. Le curé de la paroisse était M. le grand-vicaire Noiseux. M. Short, ministre protestant, installé depuis 1801, se mêlait beaucoup d'élection, attendu qu'il était ami intime de la famille Hart. Voilà pour le clergé, mais notons que les deux prêtres catholiques ne figurent pas dans le conflit.

Parmi les personnes qui composaient le cercle de la classe aisée se faisait remarquer le vieux monsieur d'Ailleboust, (1) type accompli du gentilhomme français du siècle dernier, modèle de goût et d'élégance, galant auprès des dames, d'un esprit agréable et délié, grand joueur de cartes, enfin tout-à-fait indispensable aux agréments des *conversazioni* et des petits soupers. Celui-là avait l'esprit de rester en bons termes avec tout le monde et de décocher la pointe de la plaisanterie à qui de droit.

Les influences locales dont je n'ai pas parlé étaient les avocats Amable Berthelot, J. M. de Tonnancourt, Ross Cuthbert et Joseph Comeau ; les notaires Joseph Badeaux, Etienne Renvoyzé et Charles Pratte ; les médecins Kimber et Rieu-

(1) Lambert se trompe en disant que l'un des ancêtres de M. d'Ailleboust avait été gouverneur des Trois-Rivières. Aucun d'Ailleboust n'a exercé de telles fonctions dans cette ville. C'est Ducreux qui, en 1664, a publié cette erreur, que Charlevoix et nos historiens ont répétée. Jusqu'à 1664 et après, la liste des gouverneurs des Trois-Rivières que j'ai dressée est sans lacune, et le nom d'Ailleboust n'y figure pas.

tord ; le grand-voyer John Antrobus, le shérif Louis Gagy et la famille juive Judah.

Les visiteurs nombreux et souvent très-distingués qui passaient aux Trois-Rivières, en se rendant aux célèbres forges Saint-Maurice donnaient à cette société un remarquable cachet d'élégance et lui communiquaient une animation peu ordinaire en Canada. Aussi les locataires des forges, qui tenaient table ouverte toute l'année, étaient-ils le pivot naturel de ce mouvement dont la classe mercantile, sauf les Hart, était exclue entièrement. Cela nous explique les principaux points de la lutte qui s'engagea à la suite de l'élection d'Ezéchiel.

La chapelle protestante, située dans l'ancien monastère des Récollets, n'était séparée de la salle où se tenaient les audiences de la Justice que par une cloison de planches. Dans une autre pièce on trouvait les bureaux du protonotaire, et plus loin, c'est-à-dire dans le grand corps de logis, la prison. Audessus de ce dernier bâtiment il y avait les bureaux du shérif et une table de billard tenue par une bourse de souscription. Lambert s'exprime à peu près en ces termes : La chapelle a absolument besoin d'une horloge pour arrêter la coutume qui s'est établie de régler les montres durant l'office du dimanche, car aussitôt que les cloches de l'église catholique sonnent midi, au moment où le ministre récite les litanies, l'on tire les montres, en répondant *Délivrez-nous, Seigneur* ou *Seigneur, secourez-nous*, si bien que chacun s'occupe à la fois de marquer l'heure et de prier pour le salut de son âme. La

communauté protestante n'est pas nombreuse ; mais une dizaine de citoyens, tout au plus, assistent au service divin ; et n'était-ce la présence des officiers et des soldats des *Fencibles*, le ministre prêcherait devant des bancs presque tous vides. Cependant, s'il est vrai que le nombre des Anglais en cette ville est minime, comparé à celui des Français et s'il faut en déduire encore trois ou quatre familles juives, il y en a encore assez pour remplir une si petite chapelle. La désertion que l'on y remarque provient des troubles qui agitent les citoyens et de la jalousie des partis politiques nés aux récentes élections, ce qui éloigne du ministre tous ceux qui ne partagent pas ses vues à ce sujet, nonobstant la terreur que répand une maladie courante en ce moment, l'influenza. (1) ”

Il ne faut pas croire que les familles juives en question assistaient au prêche protestant. Elles avaient une synagogue, peut-être la première établie en Canada, et un cimetière privé. La synagogue a brûlé il y a une trentaine d'années.

Alors, comme aujourd'hui, les officiers des troupes s'arrogeaient le droit de donner le ton de la mode. On raconte que, le soir d'un bal, ayant appris que certaines gens peu à leur convenance sous le rapport de la position sociale devaient s'y présenter, toutes les “ épaulettes ” refusèrent carrément d'y paraître, en sorte que les

(1) En 1727, 1732, 1764, 1806-7, 1889-90, l'influenza s'est promené de l'Europe en Amérique, causant de nombreux décès.

dames, dépourvues de cavaliers, durent s'attacher des mouchoirs au bras et danser entre elles.

Retournons à l'affaire de l'élection. Pour renvoyer de la Chambre le candidat élu, qui était un ami de jeunesse du gouverneur Craig, l'opposition trouva un argument fondamental, quelque chose comme un principe constitutionnel, par exemple. L'opposition Coffin-Bell basa donc ses démarches sur le motif qu'un Juif ne pouvait faire partie d'une assemblée de Chrétiens.

Comme il était évident que M. Hart serait un député de plus du côté du gouvernement, le *Canadien*, organe des patriotes, servit de tribune à ceux-ci, tandis que le *Mercury*, interprète des sentiments du parti oligarchique, était le défenseur de M. Hart.

La position des amis et des ennemis de celui-ci aux Trois-Rivières ne laissait pas d'être singulière: il avait été élu par une majorité canadienne-française, et le *Canadien* lui menait la guerre. Le parti Coffin était bureaucrate prononcé, cependant il voyait se tourner contre lui le *Mercury*, journal du château.

Les correspondances publiées là-dessus par les gazettes, dans le cours des deux années qui suivirent, sont de curieux reflets de l'esprit local et des passions qui agitaient la ville. Le *Canadien* fait de M. Hart un tyranneau, un *shaver*, etc., et affirme qu'il a enlevé son mandat par la terreur et d'autres moyens illicites. "On a vu, dit-il, en cette élection plus de dix personnes ruinées de fond en comble par le fortuné can-

didat. Un ministre de la religion du prince a voté pour lui ! (allusion à M. Short) Cependant, continua-t-il, M. Hart a eu peine à trouver trois électeurs sachant lire pour certifier son élection ; à la fin il n'a pu produire qu'un huis-sier ivre, un maître d'école sans écoliers et un savetier sans pratique." Bien entendu que je cite ces passages, avec quelques autres, à titre de curiosités historiques, voilà tout. Articles de gazette ne sont pas toujours articles de foi.

Selon le même journal, l'élection d'un Juif ne dénotait pas l'absence d'inimitiés ou de préjugés religieux aux Trois-Rivières ; " bien au contraire, dit-il, c'est une preuve de l'existence d'une forte influence parmi les électeurs, plus forte que le sentiment du devoir." Ensuite, considérant que les Juifs font corps à part partout, et qu'il sont éminemment égoïstes, il leur dénie le droit de se porter aux fonctions publiques.

Le *Mercury* donnait vertement la réplique, invoquant tantôt des textes historiques, pour prouver que les Juifs ont droit de siéger en parlement, tout en faisant l'éloge de l'esprit d'entreprise et de l'intégrité de M. Hart. Chose étonnante pour un homme qui avait manié l'argent du gouvernement, il ne paraît pas que personne l'ait accusé de fraude ou d'abus de confiance.

Enfin, pour couronner la polémique, Ezéchiel Hart est nommé... agent du *Mercury* aux Trois-Rivières... et le gouverneur Craig met l'embargo sur les exemplaires du *Canadien* adressés aux abonnés de cette ville !

La session de 1808 s'ouvrit le 29 janvier ; M. Coffin ne tarda pas à produire les pièces à l'appui de sa contestation, qui concluaient en demandant la radiation du nom de Hart et l'inscription du sien en lieu et place. Les débats qui en furent la conséquence sont connus. L'expulsion de M. Hart et celle des juges de la Chambre occupa presque toute la session, ce qui intéressait doublement les Trois-Rivières.

Le juge L. C. Foucher, avait été représentant de Montréal Est de 1796 à 1800, puis du comté de York, de 1800 à 1804, où il fut élu, à l'unanimité ; de même aux Trois-Rivières, à la place du juge De Bonne, qui cette année là, se fit accepter à Québec. On a vu que Foucher était adversaire déclaré de Hart son collègue. Ils se trouvèrent bientôt, vis-à-vis du parlement, dans une position analogue, car si Hart était Juif, Foucher était juge, (1) deux taches indélébiles aux yeux de la majorité des députés.

Le gouverneur sir James Henry Craig (arrivé pour prendre les rênes de l'administration le 18 octobre 1807) vieil ami de la famille Hart, et d'un autre côté sûr du dévouement de Foucher à sa politique, intervint sans beaucoup de façon dans la bagarre en terminant brusquement la session le 14 avril 1808 et cassant le parlement.

Les nouvelles élections eurent lieu aux Trois-Rivières le lundi 16 mai suivant. Elles surpas-

(1) Voir sur le débat parlementaire relatif aux juges, l'article publié dans la *Revue Canadienne* du mois d'octobre 1869.

sèrent en effervescence et en activité déployée de part et d'autre toutes celles d'auparavant. Il s'agissait d'élire deux députés. Voici le résultat de la votation : Joseph Badeaux 47 voix, E. Hart 59, P. Vésina 46 et Foucher 32. Ce dernier abandonna l'arène politique et fut créé juge du Banc du Roi, à Montréal, en 1812.

Des quatre candidats de l'année précédente, deux n'avaient pas concouru : Le colonel Coffin préféra se présenter de nouveau à Saint-Maurice et y fut élu ; quant à M. Bell, il n'avait apparemment toujours que ses seize voix.

M. Hart avait conservé son parti intacte, ses 59 fidèles.

Joseph Badeaux, notaire, appartenait à une ancienne famille considérée des Trois-Rivières. Son père est l'auteur du journal de 1775-76 que la *Revue Canadienne* a publié en mars, avril et mai 1869, mais que la *Société Historique* de Montréal a beaucoup mieux réédité. Le fils était, lui aussi, fervent "royaliste" ou *chouayen*, pour me servir d'une expression populaire du temps, ce qui lui valait un double avantage, car dans cette ville où le parti bureaucrate était si puissant, il avait pu supplanter M. Foucher devenu insupportable au peuple à cause de sa manière d'agir dans sa charge de juge.

Pierre Vésina d'une ancienne famille de Québec établie aux Trois-Rivières, fut élu en 1816, aux Trois-Rivières, conjointement avec M. Ogden.

En nommant MM. Hart et Badeaux, (1) la ville

(1) Tous deux votèrent pour De Bonne "juge et député." Hart avait voté contre.

des Trois-Rivières restait dans la position politique qu'elle s'était faite et elle renvoyait la balle à la Chambre d'Assemblée qui ne voulait pas de son député juif. Aussi rien ne manqua pour manifester la joie des électeurs victorieux. Le régiment des *Fencibles* sortit, musique en tête, pour escorter les deux élus jusqu'au palais de Justice, puis à leur demeures respectives, où des tables toutes dressées les attendaient. Après le festin, l'on se rendit sur la place du marché, où les deux membres, montés, à tour de rôle, sur un baril de bière dont le robinet était ouvert, adressèrent la parole à la foule. On but énormément de bière, ensuite la procession se dirigea vers les casernes. M. Hart donna aux femmes et aux enfants des soldats un plein baril de sa fameuse bière; enfin les tavernes furent accessibles pendant toute la journée aux frais des nouveaux députés, sans que l'on put remarquer le moindre désordre. Cette réjouissance resta dans la mémoire de ceux qui y avaient pris part.

Pour expliquer la conduite des soldats en cette occasion, il est à propos de noter ce qui concerne l'organisation de cette troupe.

Le *Canadian Fencible Regiment* avait d'abord été levé en Ecosse et se composait d'un millier d'hommes, mais lorsqu'il reçut ordre de s'embarquer pour se rendre en Canada, comme ils ne s'étaient jamais crus exposés à quitter leur pays, la plupart des soldats refusèrent péremptoirement de partir. Les officiers et les sous-officiers arrivèrent donc seuls en Canada et se mirent à y recruter des soldats. En 1808, après trois années

d'efforts, ils avaient sous leur commandement à peu près cinq cents hommes en majorité Canadiens-français et quelques Yankees. Les officiers étaient principalement des Ecossais. Les Canadiens-français font d'assez bons soldats, dit encore Lambert, mais les Yankees ne sont qu'un ramassis d'ivrognes qui tiennent constamment les officiers en alerte par leurs fréquentes désertions. Une récompense de dix à douze louis était donnée aux personnes qui livraient les déserteurs, aussi la chasse aux soldats en rupture d'engagements était-elle généralement pratiquée.

Au commencement de juillet 1807, deux déserteurs du 49^{ème} régiment s'étaient réfugiés avec arme et bagage, dans une grange, dans la paroisse de Nicolet. Un détachement de trente ou quarante miliciens des Trois-Rivières reçut ordre de les capturer. En conséquence, le 5 juillet la grange fut cernée, et, sommés de se rendre, les fugitifs répondirent qu'ils allaient résister. Cependant, après quelques pourparlers et une seconde sommation, l'un d'eux, nommé Campbell, déclara qu'il se livrerait, mais comme deux miliciens l'approchaient dans ce but, il tira un coup de feu qui atteignit en pleine poitrine Jean-Baptiste Crevier-Deschenaux et le tua. Aussitôt, suivi de son compagnon, Campbell gagna le bois. En voyant ce malheur, les miliciens se sauvèrent à la débandade du côté de la ville. Quelques heures après, une escorte des Fencibles s'empara des déserteurs, et le procès de Campbell ayant été fait le 30 juillet, il mourut la corde au cou, suivant la lettre de la loi. Le

shérif se procura difficilement un bourreau, qu'il paya vingt-sept louis, comme le montrent les comptes publics de l'année.

Les Fencibles.—soldats, officiers et commandant (le colonel Shank)—étaient en grande faveur auprès des Trifluviens. Non-seulement ces troupes étaient composées de nationaux, mais elles s'étaient comportées admirablement au grand incendie du monastère des Ursulines, en 1806. On ne leur épargnait ni les adresses de félicitation ni les bons dîners. Le quartier-général du régiment était aux Trois-Rivières. Néanmoins, au revers de la médaille il y avait eu, en 1807, un signe fâcheux. Une plainte avait été portée aux autorités contre la conduite que tenait ce régiment en faisant des recrues. A la tête de la pétition s'était mis le juge Foucher, colonel de milice, et M. Pierre Vésina, aussi officier de milice. Après une enquête solennelle faite par ordre de Son Excellence, la plainte avait été renvoyée, faute de fondement. Cette affaire créait beaucoup de sensation en ville; la plupart des personnes à qui l'on avait fait signer la pétition le regrettaient et en gardaient rancune à MM. Foucher et Vésina. L'enthousiasme des *Fencibles* pour les candidats vainqueurs s'explique donc parfaitement, puisque les deux battus étaient ces mêmes adversaires de leur régiment.

Les forces du colonel de Salaberry, en 1812, étaient des *Fencibles* et des miliciens. Le colonel Shank se distingua particulièrement, et, ainsi que plusieurs de ses officiers, obtint des terres en

récompense de ses services ; il commanda plus tard les *Queen's Rangers*.

Retournons à notre sujet. Le parlement s'ouvrit le lundi, 10 avril 1809. On comprend assez que M. Hart se garda bien de voter pour le maintien des juges en Chambre. En même temps, ses amis ébruitaient la rumeur qu'il s'était fait chrétien depuis un an, ce qui n'entrava nullement la discussion relative aux juifs.

Le gouverneur Craig s'emporta encore une fois et prononça la dissolution du parlement.

Au milieu de juin 1809, ce gouverneur parcourut la province, arrêtant aux Trois-Rivières, à Sorel, à Montréal et à Saint-Jean. Il voyageait en grande pompe, accompagné d'une suite nombreuse. Les "loyaux" lui présentèrent des adresses chaleureuses. Celle des Trois-Rivières, où il fut bien reçu, est particulièrement remarquable. On y lit : "le bonheur que nous éprouvons en voyant pour la première fois parmi nous le présent représentant de notre bien-aimé Souverain... nous vous offrons notre déclaration solennelle que nous désapprouvons entièrement les tentatives qui ont été dernièrement faites contre l'intégrité de la constitution libre dont nous sommes redevables à la munificence du parlement britannique. Si quelque chose peut égaler notre désapprobation des infractions de droit que nous concevons être si clairement définies, c'est certainement la satisfaction que nous ont fait éprouver les mesures décisives (la dissolution du parlement) qu'il a plu à Votre Excellence d'adopter pour en prévenir la récurrence."

c
t
c
o
g.
l-
p'
rr
ce
pl
hc
cet
-
tioi
les
lutt
can
tion
dida
D
vern
trou
Jose
Sir
en A

Le *Canadien*, commentant cette adresse, déplore en termes sévères l'état de dépendance où était tombée la ville des Trois-Rivières. Toutefois, comme adoucissant, il est bon de lire une correspondance publiée dans le même journal, le 8 juillet 1809, signée C. M. D., dans laquelle il est dit que cette pièce a été signée par surprise; elle avait été préparée par une "coterie de quatre ou cinq individus qui, en partie, ont des places du gouvernement" et "on l'a fait signer à la onzième heure, en sorte que plus d'un est chargé d'avoir ainsi censuré la branche de la législature qui défend les droits populaires."

Le gouverneur Craig fut, durant cette visite, l'hôte de M. Ezéchiel Hart, dans la maison de la rue des Forges, qui est l'un des plus anciens édifices de la place, et où avant et après cette époque, plusieurs personnages distingués, ont goûté une hospitalité relevée. On démolit actuellement cette résidence.

Au mois d'octobre suivant eurent lieu les élections. Un grand changement s'était opéré dans les esprits. M. Hart n'attendit pas la fin de la lutte pour se retirer. D'autres disent qu'il fut candidat malgré lui. Au moment de sa résignation, voici quelle était la position de chaque candidat : Belle 80, Badeaux 79 et Hart 32.

Dans une liste des "bons sujets selon le gouverneur Craig" publiée en octobre 1809, on trouve les noms d'Ezéchiel Hart, Ross Cuthbert, Joseph Badeaux, Coffin et Mondelet.

Sir James Craig fut remplacé en 1811. Rendu en Angleterre, il envoya à M. Hart son portrait

que la famille de ce dernier conserve précieusement comme souvenir d'anciennes relations et des temps orageux où vivaient les deux amis. (1)

M. Badeaux fut défait l'année suivante, par le col. Coffin ; en 1816-19, il représenta le comté Buckinghamshire, qui s'étendait depuis Saint-Nicholas (du comté de Lévis aujourd'hui) jusqu'à Yamaska, puis, dans les années 1820-24, il occupa de nouveau le siège pour sa ville natale. Il mourut en 1836. Le docteur George Badeaux, des Trois-Rivières, décédé récemment était son fils, et a continué la tradition qui fait de cette famille respectable l'une des plus influentes de la ville depuis au-delà d'un siècle.

Quant à l'honorable Mathieu Bell, il a joué longtemps un rôle considérable dans la localité, et son histoire pourrait bien être écrite séparément un jour à venir.

(1) Sir James Henry Craig mourut en Angieterre au mois de janvier 1812, âgé de soixante-quatre ans. Il était fils d'un juge écossais établi à Gibraltar, où il naquit. Entré dans l'armée en 1763, à quinze ans, il fut aide-de-champ du général sir Robert Boyd, débarqua en Amérique en 1774, avec le 47ième régiment et reçut une blessure grave à la bataille de Bunker-Hill. Arrivé au Canada, il commanda une compagnie à l'action des Trois-Rivières, et ensuite l'avant-garde de l'armée dans l'expulsion des Yankees. Il fut blessé deux autres fois dans la suite de cette campagne. Après avoir fait du service dans les colonies et avoir été gouverneur de Gibraltar, il revint en Canada en 1807, comme on l'a vu dans les pages ci-dessus. Sa vie, excessivement active, eut pour théâtre l'Amérique, le cap de Bonne-Espérance, les Indes, l'Espagne et l'Italie.

Le lecteur a pu s'apercevoir qu'en 1807, 1808 et 1809, la moyenne des voix enregistrées était d'environ cent à cent dix.

Ezéchiél Hart poursuivit avec succès après cela sa carrière commerciale, tout en conservant de nombreuses relations dans les sphères politiques. Ce qui est remarquable c'est la transformation qui se fit dans ses idées, qui devinrent d'un libéralisme aussi accentué que son attachement aux torys avait été ferme autrefois. Vers 1835, au moment où les 92 Résolutions tenaient tous les partis en haleine, M. Hart invita MM. Papineau, Jacques Viger, Roy de Portelance et d'autres patriotes éminents à un dîner spécialement préparé pour eux aux Trois-Rivières. Tous les invités anglais de la ville refusèrent de s'y trouver, à l'exception de feu M. Benedict Paul Wagner, homme de beaucoup d'esprit et oncle d'un poète célèbre, madame Hemans. Les vieilles rancunes presqu'assoupies se réveillèrent devant l'attitude de M. Hart et le poursuivirent jusqu'à sa mort, pour se terminer alors en un concert d'éloges, car finalement c'était, de l'aveu de tous, un bon caractère et un homme de mérite.

Il mourut le samedi, 16 septembre 1843. Les citoyens assistèrent en foule à ses funérailles. D'après les journaux du temps, l'on voit que les magasins étaient fermés, que la Cour du Banc du Roi, alors en session, fut suspendue pour permettre aux juges de suivre le convoi, et que les officiers du 81e régiment, s'y rendirent en grande tenue militaire. Madame Hart était morte en 1821.

Ezéchiél Hart a laissé des enfants qui jusqu'à ces dernières années habitaient la maison de la rue des Forges. C'étaient, Mlle Caroline Hart, James Henri Craig Hart, écuyer, magistrat, né au mois d'août 1809, environ six semaines après la visite de sir James Henry Craig ; Adolphus Mordecai Hart, avocat, journaliste, (1) qui a résidé pendant sept années aux Etats-Unis en y exerçant sa profession, et auteur de trois bons ouvrages : 1o Histoire de la découverte de la vallée du Mississipi, 2o La vie dans le *Far-West*, 3o *Practical suggestions on mining rights and privileges in Lower Canada*. Gerald E. Hart son fils, a publié des études historiques de mérite.

Je m'arrête ici, de peur d'être arrêté, comme dit un couplet de vaudeville.

En me lisant, chacun verra que je n'ai raconté rien d'extraordinaire, mais peut-être que ces notes ne seront pas dépourvues d'intérêt pour les personnes désireuses d'étudier l'histoire du pays dans ses détails, ce qui est parfois la seule bonne manière d'envisager une question. Je conclus donc en disant que les élections des Trois-Rivières en 1807, 1808 et 1809, ressemblaient à s'y méprendre à celles de notre temps, et que

(1) En 1837, les magistrats Hanson, Dickson et Gilmour "three tories" le condamnèrent à une heure de prison et à cinq louis d'amende pour "mépris de cour" durant le procès d'un "rebelle" qu'il défendait. Quelques temps auparavant M. Hart avait plaidé la cause de J. G. Barthe, journaliste, et celle de Richard Cook, sellier, accusés d'être "patriotes." Tous ces procès eurent lieu aux Trois-Rivières.

selon toute probabilité, sans son attachement au parti oligarchique, M. Hart n'aurait pas vu s'élever contre lui la majorité de la Chambre, au sujet de son origine juive.

Ceci me rappelle un trait assez curieux, que je vais vous raconter :

Il y a plus de trente ans, M. William Dawson (décédé le mois dernier), étant allé en Angleterre négocier les actions d'une entreprise canadienne, fit la rencontre du chef de la maison Rothschild. Après avoir causé quelques instants ensemble, M. Dawson lui dit :

— Savez-vous que je viens d'une localité de l'empire britannique qui, avant toutes les autres, a élu un Juif pour la représenter en parlement ?

— Où donc ?

— Aux Trois-Rivières.

— Vous me l'apprenez ; j'ai moi-même passé par quatre ou cinq élections semblables, desquelles je suis sorti vainqueur, mais, vous ne l'ignorez pas, la Chambre des Communes me repousse toujours, malgré le peuple—il est entendu que les Juifs ne seront pas députés.

— Ils le seront en Angleterre, comme ils le sont en Canada.

— La bonne colonie ! je l'aime sans la connaître. Votre entreprise ?... Vous désirez mettre mon nom sur votre liste ? Mettez-le, et en tête, s'il vous plait !

L'entreprise réussit. Lequel de nous a jamais connu ces détails ? J'étais de ceux à qui M. Dawson se donnait la satisfaction de les décrire. Ils n'ont rien perdu de leur actualité.

u'à
la
-t,
né
la
or-
dé
or-
a-
du
e-
in
lié
e
té
es
ir
lu
le
Te
es
at
1e
l-
re
le
it
le
or-
-

Les Juifs occupent en ce moment l'attention de toute l'Europe ; mon article arrive donc à propos.

Après le livre de Drumont, qui prêche une croisade européenne contre les Israélites, voici venir l'ukase de l'empereur de Russie au sujet de cette race toujours combattue et jamais étouffée, quoique ses membres s'éparpillent comme une poussière au milieu des nations du globe, à chaque bourrasque soulevée par la haine des enfants de Japhet.

Les fils de Sem ont acquis, même avant la chute de Jérusalem, l'habitude de se voir persécutés, et, puisque la persécution est entrée dans leur nature, je crois bien qu'ils finiraient par disparaître, ou plutôt se fondre dans nos éléments divers, si nous les laissions tranquilles. Il n'y a pas de danger que nous soyons assez sages pour comprendre cela.

UN VIEUX LIVRE ET UN VIEUX FUSIL

Ne bouquine pas qui veut. Outre que cette fantaisie coûte de l'argent, elle requiert une certaine science. Et puis, il faut vivre dans un centre à la fois ancien et peuplé. Ces conditions me manquent presque absolument, ce qui n'empêche pas que je bouquine—par simple force de vocation.

J'affectionne en particulier la chasse à la littérature militaire. Non pas que les récits de bataille me plaisent beaucoup, n'allons point confondre. Ce qui me tente ce sont les ouvrages des officiers qui décrivent la vie de garnison dans les colonies. Rien ne me plaît comme le franc parler de ces hommes qui ont une manière à eux de juger un pays nouveau. Le militaire narre bien, il a généralement de la verve. Le milieu dans lequel il opère ne subit ni l'influence des partis politiques, ni la gêne des ambitions locales. Pour peu qu'il soit observateur, il voit les choses de haut. Sans avoir besoin d'élever son style, le trait marquant ne lui fait pas défaut. La fameuse concision du langage du soldat serre la phrase et en fait jaillir le mot de la situation. Peu d'ombres ; tout est mis en lumière, comme dans un rapport de corps de garde :

“ Il n'y a pas de porte à la porte, et quand il

pleut il tombe de l'eau." Pas moyen de ne pas comprendre.

Si, avec cela, un officier est quelque peu Gascon, s'il a un brin d'esprit joyeux, ses lettres seront enlevées à la pointe de la plume et les éditeurs se les disputeront.

Il y a des éditeurs spécialement voués à la publication des ouvrages des enfants de Mars retour des colonies. En Angleterre et en France, chaque cercle militaire a son imprimeur attiré. Va sans dire que livres et brochures qui voient le jour sous ces auspices vont en droiture garnir les bibliothèques des porte-sabres dispersés sur la surface du globe. Le public bourgeois et casanier qui ne se prépare pas à aller chasser le tigre

Sur les rives de l'Inde où fleurit le palmier
ou à chausser la raquette

Par la neige et les froids du Canada sauvage,
ne lit point ces chroniques inspirées, sous un ciel inconnu, par des événements dont les grands journaux de Londres et de Paris ne l'entretiennent presque jamais. Petit à petit, les livres de cette classe disparaissent. On les retrouve, cinquante ans plus tard, dans les familles des officiers souscripteurs. Ce sont les petits-fils de ceux-ci qui nous les vendent, tant pour en débarrasser leurs greniers que pour liquider leur comptes chez l'épicier, car les maisons qui renferment des livres sont souvent l'opposé de la banque de France.

Je suis tombé, de cette façon, sur deux volu-

mes écrits dans le Bas-Canada, entre les années 1815 et 1820. L'auteur est un nommé Tolfrey, qui servait dans un régiment anglais. Après avoir combattu en Espagne sous Wellington, puis dans la campagne dite de France, enfin après avoir guerroyé près de Bruxelles en Brabant, ce corps, décimé, fatigué, couvert de blessures et d'honneurs, fut embarqué pour Québec, au lendemain de Waterloo. Le commandant de l'armée anglaise n'avait pas plutôt vu Napoléon en retraite que, jugeant la cause de la Sainte-Alliance gagnée, il nous avait expédié une masse de troupes, propres à faire rentrer les Yankees en eux-mêmes, sinon en dedans de leurs frontières. Tout arriva comme il l'avait réglé.

Nous entamions donc après cela une ère de paix et de prospérité assez visible. L'habitant s'en félicitait; le militaire n'en était pas fâché. "Ce temps fameux par cent batailles" avait fini à la longue par être diantrement insipide. Toujours battu, toujours battants, toujours de la poudre et de la mitraille, allez donc! on s'en lasse autant que de la perdrix aux choux.

Tolfrey aimait la chasse et la pêche. Le Canada ne lui refusait rien sous ce rapport. Ce qu'il en dit est très intéressant, mais je m'arrêterai de préférence à quelques anecdotes que l'on croirait empruntées aux mémoires de M. de Gaspé.

Notre vétéran a de l'estime pour les Canadiens. Il est tout fier de leur parler français et d'être compris de ces braves gens. Un jour qu'il était à la chasse avec deux ou trois amis, sur le bord

d'un petit lac, non loin d'une maison de campagne, l'un d'eux tira avec assez de succès

Trois beaux canards s'en vont baignant,

et se mit en devoir de les faire rapporter par son chien, mais au milieu de la joie des jeunes gens survint Jean-Baptiste, pâle de colère, les poings serrés, le regard provoquant :

— Ah ! gredins, c'est comme ça que vous traitez mes canards d'appel ! Attendez, je vais vous les faire manger à présent !

Et il allait mettre en marmelade les vainqueurs de Waterloo lorsque Tolfrey jugeant la situation d'un coup d'œil, sortit de sa poche une poignée de piastres et la lui présenta.

Jean-Baptiste s'arrêta court dans son élan.

— Ça, par exemple, c'est parler comme on parle ! Faillait donc le dire de suite.

— Payez-vous, mon ami, dit Tolfrey, nous avons fait erreur en tirant votre gibier, mais...

— Mais, mais, oui, vous avez raison, vous êtes des gentilhommes, on voit cela. Si vous piquez du côté de la maison, là-bas, tenez, je crois que vous ne trouverez pas mon rhum des îles plus mauvais qu'un autre. Les Canadiens sont pas des fous.

L'accord fut fait... et signé chez l'habitant.

Dans une autre circonstance, un chasseur du Château-Richer, examinant quatre fusils de luxe récemment importés d'Angleterre par des officiers de la garnison de Québec, ne put s'empêcher de glisser une pointe de critique dans son compliment.

—Les bassinets, dit-il, sont placés trop en avant. La charge s'enflamme par le centre, ou à peu près, il en résulte un recul de l'arme, par conséquent un tir moins juste.

—Cependant, lui répondirent les officiers, très surpris de la vérité de cette remarque, les meilleurs armuriers de l'Europe ne font pas autrement.

—Eh bien ! pas nous autres, à Québec !

—Voilà qui est étrange, et comment faites-vous donc ?

—Nous condamnons la lumière ; nous reculons le bassinets et nous ouvrons une autre lumière à un point précis au fond du tonnerre. La charge prend feu par derrière—et va voir si ça recule !

—Savez-vous que tous les militaires ont cherché ce secret depuis le commencement des guerres de Bonaparte jusqu'à l'heure où je vous parle !

—Hé donc ! fallait se recommander à Québec.

Information prise, c'était un forgeron qui régénérait ainsi les fusils à pierre, sans se douter peut être qu'il avait presque découvert le mode de chargement par la culasse.

—Il nous en coûtera chacun deux ou trois guinées, mais l'amélioration en vaut la peine, se disaient les officiers. En effet ce travail eut été payé \$15 en Angleterre, mais aussi la transformation eut été élégante.

Lorsque le forgeron vit les belles armes de ces messieurs, il secoua la tête et dit :

—Ça vous coûtera cher.

—Très cher, pensez-vous ?

—Oh ! que oui ! je ne pourrai pas vous livrer un travail grossier, ça jurerait, vous voyez.

—Après tout, combien ?

—Passablement cher !

—Mais encore ?

—Un gros prix. Sans compter que je ferai de mon mieux afin de ne pas nuire à ma réputation.

—Nous payerons ce que cela vaudra. Combien ?

—Ce que ça vaudra. Vous êtes riches, l'argent ne vous pèse pas aux doigts... Tenez, chacun trois livres six. Qu'en pensez-vous ?

—Va pour l'écu français ! s'écrièrent les officiers, qui ne revenaient pas de leur étonnement en présence de cette modeste prétention.

Tolfrey vivait encore lorsque, en 1840, le fusil à percussion fut adopté. Il écrivit dans les journaux et les revues pour demander que l'on plaçât la base de la cheminée à l'arrière de la charge et cita avec éloge le raisonnement du chasseur et du forgeron de Québec, sans oublier de mentionner ceux-ci, procédé qui lui fait honneur.

DE TERRENEUVE AUX MONTAGNES ROCHEUSES

La confédération canadienne couvrant aujourd'hui presque tous les territoires du nord de ce continent compris entre le Pacifique et l'Atlantique, il n'est pas hors de propos d'en retracer les origines au point de vue géographique.

Nous allons nécessairement procéder selon l'ordre des découvertes, c'est-à-dire allant de l'est à l'ouest. A l'aide de notre histoire écrite, il nous est facile de dresser le tableau de la marche qu'a suivie la race blanche en s'avancant du golfe St-Laurent au pied des Montagnes Rocheuses.

Il ne faut pas oublier que Christophe Colomb et tous les découvreurs qui l'ont suivi cherchaient à atteindre la Chine et le Japon. Quarante et quelques années après l'éclatant triomphe du grand navigateur, les Français tentèrent de pénétrer par le nord dans ces régions nouvelles. Terre-Neuve et les bancs, où les Bretons, les Basques et les Normands faisaient la pêche de la morue, n'avaient pas suffisamment attiré l'attention du monde civilisé. Le roi de France dirigea ses regards de ce côté. Il envoya Jacques Cartier (1534) pour trouver un passage qui lui permît de nouer des relations avec le continent asiatique sans avoir recours aux Espagnols.

La carte du monde était alors bien restreinte. De vagues notions circulaient çà et là dans la classe des lettrés ; il aurait été difficile de trouver ce que de nos jours on nomme un public pour s'intéresser à ces questions nouvelles. Le monde de l'antiquité s'est tenu soigneusement en dehors des grandes questions géographiques. C'est à peine si quelques savants, quelques penseurs avaient osé aborder le problème de l'étendue et de la configuration de notre globe. La recherche des terres inconnues commençait cependant à préoccuper les monarques de l'Europe, mais chaque fois que ceux-ci se sentaient poussés vers des entreprises de cette nature, c'était pour satisfaire leur ambition personnelle, et non pas dans un but scientifique. Il a fallu attendre trois siècles après Cartier avant de voir poindre les études purement géographiques.

Le commerce qui a été le pionnier de presque toutes les entreprises de ce genre, nous a fourni un très grand nombre d'explorateurs. La religion catholique qui par ses missionnaires s'est étendue partout aux extrêmes limites des terres nouvelles nous a aussi procuré des renseignements précieux. Quelques gouverneurs et administrateurs de colonies ou de postes avancés ont contribué pour une bonne part à fixer l'attention des puissances et des hommes d'initiative, sur les régions infinies susceptibles de s'ouvrir à la civilisation.

Après Cartier qui rencontra dans le golfe Saint Laurent des navigateurs français et qui osa pénétrer jusqu'à Montréal, nous restons pendant

soixante ans sans avancer dans la connaissance du Canada.

Champlain voulut (1613) reconnaître le pays jusqu'à la baie d'Hudson, mais au lieu de prendre la voie du Saint-Maurice qu'il avait remarquée (1610) il tenta le passage par l'Ottawa. Rendu à l'île des Allumettes, les Sauvages le convinquirent de l'inutilité de sa tentative, en ce sens que la Baie était beaucoup trop loin pour y établir des relations immédiates avec le Saint-Laurent. La connaissance de l'ouest et du nord à cette époque était tellement peu répandue parmi les blancs, que ceux-ci s'imaginaient pouvoir atteindre le Pacifique ou l'entrevoir, à peu près comme Balboa l'avait découvert du haut des montagnes du Darien. On était loin de penser que, au lieu d'un isthme, on avait affaire à un territoire de neuf cent lieues.

Le génie de Champlain lui fit comprendre que si le nord était d'un accès difficile, le sud pouvait s'ouvrir à ses projets. En conséquence il se dirigea de ce côté (1615) et après avoir reconnu les abords de la baie Georgienne il voulut voir l'Ontario, le traversa et parcourut quelques endroits de l'Etat de New-York. Ainsi, moins de huit ans après la fondation de Québec, le Bas et le Haut-Canada étaient connus. Champlain paraît avoir compris que, en deçà des grands lacs, se trouvait un versant dont la pente correspondante de l'autre côté devait s'étendre très loin. Ses efforts personnels n'allèrent pas jusqu'à tenter la vérification de cette théorie ; mais on voit que, à son retour de France (en 1633-34) il n'hésita

pas à tirer parti des informations acquises depuis vingt ans, et qu'il envoya Jean Nicolet découvrir la région appelée aujourd'hui le Wisconsin. Nicolet lui rapporta la connaissance d'un grand fleuve qui coulait au delà des pays qu'il avait parcourus. Ceci devait le convaincre de l'extension du continent au sud-ouest des lacs. Malheureusement il ne vécut pas assez longtemps pour vérifier le fait. Les cartes de Champlain ne s'étendent pas au-delà des renseignements obtenus en 1627, c'est pourquoi les grands lacs y sont à peine tracés.

Nous sommes obligés dans cette étude de mettre de côté les colonies anglaises dont les sièges d'opération étaient fixés au bord de la mer, pour la raison bien simple que ces nouveaux habitants de l'Amérique ne cherchaient pas à pénétrer vers l'intérieur. C'est donc uniquement en suivant les explorateurs français, ou plutôt canadiens, que nous allons poursuivre l'examen du développement des connaissances géographiques dans le nord de ce continent.

Après la mort de Champlain, le pouvoir ne parait pas s'être occupé des territoires nouveaux. C'est aux missionnaires Jésuites qu'appartient l'honneur d'avoir fréquenté le plateau des grands lacs entre 1635 et 1670. Il y aurait un volume à écrire sur cette époque curieuse. Je noterai en passant les voyages de deux hommes qui de 1645 à 1660 ont atteint le Missouri et connu le pays des Sioux. C'étaient Médard Chouard des Groseillers et Pierre Esprit de Radisson son beau-frère, tous deux domiciliés dans le Canada. Le

rève que Champlain avait caressé en 1613 et même avant, Chouard pensa le réaliser cinquante ans plus tard pour s'emparer de la baie d'Hudson. Il lia connaissance avec les tribus qui trafiquaient de ce côté et crut un instant à la possibilité d'établir entre le lac Supérieur (mission des Jésuites), et les Kilistinons des rapports suivis. Détrompé par l'indifférence des gouverneurs, il se replia sur l'esprit d'initiative des traiteurs des bords du Saint-Laurent et voulut les entraîner à former une compagnie qui s'assurerait la traite de la "Baie du Nord." N'ayant pas réussi, à cause du petit nombre des Canadiens (2,000 âmes à cette époque) il osa offrir ses services à l'Angleterre, et fut le véritable fondateur de cette fameuse compagnie de la Baie d'Hudson, qui n'a cessé de prospérer depuis deux siècles et qui est devenue une puissance dans l'Etat.

Les connaissances géographiques, à la date de 1670, s'étendaient donc de Terre-Neuve à l'embouchure du Saguenay, de là à la baie James et de là au nord du lac Supérieur. Il faudrait aussi tenir compte de ce que Chouard et les missionnaires avaient fait dans la direction du pays des Sioux (Missouri) et se rappeler l'exploration de Nicolet du côté de la baie Verte et de la rivière Wisconsin, découvertes qui s'étendaient au centre même de l'Amérique. Les nations de ces vastes territoires n'avaient pas tardé à établir des rapports avec le Saint-Laurent. Désormais l'idée française pouvait dominer cette partie du Nouveau-Monde. Pour arriver plus loin, il fallait des hommes aptes à comprendre le mouvement

de la civilisation vers l'ouest. Les missionnaires et quelques interprètes entrèrent dans cette voie. Ce n'était pas tout pour la petite colonie de Québec que d'avoir inspiré la fondation des Trois-Rivières et de Montréal ; il fallait remonter le cours des eaux, franchir la hauteur des terres au nord et à l'ouest, et se répandre dans l'inconnu.

Rien n'égale dans l'histoire des découvertes, l'audace et la sagesse des conceptions que nos pères surent déployer dans cet envahissement pacifique qui devait les mettre en possession des domaines du soleil couchant.

S'assurer l'alliance des tribus indiennes, était une condition indispensable. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre commençaient à traiter avec les peuplades du voisinage des lacs. La France avait intérêt à faire pencher de son côté l'influence de tant de nations qui, pour les fins du commerce ou de la guerre, pouvaient lui assurer la prépondérance sur presque tout le continent. C'est pourquoi en 1670 il y eut au Sault Sainte-Marie une cérémonie de prise de possession solennelle de tous les pays autour des lacs. Plusieurs personnages contribuèrent à cet événement, mais parmi eux Nicolas Perrot paraît mériter le premier rang. Il entraîna du côté de la France les nations desquelles dépendait le libre accès des pays inconnus. Si notre drapeau a flotté sans obstacle pendant un siècle (1670-1760) sur la majeure partie de ce continent, c'est dû en partie à l'initiative énergique de quelques humbles traiteurs de sa trempe,

t
l
e
l
o
te
d
F
B
e

A peine les grands lacs étaient-ils devenus définitivement français que Joliet et Marquette (1673) descendaient le Mississipi "jetant d'un seul trait sur la carte du monde ces vastes régions, futur grenier du genre humain" (L. H. Fréchet). La Louisiane se révéla aux yeux des Canadiens comme le Canada s'était montré à la France un siècle auparavant. Seulement, cette fois, la marche de la civilisation fut beaucoup plus rapide.

Les temps nouveaux commençaient. Le foyer des connaissances géographiques n'était plus à Paris mais à Québec, c'est-à-dire aux portes mêmes de la zone à étudier. C'était de nous désormais que devait partir le mouvement. Nos pères ne se firent pas tirer l'oreille, ils doublèrent et triplèrent le champ de découvertes qu'on leur désigna. L'Ohio fut remonté à ses sources; le Missouri livra ses secrets, la baie d'Hudson devint un lac canadien. Tout cela eut lieu de 1675 à 1700. Epoque fameuse, dont on ne saurait trop admirer l'élan.

Bientôt il fut question de reculer encore les bornes du monde connu. Un blanc restait sur la carte, comme il en existait un, il y a vingt ans, au centre de l'Afrique. Du lac Supérieur à la mer de l'ouest, tout était resté mystérieux; on ne savait même pas quelle était l'étendue des terres de ce côté. Il se présenta un homme dressé à ces sortes d'aventures et on le laissa porter le nom de la France au pied des Montagnes Rocheuses. Varennes de la Vérendrye ne se contenta pas de découvrir, il sut fonder et donner

de la stabilité à sa conquête. Pour commencer il employa le commerce, ce coin formidable devant lequel les continents nouveaux éclatent pour livrer passage à l'homme civilisé. D'année en année, de 1731 à 1743, La Vérendrye alla, s'enfonçant toujours à l'ouest, et assurant ses derrières par les forts et les comptoirs dont il jalonnait sa marche. Son œuvre, continuée par ses fils, est restée debout longtemps après la conquête. Il faut se rendre à l'année 1785 et même plus tard pour rencontrer dans ces territoires l'avant-garde de la race anglo-saxonne. Nos gens y comptaient déjà de nombreuses familles et tenaient vingt postes importants autour desquels se faisait la grande traite des pelleteries.

Ainsi, deux phases bien distinctes marquent l'histoire des connaissances géographiques au Canada. Dans la première c'est Jacques Cartier, c'est Champlain, ou plutôt la France qui cherche et qui trouve ; dans la seconde, ce sont les Canadiens qui savent tirer de leur petite colonie, l'outillage nécessaire aux plus étonnantes découvertes qui se soient faites dans l'intérieur des continents.

Voyez les habitants de la Nouvelle-Angleterre qui nous dépassaient plusieurs fois en population. Ils n'ont pas songé à étendre leurs possessions. Avec la moitié de leurs ressources nous serions allés du premier bond jusqu'au Mexique et à la Californie.

En Australie, même absence d'initiative. Les colons se tiennent sur les rivages de la mer. L'intérieur du continent est resté sauvage. Et

que dire de l'Afrique, bordée de groupes bien affermis, mais qui n'osent pas s'avancer au delà de la vue du clocher de leurs villages ? Supposez dans ces pays une colonie de Canadiens — de suite, sans attendre les secours de la mère-patrie, sans balancer sur les chances de la lutte, vous verrez des explorateurs s'enfoncer au plus épais des régions lointaines et s'y créer des relations. Oui, je le répète, il n'a rien existé de comparable à l'œuvre de nos "voyageurs."

Et, voyez ce miracle ! En un temps où les plus fortes têtes de l'Europe, tâtonnaient pour faire sortir des limbes la science de la géographie, nos gens l'avaient créée. Oui, encore une fois, créée d'une seule pièce et, plus que cela, ils la mettaient en pratique sur toute la ligne.

N'est-il pas vrai que, partout, soit dans les pays d'Europe, soit dans les colonies, il y a deux siècles, la notion la plus répandue sur la géographie se bornait à savoir quelle était la contrée qui environnait la ville ou la bourgade où l'on était né, où l'on demeurait ? Que penser par conséquent d'un peuple qui, dès lors, avait étendu son influence sur des centaines de lieues de pays nouveaux et qui voulait faire encore davantage ? Les Canadiens ont accompli cela. Et remarquons bien qu'ici ce n'était pas seulement les administrateurs, les classes élevées, les savants qui possédaient cette instruction, ce vivace amour des découvertes — c'était chaque famille — tout le monde comme on dit. Aussi quelle ne fut pas la surprise des officiers et des fonctionnaires anglais lorsqu'ils voulurent connaître les régions

nouvelles et qu'ils virent que le moindre voyageur de leur escorte possédait sur tout cela, plus de renseignements que la prétendue science de l'Europe et de l'Amérique. Ils ne purent jamais s'avancer assez loin pour dépasser les dernières habitations françaises. Un peu plus, nos voyageurs se seraient rendus en Chine.

Nous sommes donc une race éminemment douée pour les études géographiques. Nous possédons l'instinct de la chose. Reste à nous en servir aujourd'hui aussi habilement que nous l'avons fait dans le passé.

Ici se place la situation moderne. Elle est bien différente de celle dont nous venons de parler. Le domaine des études a beaucoup changé depuis cent ans. Il est devenu presque méconnaissable. Des besoins nouveaux semblent avoir surgi dans l'humanité ; en tous cas les peuples ne vivent plus comme ils vivaient.

La vapeur, la télégraphie, les mines d'or, ont bouleversé l'ancien état de choses. Plus de distances ; instantanéité des communications écrites ; abondance de manufactures ; le désir général de parcourir le globe et de le posséder, ce n'est plus le monde d'autrefois.

Or, comme il faut compter avec son temps, les regards se tournent vers les régions encore inexplorées de notre planète—et de là est née la science de la géographie—science qui a des racines dans le passé, mais qui, à proprement parler, date de quarante ans, peut-être même de trente, si l'on veut disputer.

On s'est aperçu que, pour dominer dans les con-

trées inconnues, il fallait d'abord découvrir celles-ci, et que pour les découvrir les anciens moyens étaient insuffisants. Ainsi, plus de coureurs de bois pour commencer avec lenteur les opérations ; plus de compagnies de traite privilégiées ; plus de colons, plus d'enfants perdus sacrifiés aux limites des habitations. Ce que l'on veut, c'est occuper le territoire en utilisant la science moderne : connaître les rivières et y lancer des bateaux-à-vapeur, relier les points de repères naturels par des voies ferrées. Animés de ce sentiment, les Européens ont exécuté des merveilles depuis vingt-cinq ans ; ils ont découvert, étudié et fait connaître le quart de l'Afrique. Il ne leur reste qu'à y envoyer des marchandises. Cela ne saurait tarder. Les nègres vont être civilisés par le calicot et les miroirs de poche.

Pour nous qui sommes à la fois un peuple jeune et l'un des plus richement dotés, rien de tout cela ne doit être vu d'un œil indifférent. Nous avons mieux que l'Europe, puisque nos manufactures ne sont pas encore nombreuses et que le prolétariat n'existe pas parmi nous ; seulement, comme l'Europe, nous aurons besoin d'un débouché pour les produits de nos industries à mesure que celles-ci se développeront ; au lieu d'aller bien loin nous procurer un marché nous l'aurons à nos portes. Le nord-ouest attend.

Mais qui connaissait le nord-ouest en 1870 ? Presque personne. Le souvenir en était perdu. Voilà vingt ans, une lettre venant de la Rivière Rouge était regardée comme venant de la Chine, ou à peu près. En tous cas, les plaines visitées

par nos pères et où tant de Canadiens sont établis, ne disaient plus rien à notre imagination. En ce moment, sous la pression des événements politiques, une sorte de réveil eut lieu : on s'occupa de la colonie de la rivière Rouge, on alla même jusqu'à lui donner une constitution qui en faisait une province fédérale, mais c'est tout. On ne voulut pas en savoir plus long. On poussa l'indifférence jusqu'à ne vouloir parler ni des immenses territoires situés à l'ouest de Manitoba, ni de la lisière de terre exploitable qui s'étend au nord entre la baie d'Hudson et le Saint Laurent. Nous en étions là : possesseurs, seigneurs, administrateurs, payant les frais de ces pays nouveaux, mais ne les connaissant pas et ne voyant pas que leur avenir est relativement à nous, ce que l'Afrique et l'Australie vont être pour l'Europe, lorsque l'entreprise du chemin de fer du Pacifique a fait redécouvrir notre Nord-Ouest.

Autour de la simple question de géographie viennent donc se placer plusieurs autres sujets d'étude. A vrai dire, la géographie est, dans cet ordre d'idées—idées qui naissent des besoins modernes—le pivot sur lequel tourne en ce moment la destinée des peuples. J'oserai dire que le Canada est plus que tout autre exposé à périr s'il ne tient pas compte de ce qui se passe et s'il ne pourroit à retenir sa part d'action dans le mouvement qui, d'ici à trente ans peut-être, aura changé la face de tout ce qui reste sous le soleil de pays à coloniser. Inutile, je pense, d'insister là-dessus ; néanmoins, si l'on avait des doutes, une simple question les réglerait : où

sont les hommes qui savent ce que c'est que notre marine, nos pêcheries, ce qu'il faut faire pour améliorer le golfe Saint-Laurent et y créer des industries ; où sont ceux qui connaissent le nord des provinces de Québec et d'Ontario ; où sont les écrivains, les orateurs qui peuvent populariser la connaissance du Nord-Ouest ? Il y en a quelques-uns, sans doute, mais isolés, méconnus, n'ayant chance de se faire écouter que par accident et à titre de phénomènes—comme la machine parlante et les chiens savants. Ce qui n'empêche pas que nous payons pour mettre sous notre nom ces espaces immenses dont il serait à propos de tirer quelques profits dès à présent. Nous voulons les pêcheries de Terre-Neuve et les autres, nous voulons la baie d'Hudson, nous voulons la Saskatchewan, fort bien, mais savons-nous ce que c'est ? Pas plus que nous ne connaissons la lune. Alors pourquoi ne pas demander la lune également ? Cela me rappelle ce fameux cri des chambres françaises avant 1870 : " Il nous faut le Rhin ! " Un député impatienté posa brutalement cette question : " Savez-vous seulement ce que c'est que le Rhin et où il se trouve ! " Il n'en faut pas davantage pour nous embarrasser.

Envisageons les choses avec soin. Ce qui manque aux pays d'Europe nous l'avons à nos portes : le territoire, l'espace, les ressources d'un sol fertile. Reste à en faire la géographie à tous les points de vue que cette science comporte : histoire, agriculture, mines, voies de communications, climat, etc. C'est beaucoup. Oui, c'est beaucoup en effet quand on songe qu'il a fallu

dépenser quatre millions de piastres pour indiquer sur la carte la route que peut suivre un chemin de fer entre l'ancien Canada et les Montagnes-Rocheuses—et il ne s'est rencontré personne dans le parlement pour allumer le moindre lumignon, la moindre chandelle propre à éclairer les ministres de deux administrations qui ont travaillé dans ces ténèbres ! Nous sommes tellement rentrés dans notre coquille que nous ne savons ce que c'est que le pays appelé Canada. Nos voyageurs du temps passé étaient plus savants que cela ! Ils nous eussent tracé de mémoire, la carte de la confédération, d'un océan à l'autre, sans omettre ce que nos ingénieurs ont tant de peine à retrouver aujourd'hui. Ah ! j'ai eu raison, en parlant de nos ancêtres, de prendre pour titre de ces pages : “ De Terre-Neuve aux Montagnes-Rocheuses.”

BÉGON.

Michel Bégon, de la ville de Blois, avait épousé Madeleine Druilon. Leur fils aîné, Michel, qui fut intendant du Canada, naquit en 1676 ; le second, Scipion-Jérôme, devint évêque et comte de Toul, puis prince du St.-Empire. Le troisième et dernier, Claude-Michel, né en 1683 ou en 1687, fut gouverneur des Trois-Rivières.

Les dictionnaires mentionnent aussi un certain Etienne Bégon, avocat au parlement et jurisconsulte, qui mourut à Paris en 1726. Je ne sais s'il était parent de ceux-ci.

Michel Bégon, le père, fut successivement commissaire général à Brest et intendant des galères de France.

Le marquis de Seignelay, fils du grand Colbert, protégeait Bégon ; il lui procura l'intendance des îles françaises situées à l'entrée du golfe du Mexique. Ceci paraît avoir eu lieu vers 1683, sinon cette année-là même.

Bégon était apparenté aux Pontchartrains. C'est probablement grâce à ceux-ci qu'il obtint les faveurs de Seignelay. Et puis, de Colbert à Pontchartrain il n'y a pas loin.

Au mois de septembre 1684, le sieur Cavalier de la Salle, conduisant une expédition navale destinée à la découverte des bouches du Missis-

sipi, était rendu aux îles françaises. Parmi les principaux fonctionnaires auxquels il devait recourir se trouvait M. Bégon, intendant de ces îles qui, en ce moment, stationnait à Port-de-Paix, île de Saint-Domingue. Charlevoix dit que l'intendant s'était rendu en cet endroit sur une commission spéciale du roi, pour aider M. de Cussi, le gouverneur, à régler la police, donner une forme à l'administration de la justice, et remédier à plusieurs désordres qui ruinaient le commerce de cette colonie naissante.

Louis Phéliepeaux, comte de Pontchartrain, premier président du parlement de Bretagne (1667), intendant des finances du royaume (1689), secrétaire d'Etat (1690), chancelier (1699), décédé en 1727, pratiquait le népotisme avec un sans-*façon* comparable à celui du grand Colbert. Il n'eut garde d'oublier notre intendant, lequel d'ailleurs paraît avoir eu les mérites nécessaires aux emplois qu'on lui confia. C'est toujours ainsi. J'approuve un ministre qui ouvre des carrières aux membres de sa famille lorsque ceux-ci ont de la valeur. L'aristocratie pratiquait ce genre de népotisme. La démocratie qui l'imite fait bien.

Le 20 juin 1689, Louis XIV déclarait la guerre à Guillaume d'Orange, qui venait de renverser le roi d'Angleterre, son beau-père, pour prendre le trône. Bégon, intendant à Rochefort, l'Aunis et la Saintonge, reçut ordre de préparer les munitions qui devaient être embarquées à Rochefort, sur deux vaisseaux, que le sieur de la Caffinière menait au Canada, pour se placer lui-même

sous le commandement du comte de Frontenac. (Charlevoix, I, 545.)

En 1696, Bégon, intendant à la Rochelle, fit armer, à Rochefort, l'*Envieux* et le *Profond*, qui furent placés sous le commandement de deux Canadiens, Le Moyne d'Iberville et Denys de Bonaventure, pour une expédition contre les Anglais de l'Acadie et ensuite contre Terre-neuve et la baie d'Hudson. (Ferland, II, 296.)

C'est la dernière fois que je rencontre un acte concernant Michel Bégon. Il s'agit à présent de suivre son fils aîné, nommé aussi Michel.

Bibaud confond Michel Bégon, premier du nom, avec le fils de celui-ci qui fut intendant du Canada. Il ajoute que son personnage "est célèbre par son cabinet de médailles, d'antiques, d'estampes et de coquillages recueillis dans les quatre parties du monde, par sa bibliothèque, et pour avoir fourni à Perrault les matériaux pour les *Hommes Illustres de France*." Ces louanges s'adressent, je crois, au premier Bégon, père de notre intendant.

Une lettre m'arrive qui me reproche de signaler trop souvent les erreurs de mes devanciers. Pourquoi donc accepterais-je ces erreurs ? Pourquoi les passerais-je sous silence ? On consulte les livres de ces écrivains. Je veux que l'on possède aussi leur correctif. Si je trouve une erreur dans Tanguay je la signale. Qui a le privilège de se tromper et de n'être pas repris ? Bibaud est un rude travailleur, mais s'il enmêle la chaîne d'une narration, ou prend le fils pour le père, je le dis. Je dis ce que je sais. Que

l'on s'arrange ensuite ! Depuis trente ans que je pense tout haut, c'est-à-dire, que j'imprime à mesure que je pense, j'ai indiqué bien des erreurs, mais je n'ai jamais attaqué personne.

Michel, fils de Michel Bégon, épousa Jeanne-Elisabeth de Beauharnais. La date du mariage n'est pas connue ; mettons que c'était vers l'année 1700.

En 1710, dit Charlevoix, M. de Beauharnais avait déjà succédé à M. Bégon dans l'intendance de La Rochelle et de Rochefort. Était-ce le père Bégon ou son fils ? Et lequel des Beauharnais ?

Les sieurs Jacques et Antoine-Denis Raudot, père et fils, se retirant de l'intendance du Canada, on désigna Michel Bégon pour les remplacer. Gédéon de Catalogne écrit, dans son *Recueil*, sous la date de 1711 : " M. Bégon, nommé intendant du Canada, ne s'y rendit point. Cependant l'indisposition de M. Raudot, père, par le conseil des médecins, le contraignit de passer en France, après avoir commis M. d'Aigremont aux affaires de l'intendance, de quoi il s'acquitta très-bien."

Antoine-Denis Raudot était passé en France en 1710, son père restant à Québec jusqu'à l'année suivante.

M. Ferland dit : " M. Bégon, inspecteur général de marine et ordonnateur du département de Rochefort, avait été nommé, en 1710, intendant du Canada, mais il ne put se rendre à Québec avant le mois de septembre 1712:"

Cette année 1712, un M. de Beauharnais était intendant à la Rochelle et à Rochefort, d'après le même auteur.

Charlevoix (II, 512) note que Michel Bégon, intendant du Canada, était fils de Michel Bégon, ancien intendant des îles d'Amérique. Ceci paraît certain.

La commission du nouvel intendant est du 31 mars 1710. Le roi l'y qualifie "d'inspecteur général de la marine et ordonnateur au département de Rochefort." (*Edits & Ordonnances III*, 63.)

Bégon apportait ici des vues larges. Il entendait l'extension de la Nouvelle-France vers l'ouest. Au moment de la décadence de Louis XIV en Europe, cette politique américaine avait à la fois de la hardiesse et du bon sens. Il pénétra mieux que Vaudreuil les mystères de notre continent. Tous deux étaient hommes à faire de grandes choses—mais le grand siècle était fini. Le gachis de la Régence pesa sur Bégon, sur le Canada, sur tout un monde. L'intendant eut beau se préparer, à l'aide des mémoires de Perrot, à dominer le centre de l'Amérique du Nord, on ne le comprit pas et il n'eut pour toute satisfaction que le plaisir de laisser à son parent Beauharnais l'accomplissement de ses vues. Beauharnais, mal secondé, mais courageux, porta le nom de la France aux plaines que traverse aujourd'hui notre chemin de fer du Pacifique. Il se servit de La Vérenderye, un homme incomparable, et, avant que de retourner en France, il sut où étaient situées les Montagnes-Rocheuses, ces bornes du monde américain.

La nuit du 5 au 6 janvier 1713, à Québec, le palais de l'intendant brûla. M, et madame Bégon

se sauvèrent en robe de chambre. Quatre de leurs gens y périrent. Quelques mois plus tard, naquit leur premier enfant, Michel, qui mourut en 1715.

Dans la *Biographie Universelle*, publiée à Paris en 1844, je trouve cette note qui m'étonne par sa nouveauté : " Raymond-Balthazar, marquis de Phelypeaux, secrétaire d'Etat et diplomate, né en 1671, mourut en 1713, au Canada, où il avait été envoyé comme gouverneur." Le gouverneur du Canada était M. de Vaudreuil. Que devons-nous penser de ces lignes ?

Les années 1713-15 furent activement employées par Vaudreuil et Bégon. Ces deux hommes ne s'accordaient pas toujours, mais le résultat de leur travail n'en est pas moins une preuve de leur intelligence et de leur patriotisme. S'ils différaient d'opinion dans les moyens à prendre, ils entendaient bien tous deux contribuer au développement de la Nouvelle-France et à la grandeur du roi. Nous savons que les privilèges et immunités que possédaient en ce pays, comme aussi en France, les gouverneurs et les intendants, étaient la source de malentendus déplora- bles entre eux, et dont la chose publique souffrait invariablement.

M. de Vaudreuil se voyant assuré de la paix du côté des Anglais et des Iroquois, " songea sérieusement, de concert avec M. Bégon, successeur de M. Raudot, à fortifier et peupler la colonie, où il voyait avec douleur que le nombre des habitants semblait diminuer, au lieu d'augmenter." (Charlevoix II, 402.)

Nicolas Perrot écrivait, entre 1712 et 1717, son précieux mémoire sur les mœurs et coutumes des Sauvages de l'Ouest, à la demande de Bégon. Cet intendant passa le manuscrit au Père Charlevoix qui sut en faire bon usage.

Le 27 août 1715, naquit Elisabeth, fille de Michel Bégon, laquelle fut baptisée à Québec, le 14 mars 1717, dans la chapelle du palais de l'intendant. D'où provenait ce délai entre la naissance et la cérémonie du baptême ? Probablement de ce que l'on voulait avoir un parrain qui ne se trouvait pas sur les lieux. En effet, l'acte au registre de la paroisse constate que ce répondant fut Messire François Bégon, chevalier, conseiller du roi, grand-maître des eaux et forêts de France, département de Blois et Berry, représenté par le sieur Jean Martel, marchand, seigneur de la rivière Saint-Jean, en Acadie. Ce François Bégon pouvait être un frère de Michel Bégon, père.

Michel Bégon, intendant du Canada, fit baptiser, à Québec, en 1718, sa fille M.-Madeleine ; en 1719 Catherine ; en 1723 François-Louis, et en 1728 un enfant qui mourut aussitôt.

M. de Chazel, qui devait remplacer M. Bégon, périt en 1725 dans le naufrage du *Chameau* avant que d'avoir vu la colonie. Le marquis de Beauharnais étant nommé gouverneur de la Nouvelle-France, arriva à Québec vers la fin du mois d'août 1726, accompagné de M. Dupuis pour remplacer M. Bégon.

Madame Bégon était sœur de M. de Beauharnais le nouveau gouverneur, et celui-ci était frère

de M. de Beauharnais qui avait été intendant en Canada.

M. Tanguay dit que notre intendant Bégon se nommait Claude-Michel. N'était-ce pas plutôt son frère qui portait ce double nom de baptême ? Il dit aussi qu'il était enseigne de vaisseau, capitaine des troupes (sont-ce là des grades applicables à un intendant ?). Je crois que, sur quelques points, il y a confusion entre les deux frères.

Dès son arrivée en Canada, on voit que "Michel Bégon" s'intitule : "chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et au parlement de Metz, intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France." (*Edits & Ordonnances* III. 158.)

Au moment où M. de Vaudreuil mourait dans son gouvernement de la Nouvelle-France, montait au pouvoir, à Versailles un personnage de la famille Philippeaux qui a joué un grand rôle dans les affaires d'Europe et d'Amérique. C'est lui sans doute qui désigna M. de Beauharnais pour le premier poste de la Nouvelle-France.

J. Frédéric Philippeaux, comte de Maurepas, né en 1701, eut dès 1725 le portefeuille de la marine et celui de la maison du roi. Son pouvoir dura jusqu'en 1749. Il reparut aux affaires en 1771, et s'y maintint jusqu'aux premières crises de cabinet qui firent présager la révolution.

L'intendant Bégon paraît être repassé en France en 1728, sinon plus tard. Il fut nommé intendant du Havre et des armées navales, puis mourut en 1753 dans la soixante et dix-septième

année de son âge, ce qui le fait naître en 1676. (Daniel : *Officiers de l'Acadie*, 69.)

Claude-Michel Bégon, frère de l'intendant, épousa, à Montréal en 1718, M.-Elisabeth Robert et en eut une fille (1719) qui se maria avec M. de Villebois, puis un garçon (Claude, 1724) sans compter d'autres enfants dont les actes de naissance n'ont pas été retrouvés. (Tanguay, II. 188.)

En 1730, à propos des demandes d'avancement, on voit le nom du "chevalier Bégon" accompagné de la note suivante : "Cet officier a très bien servi dans la marine. Il est depuis 18 ans dans la colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui accorder cette place." (Daniel : *Aperçu*, 49.)

En 1732, est major à Québec, le chevalier Bégon, âgé de 45 ans, ce qui le fait naître en 1687. (Daniel : *Aperçu*, 50.)

Cette même année, il y avait au pensionnat des Ursulines de Québec trois demoiselles Bégon. La plus jeune, âgé de six ans, mourut l'année même. (*Les Ursulines de Québec* II. 174.)

En 1739, M. Bégon était lieutenant du roi à Montréal, avec M. de Beaucourt comme gouverneur et le baron de Longueuil major. (Daniel : *Aperçu*, 55).

M. Rigaud de Vaudreuil (frère de celui qui était gouverneur de la Louisiane et qui revint de cette colonie pour prendre les rênes de l'administration du Canada en 1755) était gouverneur des Trois-Rivières en 1742. Il fut remplacé par M. Bégon, car à l'acte de mariage du cheva-

lier Antoine-Gabriel Benoist avec Melle LeBert, à Montréal, le 8 novembre 1743, je lis : “ Furent présents : le marquis de Beauharnais, gouverneur de la Nouvelle-France ; M. de Beaucourt, gouverneur de Montréal ; Michel Bégon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières et son épouse Catherine Roebert. (Daniel : *Grandes Familles*, 32. 165.)

Le 7 mars 1745, aux Trois-Rivières, “ madame de Bégon, gouvernante ” est marraine de Louise-Marie, fille du chirurgien Alavoine. Le parrain est “ Louis Liénard, écuyer, sieur de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant du roi.”

Le 9 avril 1746, même endroit, Rigaud de Vaudreuil est mentionné avec le rang de major de la ville, à l'occasion du baptême de “ Marie-Charlotte Hyabac, anglaise de nation, prise à Sarasto le 9 février ” de la même année. Un peu plus loin, même année, je vois au registre de la paroisse des Trois-Rivières, M. “ François Rigaud de Vaudreuil ” qualifié de gouverneur de la ville ; sa femme est Louise Hertel de Fleury.

Le 15 janvier 1748 “ Rigaud de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, commandant aux Trois-Rivières ” est parrain, en ce lieu, d'une petite Algonquine. Le 27 janvier, au registre de la même paroisse, il est dit “ major des Trois-Rivières et commandant actuel ; ” en cette circonstance il est parrain de Marguerite Rebecca Price, anglaise de nation, âgée d'environ douze ans.

Le 30 avril, même année, disent les *Paris Documents* (X. 159) M. Bégon, gouverneur des Trois-Rivières, mourut à Montréal.

M. Tanguay note que M. Bégon était commissaire-ordonnateur du gouvernement des Trois-Rivières sans préciser la date. Dans l'ouvrage intitulé *les Uraulines de Québec* (II. 174) il est dit que M. Bégon était capitaine.

Rigaud de Vaudreuil garda le gouvernement des Trois-Rivières, après la mort de M. Bégon. Ici je complète la liste des gouverneurs des Trois-Rivières, à la suite de recherches qui m'ont occupé durant vingt-cinq années. L'intervalle de 1742 à 1749 était restée la dernière à combler— mais à l'aide de la persévérance tout se découvre.

M. l'abbé Daniel dit que la famille de notre intendant Bégon est actuellement représentée en France par madame Bégon, comtesse de la Rosière.

Québec, Montréal, Trois-Rivières, qui se montrent soucieux de rappeler nos souvenirs historiques, devraient baptiser une rue ou une place publique d'après l'intendant ou le gouverneur Bégon.

LES MIETTES DE L'HISTOIRE

Vous m'envoyez un vieux papier
Qui date du siècle dernier
Et dont le texte est de l'histoire.
" Il s'en allait, me dites-vous,
" Périr au panier, aux égouts,
" Comme un obscur et plat grimoire."

Vous l'avez sauvé du néant.
Il va revivre maintenant :
Dans mon livre il aura sa page.
Le lecteur se demandera
Par quel hasard, et cætera
J'ai pu composer ce passage.

Merci, vous qui savez m'aider,
Car je ne saurais commander
Ni les hommes ni la matière.
Où je trouve je prends mon bien—
C'est un fade et bien lent moyen
Mais j'y donne ma vie entière.

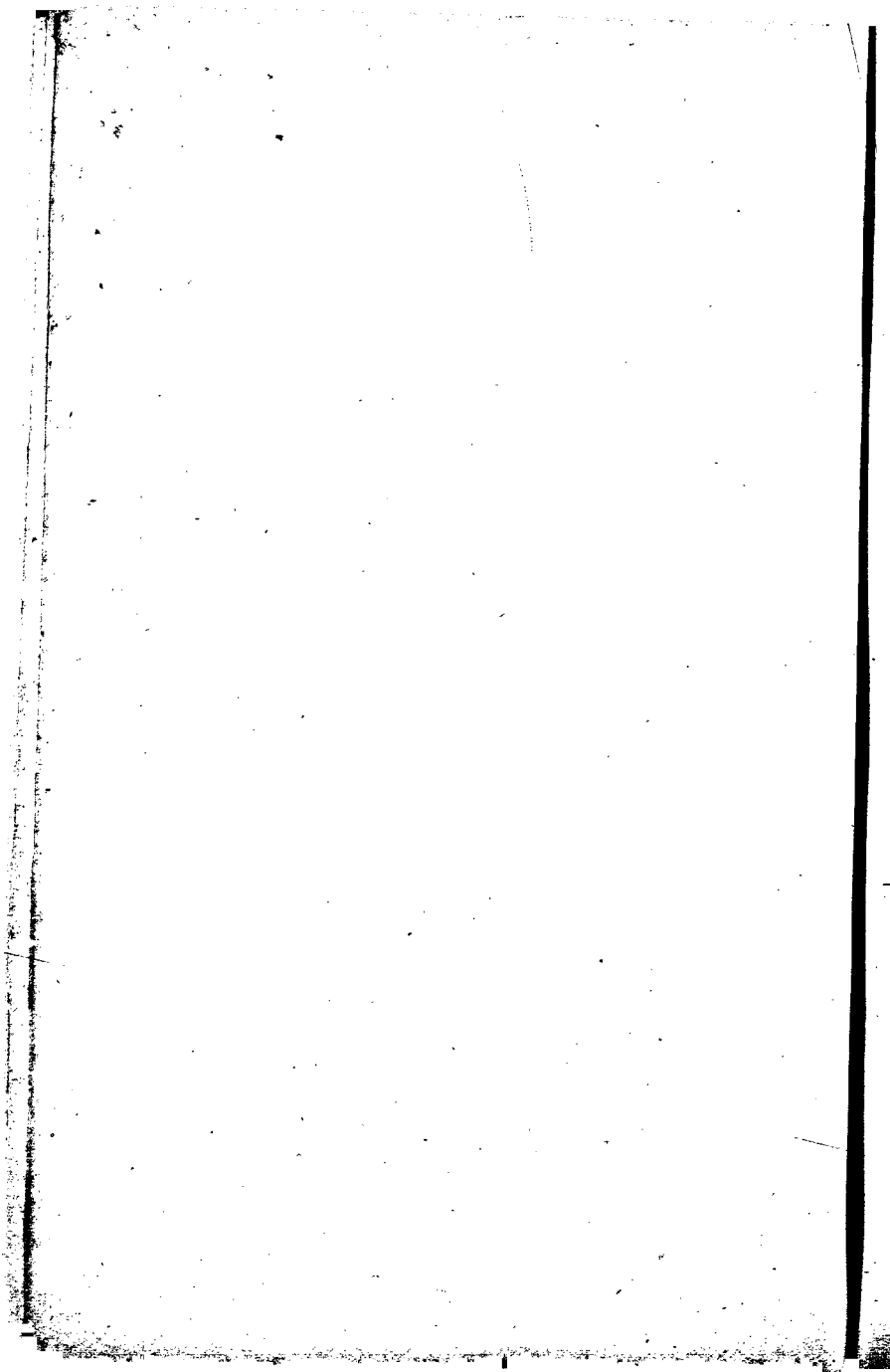
Si l'amour de notre passé
N'était quasi tout effacé,
Comme on se plairait à me rendre
Ces contrats tombés dans un coin
Qui périssent faute de soin
Et qui peuvent tant nous apprendre!

Vieux papiers, sales, déchirés,
Mémoires jaunis, délabrés,
Journaux en loques, paperasses,
Vous en savez plus long, souvent,
Que ne peut en dire un savant
Lorsqu'il n'a pas suivi vos traces.

Un rien est quelquefois la clé
D'un fait, d'un acte révélé
Par l'étude et la patience.
On reconstruit un monde ancien
En y mettant chacun du sien,
Et tout cela, c'est la science.

Ouvrez-moi vos poudreux dossiers ;
Prêtez vos antiques papiers :
Nous les ferons parler ensemble.
Puis, un jour, vous les reverrez,
Complets, rajeunis, admirés—
Ils le méritent, ce me semble !

FIN DU PREMIER VOLUME.



INDEX ALPHABETIQUE

DE CE VOLUME.

- Abénakis, 5, 8
Acadie, 2, 81, 91, 108, 126,
152, 153, 161, 231, 252, 324
Aiguemorte, 297
Albany, 285, 290, 296
Algonquins, 33, 164, 178,
273, 290, 295, 298
Alphonse, 1
Amyot, 205
Anbury, 14, 117, 165, 171,
191
Andastes, 172
Argall, 91
Aubert, 205-6, 319
Ayimer, 377
Baby, 379, 391
Bacqueville de la Potherie,
8, 224
Badeaux, 416-428
Bailliff (Le), 106, 148
Balcer, 409
Basques, 81, 96, 106, 127-
150, 152
Bateaux à vapeur, 410
Batiscan, 268
Beaugrand, 3, 10
Beauharnois, 456, 459
Beaujeu, 462
Beaupré, 207
Beauport, 204-215
Becquet, 264-71
Bédard, 17
Belestre, 279
Bell, 406, 412-23
Bégon, 453
Bélangier, 221
Belmont, 4, 380
Bellerose, 391
Berthelot, 39, 416
Berthier, 298
Biard, 2, 82
Bibaud, 11, 17, 19
Bonnycastle, 18
Boulé, 110, 123, 187, 205
Bourbourg, 11
Bouchér, 3, 205, 212, 216,
294, 356
Bouchette, 16
Bourdon, 208, 214, 247
Bourinot, 21
Brésil, 72, 183-5
Bressani, 3
Brulé, 147, 156-7, 179
Brymner, 12
Bules, 18
Burns, 408
Caen, (de) 107, 110, 121, 146-
7, 180
Callières, 8
Calonne, (de) 416
Canada, (ce nom) 77
Canniff, 15
Canon de bronze, (le) 63
Canots d'écorce, 409
Cantons de l'Est, 375
Cap-à-l'Arbre, 64, 211, 257,
272
Cap de la Madeleine, 212,
294
Carayon, 10
Carignan, 285, 292, 341, 352
Carte ancienne, 71
Cartier, 1, 27-78, 187, 367-8,
440
Casgrain, 2, 12
Casson, voir Dollier

- Castillon, 129, 207, 217
 Catalogne, (de) 343-5
 Cataracoui, 310
 Cent-associés, voir Com-
 pagnies
 Centenaires (les) 393
 Chambly, 287, 289, 298, 391
 Champagne, 385
 Champflour, 211
 Champigny, 342
 Champlain, 1, 98, 105, 110,
 122, 146, 160-1, 164, 202,
 366-9, 441
 Charlevoix, 1, 9, 11
 Charron, 321
 Chasseur, (Le) 40, 68
 Chastes, (de) 241
 Châteaufort, 239, 248
 Châteauneuf, 149, 155
 Chavigny, 63, 209, 259
 Hazel, 459
 Cheffault, 207, 217
 Chéné, 391
 Chibou, 127, 143
 Chouanons, 166, 172
 Chouart, 341, 367
 Christie, 17
 Closse, 211, 279
 Cloutier, 205, 221
 Colbert, 4, 104, 162, 219, 256,
 323, 372, 453
 Coffin, 15, 412, 421
 Colomb, 73
 Compagnies, 114, 118, 151,
 160, 178, 198, 203, 217-20,
 231, 239, 320-3
 Cornaille, 111, 148
 Condé, 105, 179, 244
 Conseil Souverain, 5, 13,
 315, 338
 Cordé, 226
 Contrecoeur, 351
 Côté, 205
 Couillard, 108, 148, 198, 259
 Courcelles, 288-98
 Craig, 376, 406, 421, 426-7
 Cugnet, 14
 Cuillerier, 305, 311
 D'Ailleboust, 226, 416
 Daniel, 96-152
 D'Auteuil, 214
 David, 17
 De Bonne, 413, 421
 De Cazes, 68
 Desceliers, 74
 Deschambault, 209
 Deschamps, 99-115
 Desdames, 120, 146
 Desmazures, 4
 Desportes, 108, 147
 Desrosiers, 226
 Destouches, 110
 Dièreville, 2
 Dionne 1, 35, 68, 114, 119,
 235, 245
 Dollar des Ormeaux, 273-
 282
 Dollier de Casson, 2, 303,
 305
 Doray, 390
 Doutre, 19
 Drouin, 205, 221
 Drummond, 376
 Dubois, 287, 385
 Ducalvet, 14
 Duchesne, 108, 147
 Duclos, 266, 269
 Ducreux, 3
 Dugal, 299
 Dugas, 293
 Dugué, 211
 DuLuth, 345-6, 368
 Dumoulin, 204
 Dupas, 362-3
 Duplessis-Bochart, 261
 Dupont, 205
 Durham, 18
 Dussieux, 13
 Dwight, 391
 Failon, 1, 14, 273
 Farmer, 18
 Faucheur (Le), 148
 Favery, 226
 Félix, 124
 Ferland, 1, 11
 Forgues, 258, 395

- Fortin, 207
 Foucher, 111, 120, 413-425
 Fouille (La), 294
 Franquet, 12
 Frigon, 265, 269
 Fromont, 286
 Frontenac, 8, 300, 324

 Gaffarel, 1, 13, 71, 185
 Gagner, 214
 Gagnon, 114
 Garneau, 1, 9
 Garnier, 205
 Gayarré, 10
 Gentilly, 212
 Gérin-Lajoie, 18, 251.
 Giffard, 146, 203-6, 215, 221
 Girard, 210
 Girouard, 4, 306
 Godefroy, 108, 146-7, 182,
 191-2, 210, 214, 222-30, 295,
 355
 Golfe St-Laurent, 79-162
 Goron, 259-62
 Gorry, 243
 Gravier, 6
 Grondines, 208, 260, 406-7
 Grouvel, 206
 Guenet, 116
 Gourdeau, 207-9
 Guyon, 205, 221, 287
 Guky, 417

 Habitants, 198, 231-234
 Haldimand, 14, 375
 Hall, 16
 Hamel, 42, 58, 60
 Hamlin, 18
 Harrisse, 7
 Hart, 401-432
 Hautmesnil, 294
 Hebert, 108, 109, 121, 146-
 147, 180, 204, 209, 231, 233
 Hennepin, 6, 368
 Heriot, 14
 Hertel, 108, 147, 178, 189,
 210, 224
 Hivernants, 231
 Hochelaga, 27

 Horloges, 379
 Houy, 161
 Hubou, 147
 Hurons, 33, 167

 Influenza, 418
 Interprètes, 175-202
 Iroquois, 33, 117, 164-74,
 273-82

 Jésuites, 112, 121-2, 130, 225,
 285-9, 297
 Jodoin, 19
 Jognes, 225
 Joliet, 367, 445
 Jonquet, 146
 Joubert, 123, 394
 Juifs, 401-432
 Juchereau, 199, 204-7

 Kalm, 11, 385
 Kertk, 119, 159, 180, 203
 Kimber, 416
 Knox, 235, 250

 Labrosse, 385
 La Barre, 284
 Lachine, 4, 301-314
 La Hontan, 7
 Lambert, 15, 409
 Lamothe-Lucière, 298
 Langelier, 317
 Langevin, 10
 Langlois, 147, 205, 221
 Lanoue, 345
 Laprairie, 212
 Lareau, 19-20
 La Rochefoucauld, 14
 Laroute, 175
 La Salle, 6, 116, 222, 228,
 301-6, 310, 368, 453
 Latour, 10, 287
 Lauzon, 100, 118, 149, 199,
 206-10, 214, 242
 Laval, 10, 207
 La Vérendrye, 355, 445,
 457
 Le Bert, 310
 LeBlond, 18

- Lee, 412
 Lefebvre, 212
 Le Gardeur, 193, 200, 206,
 213 224-30, 285, 299, 321,
 Lemaitre, 208
 Lemire, 321
 Lemoine, 9, 19, 215, 237,
 274, 279, 294, 310
 Leneuf, 63, 193-4, 206, 211-3,
 224-30, 257-8, 341
 Lescarbot, 2, 113
 Le Sueur, 205
 Levrard, 265-71
 Liéber, 385
 Longueuil, 19, 212, 215
 Long-Sault, 273-82
 Lotbinière (de), 292, 297,
 299
 Loubia, 294
 Louisiane, 10

 Maisonneuve, voir Mont-
 réal
 Malapart, 125-140
 Malartic, 13
 Malte (Ordre de), 235
 Marcel, 8
 Margry, 9
 Marguerie, 147, 190-1
 Mariages, 221
 Marmette, 2
 Maseres, 13
 Marsolet, 108, 147, 175, 200,
 212
 Martel, 459
 Martin, 13, 17, 98, 108, 147,
 205
 Massicotte, 266, 268
 Masson, 259-60
 Maurault, 5
 Maximin, 294
 Mazarin, 103, 219, 243, 245,
 372.
 Méry, 284
 Meulles (de), 342
 Michel, 122-3
 Mignardé, 295
 Milnes, 376
 Miscou, 98, 107, 110

 Mohicans, 117
 Monceaux, 214
 Montagnais, 33, 167
 Montigny, 20, 224
 Montmagny, 211, 225, 238-
 42, 251, 341
 Montmorency, 105
 Montréal, 2, 12, 19, 27, 75,
 207, 210, 215, 243
 Moreau, 2
 Morin, 3, 11
 Moyen, 211
 Munro, 408

 New-York, 285
 Nicolet, 108, 147, 180, 192,
 199, 226, 367, 443.
 Normant, 380

 O'Callaghan, 12
 Orléans, (île d') 208-9, 214-
 16, 243
 Osgoode, 375
 Ottawa, 176, 178, 180, 200,
 273-82

 Palmer, 16
 Papineau, 377
 Pelletier, 212
 Perche (le), 202
 Péronne, 207
 Perrault, 17
 Perrot, 5, 8, 459
 Petit, 295
Petite-Hermine, (la) 35
 Peuvret, 207
 Pezard, 215
 Pirates, 84, 94, 152
 Pivert, 108, 111, 120, 147
 Poincy, 241, 245, 251-6
 Poisson, 212
 Pontgravé, 81, 84, 110, 111
 121
 Portneuf, 63, 206, 207, 213,
 225, 257-72
 Poulain, 196
 Poutrel, 225, 228
 Poutrincourt, 84-91, 341
 Prescott, 375-6

- Proteau, 265
 Puyseaux, 209
 Québec, 9, 109, 111, 118, 149,
 157, 160, 166, 175, 187, 203,
 321, 370
 Radisson, 276
 Rameau, 2, 6, 18
 Ramesay, 363
 Ramusio, 32
 Rasilly, 99, 113-8, 125, 161,
 238-246, 340
 Raudot, 456, 458
 Relations des Jésuites, 2, 3
 Rémy, 305, 310
 Renvoyzé, 416
 Richelien, 93-104, 113, 118,
 150, 198, 219, 242-3
 Richmond, 376
 Rivard, 269
 Roberval, 76, 167
 Robineau, 213, 226, 258-9
 Rolland, 305, 311
 Roquemont, 120, 148, 204
 Rougemont, 295, 298
 Roy, 18, 107, 235, 245, 252
 Ste-Anne, 298
 St-Jean, 19, 289
 St-Martin, 412
 St-Ours, 347
 Ste-Thérèse, 289, 296
 St-Valier, 327
 Sagard, 2, 93, 97
 Salampar, 293
 Salières, 287-90, 292
 Sandham, 11
 Sansom, 16
 Savignon, 176
 Seigneurs, 203-220
 Shank, 425
 Sherbrooke, 376
 Short, 416, 420
 Sillery, 209, 240, 248
 Sorel, 244, 285-94
 Stuart, 127-149
 Tadoussac, 18, 65, 96, 106,
 119-123, 226, 231
 Talon, 288
 Tanguay, 9, 21, 322, 394
 Tardif (Le), 108, 111, 146,
 180, 198
 Tassé, 15, 401, 415
 Tesserie (La), 207
 Testard, 222
 Thevet, 77, 80
 Todd, 21
 Tolfrey, 436
 Tonty, 345
 Tracy, 283-8, 299, 322
 Trois-Rivières, 227-30, 244,
 294, 299, 362, 365, 401-32,
 460-63
 Troupes, voir Carignan
 Tousignant, 259-60
 Turcotte, 17
 Twiss, 391
 Vaudreuil, 305, 359, 363,
 457-64
 Verazani, 49, 52, 63-4, 65,
 73
 Verdun, 305
 Vésina, 413-25
 Vigé, 393
 Vignau, (Du) 177, 178
 Vigne, 16
 Vincent, 19
 Weld, 14
 Wisconsin, 15
 Yamaska, 207

238-

, 75,

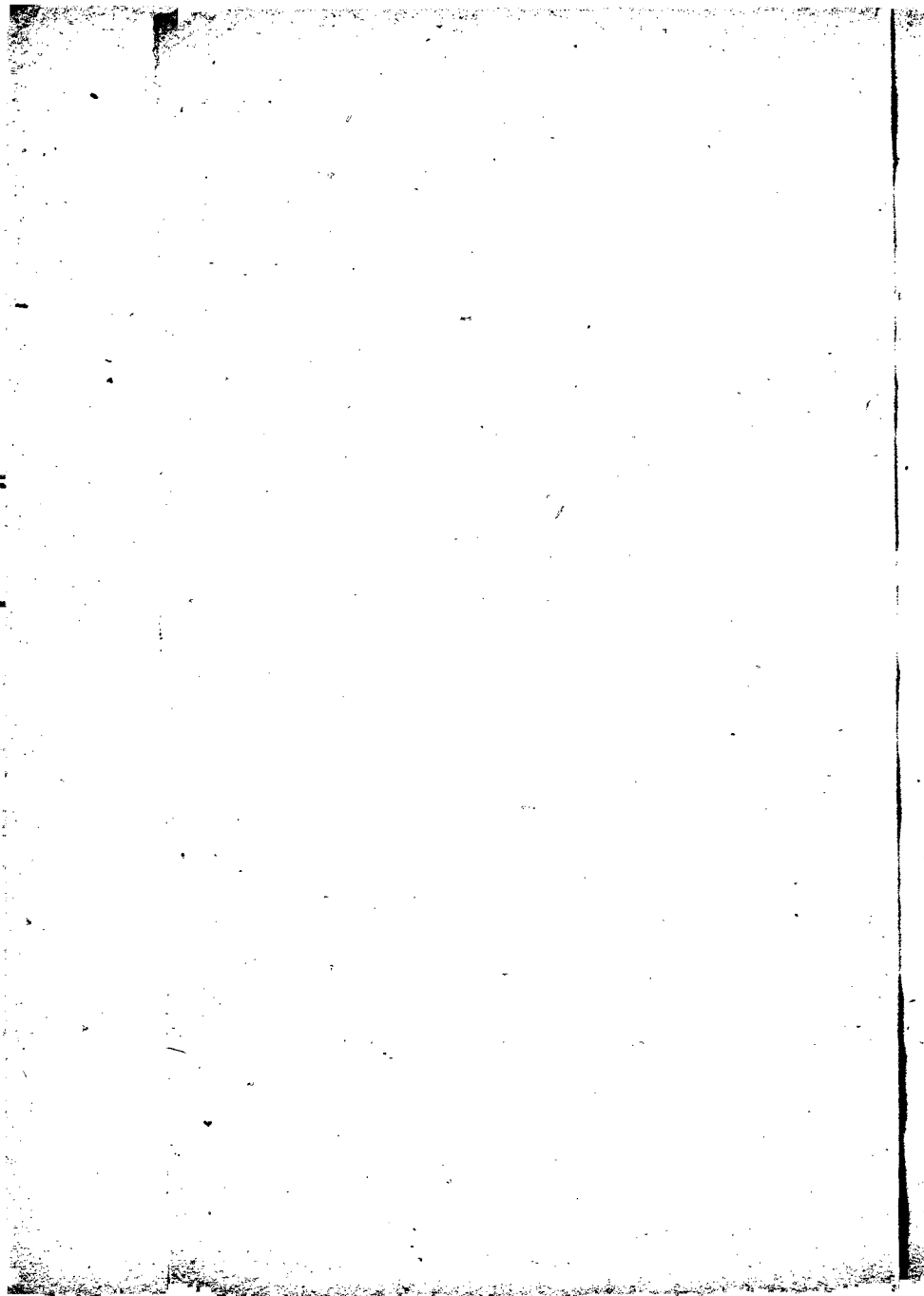
192,

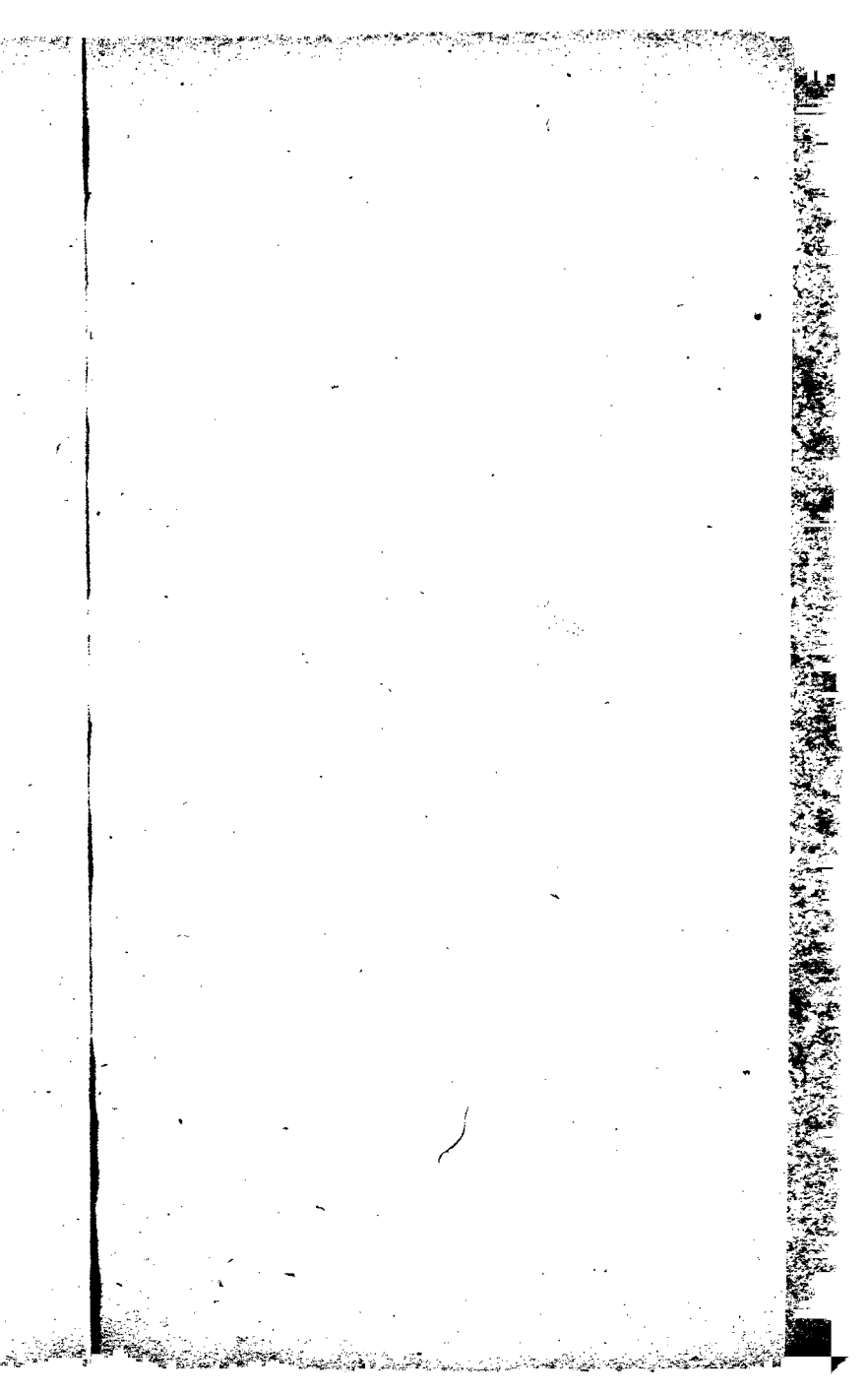
214-

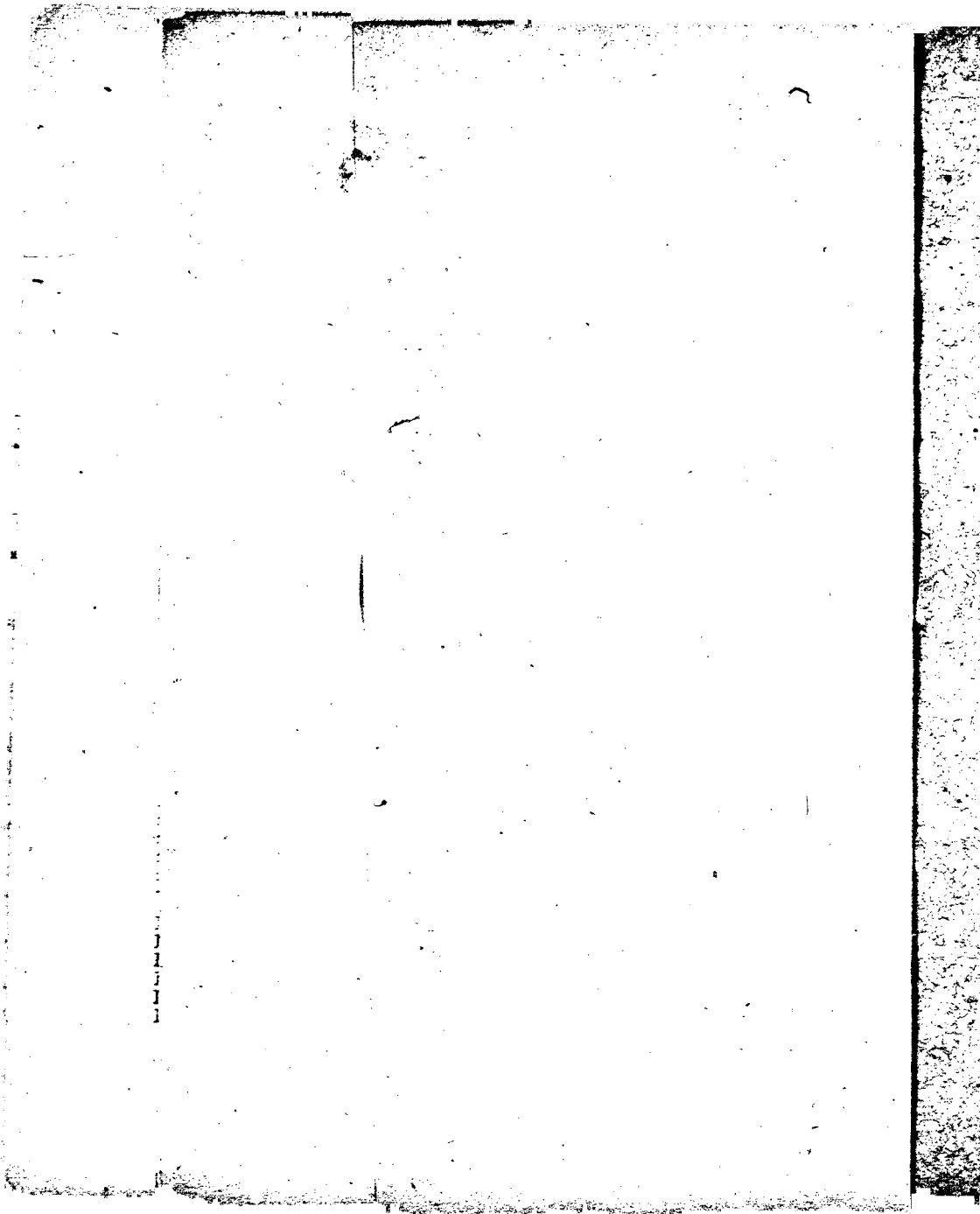
200,

11

13,









À LA MÊME LIBRAIRIE.

-
- Une colonie féodale en Amérique.** — L'Acadie (1604-1881), par Rameau de Saint-Père, 2 vol. in-12, avec une carte... \$2.50
- L'Hon. J. A. Chapleau.** — Sa biographie, suivie de ses principaux discours, manifestes, conférences, etc., depuis son entrée en Parlement en 1867; fort vol. gr. in-8, papier et impression de luxe, relié et contenant un portrait sur acier. Prix de souscription, \$5.00, réduit à..... \$2.50
- Une voix d'outre-tombe.** — Poésies de M. Martineau, P. S. S., avec portrait sur acier, in-12..... \$0.75
- Chroniques canadiennes.** — Humeurs et Caprices, par Arthur Buies; beau vol. in-8..... \$0.75
- Un revenant.** — Episode de la Guerre de Sécession aux Etats-Unis, par Rémi Tremblay, vol. in 12, \$1.00, réduit à.... \$0.50
- Six mois dans les Montagnes-Rocheuses.** — Colorado--Utah — Nouveau-Mexique, par H. Beaupré. — Ouvrage accompagné d'une carte itinéraire et orné de nombreuses illustrations hors texte, avec une préface de Louis Fréchette, beau vol. in-8..... \$1.00
- Mes Rimes.** — Poésies canadiennes, par Elzéar Labelle; in-8, papier teinté..... \$0.25
- Souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte,** par l'abbé J. M. Emard, vol. in-8, nombreuses illustrations..... \$0.50
- Histoire populaire de Montréal,** depuis son origine jusqu'à nos jours, par A. Leblond de Brumath, beau vol. gr. in-8.. \$1.00
- Feuilles volantes.** — Poésies canadiennes, par Louis Fréchette, vol. in-12. *En préparation.*

\$2.00

\$2.50

\$0.75

\$0.75

\$0.50

\$1.00

0.25

0.50

1.00